

UNIVERSITE LUMIERE LYON - II

LAURENT JACQUET

JOURNAL DE LYON
OU
MONITEUR DU DEPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE
(1791-1793)

LIBERTÉ DE LA PRESSE ,
OU LA MORT.

MEMOIRE DE MAITRISE
D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
SOUS LA DIRECTION DE SERGE CHASSAGNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 1995-1996

REMERCIEMENTS.

Nous nous devons de chaleureusement remercier ici ceux qui ont motivé, contribué et aidé à l'élaboration du présent ouvrage. Nos remerciements sont particulièrement destinés à Monsieur Serge Chassagne (qui motiva, dirigea cette étude, et eut la patience d'en attendre l'achèvement) ; à Denis Reynaud (dont l'expérience et les recherches actuelles furent précieuses) ; à Céline Cancel (qui offrit ses conseils avisés) ; à Jérôme Croyet (qui apporta à cette étude ses connaissances de la Révolution dans le département de l'Ain et ses précieux ouvrages) ; à Patrice Croyet (qui me permit d'acquérir huit exemplaires du *Journal de Lyon*) ; à Jean Verguin (pour ses connaissances sur le vieux Lyon et ses précieux ouvrages) ; à la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu (et en particulier aux bibliothécaires des Fonds Anciens pour leur patience et leur aide) ; aux Archives départementales et municipales ; au personnel du Musée de l'imprimerie ; et bien évidemment à Christiane, Nathalie et Paul Jacquet (pour, entre autres, leur indispensable aide grammaticale).

Il importe enfin de remercier ceux qui, par la passion qu'ils communiquent dans leur enseignement de la Révolution Française, ont suscité l'attrait porté à cette période, et donc motivé la conception de cette étude : Messieurs Bruno Benoit et Serge Chassagne.

Laurent Jacquet

INTRODUCTION.

Dans l'Histoire de France peut-on trouver une période qui exalta plus les passions diverses, excita plus la division des partis, déchira plus l'opinion, que la Révolution Française ? L'opinion, le mot est lâché : opinion publique ! Y-a-t-il eut, avant la Révolution, une période de notre histoire durant laquelle l'opinion publique eut un tel retentissement ? Avec la Révolution naît le déchainement des passions de l'opinion, et avec elle, se développe l'influence et la toute puissance de la presse. La Révolution est un déluge de mots, un déluge d'idées, de principes, de liberté, et la presse en est l'une des premières bénéficiaires. La presse attise la soif de savoir, et profite en raison de la toute nouvelle avidité d'un public enfin concerné par les événements nationaux et la "chose publique". Le 8 mai 1789, le Tiers-Etat demande la liberté de la presse, et l'agonie de la censure royale débute. La liberté de la presse est obtenue dans la Déclaration des droits de l'Homme qui consacre "la libre communication des pensées et des opinions", sauf à "répondre de l'abus de cette liberté". Les abus en question sont fixés en août 1791 : "provocation à la désobéissance aux lois, incitation à l'avilissement des pouvoirs constitués, à la résistance aux pouvoirs publics, calomnies volontaires contre les fonctionnaires publics, calomnies contre les personnes privées".

La Révolution voit naître les "hommes politiques", orateurs des tribunes de l'Assemblée nationale, tribuns des clubs et sociétés populaires, patriotes des sections. Ces hommes nés de l'événement, connaissent dans l'opinion publique, devant les tribunes de l'Assemblée nationale et dans les colonnes des périodiques l'immédiat jugement populaire, la grâce et la disgrâce. Echo du peuple (et de ses aspirations), la presse précède souvent l'opinion publique. Elle lui sert de guide mais aussi de témoin. Les journalistes menèrent des orateurs à la Guillotine, en retour de quoi ces mêmes journalistes se trouvèrent parfois eux-mêmes sous le couperet du "rasoir national".

Lyon eut elle aussi une presse qui, bien que moins abondante que la presse parisienne, n'en fut pas moins combattante. Parmi les journaux lyonnais, il en est un qui attirera particulièrement notre attention. Il se distingue par ses emportements partisans, ses contradictions politiques. Il se distingue par ses outrances verbales, par ses prises de parti radicales et mouvantes. Il se distingue par ses animateurs, pamphlétaires passionnés, hommes d'une époque où l'on acquiert rapidement, à la hâte, une postérité de martyr ou de monstre irraisonné. Le *Journal de Lyon* ou *Moniteur du département de Rhône et Loire* de Carrier est un périodique engagé, et

l'opinion ne pardonne pas l'engagement, elle le sacralise, ou elle le condamne. Le journal de Carrier fut tout à la fois, ou plutôt successivement. La réputation de ses rédacteurs en témoigne. Jean-Louis Fain est considéré comme l'antithèse de François Auguste Laussel. L'un est représentatif de l'image du martyr, l'autre est décrié et maudit depuis deux siècles. A ces deux rédacteurs, antithèse l'un de l'autre, que la postérité n'oubliera pas, s'opposent des rédacteurs oubliés : Charles Joseph Caffé, et Carrier. L'importance de la participation de Caffé aux activités révolutionnaires lyonnaises n'a jamais motivé la recherche historique. Carrier, quant à lui, demeure une énigme, une personne sans identité. Instigateur principal du *Journal de Lyon*, nous n'avons retenu de son périodique que les exagérations de Laussel et la modération de Fain. Nous pouvons le qualifier "d'illustre inconnu". Pas un de ses contemporains ne méconnut son action à Lyon, mais il reste dans la mémoire "[qu']un certain Carrier", "*Carrier journaliste de Lyon*". Personne, depuis, ne semble s'être attaché à mettre une identité à ce "certain Carrier". Etudier le *Journal de Lyon* servira peut-être à rendre à ces personnes ce que l'histoire a oubliée.

L'étude du *Journal de Lyon* a un autre mérite, qui lui n'est pas ancré sur le personnel révolutionnaire : le *Journal de Lyon* est le seul périodique lyonnais qui couvre les années 1791-93. S'il ne naît pas avec la Révolution en 1789, il survole donc des événements tout aussi importants tels que la fuite du roi, la déchéance royale, les luttes intestines des jacobins, à Lyon comme à Paris, la proscription des jacobins lyonnais, celle des conventionnels girondins, et la crise fédéraliste lyonnaise. Evolution des opinions, des partis, le *Journal de Lyon* traverse cette période, et connaît lui-même une évolution dans son discours. Patriote avancé et militant, agitateur populaire tout d'abord, il se distingue ensuite par modérantisme. Ses changements d'opinions lui valent d'être soupçonné d'opportunisme, de gagé et salarier girondin. Mais e-t-il réellement changé d'opinion durant la Révolution ? Le *Journal de Lyon* est aussi volontiers qualifié de "fédéraliste", voire de "royaliste", en raison de sa prise de parti dans la lutte contre les montagnards jacobins lyonnais et de son rôle militant durant la crise "fédéraliste" lyonnaise. Nous verrons si cette prise de parti correspond plus à une opinion politique, ou à une conséquence des événements politiques nationaux comme régionaux. Nous tâcherons d'étudier cette évolution. Le journal de Carrier présente donc des attraits que la presse qui le précède, et celle qui lui succède, n'ont pas. Le journal a déjà été étudié, dans plusieurs ouvrages. Mais le *Journal de Lyon* n'a jamais fait, en lui-même, l'objet d'une étude particulière. Nous espérons que celle-ci apportera une ébauche de réponses aux questions qu'il suscite. C'est pour ces raisons que notre étude lui sera consacrée.

Cet ouvrage n'a nullement la prétention d'être une étude de la presse en tant que telle. Il serait prétentieux et faux de penser avoir les qualités requises pour une telle recherche. Cette étude avait pour vocation originelle d'aborder la totalité des thèmes présentés durant la parution du périodique, et ainsi que ses aspects historiques. Une partie devait être consacrée à chacun de ces thèmes. Il serait illusoire d'affirmer établir ici cette étude complète. Le journal est en effet étroitement lié à l'histoire événementielle et politique de Lyon. Les thèmes développés dans le *Journal de Lyon* sont le plus souvent dictés par la chronologie révolutionnaire de la ville. Etudier en deux parties distinctes les thèmes et l'histoire du journal ne marque pas cette corrélation. C'est pourquoi, contrairement à la vocation première de cet ouvrage, nous prendrons le parti de mêler à l'étude historique du périodique, les thèmes qui y sont tour à tour développés. De plus, de façon à ne pas gêner la lecture purement historique, l'identification du périodique, et ces caractéristiques "matérielles" seront étudiées à part. Nous aurons à déplorer l'absence d'une étude précise de la part du journal dans l'opinion publique lyonnaise, et peut-être nationale. Cette dimension très importante aurait nécessité une recherche de l'opinion de toute la population lyonnaise, des sociétés populaires, des sections, des éventuels clubs et salons de lecture. Cette étude portera essentiellement sur le journal en lui-même.

En conséquence, cette étude s'établira en trois parties. En premier lieu nous étudierons les caractéristiques formelles du *Journal de Lyon*. Son identification y sera définie en premier. Ensuite nous tenterons d'évoquer l'aire et le mode de diffusion du journal avant de définir ses caractéristiques "matérielles", sa présentation et sa composition. Cette étude permettra sans doute une comparaison aisée du journal avec d'autres périodiques, étude comparative qui sera, espérons-le, un jour réalisée. Dans cette même partie nous inclurons de sommaires biographies des animateurs et collaborateurs du journal, de façon à ce que l'étude chronologique du périodique débute à sa création. Les deux parties suivantes seront consacrées à la "chronologie historique et politique du journal". Cet intitulé de "chronologie historique" peut sans doute être interprété comme un pléonasmе. Mais elle se justifie par la volonté de préciser que cet ouvrage tiendra compte d'une étude historique pure (procès intentés contre les journalistes, difficultés financières...), et d'une étude chronologique des aspirations politiques développées par les auteurs. Cette étude chronologique formera les deux dernières parties de cette approche. Nous étudierons tout d'abord le journal sur une période allant d'avril 1791 à août 1792. Cette période correspond aux thèmes les plus militants de journal, qui se distingue ici par son engagement révolutionnaire autant que par la violence qu'il met dans son discours. Ce patriotisme avancé perdura jusqu'en août-septembre 1792, période qui marque une séparation

entre patriotes, à laquelle le périodique n'échappe pas. La troisième partie de cet ouvrage sera donc consacrée à l'étude du journal de septembre 1792 à août 1793. Nous tâcherons d'y étudier les espoirs des auteurs en la Révolution, leur modération, et leurs désillusions. Ceci nous mènera donc jusqu'à la crise fédéraliste lyonnaise. Une partie des documents qui ont servi à l'élaboration de cet ouvrage sera proposée dans un second volume, entièrement consacré aux annexes.

BIBLIOGRAPHIE

I SOURCES MANUSCRITES.

1°) ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE SECTION ANCIENNE.

SERIE L

1.L.459 : Imprimerie et presse : surveillance des journaux.

1.L.459 : *Lettre du Directoire du Département du Rhône et Loire, contre Prud'homme, au Ministre de l'Intérieur (non datée)*

1.L.459 : *Lettre des administrateurs du Directoire du Département à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, 8 juin 1791.*

1.L.459 : *Extrait du registre des rapports du Comité Contentieux, séance du Conseil Général du Département de Rhône et Loire du vendredi 25 novembre 1791.*

1.L.459 : *Lettre du ministre de l'intérieur Delessart, concernant l'arrêté du 25 novembre, au Département de Rhône et Loire (rechercher la date aux archives)*

1.L.1110 : Laussel, ecclésiastique.

1.L.1110 : *Extrait du registre des délibérations du Directoire du District de Villefranche, Département de Rhône et Loire, séance du 7 mai 1792.*

1.L.1110 : *Lettre du procureur général du Département de Rhône et Loire au procureur de Villefranche, concernant Laussel, 12 mai 1792.*

1.L.1110 : *Lettre du curé Laussel soussignant laisser la paroisse de Saint-Bonnet le Troncy à M. Claude Maux, Lyon le 1 octobre 1792.*

42.L.12 : Fain, accusé, dossiers individuels des tribunaux.

42.L.12 : *Premier interrogatoire de Jean Louis Fain, 4 brumaire an 2.*

Second interrogatoire de Jean Louis Fain, 8 brumaire an 2.

Troisième interrogatoire de Jean Louis Fain, 11 brumaire an 2.

42.L.12 : *Témoignage de Durand et Maccabeau dans le procès de Jean Louis Fain, 12 brumaire an 2*

42.L.15 : *Condamnation à mort de Jean Louis Fain, 13 brumaire an 2.*

42.L.69 : Carrier, accusé, dossiers individuels des tribunaux¹.

42.L.69 pièces 51 et 52 : Lettre de Carrier *"Aux citoyens composants le Comité de Sûreté du Comité de Salut Public du Département de Rhône et Loire"*, Lyon le 1 septembre 1793.

42.L.69 pièce 53 : *Projet de déclaration en faveur du citoyen Carrier, non datée (peut être écrit après le siège de Lyon ?)*.

42.L.75 : Fain accusé, dossiers individuels des tribunaux.

42.L.75 : Lettre du père de Fain concernant l'arrestation de son fils, Paris le 21 mai 1793.

42.L.75 : Lettre de Bontemps à J.L Fain à propos de son arrestation, Paris le 23 mai.

42.L.75 : Témoignage de François Bertet à propos de visites domiciliaires chez J.L Fain, 18 octobre 1793.

SERIE E.

3.E.10.526 : *Protestation de Brochet contre Carrier*, Lyon le 2 novembre 1791, pièce numéro 708 des Minutes de Pierre Bonnevaux, notaire de la paroisse de Saint-Nizier, second semestre 1791.

2°) ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LYON.

SERIE I.

I.25 : *Bulletin de mariage de Laussel* du 18 décembre 1792 déclaré pour note à la mairie le 11 mai 1845.

I.259 : Lettre de Prud'homme aîné *"Aux citoyens maires et officiers municipaux contre le citoyen Tabarnat, directeur des postes"*, non daté -datation estimée : mars-avril 1791-.

3°) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA PART-DIEU.

Pièces relatives à la presse :

-n°2072, pièce n°2 : Lettre du procureur général syndic du Département de Rhône et Loire au procureur syndic du District de Lyon concernant le Journal de Lyon, Lyon le 28 novembre 1791.

-n°2072, pièce n°18 : Lettre du procureur général syndic du Département Meynis, non datée.

¹Deux documents sont, par erreur, adjoints au dossier de Carrier, mais concernant des Carrier autre que le rédacteur du Journal de Lyon.

-n°2072, pièce n°19 : *Lettre de Lebrun, ministre des affaires étrangères, adressée aux administrateurs du Département de Rhône et Loire, Paris le 2 avril 1793.*

-n°2072, pièce n°20 : *Reconnaissance de dette de Carrier en faveur de l'imprimeur Bernard, en date du 31 septembre 1792.*

-n°2072, pièce n°21 : *Arrêté des sans culottes de la section de la rue Neuve contre Carrier, Lyon, 26 mars 1793.*

aux citoyens commissaires de la Convention, Lyon le 26 mars 1793.

-n°2072, pièce n°22 : *Carrier aux représentants du peuple en mission à Lyon, Paris le 31 mars 1793.*

-n°2072, pièce n°23 : *Lettre de Chaffier au citoyen Renaudin, Lyon le 7 avril 1793.*

-n°2072, pièce n°24 : *Lettre de Jean Louis Fain aux "citoyens législateurs", Lyon (des prisons de Roanne) le 10 avril 1793.*

-n°2072, pièce n°25 : *Lettre de la citoyenne Carrier aux citoyens commissaires de la Convention, Lyon le 10 avril 1793.*

FONDS COSTE.

-n°524 : *Requête et mémoire de Futchiron contre Prud'homme à messieurs les maires et officiers municipaux, Lyon le 7 avril 1791.*

-n°600 : *Dénonciation de Carrignan concernant l'administration du citoyen Laussel, Lyon le 15 mars 1793.*

4°) ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE SECTION MODERNE.

4.E.2285, registre d'Etat Civil 1793 commune de Lyon du 5 juin au 15 juillet 1793, acte n°291 : *Acte de naissance de Jeanne Marie Carrier, Lyon 27 juin 1793.*

II SOURCES IMPRIMEES.

1°) ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE SECTION ANCIENNE.

SERIE L

1.L.459 : imprimerie et presse : surveillance des journaux.

1.L.459 : *Arrêté du Directoire du Département de Rhône et Loire, concernant le journal intitulé Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire, sous le nom de Prud'homme*, 7 pages in°4, de l'imprimerie de Bruyset, 25 mai 1791.

1.L.460 : presse : exemplaires de journaux.

Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire.

Première collection : n°31 du 11 juin 1791.

Troisième collection : n°28,31,85,86,87,94 à 98, 100 à 102, 105 à 108,113,120 et 127.

On trouve aussi un prospectus pour le *Journal du Département de Rhône et Loire*, attribué à J.L Fain et datant de février 1793.

42.L.75 : Laissé passer de Jean Louis Fain, délivré à la Maison Commune de Lyon le 8 juin 1793.

2°) ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LYON.

-n°300.402 : *Requête et mémoire du sieur Fulchiron, à Messieurs les Maires et Officiers Municipaux de la Ville de Lyon*, 8 pages in°4, Lyon le 7 avril 1791.

-n°500.410 : *Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire*, de Carrier, 4 pages in°4. Collection concernant uniquement les années 1792 et 1793. Pour l'année 1792 : n°82,92,117 et 157.

Pour l'année 1793 : n°1(183)-4,6-7,9-11,13,15-17,21,24,36,41.

3°) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA PART DIEU.

FONDS COSTE.

-n°31.275 : *Les traitres démasqués. Peuple connoissez vos ennemis*, daté (au crayon à papier) de mars 1792.

-n°111.240 : *Délibération de la majeure partie des citoyens du Port du Temple en assemblée de section*, en date du 10 février 1793.

-n°116.252 : *Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire*, Prud'homme et Carrier, 4 pages in°4, collection incomplète en trois tomes.

Tome I : 1791 (n°1 du 2 avril au n°118 du 30 décembre). Manquent les n°4,7,9,13-17,21-28,30,31,35,37-39,41-43,55,62,63,115.

Tome II : 1792 (n°119 du 2 janvier au n°182 du 24 décembre). Collection complète jusqu'au n°136 à l'exception du n°121 ; puis jusqu'à la fin de la première année du journal seuls les n°148, 151, et 163 (du 27 avril) sont présents. Nous ne possédons que 20 exemplaires du journal sur les six premiers mois de la seconde année du journal : les numéros 4 (18 mai), 9,35,36,52,67,70,71,76-78,80,81,127,138,140-142,144,149. La collection est ensuite complète du numéro 151 à 182 (24 décembre).

Tome III : 1793 (du n°1 du 1er janvier au n°126 du 6 août). Il manque les numéros 51,55,56,127,128,129. Les deux premiers numéros de l'année portent par erreur les numéros 183 et 184.

-158.871 : *Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire*, de Carrier. Collection très incomplète :

Pour 1791 : n°36, 39 et 40, 83,111.

Pour 1792 : n°123,126,144, n°2 (nouvelle collection), 175,177-179,181 et 182.

Pour 1793 : n°1 (183) à 63, 66-84,90,93-97,100-129.

-n°350.547 : *Lettre de M Henn Jesse contre Carrier* Lyon le 23 mai 1792.

-n°350.564 : *Pétition du citoyen Carrier, journaliste de Lyon, présentée à la Convention Nationale*, 6 pages in°8, 20 avril 1793.

-n°350.573 : *Extrait des journaux de Carrier n°85,86 et 87*.

-n°356.015 : *Journal de la Société Populaire des Amis de la Constitution, établie à Lyon*, de Labrude, Lyon, imprimerie de la société, 16 janvier-10 avril 1791, 23 numéros in°8.

4°) BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LYON II.

Gazette Nationale ou Moniteur Universel, Réimpression de l'ancien Moniteur, mai1789-novembre1799, Paris, 1847-1850, 32 volumes in°4.

5°) COLLECTION PERSONNELLE.

Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire, de Carrier.

Première année : n°41 du 4 juillet 1791,

n°150 du 16 mars 1792.

Deuxième année : n°3 du 17 mai 1792,

n°18 du 3 juin 1792.

Troisième année : n°90 du 19 juin 1793,

n°101,102 et 103 des 5, 9 et 10 juillet 1793.

III BIBLIOGRAPHIE.

1°) OUVRAGES HISTORIQUES GENERAUX.

BLANC (L), *La Révolution française*, 11 volumes, 1847.

FAUCHOIS (Y), *Chronologie politique de la Révolution (1789-1799)*, Aleur (Belgique), Marabout Histoire, 426 p, 1989.

FAYARD (J F), FIERRO (A) et TULARD (J), *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française (1789-1799)*, Paris, Robert-Lafond, 1213 p, 1987.

FURET (F) et RICHET (D), *La Révolution Française*, Paris, Hachette/Pluriel, 544 p, 1965.

FURET (F) et OZOUF (M), *Dictionnaire critique de la Révolution Française*, Manchecourt, Champs Flammarion, 4 vol* de 466, 544, 373 et 349 pages, 1992.

MAINTENANT (G), *Les jacobins*, Paris, PUF-Que sais-je ?, 1984, 126 p.

SOBOUL (A), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, 1332 pages.

SOBOUL (A), *Le Procès de Louis XVI*, Saint-Amand (Cher), Gallimard, Collection Archives, 1989, 267 pages.

VOVELLE (M), *L'état de la France pendant la Révolution (1789-1799)*, Paris, la Découverte, 1988, 598 p.

2°) OUVRAGES HISTORIQUES REGIONAUX.

BALLEYDIER (A), *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française (1789-1795)*, tome IV, Lyon, Curmer, 1846.

BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *Guide historique de la Révolution à Lyon 1789-1799*, Editions de Trévoux, 1988, 191 p.

DUBOIS (E), *La Société populaire des Amis de la Constitution et des sans-culottes de Bourg 1791-1794*, Bourg-en-Bresse, Victor Berthod, 1930, 85 pages.

DUBOIS (E), *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, tome III, la Convention et le Fédéralisme, Bourg-en-Bresse, Brochot, 1933, 451 pages.

BREGHOT DU LUT et PERICAUD, *Biographie lyonnaise, catalogue des lyonnais digne de mémoire*, Lyon, Giberton et Brun, 1838.

DELANDINE (A F), *Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'Histoire de la tyrannie en 1792 et 1793*, Lyon, Darsal, 1797, 328 pages.

- ETEVENAUX (J), *Lyon en 1793, révolte et écrasement*, Lyon, Horvath, 1993, 158 pages.
- FEUGA (P), *L'Hôtel de ville de Lyon*, Lyon, Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1985, 232 pages.
- FEUGA (P), *Luc-Antoine Champagnieux*, Lugd, Lyon, 1991, 172 pages.
- GARDEN (M), *Lyon et les Lyonnais au XVIIIème siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, 787 p.
- GUERRE (J), *Histoire de la Révolution de Lyon, suivie d'une collection de pièces justificatives*, Lyon, Regnault, 1793 ?
- GUIGUE (G), *Procès verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon 1787-en VII*, Lyon, 2 volumes, 1901.
- GUIGUE (G), *Procès verbaux des séances de la commission républicaine et de salut public de Rhône et Loire*, Trévoux, 1899, 630 pages.
- GUIGUE (G), *Procès verbaux des séances du Conseil général du département de Rhône et Loire 1790-1793*, Trévoux, 2 volumes, 556 et 512 pages, in°8, 1895.
- GUILLON DE MONTLEON, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, Paris, Baudouin, 1824, 464 pages.
- GUILLON DE MONTLEON, *Histoire du siège de Lyon, des événements qui l'ont précédé et des désastres qui l'ont suivi*, Paris, 2 volumes in°8, 1843.
- HERRIOT (E), *Lyon n'est plus*, Tome I, *Jacobins et Modérés*, 410 pages, 1937 ; Tome II, *Le Siège*, 514 pages, 1938 ; Tome III, *La Répression*, 507 pages, 1939 ; Paris, Hachette in°12.
- JOSSE (MONSIEUR), *A travers Lyon*, Lyon, Librairie artistique et littéraire, Imprimerie Plizat aîné, 1888, 316 pages.
- KLEINCLAUSZ (A), *Histoire de Lyon*, Lyon, Masson, volume 2, tome 2, 433 pages 1948.
- METZGER (A) et VAESEN (J), *Lyon en 1791, Lyon en 1792, et Lyon en 1793*, Lyon, Stock, 1883-84, 164 pages (tome 1), 175 pages (tome 3).
- MORIN (J), *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789*, 1847.
- PERROUD (C), *Lettres de madame Roland*, 1902, tome 2.
- PORTALLIER (A) et VINDRY (F), *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais spécialement sous le régime de la Terreur (1793-1797)*, Saint-Etienne, Thédier, 1911-1912, 2 volumes.
- RIFFATERRE (C), *Le mouvement anti-jacobin et anti-parisien à Lyon et dans le Rhône et Loire en 1793*, Lyon, Paris, Rey et Ricard, 1912-1928, 2 volumes.
- TRENARD (L), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Paris, Perrin, 1992, 818 p.

TRENARD (L), *Lyon de l'Encyclopédie au Preromantisme*, 2 volumes de 377 et 821 pages, Paris, PUF, 1958.

TRENARD (L), *L'Utopie de François-Joseph L'Ange*, dans *La Révolution française et le développement du capitalisme*, de GAYOT (G) et HIRSCH (J.P), Revue du Nord, 1969.

VANARIO (M), *Les rues de Lyon à travers les siècles (XIV-XIX^{ème} siècles)*, Lyon, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990, 284 pages.

VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon*, dans les Cahiers du Rhône 89, n°1 (p 57-75), 3 (p 18-31), 4 (p 39-56) et 5 (68-86).

VOIRIN (A), *Un article de style satirique dans la presse révolutionnaire en 1792 : Le Notaire Royal*, dans Cahiers du Rhône 89 n°7.

WALH (M), *Les premières années de la Révolution à Lyon 1788-1792*, Paris, Armand Colin, 1894, 628 p.

3^o) OUVRAGES SUR LA PRESSE REVOLUTIONNAIRE.

ALBERT (P) et TERROU (F), *Histoire générale de la presse*, 5^{ème} édition, Paris, 1966.

BERTAUD (J.P), *C'était dans le journal pendant la Révolution*.

CAVE (C), REYNAUD (D), WILLERMAT (D), et DURANTON (H), *1793-L'Esprit des journaux*, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 345 pages, 1993.

COUDARE (L), *La Gazette de Paris, un journal royaliste pendant la Révolution française*, 1995, 448 pages.

GODECHOT (J), GUIRAL (P) et TERROU (P), sous la direction de BELLANGER (C), *Histoire générale de la presse française*, 5 volumes, tome 1, *Des origines à 1814*, Paris, PUF, 1969, tome 1, 638 pages.

GODECHOT (J), *La liberté de la presse sous la Révolution*,

GODECHOT (J), *Etude sur la presse au XVIII^{ème} siècle*, tome 3, Centre d'étude du XVIII^{ème} siècle de l'Université Lyon II, Lyon, PUL, 101 pages.

GOUHG (H), *La transformation de la presse provinciale en 1789*, dans *La Révolution du journal (1789-94)* de Pierre Rétat.

GOUHG (H), *La presse provinciale et le fédéralisme en 1793*, dans *Les fédéralismes, réalités et représentations 1789-1874*, actes du colloque de Marseille de septembre 1993, Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, 448 pages, 1995, p 251-262.

HATIN (E), *Bibliographie critique de la presse française*, Paris, 1861.

HATIN (E), *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, tome 2, 1859-1860.

- MOUILLAUD (M). *Formes et stratégies des énoncés de presse*. Paris, 3 volumes.
- MOUILLAUD (M) et TETU (J.F), *Le journal quotidien*, Lyon, PUL, 1983.
- RETAT (P) et LABROSSE (C), *Naissance du Journal Révolution*, Lyon, PUL, 1983.
- RETAT (P), *La révolution du journal 1789-94*, Paris, éd CNRS, 1989.
- RETAT (P) et LABROSSE (C), *L'instrument périodique - La fonction de la presse au XVIIIème siècle*, Lyon, PUL, 1985.
- SGARD (J), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Universitas / Voltaire Foudation, Paris-Oxford, 1991, 2 volumes, 1152 pages.

4°) OUVRAGES CONCERNANT LA PRESSE LYONNAISE.

- LOCHE (M), *Les journaux imprimés à Lyon*, Auxerre, 1968, 28 pages.
- TRENARD (L), *Les périodiques lyonnais dans les luttes révolutionnaires 1792-1794*, dans RETAT (P), *La révolution du Journal 1788-1794*, Paris, 1989.
- VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, Lyon, 1852.
- VINGTRINIER (A), *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Adrien Storck, 1884, 440 pages.

5°) BIBLIOGRAPHIES.

- SALOMON DE LA CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, 46 pages, dans *Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution*, du même auteur, publié par G Verticel, 1884.
- CORNIL (A.V), *Un patriote savoisien pendant la Révolution française- Biographie de Charles Joseph Caffé*, F. Dudoz imprimeur éditeur, Moutiers-Tarentaise, 1892, 166 pages.
- L'ANGE (François Joseph), *Oeuvres*, Imprimerie Centrale Commerciale, Paris, 1968, 239 pages.

6°) CATALOGUES.

- DURANTON (H), *Catalogue des périodiques antérieurs à 1800, conservés à la Bibliothèque Municipale de Lyon*, Lyon, 1976, 105 pages.
- GONON (P.M), *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, Lyon, Imprimerie Mares, 1844, 545 pages.
- MONGLOND (A), *La France révolutionnaire et impériale*, Grenoble, éd B Arthaud, 1931, voir, parmi les 10 volumes, le volume 2 sur les années 1791-1793.
- ROBINET (D), *Dictionnaire et biographie de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*, Paris, Librairie historique de la Révolution française et de l'Empire, 2 volumes de 839 et 868 pages.
- VINGTRINIER (A), *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, Lyon, 1853, 840 pages.
- WALTER (G), *Répertoire de l'histoire de la Révolution française*, Paris, Bibliothèque nationale, 7 volumes (voir les volumes 1 et 3) 1941.
- WALTER (G), *Catalogue de l'histoire de la Révolution française*, Paris, Bibliothèque nationale, volumes 1 et 3, 1969.

Abréviations utilisées :

A.D.R : Archives Départementales du Rhône fonds anciens.

Pour la section moderne de ces archives, la même abréviation est utilisée, mais il sera indiqué en toute lettre l'origine de la section moderne.

A.M.L : Archives Municipales de la ville de Lyon.

B.M.L : Bibliothèque Municipale de la ville de Lyon, bibliothèque de la Part-Dieu.

B.M.L M.S : Bibliothèque Municipale de la ville de Lyon, document manuscrit.

PREMIERE PARTIE :

IDENTIFICATION DU JOURNAL.

INTRODUCTION.

La première partie de cette étude va se réduire à l'élaboration d'une "fiche d'identité" du périodique, qui permettra, je l'espère, d'insérer par la suite, le *Journal de Lyon* de Carrier dans des études plus larges de la presse, des ouvrages de synthèse, de le comparer plus aisément avec d'autres journaux révolutionnaires. En conséquence, cette première partie de l'étude du *Journal de Lyon*, va être consacrée à "l'identification du périodique" selon ses caractéristiques propres : identification, conditions de diffusion, forme matérielle¹. Nous feront ici abstraction des critères idéologiques ou politiques, comme des aspects purement historiques.

Déterminer l'identité d'un périodique consiste à indiquer la date et le lieu de création du journal, ses périodicités successives, la période couverte par sa publication.

La diffusion du périodique est un autre aspect des caractéristiques d'un journal, qui comprend des concepts tels que l'aire de diffusion et le rayonnement, le tirage, le mode de souscription. L'influence d'un périodique peut se déterminer par la fréquence des citations qu'empruntent les autres journaux à l'ouvrage². Malheureusement cette étude demande un important travail consistant à éplucher systématiquement les périodiques contemporains. Dans le cadre de cette étude, parcourir les ouvrages périodiques parisiens et marseillais serait intéressant, mais demeure irréalisable.

Enfin, un périodique se distingue par sa forme matérielle (format, nombre de pages...), par ses successives présentations, la qualité du papier utilisé...

Après l'étude des caractéristiques du journal, la fin de cette première partie sera consacrée aux "acteurs" qui se succèdent autour de l'activité du journal. Nous dresserons une biographie des propriétaires, de l'équipe de rédaction, des successifs imprimeurs, d'éventuels informateurs ou correspondants. Néanmoins nous passerons rapidement sur la vie des rédacteurs durant la période de parution du périodique, puisque celle-ci sera forcément largement incluse dans la troisième partie de cette étude : la chronologie historique du journal.

¹ RETAT (P) et LABROSSE (C), *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1988, 320 pages, p 6.

² RENOUVIN (P), préface de *Histoire générale de la presse française*, tome 1, Des origines à 1814, de GODECHOT (J), GUIRAL (P), TERROU (F), sous la direction de BELLANGER, Paris, PUF, 1966.

Malheureusement nous allons voir que de nombreux aspects des caractéristiques du *Journal de Lyon de Carrier* ne demeurent qu'en partie connues, ou totalement inconnues.

CHAPITRE I : ETUDE DES CARACTERISTIQUES DU JOURNAL DE LYON.

1. IDENTIFICATION DU PERIODIQUE

Titre : Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire.

Le *Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire* est le plus souvent connu, par les historiens comme par ses contemporains, sous le nom de "Journal de Carrier" ou de "Moniteur du département". Le titre de *Journal de Lyon* est en effet suffisamment banal pour que celui de Carrier soit surnommé autrement. Le titre est peu original puisque la cité lyonnaise possède déjà un périodique qui paraît depuis 1784 sous le titre de *Journal de Lyon ou annonces et variétés littéraires*. Cet ouvrage est celui de Mathon de la Cour. Les périodiques ont tous deux un intitulé qui est articulé en deux parties. Le périodique de Carrier diffère de celui de Mathon de la Cour par la seconde partie de cet intitulé. C'est par cette seconde partie que Prud'homme (premier propriétaire) démarque son journal de l'organe concurrent de Mathon de la Cour, se dépouillant de la vocation originellement littéraire de celui-ci. Se déclarant "**moniteur du département de Rhône et Loire**", le journal annonce une vocation essentiellement tournée vers l'information. Par le terme de moniteur, le périodique se prétend être "celui qui est chargé d'avertir". Si l'on rapproche ce titre de celui du *Moniteur Universel* parisien, on peut envisager que les auteurs désirent s'auto-proclamer informateurs officiels du département. Ce titre demeure inchangé durant toute la parution du périodique. Mais il est accompagné successivement de sous-titre et devises, qui répondent aux aspirations du moment ou aux contraintes imposées au journal.

Sous-titre et devises successives.

Les orientations du journal se marquent, tour à tour, par un sous-titre, puis par des devises, révélateurs de l'état d'esprit des rédacteurs ou de l'attitude plus ou moins hostile de leur entourage. A sa création, aucun sous-titre ou devise n'apparaît en tête du journal. Le 9 mai 1791 apparaît le sous-titre "*Dédié aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon*" qui demeure jusqu'au 31 juillet 1792. Cette dédicace apparaît comme la conséquence du soutien obtenu de la Société Populaire de la section de Saint-Nizier³. C'est aussi une manifestation d'engagement, d'enracinement révolutionnaire.

³METZGER (A) et VAUSEN (J), *Lyon en 1791*, Lyon, 1883, 164 pages, p. 48. Désavoué par le Club Central, condamné par les tribunaux, le journal se voit accordé, les 17 et 25 avril 1791, le soutien de la Société Populaire de

L'apparition des devises est plus tardive. La première des devises, **LA LIBERTÉ DE PRESSE OU LA MORT**, apparaît le 2 mars 1792, en grosses lettres majuscules, en bas de la quatrième page. Cette devise demeure au moins jusqu'au 18 mars⁴, dernier

LIBERTÉ DE LA PRESSE , OU LA MORT.

n°150 du 16 mars 1792

numéro que nous possédons où elle apparaît. Le 27 avril⁵ elle est placée en tête du journal, et réduite. Elle apparaît en tête de la première colonne⁶ du périodique, juste avant le texte de premier article. Cette devise est une réplique au procès intenté à ce

LIBERTÉ DE LA PRESSE ,
OU LA MORT.

moment là contre Carrier, les rédacteurs se défendant en accusant leurs opposants de violer ouvertement la liberté de la presse. La devise demeure en page de titre jusqu'au 31 juillet 1792, date où elle disparaît totalement.

A partir du 3 août 1792⁷ apparaît la devise "la liberté, toute la liberté, rien que la liberté, ou la mort". Devise combattante, elle demeure en tête du périodique jusqu'au 10 août. Du 11 août 1792 au 2 septembre⁸ elle est réduite, remplacée par "la liberté ou la mort". A ces deux proclamations de la défense totale et sans compromis de la mort,

Saint-Nazier. La dédicace aux sections peut-être liée au fait que le 13 (n°5) avril le propriétaire demande la protection des citoyens et d'un bataillon de la Garde Nationale, tout comme son "frère des Révolutions de Paris".

⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°151 du 18 mars 1792.

⁵ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°163 du 27 avril 1792.

⁶ La taille des caractères est réduite, tenant 6 lignes sur une colonne (11 sur 2 colonnes, pour la précédente).

⁷ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°70 du 3 août 1792.

⁸ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°77 et A.M.L. 500.410, Journal de Lyon, n°92 du 2 septembre 1792. Ce numéro est le dernier que nous possédons qui présente la devise "la liberté ou la mort". Nous ne savons pas la date réelle de disparition de celle-ci. Elle disparaît après le 2 septembre, et avant le n°117 du 4 octobre (premier numéro portant la devise "liberté-égalité").

succède une devise moins violente : "Liberté-égalité". Cette devise n'apparaît pas avant le 4 octobre 1792. Par la suite, la devise du périodique reste inchangée, jusqu'à la sécession d'activité. Elle est le symbole de la modération du journal.

Création, et disparition du journal.

Le *Journal de Lyon* de Carrier paraît du 2 avril 1791 au 13 août 1793, date du dernier numéro connu. Il correspond à une collection de 474 numéros répartis sur deux ans et 5 mois, soit 29 mois. Nous avons donc affaire à un périodique "durable", c'est à dire, selon les critères établis par J Sgard dans sa *Bibliographie de la presse classique*, qui a "atteint ou dépassé une année"⁹. Cette période d'activité peut paraître modeste en regard de certaines parutions parisiennes (les *Révolutions de Paris*, 4 ans, le *Moniteur Universel* de Panckoucke traverse toute la Révolution...) mais sa durée de vie reste importante au milieu des autres périodiques lyonnais. Sur les 23 périodiques publiés durant le temps couvert par le journal de Carrier, seulement cinq dépassent une année d'existence. Parmi ces cinq ouvrages se trouvent les *Affiches de Lyon, annonces et avis divers* (1750-1792), le *Journal de Lyon* de Mathon de la Cour (1784-1792), qui sont largement et depuis longtemps implantés parmi un public réceptif. Le *Journal de la langue française* (1784-1795) est la seule de ces anciennes publications, à survivre au périodique de Carrier. Il ne reste que deux ouvrages dont la création date de la période révolutionnaire, le *Courier de Lyon* (1789-1791) de Champagneux et le *Surveillant* (1791-1792)¹⁰. Le reste des périodiques se compose d'éphémères, six durent de deux à six mois, dix ne durent que quelques jours, le reste demeure plus ou moins inconnu (nous ne possédons par exemple qu'un seul numéro du *Courier de Paris et de Londres*, le numéro 38).

Parution et périodicité.

Durant sa première année d'existence le *Journal de Lyon* paraît trois fois par semaine : le lundi, le mercredi et le samedi, tout d'abord. Sans changer de parution, les auteurs annoncent le 3 octobre 1791 (n°80) que le numéro de la semaine paraîtra le vendredi au lieu du samedi.

⁹ Pierre Réau et Claude Labrosse, citant J Sgard, établissent aussi une échelle permettant de classer les nombreux périodiques ne passant pas ce seuil d'une année. Ils considèrent qu'un périodique est de "courte durée" quand il n'atteint l'année mais compte 20 numéros. Les périodiques ne remplissant pas ces conditions sont classés dans les parutions "éphémères" (RETAT (P) et LABROSSE (C), op cit, p 10, page 10).

¹⁰ BN 4°Le11-492, le *Surveillant*, n°1 à 4. Ce journal de tendance monarchienne entretient une violente polémique avec celui de Carrier. Il paraît d'août 1791 à août 1792 (il est alors interdit en tant que journal royaliste).

*"L'imprimeur de notre feuille, nous ayant observé qu'il lui seroit plus facile de nous livrer les numéros avec plus d'exactitude, si nous consentions à devancer celui du samedi, pour le mettre au vendredi ; nous prévenons nos abonnés qu'à commencer de cette semaine, ils le recevront le vendredi, si toutefois nous ne recevons des réclamations"*¹¹

Le 27 avril 1792 l'éditeur annonce la parution d'un nouveau prospectus, que nous ne possédons pas, et avertit ses lecteurs d'un changement de périodicité :

*"Nous sommes forcés de renvoyer à notre prochain numéro des notes très intéressantes, faute d'espaces ; nous regrettons de ne pouvoir insérer l'anecdote annoncée dans notre dernier numéro ; [...] nous prévenons nos abonnés que la multiplicité des notes qui nous arrivent, & les nouvelles que nous allons nous procurer [...] nous obligent de faire paraître cette feuille tous les jours à compter du 15 mai prochain"*¹².

Le premier exemplaire que nous possédons, est le numéro 2 du 16 mai 1792. Le changement de périodicité s'est donc vraisemblablement effectué le 15 du même mois, comme l'annonçaient les auteurs deux semaines plus tôt. Le journal paraît à partir de cette date six fois par semaine, tous les jours sauf le lundi. Cette périodicité perdure jusqu'à la disparition du journal, bien qu'elle soit soumise à de nombreuses irrégularités. Avec ce changement de périodicité, les auteurs adoptent une nouvelle numérotation. Avec elle débute la seconde collection du périodique intitulée *"Journal de Lyon, seconde année"*.

Pagination et numérotation.

La pagination du périodique a varié durant sa publication. Les numéros 1 à 12 adoptent une pagination continue de la page 1 à 48 (les feuilles du premier exemplaire sont numérotées de 1 à 4, celles du second numéro de 5 à 8..., jusqu'à la page 48). La pagination est ensuite discontinue, c'est à dire que les feuilles de chacun des exemplaires sont numérotées de une à quatre. A partir du 15 mai 1792, la pagination redevient continue. La seconde collection (ou deuxième année) comporte 824 pages,

¹¹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°80 du lundi 3 octobre 1791. Le n°82 paraît effectivement le vendredi 7 octobre.

¹² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°163 du 27 avril 1792. Ce changement de périodicité est dû à l'augmentation des nouvelles comme des dénonciations et lettres ("multiplicité des annonces") est latent dans les articles du périodique où, depuis un mois, les auteurs se plaignent de devoir reporter des articles, faute de place. Dans le n° 150 du 16 mars 1792, les auteurs précisent "nous regrettons de ne pouvoir insérer ici des réflexions très judicieuses d'un patriote [...], nous les renvoyons à notre prochain numéro". Dans le n° 162, les auteurs annoncent qu'ils publieront dans les numéros suivants "des détails qui feront trembler", qu'il ne peut faire paraître. Avant de changer de périodicité, les rédacteurs ont d'ailleurs commencé à augmenter leur capacité de caractères en réduisant la devise : *"La Liberté de la presse ou la mort"* (voir page p. 13, note 3).

pour 182 numéros. La troisième collection emploie de nouveau une pagination continue jusqu'au 13 août 1793 (disparition du journal) pour un total de 508 pages¹³.

L'ensemble des numéros du *Journal de Lyon* compte trois collections, nommées "années". A chacune de ces collections, la pagination et la numérotation sont remises à zéro.

- Première collection : 163 numéros connus.

Cette collection débute le 2 avril 1791 et s'achève le vendredi 27 avril 1792. Le numéro 163 du 27 avril annonce le prochain changement de périodicité, prévu pour le 15 mai. Cet exemplaire laisse entendre que cette collection s'achève avec lui. Néanmoins nous ne pouvons exclure l'éventualité que d'autres numéros aient pu paraître entre cette date et le 15 mai. La collection pourrait alors compter 169 numéros, dont les six derniers nous seraient inconnus...

- Deuxième collection : 182 numéros (824 pages).

La nouvelle collection, qui paraît sous la dénomination de "*Journal de Lyon, deuxième année*", débute le 15 mai 1792. Le premier exemplaire conservé est le numéro 2 du 16 mai, le dernier est le numéro 182 du 24 décembre 1792. Le journal ne paraît pas durant toute la dernière semaine de décembre, sous prétexte d'un changement de forme et des fêtes.

- Troisième collection : 129 numéros (508 pages).

Le "*Journal de Lyon troisième année*" ne porte pas sur tous ses exemplaires l'indication -troisième année-. Cette série débute le 1 janvier 1793, mais les deux premiers numéros portent par erreur la numérotation de la collection précédente (n°183 et 184). L'erreur est corrigée à l'exemplaire suivant, qui est indiqué numéro 3. Le dernier exemplaire connu de cette série est celui du 13 août 1793, il correspond à la cessation d'activité du journal.

Datation.

- Datation annuelle : A partir du 4 octobre 1792, les auteurs ajoutent à la datation classique du calendrier grégorien la datation de l'année révolutionnaire. De cette date au premier janvier 1793 (exclu) le périodique est daté de l'an premier de la République. Au

¹³ Les Suppléments au *Journal de Lyon*, dont nous parlerons plus en avant, ont une pagination incorporée à la pagination continue du périodique. Exemple : n°90 (19/07/93) -pages 349-352-, Supplément -pages 353-364-.

premier janvier 1793, l'année est indiquée par un amalgame des calendriers grégorien et républicain - "1793, l'An deuxième de la République française"¹⁴, et ce jusqu'à la disparition du périodique.

- Datation mensuelle : La datation mensuelle, qui a priori, semble ne devoir poser aucun problème, présente en fait de fréquentes lacunes. Des dates similaires apparaissent parfois sur plusieurs numéros, il arrive même que le périodique présente dans ses colonnes une lettre datée postérieurement à l'exemplaire ! Il reste à savoir si ces erreurs proviennent de l'imprimeur ou des rédacteurs. De plus nous pouvons nous demander si ces erreurs de datations ne sont pas, certaines fois, des manœuvres des rédacteurs pour rattraper d'éventuels retards de parution. Une succession d'erreurs mérite d'être soulignée. Voici une suite de numéros publiés en décembre 1792 :

n°175 - dimanche - 16 décembre.
 n°176 - mardi - 17 décembre.
 n°177 - mercredi - 19 décembre.
 n°178 - jeudi - 19 décembre.
 n° 179 - vendredi - 21 décembre.
 n° 180 - samedi - 22 décembre.

Le 21 janvier, qui est un lundi¹⁵, le *Journal de Lyon*, indique la bonne datation. C'est à partir de cette date que j'ai calculé le calendrier des années 1791-93, pour y comparer les datations des numéros du journal de façon à déceler les erreurs de datation et les non parutions¹⁶. Durant l'année 1792, en janvier, le numéro 122 est daté du lundi 8, alors que ce lundi est le 9 janvier. L'erreur n'entraîne aucun décalage et est corrigée pour l'exemplaire du mercredi qui paraît à la date du 11 janvier.

Cessations d'activité.

La comparaison de la datation et de la numérotation des exemplaires du *Journal de Lyon* nous amène à déceler des cessations d'activités. Certaines périodes de non-parution sont aisément décelables, soit en raison de leurs longueurs soit parce qu'elles sont annoncées par les auteurs (avant ou après ladite période). En raison de leur courte

¹⁴ Les auteurs de *1793, L'Esprit des journaux* mentionnant cette dispute "sur enjeux symbolique", citent le *Journal de France* qui à la suite des débats de l'Assemblée, se demandent "dira-t-on l'an premier ou l'an second de la république ?" CAYE (C), REYNAUD (D), WILLERMAT (D), et DURANTON (H). *1793-L'Esprit des journaux*. Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 1993, 345 p., page 15.

¹⁵ GCBOLL (A). *Le procès de Louis XVI*, Saint-Amand (Cher), Collection Archives, 1989, 267p., p. 226.

¹⁶ Voir Tableaux 1.1 à 1.15.

durée certaines demeurent peu décelables sans effectuer un compte des numéros devant paraître entre deux dates, que nous comparons ensuite avec la numérotation du périodique. Cette opération est complexe en raison des fréquentes erreurs de datation du périodique.

Nous pouvons, pour le *Journal de Lyon*, différencier les types de cessations d'activité, en fonction de leur durée, et de leurs causes.

- Cessations d'activité de longues durées : 1 semaine et plus.

- Raison :**
- Changement de forme du périodique.
 - Problème économique.
 - Causes extérieures - emprisonnement du rédacteur
 - Interdiction du périodique.

- Cessations d'activité de courtes durées : moins d'une semaine.

- Raison :**
- Indéterminable le plus souvent.
 - Problème matériel, ou économique, avec l'imprimeur.

- Non-parution isolées, uniques.

La parution du périodique est régulière jusqu'en avril 1792, à une ou deux exceptions près. La première non-parution isolée se produit le samedi 14 mai 1791, date à laquelle aurait dû paraître le n°20¹⁷. Ce numéro ne paraît que le lundi 16 mai 1791¹⁸. Aucune indication ne nous permet de déterminer la cause de cette non-parution. Nous ne pouvons que nous demander si celle-ci est à rapprocher du fait que l'adresse du Bureau d'Avis du journal passe de la Grande Rue Mercière à la place de la Fromagerie, maison Dubois (qui semble être celle de Carrier). Le nom de Carrier apparaît d'ailleurs sur le premier exemplaire que nous possédons par la suite¹⁹. Je n'ai pas décelé une quelconque non-parution jusqu'en février 1792²⁰. En février de cette année nous pouvons en déceler une : entre les numéros 137 et 140²¹ il aurait dû paraître 3 numéros

¹⁷ Annexe 1, tableau 1.1, on peut remarquer qu'à cause d'une erreur de numérotation il n'existe pas de n°14. La numérotation est passée du n°13 à 15, sans qu'il n'y ait une non parution isolée. Les auteurs se sont sans doute aperçus de cette erreur en mai, ils hésitent et deux exemplaires sortent, à la suite, numérotés 18 (tableau 1.2).

¹⁸ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon* n°20 du 16 mai 1791. Voir annexes, tableau 1.2.

¹⁹ B.M.L. 116 252 et A.D.R. 1 L 453, *Journal de Lyon*, n°29 du 6 juin 1791.

²⁰ Voir annexe 1, tableaux 1.2 à 1.6.

²¹ A.N. 4 Lc 491, *Journal de Lyon*, n°137 du 13/02/92 et n°140 du 22/02/92.

(le mercredi 15, le vendredi 17 et le lundi 20)²². Comme il apparaît que n'ont été publiés que les numéros 138 et 139, nous pouvons conclure qu'il y a eu une non-parution (dont nous ne pouvons déterminer la date -15, 17 ou 20 février- puisque nous ne possédons pas les numéros 138 et 139).

Nous pouvons ensuite déceler une première interruption longue de plus de deux semaines : le numéro 160 est daté du 9 avril, le 163 est en date du 27²³. Durant les 18 jours séparant ces deux dates il aurait dû paraître sept exemplaires, alors que la numérotation n'en indique que trois ! Nous ne possédons aucune indication sur les raisons de cette période de non-publication, même si elle est sans doute à mettre en rapport avec l'interruption suivante.

La seconde interruption de parution intervient juste après le numéro 163 d'avril 1792. Entre le numéro 163 de la première collection et le premier numéro de la seconde collection -15 mai 1792-, il aurait pu paraître six exemplaires²⁴. Dans le numéro 163 les auteurs annoncent le changement de périodicité prévu pour le 15 mai 1792²⁵. Nous pouvons supposer qu'entre ces deux dates, aucun numéro n'est paru. Cette interruption de longue durée est à attribuer à une raison interne, changement de périodicité et de forme du journal. Il n'y a ensuite aucun problème de non-parution avant la fin août 1792²⁶.

Fin août surviennent deux interruptions. La première est une non-publication isolée, le vendredi 17. Les auteurs se justifient dans le numéro 82 du 18 août²⁷, prétextant avoir été à une réunion au Comité central : "(N.B) Il n'y a point eu hier de Journal, vu la séance des Législateurs, au Comité Central où nous étions". La seconde interruption ne peut être datée avec précision. Le dernier exemplaire du journal que nous possédons est le numéro 82, en date du 18. Nous ne possédons aucun autre exemplaire avant le numéro 92 du 2 septembre. Entre ces deux dates auraient dû paraître douze numéros²⁸, or la numérotation n'en indique que neuf (n°83 à 91). Il y a donc eu trois non-publications, successives ou non.

²² Voir annexe 1, tableau 1.6.

²³ Voir annexe 1, tableau 1.7.

²⁴ Voir annexe 1, tableaux 1.7 et 1.8.

²⁵ Ce numéro 1 de la seconde année du journal n'est présent dans aucune des collections existantes. Le numéro 2 étant daté du 16 mai, la périodicité étant nouvellement quotidienne (voir page 15), le numéro 1 est certainement paru le 15 mai (comme l'annoncent les auteurs dans le numéro 163 d'avril).

²⁶ Voir annexe 1, tableaux 1.8 et 1.9.

²⁷ A.M.R. 500.410, Journal de Lyon, n°82 du 18 août 1792.

²⁸ Voir annexe 1, tableaux 1.9 et 1.10.

Jusqu'à la fin de l'année, il n'y a pas un mois sans une non-parution. Entre les numéros 94 et 117³⁰ il aurait dû paraître 24 journaux³¹, la numérotation n'en indique que 22. Il y a donc eu deux non-parutions (que nous ne pouvons pas dater puisque nous ne possédons pas les 22 numéros). Le mois d'octobre est parsemé de non-publications. Entre les numéros 120 et 123³¹, il aurait dû paraître quatre journaux (le 8, le 9, le 10 et le 11 octobre) alors que la numérotation n'en indique qu'un seul (le n°122, que nous ne possédons pas). Entre les numéros 131 et 133 (20 et 24 octobre), deux numéros auraient dû paraître (un le 21 et un le 23) alors que la numérotation en indique un seul. Entre les exemplaires 133 et 138 (24 et 31 octobre), il aurait dû paraître cinq journaux et seulement quatre sont publiés (de 134 à 137). Une note insérée au bas de la quatrième page du *Journal de Lyon* numéro 142, nous permet de penser que cette non-parution est survenue le mardi 30³². En octobre 1792 nous pouvons déceler deux non-parutions isolées, l'une le dimanche 4 et l'autre le dimanche 18. La parution est ensuite régulière durant presque trois semaines, jusqu'au dimanche 9 décembre 1792, date à laquelle le journal n'est pas publié.

Dans le numéro 182 du 25 décembre (les auteurs le datent par erreur du 24) l'abonné peut lire : "*Demain il ne paraîtra pas de numéro à cause des fêtes*". Le journal ne paraît en fait pas durant la dernière semaine de décembre 1792 (cinq non-parutions successives)³³.

Entre les mois de septembre et décembre, la somme des non-publications isolées se monte à huit, dont quatre pour octobre. Cette irrégularité n'est pas expliquée clairement par les auteurs. Nous pouvons néanmoins rapprocher cette instabilité avec la précarité financière du propriétaire qui ne parvient pas à payer son imprimeur, comme au moins un de ses fournisseurs³⁴, depuis l'été semble-t-il.

³⁰ A.N.4.Lc.481, *Journal de Lyon*, n°94 du 5 septembre 1792 ; A.M.R. 500.410, *Journal de Lyon* n°117 du 4 octobre 1792, ce sont les seuls numéros que nous possédions entre ces deux dates.

³¹ Voir annexe 1, tableau 1.10.

³² idem - et voir A.N.4.Lc.481, *Journal de Lyon*, n°120 et 123 des 7 et 12 octobre 1792.

³³ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°142 du 6 novembre 1792. Nous pouvons lire : "Aux abonnés. Des circonstances imprévues ont retardé l'impression de ce journal, dont il n'est paru qu'un autre numéro la semaine dernière ; nous espérons que nos abonnés[...]". Les auteurs ne précisent pas plus les raisons des retards et non parutions. Il paraît habituellement 8 numéros en une semaine, il en manque deux. Le tableau 1.11, on constate que le dimanche 4 novembre il n'y eut pas de journal. Il manque encore une non parution pour cette semaine. Elle n'a pu avoir lieu que le mardi 30 octobre. (Voir tableaux 1.10 et 1.11).

³⁴ Voir annexe 1, tableau 1.11.

³⁵ A.D.R. 3.E.10.526 : Protestation de Brocchi contre Camer, Lyon le 2 novembre 1791, pièce numéro 709 des Minutes de Pierre Bonnevaux, notaire de la paroisse de Saint-Maix, second semestre 1791 - B.M.L. n°2072, pièce

La parution reprend le 1^{er} janvier 1793. Le samedi 5 il n'y a pas de publication, sans que nous puissions l'expliquer. Le jeudi 17 et le samedi 19, il n'y a pas de parution, par contre le numéro 14 du 18 janvier comble un peu ce retard en comptant 8 pages au lieu de 4³⁵. Le journal ne paraît pas le 3 comme le 17 février. Les 27, 28 février et le 1^{er} mars la publication est interrompue, après que des officiers aient tenté d'interdire à l'imprimeur de publier le journal. Les formes du numéro ont été brisées³⁶. La publication reprend le 2 mars mais s'interrompt de nouveau pour deux numéros, le 8, le 9 ou le 10 mars (un numéro que nous ne possédons pas paraît durant ces trois jours, sans que nous puissions préciser à quelle date)³⁷.

Fin avril survient la première longue cessation d'activité ayant une cause politique indépendante de la volonté (et des finances) des responsables du périodique. Le jeudi 4 avril la publication cesse pour 26 jours, l'unique rédacteur du moment, Jean Louis Faïn, étant emprisonné. Cette période de non-parution est la plus longue de l'histoire du journal. La publication reprend le 30 février³⁸, après sa libération, et se poursuit sans incident jusqu'au numéro 84 du 14 mai. Le 14 mai 1793 les Corps administratifs réunis en séance extraordinaire proscrivent le périodique de l'étendue du département, parmi d'autres journaux "*astucieusement hypocrites*"³⁹. Le *Journal de Lyon* cesse de paraître du mercredi 15 mai au dimanche 2 juin. Le mardi 4 juin, la publication reprend par un numéro triple, le numéro 85,86 et 87.

La publication reprend donc le 4 juin, mais elle est des plus irrégulière⁴⁰. Sur les 25 numéros qui auraient dû paraître du 4 au 30 juin, seulement 13 ont été publiés, dont deux en exemplaires doubles et un en exemplaire triple. Du 5 au 12 juin, aucun journal ne paraît (sept non-parutions). Quatre non-parutions surviennent du 15 au 18, une autre le 20, deux du 23 au 25, et deux autres les 28 et 29 juin. En "compensation" les journaux des 27 et 30 juin sont doubles⁴¹.

n°18 : Lettre du procureur général syndic du Département Moysie, non datée, ainsi que n°2072, pièce n°20 : Reconnaissance de dette de Camer en faveur de l'imprimeur Bernart, en date du 31 septembre 1792.

³⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°14 du 18 janvier 1793.

³⁶ Voir annexe 1, tableau 1.13 - B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°46 du 3 mars 1793.

³⁷ Voir annexe 1, tableau 1.13.

³⁸ B.M.L. 116.252 et B.M.L. 158.671, *Journal de Lyon* n°72 du 30 mars 1793.

³⁹ GUYOT (G), *Procès verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon 1787-1800*, Lyon, 1901, séance du 14 mai 1793. Les feuilles prosrites sont des périodiques de tendance girondine. Les administrateurs joignent en plus du *Journal de Lyon* les journaux de Gerses et de Brissot.

⁴⁰ Voir annexe 1, tableau 1.14.

⁴¹ B.M.L. 116.252 - B.M.L. 158.671 - A.D.R. 1 L.460, *Journal de Lyon*, n°94 & 95 du 27 juin 1793 et n°96 & 97 du 30 juin 1793 - voir aussi annexes, tableau 1.14.

La publication du mois de juillet 1793 est plus régulière⁴². On ne note que trois non-parutions, les 6, 7 et 12 juillet. La non-publication du 12 juillet est compensée par un numéro double le lendemain⁴³. Le périodique cesse son activité le 13 août. Du 1er au 13 août, onze numéros auraient dû paraître. Quatre ne sont pas publiés, le 2, le 8, le 9 et le 10. La non-parution du vendredi 2 août est compensée, le lendemain, par un numéro double⁴⁴.

Pour un aperçu plus rapide, et une vue d'ensemble, nous pouvons nous reporter aux tableaux 1.1 à 1.15 proposés en annexe 1, second tome de cette étude. C'est à partir de ceux-ci que j'ai pu déceler les non-parutions isolées jusque là non étudiées.

2. DIFFUSION DU JOURNAL DE LYON.

Souscription, évolution des prix et modalités d'abonnements.

Le prix et le mode d'abonnement sont variables. L'abonnement est, au 2 avril 1791, de 3 livres pour 3 mois, alors que la périodicité est tri-hebdomadaire. Le 18 juin 1791, il est de 3 livres 15 sous pour 3 mois et de 18 livres pour l'année, pour la province. Hors de la province l'abonnement est de 4 livres 10 sous pour trois mois et 18 livres pour l'abonnement annuel. L'abonnement annuel est abandonné à partir du 31 août 1791. Ce mode d'abonnement n'a sans doute pas obtenu le succès escompté en juin, son coût ne présentant que des désavantages par rapport au tarif mensuel. La seule modalité d'abonnement proposée est alors semestrielle : elle est de 3 livres et 25 sous pour la petite poste, 4 livres 20 par la grande. Par contre nous pouvons remarquer que l'augmentation des tarifs est similaire pour la grande comme pour la petite poste, 10 sous.

A partir du 15 mai 1792, alors que le périodique paraît six fois par semaine, un nouveau barème de souscription est proposé. Les abonnés de la petite poste ont le choix entre trois modes de souscription : 30 livres par an, 15 pour six mois et 7 livres 20 sous pour trois mois. Un seul mode de souscription est offert pour la grande poste, de 36

42 Voir annexe 1, tableau 1.15

43 B.M.L. 116.252 - B.M.L. 158.671 - A.D.R. 1 L. 450, *Journal de Lyon*, n°105 & 106 du 13 juillet 1793.

44 Voir annexe 1, tableau 1.15.

livres par an. Au 17 octobre 1792, les prix sont nivelés entre la petite et la grande poste, les modes d'abonnements sont eux aussi uniformisés. Les abonnements de durées diverses sont de même ramenés à un tarif égal par numéro. Les nouveaux tarifs sont : 36 livres par an, 18 livres pour 6 mois, 9 livres pour trois mois. Ils demeurent inchangés jusqu'à la disparition du périodique.

Tableau 3.1 : Récapitulatif des tarifs d'abonnement.

Abonnement	Trimestriel		Semestriel		Annuel	
Date/Poste	Petite	Grande	Petite	Grande	Petite	Grande
03/04/91	3 L					
18/06/91	3 L 15 s	4 L 10 s			18 L	18 L
31/08/91	3 L 25 s	4 L 20 s				
15/05/92	7 L 20 s		15 L		30 L	36 L
17/10/92	9 L	9 L	18 L	9 L	36 L	36 L

Livres : L. Sous : S.

L'insertion en fin de périodiques d'avis et d'annonces, proposée par les auteurs, est de 4 sous. Les abonnés peuvent bénéficier gratuitement de la voix du journal pour leurs annonces. Ce tableau est reproduit en annexe 3 du second volume de cette étude.

Mode de distribution et distribution gratuite.

Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autres modes de distribution que les souscriptions des abonnés, qui viennent souscrire au bureau d'avis du journal. A aucun instant il n'est fait allusion à une vente à l'exemplaire, que ce soit à la criée ou au bureau d'avis. La distribution se fait donc uniquement par la poste.

Nous disposons par contre d'un indice prouvant que le périodique a, à ses débuts, été distribué gratuitement. Un dénommé Fulchiron, dénoncé dès les premiers numéros du journal, fait paraître le 7 avril 1791 un mémoire justificatif contre le *Journal de Lyon* et Prud'homme⁴⁵ dans lequel nous pouvons lire :

"Un journaliste avide a cru donner de la célébrité à son journal, en le montant sur le ton de la diffamation, et faisant répandre gratuitement son premier numéro avec profusion[...]"

⁴⁵ A.M.R. 500.402. Mémoire et requête du sieur Fulchiron contre le sieur Prudhomme, journaliste à Lyon, inf° de 8 pages, daté du 7 avril 1791, sans nom d'imprimeur.

Lieu et aire de diffusion.

Il n'a été conservé, parmi les fonds d'archives lyonnais, aucune des listes d'abonnés au *Journal de Lyon*. Nous ne savons d'ailleurs pas si ces listes ont survécu à la Révolution. Le journal et ses auteurs ayant été accusés d'avoir incité les lyonnais à la révolte contre la Convention⁴⁵, il est fort possible que ces listes aient rapidement été détruites par les auteurs, ou par un quelconque individu ne désirant pas qu'elles tombent entre les mains des personnes chargées de la répression après le siège de l'été 1793. Nous ne pouvons donc étudier la diffusion du périodique par l'intermédiaire de ces listes d'abonnées. Comme indication du public du journal, il ne nous reste que les éparses indications des auteurs, ou de leurs contemporains. Pour ce qui est de l'aire de diffusion du périodique, nous ne pouvons que nous référer au courrier publié par les auteurs. Malheureusement il y a très peu de lettres qui sont signées à leur publication. Quelques unes seulement indiquent le lieu où elles ont été écrites. Nous avons vu que les avis et annonces insérés dans le périodique sont gratuites pour les abonnés. Nous pourrions alors supposer que celles qui se répètent régulièrement sont du fait d'abonnés, mais elles sont peu nombreuses et n'apportent presque aucun renseignement utile.

Milieu social des lecteurs.

Les indications portant sur le nombre et le niveau social des abonnés sont aussi rares qu'imprécises, elles sont même parfois contradictoires. Une indication de la catégorie des abonnés nous est donnée par la délibération des Corps municipaux du 20 novembre 1792⁴⁷ où l'on peut lire que le périodique, "*thermomètre de l'opinion pour la classe des citoyens aisés*" réunit "*peu d'abonnés*". Il semble que Roland de la Platière soit lui même abonné au périodique en juillet 1791⁴⁸. Nous connaissons la qualité de quatre autres abonnés⁴⁹ qui sont des marchands, à l'exception de F. J Lange (ou L'Ange) qui citoyen passif en 1790 est juge de paix en 1791, donc de revenus plus élevés puisque éligible⁵⁰. Les indications sont vagues mais nous renseignent sur la "qualité" des

⁴⁵ A.D.R. 42 L. 12, Interrogatoire de Jean Louis Fain, 4, 8 et 11 brumaire an II - A.D.R. 42 L.15, Condamnation à mort de Jean Louis Fain, 13 brumaire an II.

⁴⁷ GUIGUE (G), op cit page 30, séance du 20 novembre 1792.

⁴⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 23 juillet 1791. Roland annonce à l'éditeur : "Je reçois, Monsieur, le numéro 24 de votre périodique [...]"

⁴⁹ Les deux seuls abonnés dont nous connaissons les noms, domiciles & professions sont : F. J Lange, couvreur peintre dans l'industrie de la soie (dessinateur en soie), et écrivain, rue Tête de Mort (*Journal de Lyon* n°88 17 octobre 1791), un certain Trunet, sergent-fourreur de la place Neuve (*Journal de Lyon* n°82 du 7 oct. 1791). Nous savons qu'un autre abonné est négociant, et qu'un autre est marchand de bois(n°152 du 17 nov^e) . nous ne connaissons par contre ni les noms ni les adresses de ces souscripteurs.

⁵⁰ L'ANGE (François Joseph), *Ouvrages*, Imprimerie Centrale Commerciale, Paris, 1968, 239 pages, p 38 et 44.

lecteurs, qualifiés de gens aisés, pouvant sacrifier de leurs économies pour l'abonnement au journal.

Si le journal a eu peu ou pas d'abonnés issus des classes populaires, il demeure envisageable que ceux-ci aient accès à sa lecture, par les sociétés populaires par exemple. Nous possédons actuellement très peu de documents nous permettant de le savoir. Le périodique est lu en mai 1791 à la Société populaire de Saint-Nizier, puisque celle-ci prend la défense de Prud'homme⁵¹. Seul Eugène Dubois nous indique clairement que dans la séance du 5 juin 1793 de la Société Populaire des Amis de la Constitution de Bourg-en-Bresse, *"le président fait lire le Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire du 4 juin, rédigé par Carrier, contenant la relation de ce qui s'est passé à Lyon depuis le 13 jusqu'au 30 mai"*⁵². La société populaire est-elle abonnée au *Journal de Lyon* ? Le président de la société, Lescuyer, est un élu plutôt modéré, qui peut donc facilement avoir embrassé les idéaux du *Journal de Lyon* et être lui-même abonné. Mais qui que soit l'abonné il semble que le *Journal de Lyon* soit en juin 1793 le seul organe d'information informant Bourg-en-Bresse des événements Lyonnais.

Deux autres lieux où *Journal de Lyon* peut être lu nous sont connus. Ce sont deux salons de lecture. Nous ne savons pas à quelle clientèle s'adressent ces deux salons. Le premier est celui de la dame Meynard. Il nous est connu par une annonce placée à deux reprises dans le *Journal de Lyon*, les 10 et 17 octobre 1791⁵³. Nous n'avons aucune autre indication qui nous permette de savoir quel fut le succès et la durée de vie de ce salon. Les seuls renseignements connus à propos de ce salon sont contenus dans l'annonce parue dans le journal de Carrier :

*"AVIS : La dame Meynard vient d'ouvrir en cette ville, place de l'Herbserie n° 71, au premier étage (...) une salle de lecture des principaux journaux de France & de l'étranger tels que : le Moniteur, la Gazette Universelle, le Chronique de Paris, les Annales patriotiques par le Mercier, les journaux de Prud'homme de Paris & de Carrier, de Lyon, le Surveillant, le Journal de France, la Gazette de France"*⁵⁴

Le second salon où nous pouvons attester la lecture du *Journal de Lyon* est celui de la femme de Carrier, Marie Carrier. Il n'est jamais fait allusion à ce salon dans les pages

⁵¹ METZGER (A) et VAESSEN (J), *Lyon en 1791*, op cit page 21, page 49.

⁵² DUBOIS (E), *La Société populaire des Amis de la Constitution et des Sans-Culottes de Bourg 1791-1794*, Bourg-en-Bresse, Victor Berthod, 1930, 85 pages, page 30.

⁵³ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°63 et 63 des 10 et 17 octobre 1791.

⁵⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°63 et 63 des 10 et 17 octobre 1791.

du journal de Carrier. Nous ne connaissons son existence que par deux documents : une lettre de Marie Carrier et une pétition de Carrier à la Convention nationale. Dans sa lettre Marie Carrier indique, à propos d'un ami de son mari, *"il m'étoit de quelque utilité pour l'émission de notre feuille et surtout pour mon cabinet littéraire"*⁵⁵. Carrier, dans sa pétition à la Convention, cite une autre lettre de sa femme lui annonçant la saisie de papiers concernant le journal, durant une visite domiciliaire, et précisant que *"les abonnés même au cabinet littéraire sont menacés comme des contre-révolutionnaires et des aristocrates, parce qu'ils venaient lire à la maison"*⁵⁶. Nous ne possédons actuellement aucun autre renseignement concernant ce salon. Il se tient chez Carrier, en avril 1793 au moins (c'est la seule date que nous pouvons avancer), il est officiellement dirigé par sa femme. Que peut-on y lire ? Le journal de Carrier, bien évidemment, ceci indiquerait qu'il serait destiné à des personnes qui ne sont pas abonnées ! Peut-on y lire d'autres périodiques ? Voici les questions que nous pouvons actuellement nous poser à propos de ce salon, jusque là ignoré par les historiens de Lyon.

Si les lieux de diffusion du *Journal de Lyon* nous sont peu connus, son aire de diffusion demeure tout aussi floue. Nous avons vu qu'en juin 1793 il est connu à Bourg-en-Bresse, c'est à dire à une soixantaine de kilomètres de Lyon. Les seules indications que nous ayons proviennent des lettres au rédacteur, des dénonciations, et des annonces ou avis. Peu de lettres indiquent le lieu de résidence de leurs auteurs, et parmi celles-ci nous n'avons pas la certitude que l'auteur soit un abonné. Néanmoins, dans l'état actuel des recherches effectuées, elles demeurent la seule source de renseignements que nous possédions. Parmi les lettres aux rédacteurs j'ai choisi d'écarter les lettres de protestations contre les dénonciations insérées dans le périodique. En effet leur auteur peut ne jamais avoir lu le périodique, et n'écrire que parce qu'il a été prévenu par une tierce personne qu'il est la cible de dénonciations dans le journal. Par contre j'ai choisi de tenir compte des dénonciations envoyées aux rédacteurs, car, même si leur auteur n'est pas abonné, nous pouvons supposer qu'il juge le journal suffisamment influent pour lui confier ses dénonciations.

Si l'aire de diffusion est peu décelable, nous pouvons néanmoins définir une première aire couvrant la campagne de l'ouest et du nord ouest lyonnais. La première lettre adressée aux rédacteurs, qui nous renseigne sur l'origine de son auteur, est celle

⁵⁵ B.M.L. MS 2072 pièce n°25, [Marie] Carrier aux commissaires de la Convention, 10 avril 1793, voir annexe 27.

⁵⁶ B.M.L. Fonds Costa, 358.584, *Pétition du citoyen Carrier, Journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale*, inr de 8 pages n°9, datée du samedi 20 avril 1793, Voir annexe 28.

écrite par un prétendu "philosophe de Rochetaillée"-Sur-Saône, qui se situe à quelques kilomètres au nord de Lyon, sur la Saône⁵⁷. Cette personne, dont l'identité réelle nous est inconnue, écrit à plusieurs reprises au *Journal de Lyon*. Une lettre provient aussi d'Ecully les Lyon, qui se situe à quelques kilomètres à l'ouest de Lyon. Un nombre un peu plus important de lettres et de dénonciations semblent provenir de Cuire et de la Croix Rousse⁵⁸. Le 3 juin 1792 le journal publie une lettre écrite par un certain Jougan, "de la paroisse de Saint-Didier-au-Mont-d'Or". Une lettre est aussi adressée de Neuville sur Saône en novembre 1792⁵⁹. Nous rencontrons aussi beaucoup d'articles concernant Saint-Martin d'en Haut, qui proviennent sans doute de dénonciations qui ne paraissent pas comme telles dans le journal, mais sont utilisées comme base de renseignements. Si nous possédons des indices d'une diffusion dans le proche ouest lyonnais, nous ne possédons par contre aucune trace ou indice nous permettant d'imaginer une correspondance avec le proche est lyonnais.

Autour de ce rayonnement de la campagne lyonnaise avoisinante, il semble que le périodique ait eu une influence plus "départementale", concernant les villes de plus grande importance. Les avis et annonces, ainsi que certains articles et dénonciations semblent indiquer que des lettres utilisées pour la rédaction proviennent de Chambéry. Le journal y avait-il des abonnés ? Le fait est difficile à apprécier car, comme nous le verrons plus en avant, l'un des rédacteurs (Charles Joseph Caffie) est un savoyard originaire de Chambéry. Il peut avoir incité certaines de ses connaissances à s'abonner, certes, mais il peut aussi fournir des renseignements concernant cette ville provenant d'une correspondance avec des relations n'étant pas abonnées ! Tout comme dans le cas de Saint-Martin d'en Haut, il n'est pas impossible qu'il y ait eu des abonnés à Villafranche et à Roanne. La fréquence des articles concernant ces deux localités, surtout durant 1791 et 1792, peut nous amener à supposer qu'ils sont conçus à partir de dénonciations locales. Bien sur il n'est pas exclu que les auteurs du journal de Carrier n'obtiennent leurs renseignements par d'autres voies. ... Nous avons vu que le journal de Carrier est lu en juillet 1793 à la Société Populaire de Bourg-en-Bresse. Eugène Dubois indique de même dans son ouvrage que le périodique eut aussi plusieurs abonnés à Neuville-sur-Dame (petite localité se trouvant au sud-ouest de Bourg-en-Bresse), au minimum au début de 1793⁶⁰. Nous pouvons remarquer aussi que le journal reçoit des

⁵⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°68, 69, des 5 et 7 septembre 1791.

⁵⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°113 du 30 décembre 1791, n°4 du 19 mai 1792.

⁵⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°140 du 2 novembre 1792, lettre de Neuville sur Saône en date du 30 octobre 1792.

⁶⁰ DUBOIS (E.), op.cit page 34, page

lettres provenant de Valence et de Vienne, début 1792 essentiellement. Nous pouvons aussi noter la publication d'une dénonciation provenant de Toulouse, le 2 janvier 1792⁶¹. Une lettre est même envoyée, en mars 1792, par la Société des Amis de la Constitution de Lille aux rédacteurs, pour les mettre en garde contre la déformation des nouvelles que l'on envoie au Bureau d'Avis⁶². Une autre lettre est adressée aux rédacteurs par la Société de l'Égalité de Bordeaux⁶³.

Peut-on conclure que ces villes font partie de l'aire de diffusion du périodique ? A Villefranche, Valence, Vienne, Roanne, Chambéry, et peut-être Toulouse, il semble évident que le journal est suffisamment connu pour que l'on compte sur lui pour mettre en lumière certains litiges survenant dans ces villes. Même s'il y a peu ou pas d'abonnés, le journal y aurait alors une réputation suffisante pour que l'on fasse appel à lui (peut-être à défaut d'un autre organe à disposition). L'importance qu'accordent d'ailleurs les pouvoirs constitués de ces localités (Vienne et Roanne) aux dénonciations du journal, confirme que le *Journal de Lyon* y est un organe d'un certain poids⁶⁴. Dans le cas de villes fort éloignées, telles que Bordeaux ou Lille, les lettres proviennent toutes deux des sociétés populaires locales. Sont-elles abonnées ? Dans le cas de Lille nous pouvons supposer que la Société populaire connaît le journal de Carrier, par l'intermédiaire de soldats. En effet le journal semble avoir des correspondants lyonnais dans les armées, qui fournissent les rédacteurs en "Nouvelles des armées" ou "Nouvelles des frontières". Ainsi, alors même qu'est publiée la lettre de Lille, le journal contient des nouvelles militaires provenant de cette région.

Il convient aussi de s'interroger à propos d'une éventuelle diffusion du journal de Carrier dans le milieu du périodique parisien. Carrier propose bon nombre d'abonnements en son Bureau d'Avis, à des journaux parisiens⁶⁵ et publie des annonces

⁶¹ B.M.L. 116.252 et 158.671, *Journal de Lyon*, n°119 du 2 janvier 1792. Nous ne pouvons pas savoir avec certitude si cette lettre est envoyée directement aux rédacteurs, ou à un lyonnais qui en ferait la communication au Bureau d'Avis du journal.

⁶² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°148 du 28 mars 1792.

⁶³ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°141 du 3 novembre 1792.

⁶⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°59 et 60 des 15 et 17 août 1791, le district de Roanne se plaint au Directoire du département des calomnies insérées dans le journal de Carrier, et semble vouloir les mener devant l'accusateur public. De même dans le n°144 du 9 novembre 1792, la municipalité de Vienne est obligée de publier une "Adresse aux Français" pour démentir les faits rapportés par le *Journal de Lyon*, et ses "faillitures calomnieuses" de la société" que sont les rédacteurs. Il semble même que la Municipalité de Vienne se soit plaint au ministre de l'Intérieur, et ait demandé secours à l'Assemblée nationale.

⁶⁵ "Mercure de France" de Cusac (B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°87, 90, 100, 105 des 11, 14, 18, et 30 novembre 1791).

publicitaires pour d'autres⁶⁶. Il est entré en contact avec l'imprimerie du Cercle Social, en janvier 1793, et propose l'abonnement à plusieurs de leurs ouvrages⁶⁷. Par la suite le journal de Carrier publie une annonce concernant deux ouvrages (non périodiques) du Cercle Social⁶⁸. Nous pouvons nous demander si Carrier, en retour de cette publicité pour l'imprimerie⁶⁹, ne jouit pas lui-même d'une publicité sur Paris. Quelques lettres proviennent parfois de Paris⁷⁰ sans que nous sachions si elles sont le fait d'abonnés ou de connaissance des rédacteurs. Je pense qu'il serait utile d'étudier les implantations de Carrier à Paris, et de voir si son périodique y est diffusé ou non. Un document nous renseigne un peu sur une éventuelle influence du journal de Carrier, au minimum parmi les opposants aux Montagnards. Malheureusement ce document est sujet à caution car il émane du périodique lui-même. Le 13 mars 1793, le journal publie une lettre de Carrier (alors à Paris, et convoqué au Comité de Sécurité Générale) qui annonce qu'il vient de rencontrer Collot d'Herbois. Carrier retrace à son rédacteur de Lyon sa courte conversation avec Collot d'Herbois :

"Mais voici une petite anecdote qui m'est arrivée. Comme j'étais à attendre mon tour, le citoyen Collot d'Herbois, député, arrive, je lui salue le bonjour, "ah ! mon ami, me dit-il, qu'avez-vous fait ? Votre journal -Et bien !- a tout gâté -Comment ?- Oui, tous les journalistes, qui nous sont opposés, l'ont copié, vous ont présenté comme un patriote persécuté dont tous les jacobins avoient pris la défense, nous ont démentis. Il faut vous rétracter (...)"⁷¹.

Peut-on tirer des conclusions de ce récit, dont Carrier semble tirer une certaine fierté ? Seule une étude de la presse parisienne nous permettrait d'apprécier l'influence du journal de Carrier sur Paris, et sur les périodiques parisiens. Nous savons, par contre, qu'en août 1791, la *Gazette Universelle*, a attaqué l'intégrité des auteurs du *Journal de Lyon*⁷². Le périodique semble donc avoir, à ce moment un écho à Paris, sans doute par ce qu'il vient d'être dénoncé à l'Assemblée nationale.

⁶⁶ "L'Observateur" (B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°157 du 24 novembre 1792) "Magasin encyclopédique ou Journal des sciences, des lettres et des arts, par une société de gens de lettre", (B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°9 du 11 janvier 1793) on ne peut y souscrire qu'à Paris.

⁶⁷ "Bulletin des Amis de la liberté", "La Chronique du mois, ou les Cahiers patriotiques", la "Feuille villageoise" de Grouvelle et Ginguené, le "Journal d'Histoire naturelle" publié par les directeurs de l'imprimerie du Cercle Social (B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°5 du 3 janvier 1793).

⁶⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°50 du 7 mars 1793.

⁶⁹ Carrier a certainement des contacts avec cette imprimerie qui est alors subventionnée par le ministère girondin, voir : J. TULARD, J.F. FAYARD, A. FIERRO, *Histoire et chronologie de la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1987, 1213 p., page 631.

⁷⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n° 88 du 17 octobre 1791 : lettre signée "Retouma, citoyen de Paris", n°52 du 13 juillet 1792, lettre signée Ch...

⁷¹ Lettre de Carrier, 8 mars 1793, de Paris, publiée dans le *Journal de Lyon* n°53 du 13 mars 1793.

⁷² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°64 du 27 août 1791. Dans ce numéro est publiée la "fin de la réponse à l'auteur de la *Gazette Universelle*" qui semble avoir accusé le *Journal de Lyon* d'accuser systématiquement le directeur et le district, tout en se "prosternant" devant la municipalité et l'Assemblée nationale.

Nous pouvons donc conclure sur quelques informations concernant la diffusion du périodique. Ses abonnés sont qualifiés de gens "aisés". Nos informations, quoique imprécises, sont plus fournies en ce qui concerne son aire de diffusion. Nous pouvons supposer que celle-ci recouvre la proche campagne lyonnaise, peut-être sur une dizaine de kilomètres. Une seconde aire de diffusion peut être discernée, couvrant le département, englobant les villes telles que Vienne et Valence (100 km) pour le sud, Villefranche-sur-Saône et Roanne pour l'ouest, Chambéry (115 km) pour l'est et Bourg-en-Bresse et Neuville sur Dame (65 km) pour le nord-est et le nord-ouest. Cette aire de diffusion ne concerne sans doute que quelques abonnés pour les petites localités. Ainsi l'aire de diffusion du périodique couvrirait Lyon, sa campagne avoisinante⁷³, les "grandes" villes périphériques de Lyon, appartenant au département. A cette diffusion départementale s'ajoute l'éventualité d'une diffusion à Paris, et dans des sociétés populaires plus éloignées. L'éventualité d'une diffusion à Marseille, durant la crise fédéraliste, mériterait d'être étudiée. Les lieux où le périodique peut être lu (salons de lecture, cabarets, sociétés populaires, assemblées de sections) nous demeurent inconnus, sauf dans les deux salons de lecture cités plus haut, et la séance de lecture publique à Bourg-en-Bresse, le 5 juin 1793.

Tirage du *Journal de Lyon*.

Nous ne possédons aucun indice de tirage concernant le périodique de Carrier. Une seule indication concerne le *Bulletin du département de Rhône et Loire*, dont Carrier semble être le propriétaire. Carrier demande, dans une lettre au Comité de Sécurité du Comité de Salut Public du département de Rhône et Loire en date du 1er septembre 1793⁷⁴, de l'aide pour 300 exemplaires de ce périodique. Comme ce périodique, qui ne paraît que durant le siège de Lyon, s'adresse uniquement aux lyonnais vivant dans les murs de la ville, nous pouvons nous demander si ce chiffre ne serait pas le même que le nombre des citoyens lyonnais abonnés au *Journal de Lyon*. Ce nombre supposé d'exemplaires peut être pris en considération pour le *Journal de Lyon* uniquement si l'on considère que le *Bulletin du département de Rhône et Loire* s'adresse aux mêmes citoyens lyonnais, à la même audience dans les murs de Lyon, que le *Journal de Lyon*. En l'état actuel des recherches, les indications que nous possédons actuellement ne

⁷³ Hugh GOUGH précise que "le 13 août [1793], privé des recettes de ses abonnés qui vivaient hors des murs de la ville, Carrier se vit forcé de suspendre la publication de son journal". Voir GOUGH (H.), *La presse provinciale et le fédéralisme* dans *Les fédéralismes, réalités et représentations 1789-1874*, actes du colloque de Marseille de septembre 1983, Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, 448 pages, 1985, p 251-252.

⁷⁴ A.D.R. 42.L69, pièces 51 et 52. Aux citoyens composant le Comité de Sécurité du Comité de Salut Public du département de Rhône et Loire, Lyon, le 1er septembre 1793.

nous permettent pas de répondre à cette supposition. J. Etievenaux indique que le *Journal de Lyon* serait publié à "quelques centaines d'exemplaires"⁷⁵. Malheureusement aucune indication de source ne vient étayer cette supposition. André Voirin, dans son étude sur l'opinion publique lyonnaise, prend comme comparaison au journal de Carrier, le journal de Marseille, qui tire entre 500 et 1000 exemplaires, pour une périodicité plus restreinte et un coup de souscription plus élevé. André Voirin indique qu'il est possible que le journal de Carrier "ait été plus important, dépassant peut-être le millier" d'abonné⁷⁶.

3. DESCRIPTION DU JOURNAL DE LYON.

Format.

Le format du périodique est le même durant toute sa publication, in°4 de 4 pages (20 x 26 cm). Exceptionnellement le périodique ne comporte pas 4 pages. Les n°57 et 112 de 1791⁷⁷ n'en comptent que deux, en conséquence les numéros suivants en comptent six. De façon à rattraper un retard, le n°14 de 1793⁷⁸ en a huit.

Présentation typographique.

La présentation du périodique évolue et s'améliore durant sa parution. La première présentation est la moins évoluée. On trouve tout au début le titre, sur trois lignes (*Journal de Lyon / ou / Moniteur du département de Rhône et Loire*) qui est surmonté d'une ligne comportant le numéro de l'exemplaire, la date, l'inscription "Bureau d'Avis, pl de la From.[place de la Fromagerie] n°50" et d'un feston ou d'un réglel par la suite. Sous le titre apparaît, entre crochets ou entre parenthèses, le nom de l'éditeur. Ce dernier est, le 23 avril 1793, sans justification, remplacé par l'inscription en majuscule "QUATRE MILLE CINQ CENTS". Durant la première année apparaît en caractères italiques un "avis aux souscripteurs" : "Ceux de nos souscripteurs, dont l'abonnement est fini, sont priés de nous faire savoir s'ils désirent continuer". Enfin, juste entre l'avis aux souscripteurs et le début des articles, apparaît une épigraphe, entourée de filets. Du 9 mai 1791 au 31 juillet 1792, le titre est suivi de la dédicace "aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon", placée sur deux lignes. La devise "La liberté de la presse

⁷⁵ ETEVENAUX (J), *Lyon en 1793, révolte et désarmement*, page 62.

⁷⁶ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon*, 3ème partie, "L'échec jacobin", in *Cahiers du Rhône* 89 n°5, page 76.

⁷⁷ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°57 du 10 août 1791, n°112 du 16 décembre 1791.

⁷⁸ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°14 du 16 janvier 1793.

Exemplaires de présentation du journal de Lyon.

N^o. 31. Samedi 11 Juin 1791. BUREAU d'ARTS, pl. de la Franch. n^o. 50.

JOURNAL DE LYON,

OU

MONITEUR DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE,

DÉDIÉ

AUX SECTIONS ET AUX BATAILLONS DE LA VILLE DE LYON

(PRUDHOMME ET CARRIER.)

N^o. 91.

Dimanche 2 Septembre

1^{re} année.

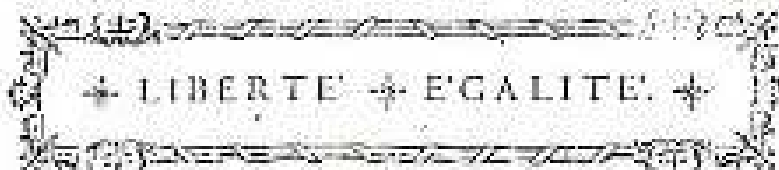


JOURNAL DE LYON,

OU MONITEUR DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE.

(CARRIER.)

N^o. 157. Samedi 14 Novembre. L'an 1^{er} de la Républ. Française.



JOURNAL DE LYON,

OU MONITEUR DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE.

CARRIER

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

JOURNAL DE LYON,

OU MONITEUR DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE.

De Mercredi 2 Janvier 1793. L'an 2^e de la République Française.

(CARRIER)

Le premier exemplaire respect la taille du périodique, les suivants sont réduits de moitié.

Le titre est imprimé en majuscules pleines à partir du 17 octobre ; les devises sont placées dans un nouveau cadre très orné qui disparaît en 1793. La devise et le titre sont placés sous un feston, tandis que la date descend sous le titre.

Le texte du journal est présenté sur deux colonnes d'environ 49 à 51 lignes. Ces colonnes sont séparées par une ligne verticale. La première page ne compte qu'environ 30 lignes, du fait de la place occupée par le titre, la devise et la citation, la ligne consacrée à la numérotation et à la datation. Le bas de la quatrième page étant souvent occupé par un encart réservé au nom et à l'adresse de l'imprimeur, aux modalités et tarifs de souscription, elle se trouve fréquemment réduite de 10 lignes de texte. Chacune des lignes contient environ 42 caractères (parfois 45). Nous pouvons alors estimer que le numéro contient autour de 15 000 caractères. Néanmoins cette capacité peut varier. Denis Reynaud estime que, durant l'été 1792, la présentation du texte étant plus aérée, les lignes plus courtes et plus espacées, le numéro ne compte guère plus de 10 000 caractères⁷⁹.

Les rubriques sont indiquées par un titre qui est soit en majuscules, soit en minuscules (quand il est long). On assiste parfois à une hiérarchisation des rubriques, un titre général en majuscules annonce une succession de petits articles du même domaine, dont les titres sont en minuscules ou en minuscules italiques. Par exemple, la rubrique "NOUVELLES ETRANGERES" introduit les articles "Nouvelles des armées du midi", "Turin le 28 mars" et "Nouvelles des frontières". Les articles comprennent parfois une suite d'extraits de lettres. La rubrique "Nouvelles des frontières" peut alors être subdivisée en "Lettre de Valenciennes", "Lettre de ...". Ce type de hiérarchisation est le plus souvent utilisé pour les nouvelles des frontières ou des armées. On retrouve aussi ce style de présentation pour les articles concernant l'Assemblée nationale. Le titre "CONVENTION NATIONALE" englobe alors des titres en minuscules correspondant à la séance d'une seule journée. Les rubriques sont parfois délimitées par des filets séparateurs horizontaux (notamment fin 1792).

Il arrive que les auteurs usent de caractères en italique pour mettre en relief quelques expressions qu'ils comptent mettre en valeur, ou pour de courtes citations. Ces

⁷⁹ JACQUET (J.) et REYNAUD (D), article concernant le journal de Camier publié dans le tome consacré à la presse lyonnaise de : *La Presse départementale en révolution. Bibliographie historique et critique (1789-1799)*, le tome II devrait être consacré à la région lyonnaise, ouvrage à paraître, dirigé par Gilles Feyer.

caractères sont aussi utilisés pour l'encart de fin de journal et pour "l'avis aux souscripteurs". Nous pouvons aussi signaler l'éphémère apparition de notes de report en bas de colonnes, durant septembre 1792.

D'autres éléments de la présentation varient, essentiellement en fonction des difficultés économiques du propriétaire, notamment la largeur des marges et la qualité du papier. La qualité du papier est irrégulière durant les 29 mois de publication. Si le premier papier utilisé est blanc et épais, il est durant le mois juillet 1791 remplacé à quatre reprises par un papier bleu-vert⁸⁰. En août, quatre numéros sont imprimés sur des feuilles suffisamment fines pour qu'elles laissent apparaître en transparent les caractères du verso de chaque feuille, au point de gêner la lecture. Ces irrégularités dans la qualité du papier se poursuivent durant 1791, sans que nous sachions s'il faut les attribuer uniquement aux problèmes financiers du propriétaire, ou si se sont des pénuries de papier qui peuvent en être la cause. En 1792, ces variations se font plus rares, sauf à la fin de l'année. Du 14 au 24 décembre 1792, alors que Carrier ne peut plus payer son imprimeur, le journal est imprimé sur un fin "mauvais papier bleu" et "les pages du journal sont réduites à 175 x 230 mm"⁸¹. Durant l'année 1793, le papier utilisé est d'une qualité qui demeure égale, même durant le siège de Lyon de l'été 1793.

Supplément au *Journal de Lyon*.

Dès la parution du périodique, les rédacteurs ont prévu l'éventualité de la parution d'un supplément. Ce supplément est, à l'origine destiné à la parution d'annonces et d'avis, dans le cas où ceux-ci seraient trop nombreux pour être insérés dans le journal lui-même. Nous pouvons aussi supposer que les auteurs escomptaient que les annonces seraient assez nombreuses pour remplir un supplément complet. Le premier de ces suppléments est celui du *Journal de Lyon* numéro 6⁸². Il porte la même numérotation (n°6) que l'exemplaire avec lequel il est livré. La pagination est continue à celle du périodique. Mais le supplément au périodique numéro 50 ne comporte en fait aucune annonce ou avis. Le même jour paraît d'ailleurs la "*Feuille d'avis du Moniteur du département de Rhône et Loire*"⁸³. Les auteurs annoncent que, en raison de la

⁸⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 à 48, du 13 au 20 juillet 1791.

⁸¹ JACQUET (L.) et REYNAUD (D), article concernant le journal de Carrier publié dans le tome consacré à la presse lyonnaise de : *La Presse départementale*..., op cit page 40, ouvrage à paraître, dirigé par Gilles Feyel.

⁸² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°6 du 13 avril 1791.

⁸³ B.M.L. 116.252, *Feuille d'avis du Moniteur du département de Rhône et Loire*, n°1 du 23 juillet 1791.

Un article de Denis Reynaud sur cet unique exemplaire de cette feuille, sera inséré dans le tome (à paraître) de *La presse départementale*..., op cit page 40, tome II consacré à la région lyonnaise.

"modicité" de l'abonnement (qui empêche la régulière parution de suppléments au *Journal de Lyon*), ils décident de proposer l'abonnement de cette feuille d'avis, dans laquelle sont censés paraître les annonces et avis nécessaires au financement du périodique. La souscription est de 9 livres par an, et 2 livres 5 sous pour trois mois. Cet exemplaire de la *Feuille d'avis*, inséré dans la collection du *Journal de Lyon* est la seule que nous possédions, et sans doute la seule publiée⁸⁴. Il est fort probable que les souscriptions n'aient pas suivi l'annonce des auteurs. En conséquence les suppléments au périodique contiennent des annonces et avis, en même temps que des articles. Ces suppléments sont de deux pages. Ils accompagnent les numéros 6, 50, 60, 67, 70, 77, 83, 92, 98, 105 (4 pages), 106 de l'année 1791. On peut supposer que le changement de périodicité de 1792 rend inutile la parution de supplément. Le seul supplément qui est publié après 1791 accompagne le numéro 90 du 19 juin 1793.

Parution de numéros doubles ou triples.

Il arrive que le journal ait des problèmes de publication qui l'amènent à ne pas paraître, ou alors à publier un numéro incomplet. Des événements peuvent perturber le format habituel. Le samedi premier octobre, par exemple, les rédacteurs font paraître à l'emplacement habituel de la citation :

*"Un événement ayant obligé le rédacteur de cette feuille à retarder l'envoi de sa copie à l'imprimeur, ce dernier n'a pu nous livrer que la moitié du numéro ; mais nous nous engageons à donner 5 pages pour lundi"*⁸⁵.

Le numéro suivant, le 80, comporte en conséquence 6 pages. Mais, en général, les numéros triples ou doubles sont publiés après des non-parutions d'un numéro. Ces numéros doubles portent le numéro et la date de l'exemplaire non publié, et de celui du jour. On rencontre essentiellement ces numéros multiples quand la parution est irrégulière, surtout en juin, juillet et août 1793. L'arrêté du 14 mai 1793 impose une cessation d'activité aux rédacteurs. Quand la publication reprend, le 4 juin, l'exemplaire distribué est triple, de façon à relater les événements survenus depuis le 29 mai 1793. Le numéro 85 est un exemplaire triple, daté du 4 juin il porte les numéros 85, 86 et 87. Par la suite les numéros 105 et 106 des 12 et 13 juillet paraissent en numéro double, le 13. Les nombreuses non-parutions survenant de juin à août 1793 sont compensées par les numéros triples ou doubles. Cette parution de numéros multiples pourrait être justifiée par le fait qu'elles permettent une économie de place, pour un même nombre

⁸⁴ LOCHE (M), *Les Journaux imprimés à Lyon, Auxerre, 1858*, 26 pages, page 16.

⁸⁵ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°79 du 1er octobre 1791.

d'exemplaires publiés. En effet le titre ne paraît qu'une fois sur un numéro double, la place réservée au texte est donc augmentée. Nous pouvons donc nous demander si ces fréquents numéros doubles ou triples sont le fait de retards imposés au rédacteur, ou s'ils sont le résultat d'un désir de publier plus de texte sur un même nombre de numéro.

CHAPITRE 2 : LES ANIMATEURS DU *JOURNAL DE LYON*.

Nous allons consacrer la dernière partie de la présentation du *Journal de Lyon* à une mise au point des activités pré-révolutionnaires des acteurs qui ont mis en place le périodique, ou ont contribué à son fonctionnement. Ces acteurs sont : les propriétaires successifs, les rédacteurs, les imprimeurs du périodique, les collaborateurs éventuels. Nous allons voir que le rôle de certains n'est pas clairement défini, ainsi, nous ne savons pas, par exemple, si Carrier peut réellement être considéré comme un rédacteur....

1. PROPRIETAIRES.

Les propriétaires du périodique nous sont connus car leurs noms apparaissent en tête de chaque numéro, entre parenthèses. Le premier de ces propriétaires est Prud'homme aîné, dont le nom apparaît dès le 2 avril 1791 sur la première page du journal. A partir du 6 juin le nom de Carrier est inscrit aux côtés de celui de Prud'homme. Le 18 juin le nom de Carrier demeure seul en tête du périodique, et ce jusqu'à la disparition du journal.

Prud'homme (ou Prudhomme) Jean Louis.

"Prud'homme aîné" est le frère de Louis Marie Prud'homme, le rédacteur des *Révolutions de Paris*. Leur père fut très certainement le relieur de livres cité dans l'*Indicateur alphabétique de Lyon de 1788*⁸⁵, qui résidait rue des Raisins, maison Vial. Il serait né le 14 mars 1745 à Lyon⁸⁷. Nous ne savons que très peu de choses à son encontre. Il semble qu'il exerce la profession de libraire, sans doute rue Mercière n°27⁸⁸. Il n'est pas cité, par Vingtrinier, parmi les imprimeurs lyonnais ; il ne semble donc pas qu'il ait été reçu imprimeur à Lyon⁸⁹. C'est tout ce que nous pouvons actuellement dire concernant Prud'homme aîné et ses activités d'avant 1791. Le 2 avril 1791 il entreprend officiellement le *Journal de Lyon*, sans doute confiant et inspiré par le modèle de son

⁸⁵ *Indicateur alphabétique de Lyon de 1788*, page 173.

⁸⁷ ROBINET, *Glossaire historique et biographie de la Révolution et de l'Empire 1789-1815*, Paris, Librairie historique de la Révolution et de l'Empire, tome II.

⁸⁸ A.M.R.I. v 53, Aux Cœurs des Maires et Officiers Municipaux de la ville de Lyon, lettre manuscrite de Prud'homme, non datée, B.M.L. Fonds Costa 355.015 : unum. de la Société Populaire des Amis de la Constitution, établie à Lyon, de Labrousse, Lyon, imprimerie de la société, 23 numéros in°8, voir p. 379, n°23.

⁸⁹ VINGTRINIER (Armé), *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Adrien Stank, 1894, 440 pages.

jeune frère, né en 1752⁸⁰, qui est rédacteur des prospères *Révolutions de Paris*. Nous ne pouvons pas affirmer qu'il fut lui-même rédacteur du *Journal de Lyon*, car, durant sa participation au périodique, aucun article n'est signé. Nous ne pouvons pas non plus savoir pourquoi il vendit le journal à Carrier durant juin 1791. Le 15 juin 1791, son nom n'apparaît plus en l'emplacement réservé au propriétaire, il est remplacé par celui de Carrier. Nous pouvons néanmoins envisager qu'il s'est découragé rapidement, suite sans doute à l'énergique désaveu de la Société Populaire des amis de la Constitution⁸¹, suite au lourd jugement qui le condamne à 3 000 livres d'amendes⁸² une semaine seulement après le lancement de son périodique. Il est ensuite inquiété par le Directoire du département le 25 mai⁸³. Certainement découragé par cette levée de boucliers, peut-être en difficulté financière en raison de l'amende dont il doit s'acquitter, Prud'homme abandonne le périodique à Carrier, certainement à partir du 6 juin 1791⁸⁴. Nous pouvons néanmoins nous interroger sur les motivations qui poussent Carrier à racheter un périodique attaqué par les tribunaux, Carrier a-t-il intérêt à racheter la propriété du *Journal de Lyon* ? Pierre Rétat et Claude Labrosse précisent dans leur ouvrage sur la "naissance du journal révolutionnaire" que "d'une façon générale la permanence d'un grand journal repose sur une maison fortement implantée [...] et qui dispose de grands moyens"⁸⁵. Prud'homme est sans doute reconnu sur Lyon, en tant que libraire, dont le père était libraire avant lui. De plus, son frère est certainement connu pour son périodique des *Révolutions de Paris*. Carrier, quant à lui, est un inconnu, dans le milieu littéraire, et encore plus dans le milieu du périodique. Ne peut-on pas alors penser que Carrier, dans l'intention de créer son périodique, s'est adressé à Prud'homme, pour que celui-ci soit le prête nom de son journal ? Carrier aurait alors bénéficié de la renommée de Prud'homme aîné et de son frère. Prud'homme se serait désengagé du périodique au profit de Carrier, une fois le journal connu sur la ville. Cette hypothèse expliquerait le rachat officiel du périodique par Louis Nicolas Carrier. Malheureusement les documents actuellement disponibles ne nous permettent pas de statuer de la véracité de cette supposition. Nous avons trois hypothèses :

⁸⁰ WALTER (G). *Répertoire de l'histoire de la Révolution française*, Paris, Bibliothèque nationale, 1941, tome I, page 462.

⁸¹ B.M.L Fonds Caste 356.015 : *Journal de la Société Populaire des Amis de la Constitution, érigée à Lyon*, de Labrousse, Lyon, imprimerie de la société, 23 numéros inf°8, voir p 379, n°23.

⁸² WAHL (M). *Les premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792)*, Thèse, Paris, Armand Colin, 1894, 627 pages, page 245. METZGER et VALSEN, *Lyon en 1791*, Lyon, Stock, 1983, 154 pages, p 49.

⁸³ A.D.R 1 L 459. Arrêté du Directoire du département de Rhône et Loire concernant le Journal intitulé Journal de Lyon, Lyon, Imprimerie Bruyat, 25 mai 1791, 8 p in°4.

⁸⁴ B.M.L 116.262, *Journal de Lyon*, n°28 du 6 juin 1791. C'est à cette date que le nom de Carrier apparaît aux côtés de celui de Prud'homme. Nous pouvons supposer qu'à cette date Carrier est déjà propriétaire du périodique, et que la mention du nom de Prud'homme ne sert qu'à assurer une apparence de continuité au journal, surtout vis à vis des souscripteurs.

⁸⁵ LABROSSE (C) et RETAT (P). *Naissance du journal révolutionnaire (1788)*, op cit page 19, page 41.

1) Carrier fonde le journal, sous le nom de Prud'homme pour bénéficier de la renommée de celui-ci.

2) Carrier et Prud'homme se partagent la propriété du journal. Le nom de Prud'homme étant connu dans Lyon, il apparaît comme unique propriétaire.

3) Prud'homme fonde seul le périodique, et Carrier le rachète alors que Prud'homme est en difficulté financière en raison de l'amende à laquelle il est condamné.

Une fois que Carrier est le propriétaire officiel du *Journal de Lyon*, Prud'homme demeure libraire, au minimum durant les années 1791-1793. En effet il arrive que des annonces concernant les ouvrages disponibles chez lui, soient publiées dans le *Journal de Lyon*. Je ne possède ensuite aucun renseignement concernant Prud'homme. Le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution française et de l'Empire* indique qu'il aurait été élu député au Conseil des Anciens par le département des Côtes du Nord, et qu'il aurait siégé à l'Assemblée jusqu'en l'an VIII. Le même le fait mourir, à Paris, le 22 mars 1832, "retiré de la vie politique". Il nous faut pourtant nous méfier des affirmations concernant les deux frères Prud'homme, leurs histoires étant souvent confondues par les historiens.

Carrier Louis Nicolas.

À côté de Prud'homme aîné, dont la vie nous demeure quasiment inconnue, Carrier fait figure "d'illustre inconnu". Nous possédons très peu de renseignements sur cet homme qui est vraisemblablement le personnage le plus important des animateurs du *Journal de Lyon*. Son périodique le rendit vraisemblablement célèbre à Lyon, et dans une moindre mesure à Paris. Les passions, les inimités, les répulsions, suscitées par son journal nous démontrent que personne ne semble ignorer qui il est, mais malheureusement aucun des témoignages de ses contemporains ne nous apporte de renseignements à son propos. Ses amis, collègues et nombreux ennemis se contentent de l'appeler "Carrier" ou le "journaliste Carrier de Lyon". Et ceci semble suffisant pour que tout le monde comprenne de qui l'on parle. Cette énorme lacune des sources amène des confusions : Louis Blanc confondit, à tort, Carrier avec Jean Baptiste Carrier (celui qui s'illustra, entre autres, par les noyades de Nantes)

Nous ne savons absolument rien de Carrier, excepté en ce qui concerne sa participation au *Journal de Lyon*. Visiblement aucun historien ne s'est intéressé à

Carrier, aucune recherche sérieuse le concernant n'a même été effectuée dans le cadre d'ouvrages généraux sur Lyon. Qui est-il ? Seuls deux documents, datés de la fin du mois de mars 1793, m'ont permis d'en découvrir un peu plus. Dans ces deux documents⁹⁶ Carrier précise que sa femme est enceinte de sept mois. Il suffit alors de se reporter aux actes de naissance de juin 1793 pour trouver l'acte de naissance de sa fille, sur lequel nous découvrons enfin les prénoms de Carrier : Louis Nicolas⁹⁷. Nous pouvons aussi remarquer que parmi les témoins de la naissance de Jeanne Marie Porcia Carrier, aucun ne porte le patronyme de Carrier. Nous rapprochons ceci au fait que parmi les personnes qui sont arrêtées au domicile des Carrier⁹⁸ en avril 1793, aucune n'est de la famille (autre que par alliance) de Louis Nicolas Carrier. Parmi les personnes présentes le soir de cette arrestation, se trouvent, outre Jean Louis Fain, un ami de Carrier (Blanc), une personne aidant pour le périodique (Rochard), et deux personnes de la famille de Marie Carrier, sa sœur (leur nom de famille est Gachet) et leur oncle (Cunis)⁹⁹. De ces indices nous ne pouvons tirer grand chose, à l'exception de pistes ou de nouvelles questions. Etant donné que dans les deux seuls documents où l'entourage de Carrier est cité, aucun membre de sa famille parentale n'est présent, ne pouvons nous pas nous demander si Carrier est réellement originaire de Lyon ? Je n'ai, en effet, jusque là trouvé aucun document, à l'exception de ceux concernant le *Journal de Lyon*, qui mentionne un Louis Nicolas Carrier.

Que savons nous sur Carrier ? Nous ne connaissons absolument pas son itinéraire pré-révolutionnaire. Nous ne connaissons ni sa date, ni son lieu de naissance et encore moins son année de décès. Mis à part son existence en tant que propriétaire du *Journal de Lyon*, nous savons seulement qu'il s'appelle Louis Nicolas, et qu'il n'est peut-être pas originaire de Lyon. Dans un article publié le 14 septembre 1791¹⁰⁰ Carrier prend la défense du régiment "Monseigneur", de "ses braves camarades" dont il connaît "l'esprit, l'équité, l'honneur" et déclare qu'il "sort" de ce régiment ! Peut-on supposer qu'il en a fait partie ?

⁹⁶ B.M.L. MS 2072, pièce n°22, *Confar aux représentants du peuple en mission à Lyon*, Paris, 31 mars 1793, Annexe 24 du second tome de cet ouvrage.

B.M.L. Fonds Coislin 350.584, *Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale le samedi 20 avril 1793, l'an second de la République française*, Paris, Impr n°8 de 8 pages. Voir annexe 28.

⁹⁷ A.D.R. (Section moderne) 4 E 2285, *Acte de naissance de Jeanne Marie Porcia Carrier*, registre d'Etat Civil 1793, commune de Lyon, du 6 juin au 15 juillet 1793. Voir annexe 31.

⁹⁸ B.M.L. MS 2072, pièce n°25, *[Marie] Carrier aux citoyens commissaires de la Convention*, Lyon, le 10 avril 1793.

⁹⁹ B.M.L. MS 2072 n°25, *[Marie] Carrier aux citoyens commissaires de la Convention*, Lyon, le 10 avril 1793. Voir annexe 27.

¹⁰⁰ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°72 du 14 septembre 1791.

Nous savons que sa femme, Marie Gachet est sans doute lyonnaise ou de la région lyonnaise, puisque, contrairement à Carrier, nous avons trouvé trace de sa famille à Lyon. Cette femme serait jeune, selon les dires de son mari¹⁰¹, 17 ou 23 ans sans doute. Les époux Carrier ont eu au moins une enfant, Jeanne Marie Porcia¹⁰², née le 27 juin 1793. Ils résident dans la section Saint-Nizier, place de la Fromagerie (derrière l'église) n°50, maison Dubois, au troisième étage. Ensuite il réside allée des Images, côté Poulallerie¹⁰³.



L'allée des Images¹⁰⁴.

¹⁰¹ B.M.L. MS 2072, pièce n°22, Carrier aux représentants du peuple en mission à Lyon, Paris, 31 mars 1793. Voir annexe 24. L'âge de Marie Carrier n'est pas lisible, on lire volondiers 13 ans, ce qui est plus qu'in vraisemblable pour une femme déjà enceinte de 7 ans. Peut-on alors lire 17 ou 23 ans ?

¹⁰² La suite de ces trois prénoms est des plus originaux. Celui de Marie peut-être rattaché à la tradition religieuse, comme au désir de donner à l'enfant le même prénom que sa mère. Quant au peu commun prénom de Porcia, il est de la tradition révolutionnaire consistant à emprunter des noms et prénoms aux héros antiques représentant la lutte contre les tyrans. Porcia est le prénom de la fille de Cato d'Utique, qui fut la femme de Brutus, le meurtrier de César.

¹⁰³ L'allée des Images semble être un passage étroit (étant peut-être dans le prolongement de la rue Sirène) donnant à la fois du côté de la place de la Fromagerie et sur la rue de la Poulallerie. Carrier réside visiblement du côté de cette rue. Maurice Vanario indique que dans ce "passage" est attesté en 1762, et qui étaient installés des marchands de gravures, des imprimeurs, et des lithographes. L'allée des Images a été détruite lors de la construction de la rue de l'Hôtel de Ville (actuellement rue Président Edouard Herriot). Voir : VANARIO (M), sous la direction de HOURS (H), *Les rues de Lyon à travers les siècles (XIV-XXI^{ème} siècle)*, Lyon, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990, 284 pages, page 141. On se reportera de même au plan de la section de Saint-Nizier, extrait des Cartiers du Rhône 8R, sur laquelle j'ai noté l'emplacement supposé de l'allée des Images.

¹⁰⁴ Illustration de Jeanne DREVET, extraite de : MONSIEUR JOSSE, *A travers Lyon*, Lyon, Librairie antiques et littéraires, Imprimerie Piret aîné, 1883, 316 pages, page 205.

Nous ne savons absolument rien, en l'état actuel des recherches, sur l'existence de ces trois personnes après le siège de Lyon. Aucune n'est recensée dans les listes des victimes de la répression qui suivit le siège. Nous ne nous attarderons pas plus sur le personnage de Carrier, le peu que nous puissions dire de plus sur lui étant étroitement lié à la chronologie historique du périodique : nous ne l'aborderons qu'en seconde et troisième partie de notre étude.

Nous sommes par contre très mal renseignés sur le rôle de Carrier en tant que rédacteur du *Journal de Lyon*. Il signe régulièrement des articles, mais ce ne sont le plus souvent que des appels aux citoyens, des harangues aux lyonnais, ou alors des explications concernant les articles du périodique qui ont pu choquer les lecteurs. Quand il écrit pour défendre le régiment "Monseigneur", c'est visiblement car celui-ci lui tient à cœur personnellement. Carrier est-il à compter parmi les rédacteurs ? Si oui, il faut considérer qu'il ne signerait ses articles que quand ceux-ci n'engagent que ses idées personnelles, et non point la rédaction entière. Si nous considérons que Carrier signe tous les articles qu'il écrit, alors il n'est à compter que comme rédacteur occasionnel. Nous prendrons dans cette étude le parti de le considérer comme un rédacteur à part entière du journal.

2. LES REDACTEURS DU JOURNAL DE LYON.

Les rédacteurs du *Journal de Lyon* nous sont connus grâce aux rares articles qu'ils ont signés. Nous venons de voir que Carrier a signé des articles, mais que nous ne pouvons savoir s'il est à considérer parmi les rédacteurs. Quels sont les autres auteurs du périodique ? Le premier article signé l'est par Charles Joseph Caffé, le 16 juillet 1791. Le 23 du même mois, un article est signé de "C.C", et le 25 un nouvel article est signé "C.C.C". Celui du 23 correspond sans doute aux noms de Caffé et Carrier ; le second peut l'être de Charles Caffé et Carrier, ou alors de Carrier, Caffé et une troisième personne ayant un nom portant la même initiale. Cette personne demeurerait inconnue, à moins que ce ne soit Carrier Marie. Le 8 août 1791, tous les articles du numéro sont signés : deux le sont par Caffé, deux par Laussel, et deux par Caffé et Laussel¹⁰⁵. Louis Nicolas Carrier n'appose sa signature sur des articles qu'à partir du 3 septembre 1791¹⁰⁶,

¹⁰⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°56 du 8 août 1791.

¹⁰⁶ Le 20 octobre 1791 Caffé a dû quitter la rédaction : à partir de cette date on trouve des articles écrits sur lui dans le périodique, il est cité mais plus en tant que rédacteur. Cet aspect sera plus largement développé dans la troisième partie de cette étude.

et de façon fort épisodique par la suite. Les articles signés sont, par la suite, très rares. Caffé n'en signe plus aucun à partir du 8 août, et quitte le journal en octobre 1791. Laussel quitte le périodique en février 1792¹⁰⁷. En septembre 1792 Jean Louis Fain entre à la rédaction du journal¹⁰⁸. Camer a-t-il été l'unique rédacteur de février à septembre 1792 ? Fain assure dans un de ses articles que *"absent pour des raisons connues, le citoyen Carrier me confie la rédaction de son journal. Jeune encore, ce fardeau étoit au-dessus de mes forces. Deux coopérateurs célèbres, récompensés depuis par des places supérieures, avoient combattu avec moi [...]"*¹⁰⁹. Qui sont ces coopérateurs ? Caffé et Laussel ? Aimé Vintrigner affirme¹¹⁰, lui, que François Joseph L'Ange participe en *"assidu collaborateur"* à la rédaction du périodique. Malheureusement il n'étaye cette affirmation par aucune preuve. Cette idée est reprise par Louis Trénard¹¹¹ qui indique même que *"Laussel est défendu par Lanthénas et François Joseph L'Ange"*¹¹². Trénard semble supposer que L'Ange participe au périodique de Carrier en 1792, sans doute après le départ de Laussel¹¹³. Les ouvrages ou articles consacrés à L'Ange¹¹⁴ soutiennent à leur tour qu'il participe à la rédaction du périodique. Mais comme aucune indication, cote ou référence, de document qui permettrait de confirmer ces affirmations, n'est donnée, nous pouvons nous permettre de douter fortement de leur véracité ! Nous inclurons tout de même, dans le doute, une courte biographie de L'Ange après celles de Caffé, Laussel et Fain.

Caffé Charles Joseph, un *"patriote savoisien"*¹¹⁵,

Caffé est le premier rédacteur du *Journal de Lyon* à signer un de ses articles, le 16 juillet 1791. Le dernier où sa signature est apposée date du 8 août 1791. Sa collaboration, et son rôle dans le périodique sont de moindre importance que celles de Laussel et Fain. Mais cette participation est plus étendue que ne le laissent supposer les

¹⁰⁷ VINTRIGNER (A), *Histoire des journaux à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Adrien Stork, 1884, 440 pages. A la page 29 de son ouvrage Vintrigner cite Laussel qui écrit : *"Que l'on lise les numéros de ce journal que j'ai dirigé jusqu'au mois de février 1792 [...]"*.

¹⁰⁸ A.D.R. 42 L 12, Interrogatoires de Jean Louis Fain, 4, 9 et 11 brumaire an 2.

¹⁰⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°42 du 23 février 1793.

¹¹⁰ VINTRIGNER (A), op cit page 33, page 30.

¹¹¹ TRÉNARD (L), *Les polémiques lyonnaises dans les luttes révolutionnaires 1792-1794*, pages 297-306 dans *La Révolution du Journal 1788-1794* (ouvrage présenté par Pierre RETAT, éditions du CNRS 354 pages, 1989), voir page 286.

¹¹² TRÉNARD (L), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Paris, Pemin, 1992, 816 p, page 275.

¹¹³ TRÉNARD (L), *Lyon de l'Encyclopédie au Préromantisme*, Paris, PUF, 1960,page 295.

¹¹⁴ L'ANGE (François Joseph), op cit page 33.

¹¹⁵ TRÉNARD (L), *L'Œuvre de François Joseph L'Ange*, dans *La Révolution française et le développement du capitalisme*, de GAYOT (G) et HIRSCH (J.P), Revue du Nord, 1989.

¹¹⁶ CORNIL (A.V), *Un patriote savoisien pendant la Révolution française. Biographie de Charles-Joseph Caffé*, F. Duker imprimeur-éditeur, Moulins-Tarentaise, 1992, 163 pages.

articles signés par le savoyard. Nous pouvons déceler la plume de Caffé dès le 16 mai 1791, numéro du journal où paraît une adresse à "nos frères de Genève, à ceux du bas Valais et du pays de Vaud"¹¹⁶ dans laquelle est proposé (par "les patriotes savoisiens") un "*plan de coalition*" pour s'allier aux principes de la Révolution française. Nous pouvons sans doute attribuer cette adresse à Caffé. Il est en effet savoyard. Il est né en 1751 à Chambéry, d'une famille ayant parmi ses "ascendants" des membres du barreau et du sénat de Savoie¹¹⁷. Il appartient à la bourgeoisie fortunée de Chambéry. A.V Cornil indique que son père, Jean Baptiste Caffé, avocat au sénat aurait été reçu bourgeois à Chambéry. Charles Joseph Caffé indique lui même que ses parents lui ont "*laissé une fortune très honnête*", des biens et possessions en Savoie¹¹⁸. En mai 1792 Caffé estime la valeur de ses propriétés en Savoie à 40 000 livres¹¹⁹. Un de ses frères serait un dominicain, un autre aurait-été capitaine des Gardes de Frédérique II et se serait lié d'amitié avec JJ Rousseau¹²⁰. Après des études de droit Caffé devient avocat, mais il doit rapidement quitter le barreau de Chambéry à la suite d'une affaire de duel (1769) contre un officier de la garnison de la ville¹²¹. Il se rend alors en France, à Lyon où il passe deux mois chez un négociant avant de s'engager dans le régiment des gardes suisses¹²². En 1782, ne "*trouvant pas un avancement assez rapide*" Caffé quitte le régiment et se rend à Constantinople pour participer au conflit contre la Russie. Avant son arrivée, la guerre est terminée et Caffé s'en retourne à Lyon. Il entre alors dans le commerce, fait des voyages pour des négociants de Nîmes, Mâcon et Lyon ; il prend domicile à Lyon et aurait "*un intérêt direct dans la maison de commerce de MM. Rollet et Compagnie*". "*Ces opérations suivies dix ans[1782-1792] par le sieur Caffé[ic], le tirèrent de la classe des simples facteurs à gage pour le placer dans celle des commerçants*"¹²³. C'est donc avec la qualité de commerçant, vivant et payant la contribution mobilière de Lyon¹²⁴, que Caffé commence à écrire dans le *Journal de Lyon*.

116 B.M.L 116.252, *Journal de Lyon* n°20 du 16 mai 1791. B.M.L 113.252, *Journal de Lyon* n°20 du 16 mai 1791

117 CORNIL (A.V), op cit page 53, page 8. La plupart des renseignements sur Caffé nous proviennent de cette biographie. Il nous faut pourtant nous méfier de cet ouvrage qui est écrit par le docteur A.V Cornil, mari d'une petite fille de Caffé. Il écrit semble-t-il à partir de documents privés, et de souvenirs de famille, essentiellement des souvenirs de guerre. Nous verrons que certaines affirmations tiennent de la rumour pure et romancée (comme la fait qu'il ait eut 17 frères et 4 sœurs, ou qu'il ait tenté de faire élever Marie Antonette du Temple ?)

118 B.M.L 116.252, *Journal de Lyon* n°125 du 10 janvier 1792.

119 CORNIL (A.V), op cit page 53, page 50-51, citant un extrait *Logographe* du 3 mai 1792.

120 CORNIL (A.V), ibid, page 13-14.

121 CORNIL (A.V), ibid, page 11.

122 CORNIL (A.V), ibid, page 46, citant un extrait *Logographe* du 3 mai 1792.

123 CORNIL (A.V), ibid, page 45-46, citant un extrait *Logographe* du 3 mai 1792.

124 B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°91 du 28 octobre 1791, article "[...] Evénements" concernant Caffé : "Je suis citoyen français par l'habitation, domicilié, je paie la contribution mobilière [...]"

Sur le plan politique, Caffé s'est déjà fait remarquer avant de devenir rédacteur du journal de Carrier. Il se vante de s'être rendu le 25 décembre 1789 à l'Assemblée nationale pour remettre au "constituant Freteau", un mémoire sur "les projets" faits par le "tyran sarde pour féconder les projets perfides des ennemis d'une grande nation généreuse"¹²⁵ et communiquer des "renseignements utiles au comité diplomatique de l'Assemblée constituante"¹²⁶. Caffé prétend ensuite avoir, "au mois de mars 1790, étant de retour à Paris", contacté des savoyards pour élaborer une brochure-pamphlet. Il déclare à ce propos :

"je fis part aux savoisiens Voiron [professeur de mathématique au Prytanée de Paris], Estivin et Jacquemin, d'un projet d'ouvrage tendant à demander au roi de Sardaigne une représentation nationale ; il fut arrêté qu'un chacun de nous y contribuerait de son mieux, que les conférences auraient lieu dans mon logis. Différentes causes retardèrent la publicité de cet opuscule, rédigé par Voiron sur nos observations ; je fis imprimer à mes frais, le 12 janvier 1791, chez Dauri, rue de la Huchette à Paris ; réimprimer à Lyon chez Grabit. J'en adressais nombre d'exemplaires, soit à la cour de Turin, soit au sénat de Chambéri [sic] toute la Savoie en fut inondée"¹²⁷.

Nous ne savons pas quelle part Caffé prend réellement à la publication de ce "Premier cri de la Savoie vers la liberté". Il affirme un moment que Voiron est le rédacteur principal de cet opuscule, et quelques lignes plus loin que "la majeure partie [est de sa] propre main"¹²⁸. De même, se plaignant à l'Assemblée législative d'être condamné en Savoie pour la publication de cet ouvrage il déclare avoir seulement "ramis des exemplaires d'un petit ouvrage connu sous le nom de : *Premier Cri de la Savoie vers la liberté*"¹²⁹ et "s'être vanté d'avoir composé [ces] deux [?] ouvrages sur l'état politique de la Savoie"¹³⁰. Caffé adhère donc aux principes révolutionnaires français. C'est pour cette raison que nous pouvons supposer que c'est lui qui annonce le 16 mai 1791 dans le *Journal de Lyon* de Carrier que "une nation ne doit espérer jouir longtemps de la liberté, qu'autant qu'elle est entourée de peuples aussi libres qu'elle"¹³¹. L'auteur se

¹²⁵ CAFE (Charles Joseph), *Aux savoisiens : Salut*, imprimé à Lyon, imprimerie de Revol, rue Thomassin n°62 en 1792, publiée dans CORNIL (A.V.), op.cit page 53, page 64 à 71.

¹²⁶ CORNIL (A.V.), op.cit page 53, page 45-46, citant un extrait *Logographe* du 3 mai 1792.

¹²⁷ CORNIL (A.V.), *ibid.*, page 67-68.

¹²⁸ CORNIL (A.V.), *ibid.*, page 68.

¹²⁹ CORNIL (A.V.), *ibid.*, page 29-30, citant le procès verbal de la séance du 7 février 1792 de l'Assemblée législative.

¹³⁰ CORNIL (A.V.), *ibid.*, page 47, citant un extrait *Logographe* du 3 mai 1792.

¹³¹ (1) B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°20 du 16 mai 1791. Nous pourrions lire dans ce numéro : "Les tyrans se coalisent... amis & frères, voici le moment le plus favorable pour renverser le despotisme & l'aristocratie ; cette espérance de liberté dont vous jouissez, ne doit pas vous empêcher de vous joindre aux savoyards qui sont encore des esclaves [...] car une nation ne doit espérer de jouir longtemps de la liberté, qu'autant qu'elle est entourée de peuples aussi libres qu'elle [...] Genevois, Valaisans & Vaudois, comparez votre gouvernement actuel à celui que promet la constitution française ! Voyez si vous ne devez pas prendre part aux grands événements qui se préparent".

prend à inciter les savoyards à adopter le mouvement de la Révolution française, et à entraîner la France à libérer, par la force, les peuples dont la servitude est un danger pour la Révolution. Il me semble fort probable que cet écrit soit de la main de Caffé lui-même. Il correspond aux idées contenues dans le *"Premier cri de la Savoie vers la liberté"*. Nous pouvons supposer que la parution de cet opuscule fit bonne publicité à Caffé, auprès de Laussel, Prud'homme, et Carrier, pour se faire accepter parmi la rédaction de leur périodique débutant. Nous pouvons donc supposer que Caffé écrit pour le *Journal de Lyon* à partir du 16 mai 1791 au moins. Nous verrons dans la troisième partie de notre étude que le ton de Caffé n'est pas plus châtié que celui de Laussel, et que ces deux rédacteurs ont en commun l'utilisation de la vulgarité comme de l'anecdote ou rumeur calomnieuse, salace et sans doute mensongère¹³².



Charles Joseph Caffé.

Portrait extrait de Ch. Joseph Caffé, un patriote savoyard

¹³²(1) B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°50 du 26 juillet 1791, article "CLERGE" signé de Caffé qui dénonce des réfractaires de la pension de Saint-Rambert :

"Nous apprenons qu'il se forme plusieurs garennes de ces bêtes noires auprès de ce village. La demoiselle Pourcaud, veuve depuis longtemps à l'Eglise, ainsi que toutes les personnes de son sexe que l'âge ou la laideur ont enchaîné au célibat, à fait d'harrasser [...] sa chapelle [...], c'est là que toutes les bêtes noires, quelle se propose de remiser dans son fennier, se rassemblent pour gratter à la mine de la contre-révolution." Le 8 août 1791, Caffé rivalise de vulgarité avec Laussel : il annonce que les voisins d'une "bête au recete avec le plus grand mystère un cochin, ci devant veuve de Saint-Nizier", croient que leurs petites menées "ont pour objet de renverser la constitution : mais qu'ils se rassurent, les bêtes seront mille fois castrées par leurs colatins avant que la constitution soit seulement ébranlée... la dénouement de toutes les comédies est un mariage, & comme la bête dont il est question est veuve, les voisins sont autorisés à faire un charivari"

François de Sales Auguste, se faisant appeler Laussel.

François Auguste de Sales, communément appelé Laussel est le rédacteur du *Journal de Lyon* qui a le plus enflammé la plume et la haine des ses contemporains comme des historiens. "Prêtre défroncé, démagogue et brutal dans ses propos"¹³³, "professionnel de la diffamation et profiteuse de la démagogie"¹³⁴, "apostat et incestueux"¹³⁵, voici ce en quoi peuvent se résumer les opinions qui sont répétées depuis la Révolution à propos de Laussel. Laussel n'est-il que cet "homme abominable [qui] déshonorait la Révolution", décrit par Guillon de Montléon ?

Le nom de François "de Sales" Auguste Laussel est le nom que donne Salomon de la Chapelle à Laussel, dans la biographie qu'il lui consacre¹³⁶. Aucune indication n'est donnée dans cet ouvrage en ce qui concerne la particule "de Sales" qui est attribuée à Laussel. Il est né le 15 juin 1757 à Gignac, en Languedoc, d'Antoine Laussel. Tout comme Charles Joseph Caffé, Laussel est né d'une bonne famille. Son père est qualifié du titre de conseiller du roi, et est médecin. Les études menées par Laussel le portent chez les oratoriens où il se "fait remarquer pour son intelligence". A propos de cette période de sa vie, Laussel écrit en 1793, avec un manque de modestie et de franchise digne de Caffé parlant de sa participation au *Premier cri de la Savoie* :

"Je suis né à Gignac, petite ville du ci-devant Languedoc, cinq lieues de Montpellier, le 15 juin 1757. Mon père étoit médecin. J'entrai de bonne heure chez les Doctrinaires... J'étois haïs et persécuté par les moines, les prêtres. La légation, l'inquisition m'auroient frappé, parce que j'étais philosophe et révolutionnaire"¹³⁷.

Laussel est ordonné prêtre en 1783, après ses études. La "persécution" dont il se fait la victime infortunée est en fait due au mode de vie du jeune prêtre. Laussel vit en effet avec une femme. Accusé d'être un prêtre défroncé en raison de sa vie conjugale peu appropriée à la carrière ecclésiastique, Laussel décide alors de couper court aux rumeurs en déclarant que celle-ci est sa soeur. Ceci est une erreur de Laussel, car il est alors accusé (à tort) d'avoir des rapports incestueux avec sa soeur. Les auteurs du *Journal de Lyon*, et les historiens, répéteront cette accusation, sans chercher à déceler

¹³³ TRENARD (L), op cit page 53, page 298.

¹³⁴ KLEINCLAUSZ (A), *histoire de Lyon*, Tome II : 1595-1814, par L. Dubois et F. Dotard, Lyon, Masson, 1845, 433 pages, page 275.

¹³⁵ BALLEYDIER (A), *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française (1789-1793)*, Paris, Curmer, 1845, page 32.

¹³⁶ SALOMON DE LA CHAPELLE, *Notice sur Frédéric Laussel*, biographie de 46 pages, inscrites dans *Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution*, du même auteur, tirée par Gustave Vertice, 1884, page 1.

¹³⁷ VINGTRINIER, op cit page 53, citant page 29 la brochure "L'honnête criminel" publiée par Laussel en 1788.

la vérité de la rumeur calomnieuse. Ceci amène Laussel à être rapidement chassé de sa cure de Montpeyroux¹³⁸, pour conduite immorale et incestueuse. Il donne alors de leçons particulières de belles lettres, il semble avoir obtenu vers à cette époque une chaire de philosophie dans un petit collège¹³⁹. Il fait ensuite partie de la congrégation de la doctrine chrétienne d'Avignon, et c'est "en cette qualité", selon Salomon De la Chapelle, qu'il serait, avec sa prétendue sœur, venu à Lyon en 1788¹⁴⁰. Il demeure rue Royale et se fait alors agréger au diocèse de Lyon. Salomon De la Chapelle indique qu'il se fait alors appeler Laussel et prend la qualité de gentilhomme. En juillet 1789 il dépose une plainte contre une certaine Piégay¹⁴¹, prostituée de 45 ans¹⁴², qui l'accuse d'avoir abusé d'elle. Le résultat de cette affaire nous demeure inconnu. Nous pouvons néanmoins citer en quoi se résume la peu glorieuse défense de Laussel. Accusé de viol, Laussel ne trouve pas d'autre élément de défense qu'une description injurieuse de la femme pour arguer que le viol est impossible sur une créature aussi vieille et aussi laide¹⁴³.

Après "d'assez fâcheux débuts" et après bien des pérégrinations ecclésiastiques, Laussel, dès le début de la Révolution, commence à s'agiter "violemment pour attirer l'attention sur lui"¹⁴⁴. Il prétend (en 1793), avoir, "pour former l'esprit public [...] conçu le projet des sociétés populaires [et en avoir fait] les premiers frais, tels que ceux du local, de la lumière, des journaux, etc..."¹⁴⁵. Nous ne pouvons dans l'état actuel de nos recherches, vérifier cette tardive affirmation de l'abbé. Les débuts de l'activité politique de Laussel dont nous pouvons certifier la véracité, concernent des tentatives de créations de trois journaux et d'un pamphlet. Ces trois journaux sont : *Le Flambeau du Peuple*, *Le Journal de la Société des Amis de la Constitution*, et le *Journal du département de Rhône et Loire*. Nous ne possédons aucun exemplaire du premier de ces périodiques, dont Michel Loche estime que la publication se serait faite durant l'année 1790. Son existence est uniquement attestée par les déclarations de Laussel

138 BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *Quelle histoire de la Révolution à Lyon 1789-1799*, Editions de Trévoux, 1988, 191 p., page 142.

139 SALOMON DE LA CHAPELLE, op cit page 57, page 2.

140 SALOMON DE LA CHAPELLE, ibid, page 2.

141 WAHL (M), *Les premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792)*, ouvrage cité page 40, p 24.

142 SALOMON DE LA CHAPELLE, op cit page 57, page 2 à 5.

143 SALOMON DE LA CHAPELLE, ibid, pages 2 à 5, citant une "Lettre à Monsieur le Lieutenant général de la sénéchaussée criminelle de Lyon, de juillet 1789 : Laussel se plaint que "une femme prostituée, de la lie du peuple, âgée d'environ 45 ans, d'une taille énorme, presque gigantesque, décharnée et décriée par l'excès des débauches, accuse le suppliant, gentilhomme distingué, âgé de 30 ans, d'avoir usé envers elle de violence et d'adresses pour se procurer un moment de jouissance [...]".

144 WAHL (M), op cit page 49, page 389.

145 LOCHE (M), op cit page 45, page 13. M Loche cite ici "L'Humilité criminelle", publié par Laussel en 1793, à Paris, pour se disculper des chefs d'accusations qui pèsent alors sur lui.

dans sa brochure *l'Honnête criminel*, publiée en 1793¹⁴⁶. Nous pouvons supposer que ce périodique "ne vécut pas"¹⁴⁷. La seconde création journalistique de Laussel est celle du *Journal de la Société des Amis de la Constitution* qui parut vraisemblablement le premier octobre 1790¹⁴⁸. L'existence éphémère de ce journal est confirmée par une lettre aux rédacteurs du *Courier de Lyon*, dans laquelle les membres de la société démentent énergiquement avoir une "relation quelconque avec M. l'abbé Laussel"¹⁴⁹. Ce désaveu semble motivé par le ton et l'orientation révolutionnaire avancée que dû emprunter Laussel dans son ouvrage¹⁵⁰. Laussel publie en novembre 1790 le *Journal du département de Rhône et Loire*¹⁵¹ dont le titre est très proche de celui du futur journal de Camier. Bien que le nom de Laussel n'apparaisse pas sur le périodique, nous savons grâce à l'avis inséré dans le *Courier de Lyon* du 17 novembre, qu'il en est l'auteur¹⁵². On souscrit d'ailleurs chez "l'auteur place Bellecour au coin de la place Leviste n°121"¹⁵³ qui se trouve être justement l'adresse de Laussel¹⁵⁴. L'existence de ce périodique est attestée du 3 au 13 octobre 1790, quatre numéros au moins ont été publiés¹⁵⁵. Laussel lance aussi le 7 novembre 1790 un pamphlet alarmiste intitulé *les Nouvelles intéressantes de Monaco et d'Antibes*¹⁵⁶. Un convoi d'artillerie à destination d'Antibes et de Monaco est arrêté à Lyon, la Garde nationale et la Société populaire des Amis de la Constitution ont peur que ces armes ne soient destinées aux ennemis de la Révolution.

¹⁴⁶ LOCHE (M), *ibid*, page 12, citant *l'Honnête criminel* dans lequel nous pouvons lire : "Je mis sur pied des brochures, et je rédigeais un journal intitulé : *Le Flambeau du Peuple*".

¹⁴⁷ VIALLE (M), *op cit* page 40, page 368.

¹⁴⁸ Au sujet de ce journal, voir la notice de Denis REYNAUD dans *La Presse départementale en révolution, bibliographie historique et critique*, tome II, *op cit* page 40. Le seul exemplaire conservé de ce périodique est celui du 1er octobre 1790.

¹⁴⁹ LOCHE (M), *op cit* page 45, page 15.

¹⁵⁰ B.M.L 498 381, *Courier de Lyon* du 17 novembre 1790, page 105 : "La Société des Amis de la Constitution, établie dans cette ville [...] ayant appris avec une vraie douleur, qu'on répand dans le public qu'elle concourt à la rédaction d'un journal intitulé d'abord : *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, et, depuis, *Journal du département de Rhône et Loire*, vous prie d'insérer dans votre Journal la déclaration suivante qu'elle n'a aucune relation quelconque avec M. l'abbé Laussel, et qu'elle n'a jamais fourni des articles à aucun Journal rédigé ni à Lyon ni à Paris. La Société ne croit point inutile d'ajouter que ses principes sont trop patriarques, et ses intentions trop pures, pour qu'elle se permette jamais aucun ouvrage contraire au rétablissement de l'ordre public et à l'exacte observation des lois".

¹⁵¹ LOCHE (M), *op cit* page 45, page 16.

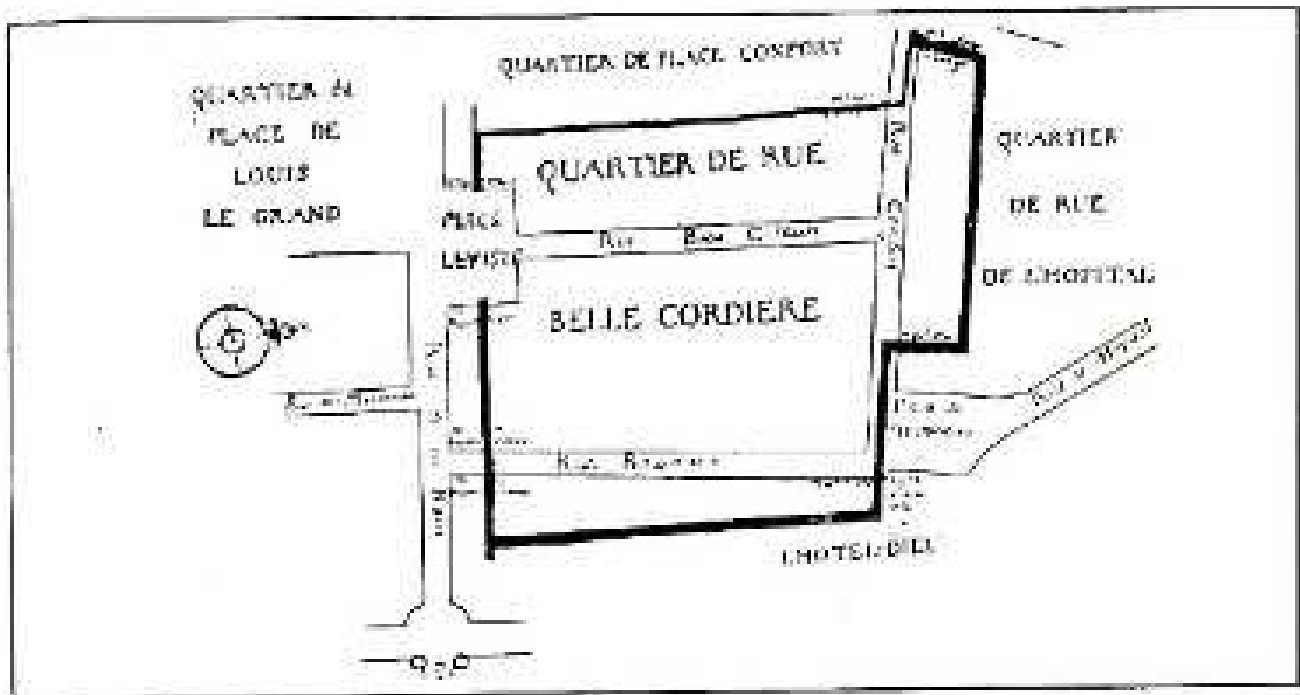
¹⁵² B.M.L 498 381, *Courier de Lyon* du 17 novembre 1790, page 105. Voir note n°144.

¹⁵³ LOCHE (M), *op cit* page 45, page 16.

¹⁵⁴ B.M.L, Fonds Coite n°31275, *Les traités démasqués. Peuple connaissez vos ennemis, et frémissez*, mars 1792 (2) - 7 [...] Vous rappellerez-vous aussi la barbare motion de l'abbé Laussel ? Le malin pétroqué traitait à la fois son Dieu, son Roi, sa conscience, et le tout pour un vil salaire qu'il obtint du Club des Jacobins. Ce sanguinaire abbé, qui n'existe que parce qu'on laisse vivre aujourd'hui les scélérats, voulait faire pendre un citoyen nommé Gaudard [...] L'auteur indique plus en avant de son écrit l'adresse de l'abbé Laussel, sans doute dans l'espoir qu'il soit châtié par certains de ses opposants : "il est bon d'informer le public de l'adresse de cet abbé Laussel, il demeure dans la maison qui fait le coin de la place Bellecour et de la place Leviste, au 4ème étage".

¹⁵⁵ Au sujet de ce journal, voir la notice de Denis REYNAUD dans *La Presse départementale en révolution, bibliographie historique et critique*, tome II (7), *op cit* page 26.

¹⁵⁶ TRENART (L), *De l'anarchisme au prisonnierisme...*, Paris, PUF, page 255.



Laussel lance alors son pamphlet dans lequel il publie des lettres qui sont "supposées" étre écrites par des citoyens de ces deux villes, annonçant qu'ils n'ont nullement besoin de ce matériel. Laussel déclare que ces armes sont destinées à Carpentras, "*point de ravitaillement des monstres qui voudraient nous replonger dans l'esclavage*". De là il n'y a qu'un pas à franchir pour qu'il accuse furieusement la municipalité de Lyon de suivre une conduite "*fortueuse et cachée*" visant à armer les contre-révolutionnaires. Il annonce que les membres de la municipalité ont "*leurs noms gravés en lettres de sang sur le catalogue des ennemis de la France*". Ces publications se font dans un climat politique très tendu, sur fond de rassemblement contre les octrois. Du 27 juillet au 17 août la loi martiale a été proclamée, le 6 août la municipalité a interdit la publication et la distribution d'écrits, imprimés et journaux. Laussel débute son activité révolutionnaire durant cette période. Maurice Wahl laisse supposer que l'abbé aurait "*lancé des pamphlets à sensation*", et non pas seulement les *Nouvelles intéressantes*¹⁵⁷. Pense-t-il au pamphlet anonyme attaquant les "*huit cafards anciennement comtes de Lyon*" publié en novembre 1790¹⁵⁸ ? Le décret sur la Constitution civile du clergé est affiché le 2 octobre 1790¹⁵⁹. Laussel l'adopte en 1791¹⁶⁰. Nous ne possédons ensuite aucun renseignement sur les activités de Laussel, jusqu'à ce qu'il entreprenne le *Journal de*

157 WAHL (M), op cit page 48, page 399.

158 BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 58, page 64.

159 BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *ibid*, page 63.

160 SALOMON DE LA CHAPELLE, op cit page 57, page 6.

Lyon. Nous pouvons supposer que ses premiers écrits ont attiré l'attention de Prud'homme aîné sur lui. Maurice Wahl écrit à ce propos qu'il "trouva dans Prud'homme, frère de celui des Révolutions de Paris, un éditeur digne de le comprendre"¹⁶¹. Nous pouvons nous demander si ce n'est pas Laussel qui trouva en Prud'homme un éditeur dont le nom est suffisamment connu (grâce au succès de son frère), pour lancer avec un plus grand succès un périodique. Laussel indique sur cette période :

"... Au mois d'avril, j'entrepris le Journal de Lyon sous le nom de Prud'homme aîné, éditeur. Le succès en fut prodigieux, et les progrès de l'esprit public furent très rapides..."¹⁶².

Jean Louis FAIN.

Les quelques renseignements que nous possédons sur Jean Louis Fain proviennent des interrogatoires qu'il subit en novembre 1793, après le siège de Lyon, et de quelques lettres qui lui ont été adressées pendant son séjour dans les prisons de Roanne. Fain est d'origine parisienne. Il est sans doute né en mai ou juin 1771¹⁶³. Nous savons que son père est encore vivant en 1793, puisqu'il lui écrit¹⁶⁴. Dans une des lettres du père de Jean Louis Fain, nous trouvons mention de l'existence d'une sœur demeurant à Paris¹⁶⁵. Jean Louis Fain indique dans son premier interrogatoire qu'il est venu à Lyon en 1791, en qualité de courtier de commerce¹⁶⁶. Il réside rue de "l'Enfant qui pisse" au numéro 66, qui se trouve être actuellement la rue Lanterne¹⁶⁷.

François Joseph L'ANGE (ou Lange).

L'Ange est d'origine allemande. Il est né en 1743¹⁶⁸ à l'île de Kembs¹⁶⁹, sur les rives du Rhin, près de la Forêt de la Hart¹⁷⁰. Il passe sa jeunesse à Munster, où il débute des études qu'il poursuit à Paris dès l'âge de 15 ans¹⁷¹. On le retrouve par la suite à Lyon, en tant que "dessinancier", dessinateur en soierie. Sa présence est attestée à Lyon en 1783 puisque à cette date il est chargé par la loge franc-maçonne *La Régularité* de décorer son

¹⁶¹ WAHL (M), op cit page 48, page 366.

¹⁶² VINGTRINIER, op cit page 53, citant page 29 la brochure "L'honnête criminel" publiée par Laussel en 1793.

¹⁶³ A.D.R 42 L 12, Premier interrogatoire de Jean Louis Fain, 4 brumaire an II.

¹⁶⁴ A.D.R 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain, à son fils, Paris, 21 mai 1793. Voir annexe 30.

¹⁶⁵ A.D.R 42 L 75, ibid.

¹⁶⁶ A.D.R 42 L 12, Premier interrogatoire de Jean Louis Fain, 4 brumaire an II.

¹⁶⁷ VANARD (M), *Les rues de Lyon*, op cit page 51, page 103. Notre actuelle rue Lanterne était divisée en deux parties, la rue de l'enfant qui pisse côté Saône et la rue Lanterne côté Rhone. Ces deux rues formaient la rue Lanterne depuis 1846.

¹⁶⁸ L'ANGE (F.J), *Oeuvres*, op cit page 33, page 7.

¹⁶⁹ TRENARD (L), *L'Utopie de François Joseph L'Ange*, op cit page 53.

¹⁷⁰ TRENARD (L), ibid.

¹⁷¹ L'ANGE (F.J), *Oeuvres*, op cit page 33, page 7.

temple¹⁷². Nous pouvons alors nous demander s'il ne fut pas lui-même franc-maçon¹⁷³. En 1783 L'Ange participe au concours lancé par l'académie de Lyon sur les aérostats¹⁷⁴. Alors que débute la Révolution il est âgé de 41 ans. "Il exprime [alors] ses observations en des brochures, imprimées le plus souvent chez Cutty"¹⁷⁵. Quand en juillet 1788 est ouvert le débat sur les Etats généraux, L'Ange décrit, tout en manifestant sa défiance envers la délégation des pouvoirs, un mode d'élection par des citoyens (sans distinction d'ordre) regroupés en centures¹⁷⁶. Il s'investit donc dans le mouvement des idées révolutionnaires. Mais, lui-même citoyen passif, il s'indigne de l'exclusion censitaire de citoyens "sous prétexte de [leurs] laborieuse pauvreté dans laquelle vous [les riches] puisez vos richesses"¹⁷⁷. En janvier 1791 L'Ange est élu "assesseur juge de paix". Le 20 novembre il est officier municipal¹⁷⁸. Ceci nous laisse supposer que sa situation financière a évolué, puisqu'il est éligible. S'il a effectivement œuvré pour le *Journal de Lyon*, nous ne possédons aucun renseignement sur la période de sa collaboration. Celle-ci n'a pu débiter avant fin octobre 1791, car le 17 octobre deux de ses lettres sont publiées dans le périodique. L'Ange les signe en tant qu'abonné au journal¹⁷⁹. Ces deux lettres ont pu induire en erreur Aimé Vingtrinier, qui a cru y voir la signature d'articles. Mais il me semble absurde que le rédacteur d'un périodique écrive dans son périodique en tant qu'abonné, alors qu'il lui suffit d'écrire un article, et de ne pas le signer s'il ne veut pas paraître participer à la rédaction. A-t-il participé par la suite à la rédaction ? Les documents ayant servi à la rédaction de cette étude ne nous permettent ni le confirmer, ni de le nier totalement. Mais nous pencherons pour la thèse qui l'exclut de la rédaction du périodique.

¹⁷² A.D.R., Fonds Gales, MS 40, Procès-verbaux des séances de la loge la Régularité, 20 et 22 octobre 1783, cités dans l'introduction aux Oeuvres de L'Ange.

¹⁷³ L'ANGE (F.J.), *Oeuvres*, op cit page 33, page 10. "Était-il maçon ? C'est probable si l'on tient compte du fait que les peintres employés par la Fabrique n'avaient pas le droit de se livrer à des travaux extérieurs. Comme affrès, L'Ange pouvait contourner le règlement, à moins qu'il n'ait opéré en cachette".

¹⁷⁴ BENOIT (B) et GAUSSAC (R), op cit page 58, page 141.

L'ANGE (F.J.), *Oeuvres*, op cit page 39, page 21-24.

L'Ange écrit à cette occasion son *Projet des moyens de se diriger dans la haute navigation pour les moyens des ballons ou montgolfières*, Lyon, Cutty, 1791, 8 pages in°8.

¹⁷⁵ TRENARD (L.), *L'Utopie de François-Joseph L'Ange*, op cit page 53, page 165.

¹⁷⁶ L'ANGE (F.J.), *Oeuvres*, op cit page 33, page 25-26.

Voir aussi : L'ANGE, *Projet réglant au premier degré la Constitution des Etats généraux par les citoyens groupés sans distinctions corporatives en centures*, Lyon, octobre 1788. Voir du même auteur : *Du citoyen, du manœuvre, et du rôle de la Constitution*, Lyon, Cutty, 1791, 24 pages in°8.

¹⁷⁷ L'ANGE (F.J.), *Principes et représentations d'un citoyen d'ordre passif*. Nous pouvons y lire : "Le rôle contracté une dette sacrée envers le pauvre dont il se fait servir", en conséquence les droits de tous ceux qui travaillent doivent être accordés à ce dernier et pas seulement "aux faibles qui se disent propriétaires" ; "soupevez leur dit-il, appliquez-vous riches dans les minieres : apportez un marc d'argent au grand jour, vous serez citoyens".

¹⁷⁸ BENOIT (B) et GAUSSAC (R), op cit page 58, page 141.

¹⁷⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon* n°56 du 17 octobre 1791. L'Ange signe dans ce numéro un avis "au Monsieur de Rhône et Loire" dans lequel il demande que les rédacteurs publient sa "lettre à Mtd, les rédacteurs du Surveillant, pour répondre aux questions qu'ils ont faites dans leur numéro 20". L'Ange déclare à ce moment aux rédacteurs : je suis l'un "de vos premiers abonnés, au nombre desquels, j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble serviteur".

Les rédacteurs du *Journal de Lyon* sont donc, en ce qui concerne Caffie et Fain liés au commerce. Laussel, Caffie, Fain, peut-être Carrier, et L'Ange sont tous étrangers à la ville de Lyon, sinon à la France elle-même. Caffie a 40 ans en 1791, et Laussel en a 34. Leur vie ne leur a visiblement pas apporté fortune et gloire jusqu'à là: nous pouvons même remarquer qu'une certaine infortune les poursuit tous deux. La Révolution présente donc pour eux un espoir de changement, une chance d'exprimer un caractère qui a peu de place dans la société d'Ancien Régime. Caffie et Laussel ont de plus en commun une origine plus ou moins fortunée, reconnue sous l'Ancien régime, ils ne sont absolument pas issus de milieu populaire. Jean-Louis Fain semble issu d'un milieu lettré, les lettres de son père (que nous étudierons dans la troisième partie de cet ouvrage) en témoignent.

3. IMPRIMEURS ET COLLABORATEURS DU JOURNAL DE LYON.

Du 18 juin au 27 août 1791 aucun nom d'imprimeur n'apparaît sur le périodique. Le seul qui figure dans le journal est indiqué du 31 août 1791 au 23 juin 1792. Il s'agit de Jean Antoine Revol. Par la suite aucun nom d'imprimeur ne figure dans le journal. La seule mention que nous y trouvons est : " A LYON, de l'imprimerie du JOURNAL DE LYON, allée des Images, côté la Poulallerie". Cette adresse est celle de Carrier, et il ne semble pas que celui-ci ait un jour possédé une imprimerie, cette adresse cache en fait plusieurs imprimeurs. Ceux-ci nous sont connus par l'interrogatoire de Jean Louis Fain, qui les cite un à un : "*ce journal a été imprimé par presque tous les imprimeurs de la ville l'un après l'autre [...] ce sont les citoyens Revol, Bernard, Vatar de la Roche et Faucheux*"¹⁸⁰.

Jean Antoine REVOL.

Jean Antoine Revol est sans doute le fils de Guy Revol, imprimeur rue Confort¹⁸¹. Nous ne possédons aucun autre renseignement sur les Revol père et fils. A partir du 31 août 1791, son nom figure en bas du *Journal de Lyon* : "imprimerie de JEAN ANTOINE REVOL & CARRIER"¹⁸², place de la Fromagerie. Cette adresse est celle du Bureau d'Avis du journal de Carrier et il ne semble pas que celui-ci ait un jour eu une imprimerie. Nous pouvons penser que Revol est en fait imprimeur du *Journal de Lyon* depuis sa

¹⁸⁰ A.D.R 42 L 12. Premier interrogatoire de Jean Louis Fain, 4 brumaire an II.

¹⁸¹ VINGTRINIER (A). *histoire de l'imprimerie*, on cit page 47, page 404

¹⁸² B.M.L 110.252, *Journal de Lyon*, n°90 du 31 août 1791

création (le 2 avril 1791). Alors qu'il demeure l'imprimeur du journal de Carrier, Jean Antoine Revol crée son propre périodique : *Le Journal du Peuple*¹⁸³. Il semble que ce journal ait vu le jour durant le mois de novembre 1791. En effet, le 18 novembre, une annonce publiée dans le *Journal de Lyon* nous apprend que Revol cherche une personne pour la rédaction de son périodique¹⁸⁴. Nous pouvons donc supposer que la création du *Journal du Peuple* date de la mi novembre 1791. Le 7 novembre le nom de Revol disparaît du *Journal de Lyon*, et est remplacé par la mention "De l'imprimerie du Moniteur, au 3ème étage maison Dubois, n°50 place de la Fromagerie"¹⁸⁵. Nous pouvons penser que, à cette date, Revol étant sur le point de créer son propre journal, il a préféré se dissocier de l'entreprise de Carrier. Le 7 décembre son nom réapparaît en bas de la dernière page du journal de Carrier : "de l'imprimerie de Jean Antoine Revol, place de la Fromagerie". (attesté jusqu'au 27 janvier 1792, n°125)¹⁸⁶. Revol est sans doute forcé de faire paraître de nouveau son nom dans le journal de Carrier. Celui-ci est en effet en procès, et on lui reproche certainement d'être peu précis au sujet de l'identité de l'imprimeur de son périodique. Les souscripteurs du *Journal de Lyon* eux mêmes confondent les rôles de Carrier (éditeur) et Revol (imprimeur), puisque le 16 décembre Revol se plaint d'être "accablé de lettres, tant anonymes que signées" le qualifiant de rédacteur du *Journal de Lyon*¹⁸⁷. Ce problème de lettres envoyées par erreur à Revol se poursuit, et le 11 janvier 1792, c'est aux rédacteurs du *Journal de Lyon* de se plaindre¹⁸⁸. Le jour même un extrait du journal de Revol est publié dans le *Journal de Lyon*. Nous pouvons nous demander si les auteurs de ce périodique ne considèrent pas que Revol utilise les lettres qui leur sont destinées, et donc publient en retour des extraits du journal de Revol. Y aurait-il un différent entre les deux périodiques ? De nouveaux articles du journal de Revol sont cités le 25 et le 30 janvier¹⁸⁹. Ces deux articles sont les dernières preuves que nous possédons de l'existence de ce périodique. Nous ne pouvons donc

¹⁸³ L'existence de ce périodique n'est attestée que par les extraits qui en sont tirés, et publiés à plusieurs reprises, dans le journal de Carrier.

¹⁸⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°100 du 18 novembre 1791. "Demande : On désirerait trouver une personne qui sût bien écrire correctement, on lui donnerait de l'occupation pour plusieurs mois. S'adresser au Bureau du Journal du Peuple, rue Saône n°32".

¹⁸⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°95 du 7 novembre 1791. "De l'imprimerie du Moniteur, au 3ème étage maison Dubois, n°50 place de la Fromagerie".

¹⁸⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°108 du 7 décembre 1791.

¹⁸⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°112 du 16 décembre 1791. Revol déclare : je suis "accablé de lettres tant anonymes que signées, & même me qualifiant de rédacteur ou d'éditeur du Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône et Loire : cette erreur est sans doute occasionnée par mon nom qui se trouve au bas du journal". Revol précise que dans le journal, "le nom du citoyen Carrier se trouve toujours au commencement, puisque à lui seul en appartient la propriété". Il annonce qu'il ne recevra plus les lettres qui lui sont adressées en tant que rédacteur du journal de Carrier et signe "Revol, au son bureau du Journal du Peuple ; rue de la Saône n°32".

¹⁸⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°123 du 11 janvier 1792. Les rédacteurs du *Journal de Lyon* se plaignent que "la plupart" des lettres qui leur sont destinées parviennent à Revol. Le même jour les auteurs présentent dans leurs colonnes un article extrait du *Journal du Peuple*.

¹⁸⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°129 et 131 des 25 et 30 janvier 1791.

assurer son existence que de novembre 1791 à janvier 1792. Nous ne possédons ensuite quasiment aucun renseignement concernant Revol. Au 27 avril 1792, Revol est toujours imprimeur du *Journal de Lyon*, mais l'indication de l'adresse a changé : "à Lyon de l'imprimerie de Jean Antoine Revol, grande rue Mercière près la rue Thomassin, n°60 au 3ème^e étage"¹⁹⁰. Le 17 mai 1792 son nom apparaît encore, mais sans que l'adresse ne soit mentionnée¹⁹¹. Le 18 mai l'adresse réapparaît avec une modification dans la formulation : "A Lyon de l'imprimerie de Jean Antoine Revol, Grande rue Mercière, n°60 au 3ème, & rue Thomassin au n°2"¹⁹². Il ne semble pas que Revol ait eu deux imprimeries, mais plutôt que celle-ci corresponde à deux adresses (par exemple, étant à l'angle de la rue Mercière et de la rue Thomassin, elle aurait une adresse sur chacune de ces rues). A partir du 13 juillet 1792 le nom de Revol n'apparaît plus au bas de la dernière page du périodique¹⁹³. Nous pouvons supposer qu'à cette date il n'est plus l'imprimeur de Carrier. En novembre 1792 il est toujours imprimeur, à la même adresse, et imprime pour Charles Joseph Caffé (ancien rédacteur du journal de Carrier) une petite brochure¹⁹⁴. On retrouve Revol parmi les administrateurs jacobins (notable au Conseil général) de décembre à mai 1793¹⁹⁵. Le journal de Carrier nous offre de nouveau une indication qui concerne sans doute Revol, le 27 mars 1793¹⁹⁶. Jean Louis Fain (rédacteur du journal à cette période) indique qu'un Revol aurait participé à la réunion du 6 février 1793 dans laquelle Châlier et Laussel ont voulu instaurer un tribunal populaire et installer la guillotine sur le pont Morand. Le journal indique que l'on dû remplacer "dans la présidence le trop faible Revol". Les indications concernant le père et le fils Revol sont par la suite fort rares. En germinal an II, on trouve un Revol, "accusateur public" écrivant dans le *Journal Républicain* numéro 40, où les deux Revol sont d'ailleurs ouvriers imprimeurs¹⁹⁷. L'imprimerie de la rue Mercière est-elle alors fermée ?

Imprimeurs successifs.

Les imprimeurs du journal de Carrier semblent s'être succédés dans cet ordre : Revol, Bernard, Fauchaux, et Vatar de la Roche. Revol n'apparaît plus en tant qu'imprimeur à partir du 13 juillet 1792. La succession semble être prise par Pierre

¹⁹⁰ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°153 du 27 avril 1792.

¹⁹¹ Collection personnelle, *Journal de Lyon*, n°3 du 17 mai 1792. "De l'imprimerie de Jean Antoine Revol".

¹⁹² B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°4 du 18 mai 1792.

¹⁹³ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n° 52 du 13 juillet 1792. "A Lyon, de l'imprimerie du JOURNAL DE LYON, allée des Images, côté la Poularderie".

¹⁹⁴ CORNU, A.V. *Un patriote lyonnais*, op cit page 53, pages 64-71.

¹⁹⁵ On trouvera sans doute des renseignements sur ces informations dans l'ouvrage à paraître : *La presse départementale en révolution, bibliographie historique et critique*, tome II (7), op cit page XXX.

¹⁹⁶ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°64 et 65 des 26 et 27 mars 1793.

¹⁹⁷ On trouvera sans doute des renseignements sur ces informations dans l'ouvrage à paraître : *La presse départementale en révolution, bibliographie historique et critique*, tome II (7), op cit page 42.

Bernard, sans doute jusque vers la fin de l'année 1792. Ensuite sont imprimeurs Faucheux et Vatar de la Roche, sans que l'on puisse déterminer les dates auxquelles ils entreprennent l'impression.

Pierre BERNARD.

Nous possédons très peu de renseignements sur l'imprimeur Bernard. Aimé Vingtrinier indique dans son ouvrage sur l'imprimerie à Lyon que Bernard aurait deux imprimeries, aux Halles de la Grenette, à Lyon, et une autre à Saint-Genis Laval¹⁹⁸. Outre l'interrogatoire de Jean Louis Fain, deux documents nous attestent qu'il est l'imprimeur du *Journal de Lyon* d'août à décembre (au plus tôt) 1792¹⁹⁹. Dans la première de ces lettres nous apprenons que Carrier ne peut plus le payer, et que Bernard compte en conséquence abandonner l'impression du journal. La seconde est une reconnaissance de dette de Carrier envers son imprimeur (le montant de la dette est de 814 livres). Les recherches actuellement menées par l'équipe de travail chargée de l'élaboration de l'ouvrage sur la presse révolutionnaire lyonnaise²⁰⁰, indiquent que Pierre Bernard fut l'imprimeur du *Véritable Père Duchesne* (1793-1794) lyonnais, du *Cousin du Père Duchesne* en 1794 et du *Prospectus du Journal de Lyon et du midi* en 1799. Il est possible qu'il ait eu deux autres imprimeries, une rue Lutzelma, et la seconde 17 rue de la Poultaillerie²⁰¹. De la même façon elles indiquent que Pierre Bernard serait natif d'Avignon, et aurait 33 ans en l'an III²⁰².

Claude André FAUCHEUX.

Aimé Vingtrinier mentionne un Claude André Faucheux, résident dans la rue Port du Temple et reçut imprimeur en 1785. Il indique qu'il a imprimé l'*Almanach de Lyon* durant l'année 1793. Il aurait été mis à mort durant la répression suivant le siège de Lyon²⁰³. L'impression du *Journal de Lyon* n'est peut-être pas étrangère à cette condamnation.

¹⁹⁸ VINGTRINIER (A), *Histoire de l'imprimerie à Lyon*... op cit page 47, page 413. Vingtrinier précise que Bernard aurait imprimé une "Pétition des citoyens de Lyon... pour le prompt jugement de Louis Capet" et une "Adresse des sans-culottes administrateurs du district de la Campagne de Commune Affranchie, à leurs frères des campagnes".

¹⁹⁹ B.M.L MS 2072, pièce n°18, Lettre du Procureur général Meynis à l'imprimeur Bernard, Lyon, 8 septembre 1792. Etant écrite début septembre, cette lettre nous laisse supposer que Bernard est imprimeur du journal de Carrier depuis août au moins.

B.M.L MS 2072, pièce n°20, Reconnaissance de dette de Carrier en faveur de l'imprimeur Bernard, Lyon, le 31 septembre 1792.

²⁰⁰ FEYEL (G), (sous la direction de), *La presse départementale en révolution, bibliographie historique et critique*, tome II, op cit page 43.

²⁰¹ FEYEL (G), *ibid*.

²⁰² FEYEL (G), *ibid*.

²⁰³ VINGTRINIER (A), *Histoire de l'imprimerie à Lyon*... op cit page 47, page 404.

Aimé VATAR-DELAROCHE (ou De la Roche).

Les rares indications que nous citerons ici proviennent une fois encore de l'ouvrage d'Aimé Vingtrinier. Aimé Vatar-Delaroche est le fils aîné de l'imprimeur Aimé Delaroche²⁰⁴. Vatar Delaroche publie en 1792 l'*Almanach de Lyon* et du 8 août au 4 septembre 1793 le *Bulletin du département de Rhône et Loire*, imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public de Lyon et dont Louis Nicolas est vraisemblablement l'éditeur²⁰⁵. Vatar-Delaroche meurt le 4 septembre 1793, en combattant durant le siège.

Collaborateurs occasionnels du *Journal de Lyon*.

Il semble que Marie Carrier ait participé dans une certaine mesure (que nous ne pouvons actuellement définir clairement) à l'émission du journal de son mari. Outre le fait qu'elle revendique le cabinet littéraire qui se tient chez eux, comme sien. Elle écrit à propos d'un ami de Carrier : *"il m'étoit de quelque utilité pour l'émission de notre feuille et surtout pour mon cabinet littéraire"*²⁰⁶. De plus il reste une signature qui apparaît à la suite d'un article du *Journal de Lyon* qui comporte trois initiales : C.C.C.²⁰⁷. Aucun des auteurs du journal n'indique l'initiale de son prénom sur aucun article. Donc s'il s'agit réellement de la signature de trois personnes, elle correspond à celle de Caffie et Carrier, et d'une troisième personne qui pourrait être Marie Carrier. Nous ne possédons néanmoins pas assez de document pour définir qu'elle fut la nature et la quantité de la participation de Marie Carrier au journal.

Dans ses lettres, Marie Carrier nous indique le nom de deux autres personnes touchant à l'activité du journal. Elle cite le citoyen Blanc, un ami de Louis Nicolas Carrier, qui aide (au moins durant l'absence de ce dernier) à l'émission du journal. Dans la même lettre Marie Carrier indique qu'un certain Rochard, "un simple comis[sic]" se charge de "tirer les feuilles de l'imprimerie et [de] les expédier"²⁰⁸. Dans une autre lettre elle précise

²⁰⁴ Aimé Delaroche est l'imprimeur des *Affiches de Lyon* (1750-1784), de *L'Ami de la Liberté* (1793), du *Journal de Lyon* de Mathon de la Cour (1787-1790), du *Courier de Lyon* (1790-1791) et du *Cynique anti-critique* (1794).

²⁰⁵ A.D.R. 42 L. 68, Carrier aux citoyens composant le Comité de Salut du Comité de Salut Public du département de Rhône et Loire, Lyon le premier septembre 1793.

²⁰⁶ B.M.L. MS 2072 pièce n°25, [Marie] Carrier aux citoyens commissaires de la Convention, Lyon le 10 avril 1793. Marie Carrier parlant du cabinet littéraire précise toujours "mon cabinet littéraire", un peu comme une enfant se attachant à un jouet (appelons que selon son mari elle est très jeune, sans doute aux environs de 20 ans).

²⁰⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°50 du 25 juillet 1791.

²⁰⁸ B.M.L. MS 2072 pièce n°25, [Marie] Carrier aux citoyens commissaires de la Convention, Lyon le 10 avril 1793.

que, ces deux personnes étant en état d'arrestation (ainsi que le rédacteur), elle reste seule et que *"le journal ne peut plus paraître"*²⁰⁹.

Correspondants aux armées.

Les dernières personnes pour lesquelles nous pouvons affirmer une participation au journal sont des collaborateurs, que l'on pourrait qualifier de correspondants aux armées.

Nous pouvons citer un certain *"Carré [sic] cadet"* qui écrit au journal pour lui narrer les opérations militaires auxquelles il participe. Le 17 décembre 1792 les rédacteurs précisent : *"les détails que nous avons donné sur la prise de Francfort, nous ont été communiqués par une lettre du citoyen Carré cadet, qui demeure dans cette ville"*²¹⁰. Le jeune Carré meurt *"aux plaines de la Champagne"* fin février ou début mars 1793²¹¹. Fain indique le 6 mars 1793 que son père est chirurgien²¹². Nous pouvons nous demander s'il n'est pas le fils de Carret Michel, élève en chirurgie à l'Hôtel Dieu, puis chirurgien major de 1769 à 1775, officier municipal en 1790 et membre du Club Central²¹³.

Le 11 décembre 1792, une lettre de l'armée du Rhin est signée de *"Votre amy Laffond, Lieutenant-colonel du premier bataillon des grenadiers de Rhône et Loire"*²¹⁴. Les articles du périodique de Carrier utilisent des lettres de cette personne, qui se présentent plutôt sous la forme de journal de bord, tenu par l'officier. L'article du 11 décembre se présente sous la forme d'une suite de dates (*"De Fleurchain, à 3 lieues au dessus de Mayence, le 28 novembre 1792"*, *"Le 29 novembre"*, *"A 6 heures d'Aix, à une lieue de Francfort"*, *"En bivouac, à la plaine d'Hockein"...*), accompagnées de notes de l'auteur sur sa situation ou celle de l'armée. Nous pouvons voir que ces notes sont sans doute toutes du même auteur, car elles se terminent toutes par *"à demain"*, excepté la dernière qui est signée.

²⁰⁹ B.M.L. Fonds Coste, 350.564, *Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale le samedi 20 avril 1793, l'an second de la République française*. Carrier cite dans sa pétition une lettre que sa femme lui a adressée de Lyon.

²¹⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°176 du 17 décembre 1792.

²¹¹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°49 du 6 mars 1793.

²¹² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°49 du 6 mars 1793.

²¹³ BENOIT (B) et BAUSSAC (R), op cit page 58, page 118. L'orthographe de Carré (*Journal de Carrier*) et de Carret diverge, mais l'orthographe des noms est assez hasardeux dans le *Journal de Lyon*. Nous pouvons supposer donc que ces deux chirurgiens, dont le nom est si proche, sont les mêmes personnes.

²¹⁴ Ceci nous laisse supposer que cette personne possède une certaine aisance financière, l'engagement dans les grenadiers nécessitant un investissement d'équipement important.

SECONDE PARTIE :

**CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET POLITIQUE
DU JOURNAL DE LYON :**

UNE PRESSE MILITANTE.

**LIBERTE DE LA PRESSE,
OU LA MORT.**

INTRODUCTION.

Les journaux lyonnais ont principalement eu, avant les premières années de la Révolution, une vocation politique "timide" en comparaison avec la vocation des journaux révolutionnaires patriotiques parisiens et du *Journal de Lyon* de Louis Nicolas Carrier. Leur champ d'action se limite, jusqu'à la Révolution, à la littérature, à la culture, à l'art de la langue et de la grammaire. La presse lyonnaise se rattache surtout à la vie intellectuelle, bien qu'abordant tout de même un peu l'information locale.¹ Le monde du périodique souffre avant la Révolution du "joug de la censure gouvernementale" comme de "l'indifférence du public, même cultivé"². C'est dans les années 1770 qu'apparaissent la plupart des périodiques lyonnais tels que *Le Glaneur* (1772-74), *la Feuille Littéraire de Lyon* (1773-74), *le Courier Littéraire* (1779-82), *l'Essai de Médecine théorique et pratique* (1779-82), ou encore le *Journal de la Langue Française, soit exacte, soit omée* (1784-88). Aucun de ces organes ne survit assez longtemps pour connaître les transformations qu'amènent les tourmentes de la période révolutionnaire. Les difficultés grammaticales, les "critiques fines et spirituelles"³ abordées par ces périodiques se destinent à une clientèle réduite, spécialisée ou cultivée, à une élite.

L'unique journal qui chevauche l'Ancien Régime et la Révolution est le *Journal de Lyon ou annonces et variétés littéraires concernant la ville de Lyon et les provinces voisines* rédigé par Mathon de la Cour. Ce périodique paraît de 1784 à 1792. D'orientation essentiellement littéraire, nous y trouvons des articles scientifiques, quelques faits divers et événements locaux. Mathon de la Cour y glisse parfois quelques remarques touchant aux questions d'actualité, qu'il développe dans d'autres opuscules. Il célèbre entre autres l'œuvre de Rousseau⁴. C'est avec la Révolution que le journal lyonnais se détache des belles lettres et du monde littéraire. Les événements révolutionnaires amènent Mathon de la Cour à se consacrer plus amplement à l'actualité et à la politique. Devenu bi hebdomadaire, sans doute à cause de l'accroissement de la demande comme de l'actualité, son périodique commence à relater les discussions de l'Assemblée, rapporte les lois, annonce les convocations et résultats des élections. Tout en affirmant n'épouser aucun parti, Mathon de la Cour s'engage aux côtés du roi⁵. En 1790, Mathon de la Cour croit la Révolution achevée, son organe devient alors "un moyen de communication,

¹ TRENARD (L), *Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme*, Histoire sociale des idées, p 135.

² TRENARD (L), *ibid*, p 135.

³ TRENARD (L), *ibid*, p 135.

⁴ TRENARD (L), *ibid*, p 137.

⁵ TRENARD (L), *ibid*, p 252.

d'élaboration d'une pensée politique", tout en conservant une place assez importante (dix pages environ sur seize) aux nouvelles politiques⁶.

Simultanément à la réorientation du *Journal de Lyon* de Mathon de la Cour, un développement de la presse lyonnaise apparaît. La création de nouveaux titres débute à Lyon avec la publication du *Courier de Lyon ou résumé général des révolutions de France* à partir du premier septembre 1790⁷. Ce périodique, lancé par Champagneux, est quasiment un quotidien (six jours sur sept). Champagneux y exprime clairement ses sympathies pour la Révolution. La politisation de ces nouveaux périodiques est la conséquence de l'euphorie, de l'exaltation politique ainsi que de l'effondrement de la censure. Mais "l'épanouissement de la presse" doit "attendre 1790, et le commencement de problèmes politiques tels que la constitution civile du clergé"⁸. Champagneux ancre, quant à lui, son périodique dans le camp de ceux qui formeront les rolandins et les girondins. Son engagement révolutionnaire lui attire des réactions écrites et des lettres anonymes. Lassé il quitte le journal en septembre 1790. Le périodique est repris par une "société de gens de lettres". En février 1791 le *Courier de Lyon* fusionne avec le *Journal de Lyon* de Mathon de la Cour. Il exprime alors la pensée monarchienne et les conceptions rolandines. C'est en 1790 que se fait réellement jour un appétit de la presse et que les publications se multiplient. Madame Roland se fait l'écho de cet appétit de la presse, demandant que l'on élève une imprimerie patriotique⁹ elle argue de faire "tonner Desmoulins, Carra, Prud'homme, tous les papiers, tous les écrits, que ce soit un cri universel"¹⁰. Les multiples créations de périodiques de l'année 1790 sont le plus souvent éphémères. Nous avons vu précédemment que Laussat commence à s'agiter et entame la publication de plusieurs périodiques : *Le Flambeau du Peuple*, dont nous ne connaissons ni exemplaire, ni date précise de parution ; le *Journal de la Société des Amis de la Constitution* qui dût paraître fin octobre ou début novembre 1790. Le *Courier extraordinaire de Lyon* dont Cutty est l'imprimeur est publié en juillet 1790, il n'existe apparemment qu'un seul numéro, daté du 14 juillet. Il est suivi le 15 du *Journal de Paris et des Provinces*, que Michel Loche considère comme étant du

⁶ TRENARD (L.), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, p268.

⁷ LOCHE (M.), *Les journaux imprimés à Lyon*, Auxerre, 1968, 28 pages, p12-13.

GOUGH (H.), *La transformation de la presse provinciale en 1790*, p 105, publié dans *La Révolution du Journal* (1789-1794), éd du CNRS, 1969.

⁸ GOUGH (H.), *ibid*, p 105.

⁹ Lettre de Madame Roland à H.Bancel, 18 juillet 1790, publiée dans l'ouvrage de PERROUD (C), *Lettres de Madame Roland*, 1902, t II, p 106-108.

¹⁰ Lettre de Madame Roland à Lanthenas, 3 mai 1790, publiée dans l'ouvrage de PERROUD (C), *ibid*, t II, p.67. Louis Trenard affirme dans *La Révolution Française dans la région Rhône-Alpes*, que cette lettre concerne Prudhomme aîné, propriétaire du *Journal de Lyon*, mais la lettre est de mai 1790 alors que Prudhomme aîné n'entame la publication du *Journal de Lyon* que le 2 avril 1791 seulement. Madame Roland entend, dans sa lettre, parler de Louis Prudhomme, rédacteur des *Révolutions de Paris*.

même auteur et du même imprimeur¹¹. Un autre éphémère est publié en 1790 sous le titre de *L'ami de la liberté et des provinces*. Plus durable est la publication du *Journal de la Société Populaire des Amis de la Constitution établie à Lyon*. Ce périodique paraît du 16 janvier au 10 avril 1791 deux fois par semaine (jeudi et dimanche)¹². Au 2 avril 1791, le *Journal de Lyon* de Prud'homme a donc deux concurrents : le journal de la société populaire, qui cesse rapidement sa parution, et celui de Mathon de la Cour, de tendance modérée et monarchienne. Il innove en s'engageant sur la voie des patriotes, futurs girondins et jacobins, tous jugés à ce moment comme des "exagérés".

¹¹ LOCHE (M), op.cit page 71, p. 15.

¹² B.M.L. 356.015. *Journal de la Société Populaire des Amis de la Constitution établie à Lyon*, 16 janvier-10 avril 1791, 23 numéros de 4 pages in°8, dirigé par Labrousse et rédigé des "écrivains patriotes".

CHAPITRE 1 : UN PERIODIQUE DE PATRIOTES AVANCES. (avril-novembre 1791)

1. AVRIL-MAI 1791 : CREATION D'UN PERIODIQUE PERTURBANT.

Création du journal.

Nous ne pouvons actuellement pas expliquer en détail les mécanismes de la création du *Journal de Lyon*. Cet ouvrage est le plus souvent connu sous le nom de "Journal de Carrier" ou "Journal de Lyon de Carrier" de façon à le différencier de celui de Mathon de la Cour ou des différents "journaux de Lyon" qui naissent après le siège puis sous le Directoire. Pourtant le périodique est officiellement créé par Louis Marie Prud'homme, et non par Carrier. Nous venons de le dire, les mécanismes de création nous sont inconnus et nous ne pouvons donc qu'émettre des hypothèses à ce sujet.

Les premiers animateurs sont Prud'homme aîné et François Auguste Laussel. L'idée de création revient certainement à l'un d'eux, ou aux deux. Louis Trenard nous indique que "Laussel est heureux d'être associé aux rédacteurs du *Journal de Lyon* ou *Moniteur du Département de Rhône et Loire* : Carrier, Fain et Prud'homme"¹³. Cette affirmation est une erreur, Laussel ne peut joindre une rédaction où se trouverait Jean Louis Fain étant donné que celui ne collabore au périodique qu'à partir de septembre-octobre 1792.

Le rôle de Carrier est, en cette période, des plus inconnus. Aimé Vingtrinier suppose que "Prud'homme ne fit que prêter son nom à cette publication dont Carrier était le propriétaire gérant"¹⁴. Louis Trenard reprend cette idée, en précisant que Carrier est seul propriétaire¹⁵. Maurice Wahl, dans son excellent ouvrage sur *Les premières années de la Révolution à Lyon*, indique simplement que Laussel "trouva enfin dans Prud'homme, frère de celui des *Révolutions de Paris*, un éditeur digne de le comprendre"¹⁶.

Que pouvons nous supposer ? Prud'homme est le frère du rédacteur d'un périodique connaissant un immense succès depuis 1789 : *Les Révolutions de Paris*. Peut-il espérer un même succès pour un périodique lyonnais, portant le même

¹³ TRENARD (L) *op cit* page 71, p274.

¹⁴ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, Lyon, 1952, t. 1, p. 25.

¹⁵ TRENARD (L) *op cit* page 71, p. 225.

¹⁶ WAHL (M) *Les premières années de la Révolution à Lyon 1789-1792*, thèse 1994, Paris, Armand Colin, 627 p, p369.

patronyme ? Laussel, quant à lui, s'agite vainement de créations journalistiques en pamphlets alarmistes. Carrier lui ne se fait en rien remarquer jusque là. La création du *Journal de Lyon* est certainement le fruit d'une concertation entre l'abbé Laussel et Prud'homme, Prud'homme trouvant en Laussel un rédacteur s'étant déjà fait remarquer, et Laussel trouvant en Prud'homme un imprimeur capable de financer un périodique. Charles Joseph Caffé et Louis Nicolas Carrier sont-ils déjà en contact avec Prud'homme et Laussel ? Rien ne nous permet de l'affirmer. Néanmoins nous pouvons supposer que Carrier et Laussel se sont concertés pour créer un périodique, dont Carrier aurait la propriété, et sont entrés en contact avec Prud'homme, libraire reconnu dans la ville, et dont le frère est propriétaire des célèbres *Révolutions de Paris*. Prud'homme n'est-il effectivement qu'un prête nom, destiné à faciliter l'implantation d'un périodique nouveau ? C'est la solution pour laquelle nous pencherons prudemment, en raison de l'absence de preuve.

Distribution ou affichage d'un prospectus.

Avant la parution du *Journal de Lyon*, Prud'homme et Laussel font distribuer un prospectus dont nous n'avons malheureusement aucun exemplaire. Nous pouvons néanmoins affirmer la distribution de ce prospectus pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le périodique est destiné à paraître en fonction des souscriptions et non pas à être vendu à la criée. Il ne peut donc se passer d'une publicité préalable. Celle-ci ne semble pas avoir été assurée par l'intermédiaire d'annonce dans d'autres périodiques. Par conséquent il est quasiment certain que cette publicité s'est effectuée par affichage ou distribution d'un prospectus.

Nous possédons, de plus, deux preuves écrites de l'existence de ce prospectus.

La première nous est fournie par un concurrent du *Journal de Lyon*, le *Journal de la Société Populaire des amis de la Constitution établie à Lyon*¹⁷. Le 29 mars, avant donc le premier exemplaire du *Journal de Lyon* (2 avril) l'auteur indique qu'il ne saurait oublier "que des journalistes se permettent de prendre pour épigraphe ce passage du philosophe de Genève : « il est absurde que tout un peuple ait dit à un seul homme, commandez-nous, nous vous obéirons »>[...]" Le journal de Labrude ne peut citer le périodique de Prud'homme et Laussel avant même sa parution. Nous pouvons donc admettre qu'il cite l'épigraphe du prospectus. Cette épigraphe est reproduite par la suite en tête du premier exemplaire du *Journal de Lyon*. Par sa hardiesse le périodique de Laussel se démarque, avant même sa parution, de ses

¹⁷ B.M.L. 358.015, *Journal de la Société Populaire des Amis de la Constitution établie à Lyon*, 10 janvier-10 avril 1791, 23 numéros de 4 pages in°8, dirigé par Labrude et rédigé des "écrits patriotes", numéro 21 du 29 mars 1791.

concurrents du moment. Dans l'exemplaire 23 du périodique de la Société Populaire, on accuse les auteurs "folliculaires" du *Journal de Lyon* de se déclarer "ennemis du roi"¹⁸.

Nous pouvons donc affirmer l'existence d'un prospectus, paru avant le 29 mars puisqu'il est cité dans le numéro du journal de la Société Populaire qui paraît à cette date. Si nous ne le possédons pas, nous pouvons toutefois envisager ce qu'il pouvait contenir grâce à un article du 7 novembre 1791¹⁹. Nous pouvons y lire :

"Nous vous avons promis, citoyens, dans le prospectus de cet ouvrage périodique :

"1° Une notice des opérations du département, telles que la transcription des lois, leurs publication & leur transmission, les proclamations &c... les travaux publics, les projets pour l'amélioration dans l'agriculture, & la prospérité du commerce, &c."

"2° Un aperçu du travail des districts, & notamment de celui qui a pour objet l'aliénation des biens nationaux"

"3° Un précis des débats, arrêtés & délibérations des communes ; les opérations & les ordonnances des municipalités"

"4° Les décisions les plus importantes des tribunaux de paix, de police, de commerce & de district."

"5° Les principaux événements, soit de la capitale, soit des autres villes du royaume, & particulièrement ceux dont ce département pouvoit devenir le théâtre."

"6° Tout ce qui est relatif à la révolution actuelle du clergé, élection des pasteurs, nouvelle création & circonscription des parishes, &c... & les derniers efforts de l'avare hypocrisie expirante."

"7° Nous vous avons enfin promis à nos concitoyens, le tableau des lycées politiques ou clubs du département, ou l'examen raisonné des motions, adresses, pétitions, vœux d'utilité publique."

Ce tardif inventaire des "promesses" du périodique est bien sûr à prendre avec circonspection, puisque nous le tirons d'un article écrit huit mois après la parution du prospectus. Les auteurs ont pu le modifier en fonction des promesses qu'ils ont réellement tenues. Nous pouvons de plus ajouter que le journal n'a pas prévu, dans son prospectus, de consacrer des articles à l'Assemblée nationale. Nous en avons la preuve puisque le 2 avril, dans le premier numéros du journal nous lisons ceci :

" Des amateurs nous ont représenté qu'en y insérant les articles relatifs à l'Assemblée nationale, il [le journal] deviendrait généralement plus intéressant, & les dispenseroit de s'abonner à d'autres ouvrages périodiques, qui souvent n'ont d'autre mérite que celui de renfermer les décrets."

¹⁸ B.M.L. 358 015, *Journal de la Société Populaire*... (ibid. numéro 23 du 10 avril 1791).

¹⁹ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°95 du 7 novembre 1791.

Réticences du directeur des postes.

En dernier lieu, Prud'homme a des problèmes avec un certain Tabarot, directeur des postes. Prud'homme écrit donc une lettre *"aux Citoyens Maires et Officiers Municipaux de la ville de Lyon"* dans laquelle il rend compte que le sieur "Tabarot, directeur des postes" lui refuse l'abonnement pour le port "d'un ouvrage périodique qu'il vient de mettre en lumière sous le titre de *Journal de Lyon ou le Monteur du département de Rhône et Loire*" sous "de vains prétextes", qui ne sont pas précisés²⁰. Nous pouvons émettre la supposition que ce manuscrit a été composé après la parution du prospectus du périodique. Tabarot aurait-il eu une raison de refuser la diffusion du journal sans avoir préalablement eu une idée de son contenu (connu sans doute à la diffusion du prospectus) ? Le document nous indique que ce refus cause à Prud'homme *"un dommage très considérable et l'empêche de remplir les engagements qu'il a pris avec le public"*. Les abonnés ont donc visiblement déjà souscrit. Peut-on conclure que la date de parution, sans doute annoncée dans le prospectus, est retardée par ce refus des postes ? Un document prétend que Prud'homme a fait *"répandre gratuitement son premier numéro avec profusion"*²¹. Prud'homme a-t-il effectivement fait distribuer gratuitement son premier numéro ? Il l'a certainement fait ; peut-on en supposer la raison ? Peut-on supposer que les auteurs ont effectué une distribution gratuite en vue d'une publicité visant à leur apporter de nouvelles souscriptions ? Peut-on y voir plutôt le fait que Prud'homme ait des problèmes à faire accepter la livraison de son périodique ? Prud'homme aurait-il été forcé d'effectuer cette distribution gratuite à cause du refus du directeur des postes ? Rien ne nous permet de trancher actuellement.

L'affaire Fulchiron.

Le 2 avril paraît le premier numéro du *Journal de Lyon*. La citation de Rousseau, déjà présente en tête du prospectus, est reportée sur le premier journal. Un article est consacré à l'Assemblée nationale, mais seulement en fin de journal. Les premiers articles sont consacrés à la question de l'utilité d'une douane d'entrepôt à Lyon, à la retranscription des séances de l'Assemblée Générale de la Commune des 22 et 27 mars, des discussions de la Municipalité. Dans ces retranscriptions les auteurs accordent de l'importance à l'arrestation d'un réfractaire, l'abbé Bols Bolssel (?), et à la découverte de sa correspondance. Le journal y décèle *"le fil de la trame odieuse qu'ourdissent en silence nos ennemis"*, en dénonçant trois prêtres parjures à leur serment, il conclut qu'un *"prêtre ne sauroit être méchant à demi"*. Si j'expose

²⁰ A.M.L. 1235, *Aux Citoyens Maires et Officiers Municipaux de la ville de Lyon*, manuscrit de deux pages signé Prud'homme, non daté, voir Annexe 4.

²¹ A.M.L. 500-462, *Mémoire et requête du sieur Fulchiron, à Messieurs les Maires et Officiers Municipaux de la ville de Lyon, contre le sieur Prudhomme, journaliste à Lyon*, in 4° de 8 pages, sans nom d'imprimeur, daté du 7 avril 1791, voir Annexe 5.

brèvement les articles de ce premier numéro c'est qu'à, comme nous allons le voir, les auteurs attaquent déjà les pouvoirs établis. Les "nouveaux" tribunaux sont les premiers accusés. De tout temps on verra *"l'iniquité s'asseoir dans le lieu du jugement"*. Les auteurs lancent leur cheval de bataille favori, clamant que la Révolution a *"changé les lois mais pas les hommes"*. Ils promettent de faire *"la plus grande publicité"* à ces hommes comme aux mauvaises attitudes des tribunaux. Enfin ce premier numéro dénonce à l'opinion ce que nous pourrions appeler *"l'affaire Fulchiron"*.

Fulchiron (Joseph), ancien recteur de l'Hôtel Dieu, officier municipal du 12 avril au 14 novembre 1790²² est accusé, avec un certain Floret (ou Fleuret ?), d'avoir profité de la crise des bleds de 1790²³ pour spéculer sur les prix, faisant acheter à Marseille du blé au prix fort alors que ceux-ci devaient baisser prochainement. Aussitôt Fulchiron se prépare à traîner les auteurs devant la justice. Le journal, annonçant le 6 avril que Fulchiron menace *"de nous livrer à l'accusateur public"*, renchérit sur l'affaire, dans les numéros suivants²⁴, apparemment nullement effrayé. Fulchiron semble avoir décidé de mener l'affaire en justice entre le 2 et le 5 avril (puisque le *Journal de Lyon* l'annonce dès le numéro du 6 avril), et prépare un mémoire justificatif. Pendant ce temps le périodique dénonce et poursuit sa campagne contre les réfractaires, attaque les ordres religieux qualifiés de *"corporations de fanatiques et de fous"*. A ce propos il se félicite de l'attitude de *"la bonne" Municipalité*²⁵. Les premiers reproches et soupçons contre le Directoire du département ne tardent pas et dans le numéro 3 du 6 avril nous pouvons lire, à propos de la clémence d'un jugement rendu avec l'appui du directoire :

*"Sous le règne de la liberté, au moment où l'on berce le peuple du doux espoir qu'il sera bientôt délivré de l'oppression du fisc" il "respire encore." L'auteur ajoute : "Rapprochez, mes chers concitoyens, la conduite du directoire du département dans l'affaire des douanes avec celle qu'il tient dans celle-ci et vous ne douterez pas un seul instant de son entier dévouement à seconder les manœuvres perfides du pouvoir exécutif"*²⁶.

Le mémoire justificatif de Fulchiron est publié le 7 avril 1791. Il est adressé à la municipalité de Lyon. Il en est fait lecture à la Société Populaire des Amis de la Constitution, où il est applaudi. Le journal de ladite société relate, dans son numéro 23 du 10 avril, cette séance publique :

²² BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *Guide historique de la Révolution à Lyon 1788-1792*, Lyon, éd de Trévoux, 1996, 191 pages, p.133.

²³ WAHL (M), op cit page 73, p.245.

²⁴ B.M.L 115 252, *Journal de Lyon*, n°3, 4, 6.

²⁵ La municipalité est depuis décembre 1790 aux mains de patriotes, dont Niviere-Chol, Châlier et Roland.

²⁶ Ceci nous indique la méfiance du ou des rédacteurs, Laussel peut-être, à l'égard du pouvoir exécutif, donc à l'égard du roi (puisque ce dernier en dispose, désignant, réunissant et révoquant les ministres).

"Le citoyen Fulchiron, attaqué dans honneur de la manière la plus cruelle, a un mémoire justificatif qu'il venoit de présenter à la Municipalité, tendant à détruire des faits odieux allégués contre lui dans les deux premiers numéros d'une feuille périodique qui paroit sous le nom d'un relieur nommé Prud'homme. Ceux qui ont observé que ce nouveau foléculaire s'est déclaré l'ennemi du roi, par l'épigraphe de son journal, ne seront point étonnés que, dans l'espoir de lui donner plus de vogue, il l'ait monté sur le ton de la calomnie : un mauvais patriote est rarement un bon citoyen. Les applaudissements de plus de 2000 personnes ont été autant de témoignages de l'indignation qu'inspire le libelliste, & du jugement équitable qu'on a porté sur la conduite du citoyen Fulchiron, & du citoyen Fleuret, qui se trouve aussi compromis dans cette affaire".²⁷

Dans son mémoire, Fulchiron s'insurge contre les "inculpations qui ne sont faites qu'en raison du profit qu'on en espère" et attaque Prud'homme qui, selon lui "trafique des réputations, comme un marchand de la marchandise qu'il étale dans sa boutique"²⁸. Se déclarant "jaloux à l'excès de conserver l'estime des Citoyens", Floret demande à la municipalité que "pour démentir le journaliste Prud'homme et détromper les gens mal instruits et sans se départir des voies qui lui sont ouvertes contre ce journaliste, [soient nommés] des commissaires pour faire vérification de ses livres[...]"²⁹. Le Substitut du Procureur de la Commune arrête le 7 avril, que les pièces et requêtes fournies par les plaignants seront déposées aux greffes, que les documents relatifs à l'affaire des achats de brés seront mis à la disposition des plaignants pour qu'ils se justifient ou alors qu'ils intentent un procès à Prud'homme. Mais la municipalité ne prend parti ni pour Prud'homme ni pour Fulchiron, par neutralité, ou par complaisance pour le journal³⁰.

Dédicace aux sections et bataillons de la ville de Lyon.

Fulchiron et Floret "livrent" Prud'homme à "l'accusateur public". Les auteurs, sans doute peu rassurés d'être à la merci de tribunaux qu'ils traitent volontiers de lieu d'iniquité³¹, déclarent le 13 avril qu'ils vont poursuivre les "ennemis déclarés ou cachés de notre sublime constitution", dont le "juge ignorant, prévaricateur". Mais dans cette "tâche glorieuse", animée "par le feu sacré du patriotisme" Prud'homme demande que, "comme son frère" des Révolutions de Paris, il obtienne la protection d'un bataillon de la Garde nationale³². Prud'homme est alors condamné par le Tribunal du district à une lourde indemnité de 3 000 livres, à payer les frais de procès

²⁷ B.M.L. 350.010, *Journal de la Société Populaire...*, op cit page 6, page 378, n°23 du 18 avril 1791. L'auteur de cet ouvrage, Lebrade, ne se perd pas en indulgence envers le journal de Prud'homme. Il est à noter qu'il signe ici le dernier numéro de son périodique, qui disparaît ensuite. Nous pouvons imaginer que la disparition de son propre organe ne le porte sans doute pas à l'indulgence pour le seul organe restant sur Lyon.

²⁸ A.M.L. 300.402, *Mémoire et requête du sieur Fulchiron...*, op cit page 78.

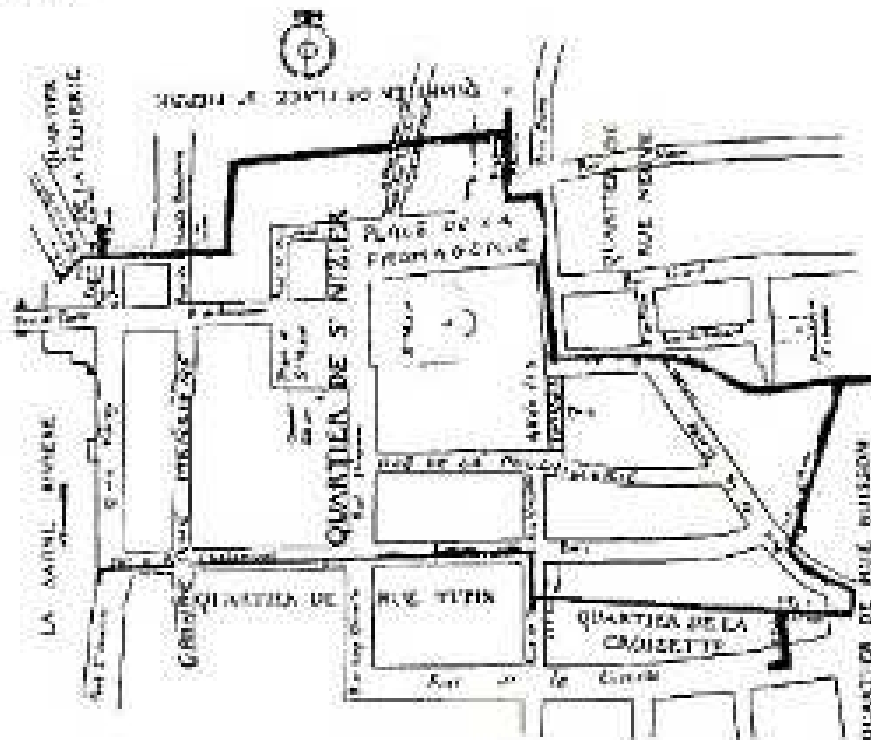
²⁹ GUIGUE (G), *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon 1787-en V*, tome 2, page 383, séance du jeudi 7 avril 1791.

³⁰ GUIGUE (G), *Ibid*, page 383.

³¹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°1 du 2 avril 1791.

³² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°3 du 18 avril 1791.

et à déclarer "que c'est méchamment et à tort qu'il leur [Fulchiron et Floret] a fait une telle imputation"³³. Le 17 avril 1791, à la Société populaire des Amis de la Constitution de Saint-Nizier, le citoyen Richard propose une motion pour défendre les journalistes. La Grande rue Mercière, où se tient le bureau du journal, qui est sans doute le logement ou peut-être la librairie de Prud'homme, se trouve en partie dans la section de Saint-Nizier.



Le 23 avril 1791³⁴, le nom de l'imprimeur, apparaissant en tête du périodique, entre crochets, est exceptionnellement remplacé par :

[QUATRE MILLE CINQ CENTS]

Ce chiffre, publié sans aucune explication, a longtemps intrigué les historiens. Il est fort probable qu'il corresponde au montant de l'amende de 3000 livres, à laquelle se seraient ajoutés les frais de procès de Prud'homme. Dans le même numéro, une épigraphe, "vers pour être gravé sur la tombe de Mirabeau" est publiée. Son auteur est un certain Richard, instituteur à Lyon. L'identité précise de cette personne demeure inconnue, mais nous pouvons nous demander si elle n'est pas le citoyen Richard qui vient juste de prendre la défense de Prud'homme à la Société populaire de Saint-Nizier. Les auteurs remercient-ils ainsi celui qui les a soutenus, comme ils s'attachent à attaquer leurs ennemis du moment ? Dans le numéro 11 du 25 avril, les auteurs s'attaquent à Palerne de Savy, Ancien maire de Lyon, "traître lâche, plein de préjugés

³³ METZGER (A) et VAESSEN (J.), *Lyon en 1791*, Lyon, Stock, 1983, 164 pages, page 46.

³⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°10 du 23 avril 1791.

du vieux régime, de la morgue des Robins, de l'insolence des gens du roi" selon Madame Roland, Palerne de Savy a été élu, le 4 décembre 1790, au tribunal de district qui vient de condamner Prud'homme³⁵. Le 25 avril, les auteurs du *Journal de Lyon* prennent leur petite vengeance, tout en insinuant que Palerne de Savy ne fait rien "que de l'avis de son confesseur". Ils font remarquer que l'ancien maire ne se rend pas aux réceptions de l'évêque constitutionnel.

Le 25 avril, la société populaire de Saint-Nizier se porte de nouveau au secours de Prud'homme, déclare "la liberté illimitée de la presse" et censure "le conduite du tribunal", le qualifiant de "prévaricateur". La société arrête que : "une députation sera faite au citoyen Prud'homme pour l'encourager à continuer de servir la chose publique, etc. . . , lui promettant de faire dès à présent tous leurs efforts pour lui procurer l'appui de tout le bataillon" de la section. La société promet en outre de faire imprimer la motion à ses frais, de la communiquer aux autres sections de la ville³⁶. Le mois d'avril s'achève, les auteurs ont au moins obtenu un soutien pour leur périodique. Forts du soutien de la société populaire de Saint-Nizier, les auteurs placent en tête de leur périodique la dédicace "aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon".

³⁵ DEMOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 150.

³⁶ METZGER (A) et VAESSEN (J), op cit page 78, page 50.

2. MAI-JUILLET 1791 : ATTAQUES CONTRE LES POUVOIRS CONSTITUES.

*"Si la censure est juste, on doit s'y soumettre ; si elle ne l'est pas, la bonne conduite de l'administratif est la seule réponse".*³⁷

La première tourmente juridique et financière du journal est passée. Il entame alors sa campagne de dénigrement du directoire du département, composé de *"notables de la campagne aux opinions moins avancées, pour être plus précis des monarchiens"*³⁸. Le directoire est taxé par les *"patriotes ardents"* de tiédeur, de mauvaise volonté et de complaisance pour les ennemis de la Révolution ³⁹. Le *Journal de Lyon* milite et se fait l'écho de ces patriotes avancés. Il attaque le directoire sur tous les sujets où il peut dénicher l'occasion de remontrances, l'accusant d'être le valet du roi. Par opposition le périodique présente les municipalités comme des *"sentinelles et obstacles qui s'opposent à sa marche [celle de l'exécutif royal], qui tend de sa nature au despotisme"*⁴⁰. Il attaque aussi les policiers, *"cette engourdissement [...] qui ne peut que faire le mal"*, dont il demande l'élection de façon à éviter leurs manières *"de petits despotes"*⁴¹. Le périodique rapporte les rumeurs et dénonciations à l'encontre des réfractaires :

*"On assure qu'il existe un souterrain dans la maison de l'académie vers Ainay, où s'assembloient beaucoup d'aristocrates. Une blanchisseuse atteste que la semaine dernière une espee d'abbé, mal vêtu, les mains feintes, paroissoient arriver en cette ville, se trouvant au passage de ces messieurs qui sortoient dudit lieu, on fut reconnu, très accueilli & embrassé ; on entra avec lui ; & elle ne vit sortir personne de l'après midi"*⁴².

Si le journal dénonce les réfractaires et les personnes qu'il soupçonne de les héberger, il prend aussi la défense des curés constitutionnels face aux problèmes que ceux-ci peuvent rencontrer. A partir du 16 mai plusieurs articles sont consacrés à la commune de Saint-Martin-d'en-Haut et des ennuis que rencontre le prêtre assermenté Hûe, qui *"méritoit, sans doute, d'être honoré de la haine des apôtres du despotisme, qui prêchoient la discorde & le sang & celle de leurs rapaces & infâmes agents[sic]"*. Le journal de Lyon attaque le prêtre réfractaire de Saint-Martin-d'en-Haut qui s'oppose à l'installation de Hûe. Les auteur qualifient le réfractaires de *"digne parent & consort"* du *"perfidé et exécrationnable député Castellès, jadis doyen des comtes de Lyon, digne consort lui-même de Guillin & sa clique infernale"*⁴³, au point qu'il finit par être obligé de se dissimuler.

³⁷ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°19 du 11 mai 1791.

³⁸ BENOIT (B) et SAUBSAC (R), op cit page 77, page 18.

³⁹ WAHL (M), op cit p 73, p 370.

⁴⁰ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°18 du 8 mai 1791.

⁴¹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°12 du 27 avril et n°18 du 8 mai 1791.

⁴² B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°20 du 16 mai 1791.

⁴³ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, ibid, n°20.

Guerre ouverte avec le directoire du département de Rhône et Loire.

Les articles du *Journal de Lyon* deviennent plus violents durant le mois de mai. Nous ne possédons pas ceux qui choquèrent le plus, mais ils sont fort heureusement cités dans le procès qui est mené contre le journal, fin mai début juin. C'est la violence incendiaire des numéros 21, 22, 23 et 24 qui amène une fois de plus le périodique à des démêlés avec les autorités constituées. Le directoire, déjà attaqué par le journaliste Brissot à Paris, pour sa tiédeur révolutionnaire, avait déclaré qu'il "garderait le plus profond silence sur tout ce qui pourrait lui être imputé par la voie des journaux"⁴⁴. Mais les rédacteurs du *Journal de Lyon* ne se contentent plus de demander le remplacement du directoire, fin mai, ils le menacent carrément :

N°21 : *"Et vous tendres & fidelles[sic] compagnes de nos plaisirs & de nos peines...les cheveux épars comme des Bacchantes armées de torches fumantes & de poignards, exterminiez les réfractaires & les Citoyens suspects ! Otez à ces traîtres la cruelle satisfaction de se réjouir des malheurs de leur Patrie !... Inébranlables dans notre poste de sentinelle, au premier signal des hostilités, nous vous désignerons les têtes coupables ; le nombre en est prodigieux : il en est dans vos Administrations, dans vos Tribunaux, dans vos Clubs & peut-être dans vos ateliers, dans vos familles... Surveillez sur-tout votre Département ; ne molissez point ; qu'il marche droit au but de la Constitution, ou que leurs noms soient effacés de la terre des vivants[sic].*

*"Administrateurs infidèles[sic] et perfides du Département, jusque à quand abuserez-vous de notre patience ?...Administrateurs perfides, tremblez ! le Peuple sommeille ; mais son réveil peut être terrible ! Fauteurs de tyrans, comment votre conscience boursée ne vous fait-elle pas apercevoir autant de gibet qu'il est de branches dans ce vert bocage qui ombrage le devant de votre superbe demeure !"*⁴⁵

Dans la séance du 25 mai 1791 le Directoire du département fait lire les numéros 21 à 24 du *Journal de Lyon* et déclare :

*"Vous avez vu, Messieurs, par la lecture des différents numéros du Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire que ses auteurs paroissent n'avoir d'autre objet que de vous livrer à une odieuse diffamation ; ils osent vous représenter au Peuple comme les ennemis de la Patrie ; ils vous dévouent à toutes les fureurs populaires ; ils défigurent tous les faits lâchement et sans pudeur[...]"*⁴⁶

BENOIT (R) et SAURRAC (R), op cit page 77, page 119 : Castellas (Jean Antoine) - *"Chanoine de Lyon le 31 décembre 1752; vicaire général de Comminges en 1765, il est fait vicaire général de Lyon le 13 octobre 1768. Député aux Etats généraux le 29 mars 1789, il est arrêté à Paris et incarcéré, mais il s'évade et émigre en Angleterre"* Page 137 Guillin de Rousson Antoine - *"Sous la Révolution, il devient un des chefs du parti royaliste de Lyon. Il est impliqué dans le complot de 1790"* Il est emprisonné au moment où paraît l'article du *Journal de Lyon*.

⁴⁴ WAHL (M), op cit page 73, p 370-371.

⁴⁵ A.D.R 1 L 456, Arrêté du Directoire du département de Rhône et Loire, concernant le Journal intitulé *Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire*, sous le nom de Frudhomme, Lyon, Bruyat imprimeur du Département de Rhône et Loire, 25 mai 1791, 7 pages in°4. Ce document est la seule source nous indiquant les articles des numéros 21, 22, 23 et 24 qui brisaient la patience que s'était promise le Directoire à l'égard des attaques menées contre lui. Voir annexe 7.

⁴⁶ A.D.R 1 L 456, Arrêté du Directoire du département de Rhône et Loire..., ibid, page 4.

En conséquence le Directoire arrête que les 24 feuilles du périodique soient déposées *"dans le jour aux Greffes du Tribunal du District de Lyon, pour que ces auteurs soient dénoncés à la diligence du Procureur général Syndic"* et à l'accusateur public comme tendants à *"troubler la tranquillité des citoyens, à les armer les uns contre les autres, et à détruire la confiance et le respect dus aux corps administratifs"*. Il est de plus arrêté que la collection complète du journal sera expédiée au Président de l'Assemblée nationale, au Comité de constitution et aux députés du département, au ministre de l'Intérieur. De plus l'arrêté est imprimé et envoyé aux districts et municipalités du département pour qu'il y soit lu et affiché. Trois jours plus tard, le 28 mai, les membres du Directoire écrivent au ministre de l'Intérieur pour qu'il soutienne l'action intentée contre le périodique⁴⁷.

Malheureusement pour les membres du Directoire, le premier juin, le Tribunal du District de Lyon, qui a vainement condamné Prud'homme en avril, se désengage cette fois de l'affaire⁴⁸. Comme le note Maurice Wahl, *"les odieuses excitations de Lausset euraient dû révolter tous les honnêtes gens. Mais par une de ces complaisances dont l'esprit de parti est coutumier, beaucoup qui ne les approuvaient pas s'abstenaient de les désavouer, parce qu'ils étaient eux-mêmes montés contre le département"*⁴⁹. Visiblement désespérés de ne pas parvenir à sanctionner Prud'homme, les membres du Directoire écrivent de nouveau au ministre, le 8 juin, lui annonçant que le Tribunal de District *"s'est désemparé de cette affaire ; il l'a renvoyée à l'Assemblée nationale sous prétexte qu'il s'agissait de crime de lèse Nation"*. *"Nous éprouvons, écrivent-ils, combien il est douloureux et décourageant de nous livrer sans relâche aux travaux les plus pénibles sans recevoir le seul dédommagement qui puisse consoler des administrateurs"*, la confiance de leurs concitoyens. Et le directoire se plaint que Prud'homme, *"loin d'être plus réservé et de s'enfermer dans les bornes de la vérité [...], n'a montré depuis que plus d'audace et de licence"*⁵⁰. Si pour le Directoire le temps est au douloureux découragement, les auteurs du *Journal de Lyon* ne tempèrent nullement leur campagne de dénigrement. Ils contredisent les placards du directoire qui tentent de rassurer la population sur la menace éventuelle des puissances étrangères⁵¹. Ils prennent parti pour la municipalité patriote dans ses oppositions avec le Directoire⁵².

⁴⁷ A.D.R. 1 L 459, Lettre du Directoire du Département de Rhône et Loire au ministre de l'Intérieur Delessart, Lyon, 28 mai 1791. Voir annexe 8.

⁴⁸ B.M.L ms 2072 pièce n°1, Extrait de la minute en greffe du Tribunal de district de la ville de Lyon, à Messieurs les Juges du Tribunal de district de la ville de Lyon, Lyon, le 1er juin 1791. Voir annexe 11.

⁴⁹ WAHL (M), op cit page 73, p 372.

⁵⁰ A.D.R. 1 L 459, Lettre du Directoire du Département de Rhône et Loire à Monsieur le ministre de l'Intérieur, Lyon, le 8 juin 1791. Voir annexe 9.

⁵¹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°26 du 8 juin 1791.

⁵² Maurice Wahl cite dans son ouvrage sur les *Premières années de la Révolution à Lyon* (op cit page 73, page 372) les attaques que Brissot mène, sur les indications de époux Roland, dans le *Patriote français* contre le Directoire. Il est à noter que ces critiques sont sensiblement que les mêmes que celles contenues dans les

Le 10 juin des officiers municipaux saisissent chez le vice-président du Directoire un manuscrit compromettant pour le Directoire. La Municipalité le fait afficher, et le 13 juin le journal le reproduit dans ses colonnes et attaque :

*"Il est singulier qu'un écrit, tel que celui d'Imbert de Montbrison, n'excite que l'indignation des membres du Directoire tandis que le journal d'un écrivain dévoué à la Constitution [...] a excité leur zèle au point de le dénoncer à l'accusateur public, à l'Assemblée nationale, au ministre : il n'a manqué de le dévouer aux puissances infamiales [...] : on entre, à cet égard [les auteurs parlent de la justification du Directoire à propos de l'encombrant manuscrit] dans aucun détail tandis que lorsqu'il est question de trouver de prétendus torts aux écrivains patriotes, on ne néglige aucun papier [...] Et pour qu'il ne reste plus aucun doute sur la pureté du Directoire du département, il ne suffira pas que son arrêté soit imprimé, il faut qu'il se mette à la hauteur de la révolution, qu'il fasse exécuter les décrets, qu'il ne confie les emplois qu'à de bons citoyens, & non plus à des maris complaisants, à des viles dont il puisse disposer à son gré, & la perception des deniers publics à des honnêtes gens[...] et non à des agitateurs. Il faut... ou pour mieux dire, que le Directoire se retire : car il ferait des miracles qu'il ne saurait gagner la confiance qu'il n'aurait jamais du obtenir"*⁵³

Il est fort regrettable que nous n'ayons que quelques uns des journaux publiés de mai à juillet 1791. Nous ne possédons que 3 numéros pour mai, et seulement 6 pour juin. Durant cette période la propriété du périodique est passée de Prud'homme à Louis Nicolas Carrier. Entre le mercredi 11 et le 16 mai⁵⁴, l'adresse du Bureau d'Avis du journal est passée de la rue Mercière (adresse de Prud'homme) à la place de la Fromagerie, numéro 50, maison Dubois (adresse de Carrier). Entre le 16 mai (dernier numéro où le nom de Prud'homme apparaît seul à l'emplacement réservé au propriétaire du journal) et le 6 juin (premier exemplaire du journal que nous possédions où apparaissent en même temps les noms de Prud'homme et de Carrier), la propriété du périodique est passée à Carrier. La transition s'est opérée lentement sur le périodique, l'adresse tout d'abord, le nom des deux propriétaires ensuite, puis la suppression du nom de Prud'homme, certainement pour éviter que les abonnés ne croient que le périodique a changé. La transition a pour objet de marquer la continuité du périodique. En juin 1791 l'équipe du Journal de Lyon est composée de Carrier, propriétaire et peut-être rédacteur, Laussel, et Caffé qui a sans doute écrit dès le 16 mai⁵⁵. Nous pouvons supposer que les désaveux successifs rencontrés par Prud'homme, auxquels s'ajoute une amende sans doute lourde pour les finances d'un périodique naissant, ont contribué au désengagement du libraire. Nous avons déjà vu

hénarques du Journal de Lyon : "J reproche au directoire de se loger d'une façon dispendieuse, d'acheter des chevaux pour établir un camp [militaire], de monter un atelier de 500 ouvriers, de mettre de la lenteur à remplacer les prêtres insoumis".

⁵³ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°22 du 13 juin 1791

⁵⁴ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°19 du 11 mai et n°20 du 16 mai 1791.

⁵⁵ Voir dans la première partie de cette étude, la biographie de Caffé jusqu'à sa participation au journal.

dans la première partie de cette étude que nous ne connaissons rien de Carrier. Participait-il à la rédaction du périodique avant qu'il ne le rachète ? Il faut un certain courage pour racheter un périodique que la fureur des harangues de son rédacteur principal, Laussel, livre régulièrement à l'accusateur public. Peut-on croire, comme Aimé Vingtriniér, que *"Prud'homme ne fit que prêter son nom à cette publication dont Carrier était le propriétaire-gérant et un des principaux collaborateurs"*⁵⁶ ? Carrier aurait alors utilisé le nom de Prud'homme pour bénéficier de la célébrité du journal de son frère, *Les Révolutions de Paris*, et Prud'homme se serait retiré de l'affaire une fois le périodique connu (et devant l'opposition qu'il suscite). Rien ne nous permet actuellement de trancher à coup sûr, mais comme nous l'avons déjà dit, nous souscrivons à cette hypothèse.

Les résultats des poursuites intentées, à Paris, contre le *Journal de Lyon* ne nous sont pas connus. A Lyon, elles ont échoué, et Laussel peut poursuivre ses violentes diatribes. Les auteurs reprochent même à la municipalité de ne pas avoir établi de règlement provisoire pour le service de la Garde nationale et attaquent son aide major avec une grossièreté délibérée, parce qu'il l'organise sans *"être revêtu d'une sanction légale"*⁵⁷. Le journal déclare en juin, alors que l'aide major Frachon est désavoué par la municipalité, que *"le siour Frachon n'y regarde pas de si près, comme il est persuadé sans doute qu'en sa cervelle réside toute science et toute autorité"*⁵⁸. Bientôt Frachon, pourtant patriote⁵⁹, est accusé de corruption par le journal : *"tu t'es laissé éblouir par les 50000 livres qui t'ont été offertes, pour ton négoce, par Régný"*⁶⁰. Alors que la querelle entre la municipalité et le directoire s'envenime, survient la fuite du roi, qui va, en apparence, écarter de Lyon les fureurs des auteurs du journal.

⁵⁶ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 26.

⁵⁷ Le Directoire reproche d'ailleurs la même chose à cet aide major, Frachon. Voir à ce sujet l'ouvrage de M. WAHL déjà cité page 5, page 373.

⁵⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°32 du 13 juin 1791.

⁵⁹ WAHL (M), op cit p 73, p 373.

⁶⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°33 du 15 juin 1791. Régný (Alexis Antoine), ancien recteur de l'Hôtel-Dieu, ancien trésorier et receveur de Lyon est un participant à la conspiration de Guillin. Voir à son sujet BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 155.

La fuite du roi.

La nouvelle de la fuite du roi est connue à Lyon le jeudi 23 juin au soir⁶¹. Le *Journal de Lyon* a sans doute publié l'information dans son numéro du samedi 25. Malheureusement nous ne possédons aucun des exemplaires publiés avant le mercredi 29⁶². Nous ne connaissons donc pas la réaction immédiate des auteurs. Par la suite le roi est traité de "sac à vin", de "chose morte et inutile, gavé" par la liste civile, de "faiseur de roi" car "depuis longtemps nos rois ne savent que digérer" et donner naissance à leur progéniture⁶³. La critique assez vive du numéro 39 de juin est assez vite remplacée par une critique de l'attitude des pouvoirs constitués face à la fuite et face à la suspension du roi. "La fuite du roi est l'élément majeur des antagonismes de plus en plus violents entre la municipalité, regardant fortement vers



Journal de Lyon (194 et l'annexe) du 25 juin 1793.

(Bibliothèque de la Ville de Lyon, 194 et l'annexe)

la République, et le département, fidèle au roi", qui proteste, le 8 juillet, contre la suspension provisoire du monarque⁶⁴. Le *Journal de Lyon* ne peut pas ne pas sauter sur l'occasion pour accuser les administrateurs du département, du district de la ville,

⁶¹ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 69.

⁶² Voir annexe 1, tableau 1.2.

⁶³ B.M.L. 158.671, *Journal de Lyon*, n°39 du 29 juin 1793.

⁶⁴ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 19 et 70.

du district de la campagne et de municipalités qui ont pour dessein de "protester un grand attachement pour le gouvernement monarchique, et pour le monarque lui-même... qu'ils applaudissent d'avoir retenu dans son emportement [c'est à dire de l'avoir retenu en l'arrêtant lors de sa fuite] ; ainsi qu'un serviteur fidèle s'oppose à ce que son maître, dans un accès de délire, n'arrache les arbres et les plantes de son jardin", en d'autres termes : "nous sommes partisans de Louis Capet, aussi zélés que nos députés qui viennent de protester en sa faveur ;... le pauvre prisonnier doit faire de nécessité vertu et nous laisser faire, nous arrangerons tout à la sourdine, un éclat pourroit être dangereux, la nation malheureusement connoît le secret de ses forces"⁶⁵. En parallèle le journal publie une "Adresse du département des Pyrénées orientales à l'Assemblée nationale" dans laquelle le roi est décrit comme un "ornement superflu de la Constitution". Le Journal de Lyon utilise en réalité la fuite du roi pour mettre en évidence les divisions des corps administratifs à ce sujet, incriminant le directoire bien évidemment. La chute du roi n'est qu'un motif pour attaquer le directoire composé de monarchistes et les députés à l'Assemblée nationale, qui soutiennent le roi. Le journal prend à ce sujet la liberté de citer, en les interprétant à sa guise, des lettres de Roland contre le département, dont les auteurs ont du avoir vent. Roland est obligé de faire paraître un rectificatif dans le périodique indiquant :

"Je reçois, monsieur, le n°42 de votre journal, je trouve qu'il contient une dénonciation faite en mon nom, pour laquelle vous n'avez pas été autorisé de ma part, ni directement, ni indirectement" ; si Roland reconnaît qu'il y a un fond de vérité dans ce que cite le périodique, il fait remarquer sèchement qu'il "y a loin de là à tout ce que vous exprimez, [...] enfin vous risquez, monsieur, de nuire à la chose publique que vous voulez servir, et c'est ce qui arriveroit si votre dénonciation faisoit naître quelques mésintelligence entre les députés de Lyon, à l'Assemblée nationale, et le député extraordinaire de cette commune".

Les auteurs, après avoir fait remarquer à Roland qu'il n'avait pas pris le temps de lire correctement l'article dont il est question, rétorquent :

"Votre zèle en contraste avec la négligence affectée de leurs députés, et dénoncée avec ce ton modéré, propre à prévenir les mésintelligence ;... ce ton... ne peut être celui d'un journaliste... , un journaliste est un homme du peuple qui parle et qui s'exprime comme lui." Signé Caffé et Carrier.⁶⁶

⁶⁵ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°47 du 10 juillet 1791.

⁶⁶ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°48 du 23 juillet 1791.

Du massacre de Poleymieux à la basoche.

Une autre affaire occupe à ce moment les colonnes du périodique, elle concerne le massacre, à Poleymieux, de Guillin du Montet, frère de Guillin de Pougeon (impliqué dans le complot royaliste), durant une émeute paysanne, le 26 juin. À Lyon la condamnation est *"unanime"*⁶⁷. Le *Journal de Lyon*, par contre, après avoir reconnu brièvement que *"ces horreurs effrayent sans doute l'imagination et soulèvent le cœur"* demande : *"à qui faut-il s'en prendre ? est-ce au peuple qui, harassé, excédé, effrayé sans cesse par les menées de la clique Guillin, s'est porté dans un moment de trouble, avec ses municipes, à ce château"* pour en réclamer le désarmement ? Non, d'après ce que veulent faire entendre les auteurs du journal, la faute en revient au *"désespoir de ne pouvoir obtenir de nos tribunaux, de nos accusateurs publics, une prompte et éclatante justice"*, à l'égard des réfractaires et des contre-révolutionnaires⁶⁸. Après avoir relaté les événements du massacre, le journal conclut qu'il ne leur reste plus qu'à relater la *"non moins effrayante conduite tribunal qui poursuit cette affaire"*⁶⁹ ; cette conduite amène selon le journal à ce que l'on *"crie vengeance, et [elle] provoquera peut-être une terrible insurrection si l'on ne s'empresse de mettre un frein à leurs brigandages"*⁷⁰. Les auteurs arguent que l'on *"veut absolument faire une hécatombe de quelques patriotes, aux mânes de Guillin"* que l'affaire est menée par le *"ci devant procureur Coinde"*, qui est coupable et *"qui devoit être voué au gibet"*. Les juges sont, disent les auteurs, *"corrompus, que dis-je, gangrenés jusqu'à la moelle des os"* par l'or de la clique des Guillin. Un peu plus loin les auteurs accusent le *"tribunal prétendu de paix [d'être] composé des plus vils excréments de la basoche"*⁷¹ et *"insignes malfaiteurs du genre humain"*⁷², qu'ils citent un à un, en les nommant. Comme bien sur, rien n'est gratuit dans les imprécations de Laussel et Caffé, les auteurs n'omettent pas, après avoir décrié les tribunaux, d'encenser en comparaison le patriotisme de la municipalité :

*"Le zèle de la municipalité est très louable sans doute ; mais nous ne saurions faire quelques observations... Nos municipes devraient s'être lassés de dénoncer les réfractaires... c'est peine perdue ; qu'a-t-il résulté de toutes les tortures qu'elle s'est données pour les découvrir, les dénoncer... le tribunal est non-conformiste [réfractaire] en tout sens. Il paroît que la municipalité voudroit absolument mettre en jeu, elle s'y prend mal ; que ne nous dénonce-t-elle ? ignore-t-on que notre feuille est, pour le tribunal une feuille de bénéfices ?"*⁷³.

⁶⁷ BENOIT (B) et SAUSSAC (J), op cit page 77, page 69.

⁶⁸ B.M.L 168.571, *Journal de Lyon*, n°39 du 29 juin 1791.

⁶⁹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°40 du 23 juillet 1791.

⁷⁰ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°47 du 18 juillet 1791.

⁷¹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 13 juillet 1791.

⁷² B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°46 du 16 juillet 1791.

⁷³ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°51 du 27 juillet 1791.

Conspiration départementale.

Le journal de Camier prétend démontrer, en juillet, une vaste conspiration. Commenant à dénoncer la lenteur de la vente des biens nationaux, les auteurs s'attaquent au directoire du district de Roanne qu'ils accusent de ne pas avoir affiché la vente de bien nationaux de façon à ce que celle-ci se fasse en petit comité, et donc à bas prix, et que les acheteurs puissent ensuite revendre à prix fort. Aussitôt le journal renchérit : *"Cette horrible prévarication qui doit conduire les administrateurs au gibet" amène "une réflexion [qui] se présente naturellement : les administrateurs infidèles du district de Roanne auraient-ils eu l'impudence de voler le public aussi effrontément, s'ils ne comptoient sur l'indulgence et la protection du département de Rhône et Loire. [...] d'où vient que le département [...] n'a pas suspendu, et livré à l'accusateur public le directoire de Roanne ?"*⁷⁴. Mais pour le Journal de Lyon, tout fait parti d'un complot à grande échelle qu'il dénonce quelques numéros auparavant. Les auteurs demandent alors de *"rapprocher les événements"* survenus précédemment à Lyon, et qui démontrèrent selon eux le complot qui se trame autour de Lyon. Un incendie au pont Morand avait pour dessein de *"rompre toute communication du Dauphiné avec Lyon"*. Le manuscrit d'Imbert de Montorison, *"caché pendant 8 mois par le département"* démontre que ce *"corps administratif croyait l'instant favorable : les dissensions excitées parmi les citoyens, à l'occasion de quelques brimborions d'houpettes, &c, sont une preuve sensible qu'il existoit un parti qui vouloit grossir par des étourdis et des bêtards, qui ne voient jamais plus haut que leur bonnet & plus bas que les retroussis de leur habit : la conduite du tribunal à l'égard des contre-révolutionnaires, Imbert, Caissac, Bois Boissel, &c, son zèle à vouloir absolument immoler quelques patriotes aux mânes du contre-révolutionnaire Guillin, montrent sensiblement qu'il étoit disposé à seconder parfaitement les vues de nos ennemis [...] Que tirons-nous de la fierté & de l'insolence de la basoche qui étoit à son comble, aux approches du dénouement de cette scène fatale ? Que dirons nous de la joie indécente qu'elle fit éclater en apprenant le départ du roi... ? & de l'entêtement du clergé... & de l'attention de nos chers députés à laisser la cité écrasée sous le poids de cette dette énorme... & l'attention des directeurs à ne confier la perception des deniers publics qu'à des affidés royalistes qui laissent amérer les impôts de l'espoir, n'en doutons point, de les recueillir pour Louis XVI)... et surtout de la sage précaution de ce même directoire à l'égard de la gendarmerie nationale, dont les chefs ont été choisis tout exprès"*⁷⁵. Il est évident que le but de cet amalgame, pour Laussel, Caffé et Camier, est d'exciter la population à s'alarmer contre un complot départemental.

⁷⁴ B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°46 du 16 juillet 1791

⁷⁵ B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°44 du 11 juillet 1791

L'appel aux volontaires.

Le 19 juillet 1791, les registres d'inscription dans les bataillons de volontaires sont ouverts. Les auteurs du *Journal de Lyon* multiplient les appels à l'engagement patriotique. Le 30 juillet le journal se plaint que *"les registres de la municipalité sont encore neufs"*. Caffé, qui est l'auteur de cet article, reproche l'apathie et l'égoïsme des citoyens : *"s'il étoit question de se faire inscrire pour quelques parades, quelques cavalcades avec des housses, des houpettes,... les registres seroient pleins,... mais s'il s'agit de s'arracher à ses douces habitudes, à son petit trafic ; mais il s'agit d'aller à la frontière, affronter des canons et les soldats de la mort [...]. Riches capitalistes, coeur de fer, âmes de bronze ! au moyen d'une modique rétribution vous pourriez employer ces forces, qui seroient un rempart pour vos propriétés ; mais... mais, savez-vous où vous conduira votre avarice sordide... entre les mains des pandours autrichiens ou des traîtres piémontais"*⁷⁶

⁷⁶ B.M.L. 116.262. *Journal de Lyon*, n° 52 du 30 juillet 1791.

3. AOÛT-NOVEMBRE 1792 : VERS LES APPELS À L'INSURRECTION.

Dénigrement et désacralisation des prêtres réfractaires.

À partir d'août le ton et la hargne du journal augmentent encore en intensité, jusqu'au mois de novembre. La lutte contre le directoire se poursuit durant août et septembre. La campagne de dénigrement des corps constitués qui ont un patriotisme qui n'est pas assez avancé selon les critères des auteurs est étendue au département. Le journal offre par exemple un "tableau des municipalités patriotes" qui, par exemple, accueillent ou non les prêtres réfractaires⁷⁷. Le ton devient volontiers plus grossier et injurieux à l'égard de personnes qui sont citées individuellement. Laussel et Caffé, qui apposent en août souvent leur signature sur leurs articles, se complaisent à décrire les soi-disantes mœurs sexuelles des réfractaires, "imbéciles bêtes", calotins et bigotes⁷⁸. Ces basses rumeurs et ragots, portés plus en raison d'un plaisir mesquin qu'avec sincérité, sont opposés aux conduites plus vertueuses des assermentés. Le but de ces calomnies salaces est de ridiculiser, de dénigrer le parti aristocratique et surtout le calotisme religieux et ses pratiques superstitieuses⁷⁹. Les auteurs du *Journal de Lyon* expliquent aussi que l'Assemblée nationale n'a pas eu pour objet, en accordant la liberté de culte, de favoriser les protestants ou les autres "sectes & religions", et qu'au contraire elle

⁷⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°53 du 1^{er} août 1791. Laussel propose à ses concitoyens un "petit amusement des plus ridicules" à utiliser contre les réfractaires. "Ce serait une bascule sur les bords de la Saône, portant à une de ses extrémités, au moyen d'une chaîne, un cage ou serait renfermé, d'après un jugement de la municipalité, & calotins & calottes, convaincus de chercher à troubler le repos public ; à l'autre extrémité serait un contrepoids pour maintenir en équilibre la cage & renards à fleur d'eau, des serviteurs de ville, armés de caresses menaçantes, seraient apostés tout auprès, pour contenir les petits espiègles, pages des hautes qui seraient tentés de faire trébucher la bascule ? ce serait au plus fin [...] Et quand par hasard quelque tête chaude ferait le plongeon, le mal serait-il bien grand ? Ne serait-ce pas plutôt un excellent remède ?".

⁷⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°58 du 8 août 1791. Parlant du sieur Pettain, ancien curé d'Amplepuis, Laussel indique : "le sieur Pettain héberge & nourrit les bêtes imbeciles, ou plutôt qui les fait participer aux secours de la boîte à Remette aux aristocrates ; il a même fait traverser la femme du nommé Simonet... qu'elle est tombée dans un état de démence qui fait pitié ; elle court toute la nuit, cherchant le sieur Pettain avec des transports pareils à ceux de l'épouse du coquin des cantiques ; Simonet cherche aussi de son côté l'ex curé Pettain, on devinera aisément pourquoi..." LAUSSEL".

B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°57 du 10 août 1791. Laussel aborde ici le problème de Saint-Rambert-l'Isle Barbe qui est selon lui "devenu la retraite d'un millier de calotins & de tendres calottes". On s'y "assemble pour mamotter des psaumes & des orémus", on "court porter le bonjour aux bêtes du canton, parmi lesquelles on a soin de distinguer la demoiselle Pouteau & les trois Magdelaines Dutreuil" et l'on va "se cacher deux à deux dans la sautée ou parmi les roseaux [...] Il est vrai que la doctrine calotine, le clér défend certains contentements, mais l'est avec lui des accommodements, & les directeurs ne manquent pas d'instruire leurs chères filles de ce secret". D'autres vont lire "leurs lettres & les répondent, c'est la correspondance d'Héloïse & d'Abailard, avec cette différence pourtant que celui-ci fut cruellement désarmé, & que ceux dont nous parlons sont armés de toutes pièces [...] Au dîner on trouve toute la bonne société des barons, des marquis, des comtes, des duchesses &c... [...] tous les amis du roi sont admis, on oublie pas les ombes, elles sont nécessaires pour remplir la boîte à Remette". On parle "des plans combinés dans le comité autrichien. [...] Mademoiselle Pouteau [...] fut encore visitée par deux membres du Club de la section de Saint-Pierre de Lyon ; elle forma dès lors le dessein d'être en pèlerinage... elle n'est embarrassée que sur le choix du pèlerin qui doit l'accompagner. LAUSSEL".

⁷⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°59 du 15 août 1791. Les auteurs du périodique s'amuse à ce que la municipalité de la Croix-Rousse ait obtenu de l'évêque "la permission de faire une procession aux fins d'obtenir du ciel qu'il lui plaise désolter les allants et venants" à l'aide de prières aux "saints qui font pleurer".

favorise la religion catholique en la salariant. A ce sujet les auteurs indiquent qu'elle "eut bien fait de n'en salarier aucune".

Problème des origines des dénonciations, et premières difficultés financières.

Le 3 août 1791, le directoire du district de Roanne, régulièrement accusé de fraude dans la vente des biens nationaux⁸⁰, se plaint dans une lettre "à M.M les administrateurs du département de Rhône et Loire, le 3 août, en réponse à la calomnie insérée dans la feuille du Journal de Lyon du 16 juillet". Durant plusieurs numéros, les auteurs citent la lettre, et tentent de démonter leur défense, du district de Roanne, déclarant qu'ils ont des preuves de la prévarication qu'ils ont dénoncée dans leurs numéros précédents. Sans doute menacés de nouveau d'être menés devant l'accusateur public, les auteurs clament : "quant à l'accusateur public nous y sommes accoutumés, & les plumes de l'épervier, quelque hérissé & affamé qu'on le suppose, ne sont pas un épouvantail suffisant pour nous réduire au silence"⁸¹. Mais il semble en fait que les auteurs du périodique soient moins assurés qu'ils ne le laissent supposer. Alors que le journal semble être victime des attaques de la Gazette Universelle de Paris⁸², des personnes incriminées dans le Journal de Lyon, commencent à demander des justifications. Ainsi la Société populaire du canton de Chasseley, dans les Monts d'Or, écrit, le 7 août, à Carrier pour démentir les calomnies insérées dans son journal à propos du maire de Saint-Germain au Mont-d'Or. La société indique : "nous pouvons vous assurer que vous avez été mal instruits & nous désirerions connoître le personnage qui l'a dénoncé [...] et veuillez donc, nous vous prions, cesser de persécuter un des défenseurs de notre canton"⁸³. Le 17 août 1791, Carrier répond à cette lettre de la Société populaire de Chasseley :

"Depuis quelques temps nous sommes accablés par une infinité de lettres ; les unes contiennent des détails intéressants pour la chose publique, des dénonciations exactes & précieuses, les autres, dictées par un génie cabalistique, sont autant de pièges pour le journaliste & pour le public. [...] Nous avons pris le parti d'insérer en entier & sans la moindre altération, leurs articles dans nos feuilles, nous réservant de les commenter, de les soumettre à nos observations dans les numéros suivants. [...] Telle est la démarche que nous avons cru devoir suivre à l'égard de la lettre à l'éditeur par les amis de la Constitution de la Société populaire de Chasseley"⁸⁴.

A la suite de cette réponse, de nombreuses lettres de dénonciations, publiées le plus souvent sans indication d'auteur, sont insérées dans le journal. Carrier espère sans doute, par cette modification, s'épargner les reproches de calomnie gratuite,

⁸⁰ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°46 du 16 juillet et n°53 du 1er août 1791.

⁸¹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°60 du 17 août 1791.

⁸² B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°64 du 27 août 1791.

⁸³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°58 du 13 août 1791.

⁸⁴ B.M.L. 116.252, Supplément au Journal de Lyon, n°60 du 17 août 1791.

diminuer ses responsabilités en regard à certains articles ou dénonciations. Nous pouvons de plus supposer que Carrier ne tient absolument pas à être de nouveau condamné à une quelconque amende. Il semble en effet que les finances de son périodique soient des plus fragiles. À quatre reprises, le journal a été imprimé sur du mauvais papier bleu vert, sans que nous puissions réellement en deviner les causes. Les tarifs des abonnements, fixés à la création du périodique, alors que Prud'homme était officiellement propriétaire du journal, ont été augmentés le 10 juin, alors que le nom de Carrier apparaît à la place réservée à l'éditeur propriétaire. Les tarifs augmentent de nouveau le 31 août⁸⁵. Durant le mois d'août, quatre numéros du journal ont été imprimés sur un papier si fin que la lecture devient gênée par les caractères au verso de chaque feuille. De plus Carrier est déjà (au 29 août) forcé de contracter des dettes, pour l'achat de marchandises, dettes qu'il met toute la mauvaise volonté du monde à payer⁸⁶.

Les élections de l'automne 1791, et le *Surveillant*.

Outre les sujets de disputes entre la municipalité et le département (le supposé complot du général Hallot, la présence de troupes de ligne autour de Lyon⁸⁷, le départ du secrétaire du département avec 250 000 livres, le problème des scellés apposés sur les églises sur ordre de la municipalité)⁸⁸ qui sont autant d'occasions pour que les auteurs prennent parti pour les municipes, le *Journal de Lyon*, prépare à sa façon (qu'il prétend impartiale) les élections qui couvrent septembre, octobre et novembre 1791.

Le journal de Carrier se trouve un ennemi, le 31 août est créé le périodique le *Surveillant*. Louis Trénard indique au sujet du *Surveillant* : *"pour combattre Lausset, surnommé le <<Marat de Lyon>>, les royalistes utilisent les mêmes armes. Le Surveillant est rédigé par Antoine Royer-Collard, qui proclame : <<La Révolution est faite, il ne s'agit plus que de la consolider>>"*⁸⁹.

⁸⁵ Les tarifs d'abonnement sont de 3 livres pour trois mois à la création du périodique. Le 15 juin ils passent à 3 livres et 10 sous pour 3 mois, 18 livres pour l'année pour la province. Ils sont respectivement de 4 livres 10 sous et 18 livres hors de la province. Le 31 août un nouveau changement intervient, augmentant les tarifs pour trois mois de 10 sous, alors que l'abonnement annuel est abandonné.

⁸⁶ A.D.R. 3.E.10 250, Protestation du sieur Brochet contre Carrier, Minutes de Pierre Bonnevaux, notaire de la paroisse de Saint-Mazier, 2ème semestre de 1791, en date du 2 novembre 1791. Nous trouvons trace dans cet acte d'une dette de Carrier (voir annexe 12).

"Je promet payer dans le courant d'octobre prochain au citoyen Boisset, ou à son ordre, la somme de quatre cent dix-huit livres pour marchandises livrées à Lyon de vingt neuf août. Signé Carrier. Au dos est écrit : payer à l'ordre de M Brochet valeur reçue, à Lyon, le 4 octobre 1791. Signé Brochet"

⁸⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°79 du 1er octobre 1791. Au sujet des troupes de ligne le périodique déclare : *"quelle liberté peuvent conserver des citoyens dans leurs délibérations, au milieu des bayonnettes ? [...] Qui osera élever la voix contre des administrations au milieu d'une ville dans les citoyens sont désarmés ? [...] On ne peut pas toujours tenir les troupes dans un état d'insurrection, leur inspirer de la défiance contre tous leurs chefs. Ramené par degrés à l'obéissance passive, il serait assez facile de les faire servir d'instruments aux volontés ministérielles", donc royales.*

⁸⁸ BENOIT (3) et GAUSSAC (R), op cit page 77, pages 70 et 71.

⁸⁹ TRENARD (L), op cit page 70, p 275.

" ASSEMBLEE ELECTORALE. Une société de patriotes, sans doute algériens, vient de lancer un brigantin, nommé le Surveillant, négociant armateur, cul de jatte-Périsse : le capitaine, Lieufans[sic], &c. n'ont pas jugé à propos de se faire connaître. Mais le Surveillant sera surveillé : car quoiqu'il ait abordé le pavillon aux trois couleurs, il n'est point douteux que ce ne soit un corsaire... il ne cache que des pamphlets qui cachent des fers que l'on prépare au peuple. Si vous en doutez, citoyens, lisez page 2, première alinéa : << le peuple est souverain, mais l'exercice de la souveraineté lui seroit funeste >>. Mais voici le fin mot de l'histoire : la société soit disant des amis de la constitution, séante au Concert, en cette ville, ayant récemment mis à bas le masque, en adhérent aux Feuillants de Paris, en se coalisant avec nos perfides directoires, nos députés à l'Assemblée nationale, &c... reprenant l'idée d'un journal, elle s'est adroitement servie de prospectus pour insinuer aux électeurs" pour favoriser le parti monarchique aux élections à venir⁹⁰.

Bien que le Surveillant se soit déclaré "constitutionnel"⁹¹ ses critiques répétées contre l'utilité des Sociétés et Clubs populaires lui attirent de violentes critiques. L'affrontement entre les deux journaux est d'autant plus inévitable que le Surveillant est créé le 31 août pour donner aux monarchiens un organe de propagande pour les élections à venir. Carrier s'empresse de reprendre et de commenter les articles de son adversaire, il publie d'ailleurs des lettres qui lui sont adressées, qui attaquent le Surveillant. C'est ainsi que deux lettres de François Joseph L'Ange, qu'il adresse en sa qualité d'abonné au journal de Carrier, sont publiées⁹². L'Ange croit bon d'expliquer aux auteurs du Surveillant la différence entre un club patriotique et un club monarchique. Il insiste notamment sur le fait que les Sociétés populaires sont, de toutes les assemblées, les plus sociables, puisque la modicité de la dépense d'inscription permet à tout le monde de s'y associer. C'est sa signature, apposée dans le périodique, qui a sans doute mené Aimé Vingtrinier à affirmer que L'Ange fut rédacteur de l'organe de Carrier⁹³.

Sur les 12 numéros du *Journal de Lyon*, publiés durant septembre 1791, 6 contiennent un article contre le Surveillant. L'enjeu de la lutte entre les deux périodiques porte en premier lieu sur les élections de députés de l'Assemblée législative qui s'achèvent le 4 septembre, celles du renouvellement du département et du district et, en novembre, celles de la municipalité. Le Surveillant est accusé d'avoir été créé uniquement dans le but de peindre "le Comité central sous les couleurs les plus odieuses" en préparation des élections⁹⁴. L'organe de Carrier et de Laussel

⁹⁰ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°66 du 31 août 1791.

⁹¹ WAHL (M), op cit page 73, p 537.

⁹² B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°88 du 17 octobre 1791.

⁹³ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 30. L'affirmation de Vingtrinier fut répétée par la suite par la plupart de historiens, sans qu'aucune preuve ne soit apportée. Les biographies de L'Ange semblent, soit être du même avis que Vingtrinier, soit le paraphraser sans y ajouter la moindre preuve.

⁹⁴ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°87 du 3 septembre 1791. Dans le supplément de ce même numéro Carrier renchérit : "il s'ouvre clandestinement un autre, qu'on ne sauroit mieux comparer qu'à celui de Polémo, le patriotisme y est dévoré... Sur le seul de l'ectree sont apostés des traitres, qui, semblables aux sirènes [sic], ou plutôt à des prostituées qui s'emparent de nos places & de nos carrefours... attirent dans leurs cavernes,

s'insurge contre le système du Marc d'argent, au seul des 3 journées de travail pour être électeur. Il professe que toute "contribution offerte soit acceptée comme contribution directe", se plaint qu'avec le système censitaire, il suffit de changer les impôts pour modifier l'électorat et créer une nouvelle aristocratie. Enfin la rédaction du périodique insiste pour que l'on "reconnaisse enfin que tous les citoyens d'un pays sont ceux qui ont droit d'y habiter, ceux que la volonté arbitraire d'un autre homme ne peut en exclure, ceux qui possèdent un logement en vertu d'un titre, soit comme propriétaire, soit comme un usufruitier, soit comme locataire". "Les richesses s'allient difficilement avec les talents, & encore moins avec le patriotisme... il nous seroit impossible d'en désigner 15 éligibles au marc, vraiment dignes de la confiance du peuple". Le journal indique le 27 août 7 personnes (dont Lanthenas) qui lui ont paru dignes de la législative. Aucune n'est élue⁹⁵. Le 5 septembre les auteurs déclarent que les élections ont été parsemées de tricheries : "nous invitons les bons électeurs, à protester contre ces nominations nulles, s'il en fut jamais. Les patriotes s'empresseront de se réunir à eux"⁹⁶. Citant en exergue le Contrat Social, "toute loi que le peuple n'a point ratifiée, est nulle, ce n'est point une loi", le journal fait paraître un "extrait d'une lettre" écrite par un soit disant "philosophe de Rochetaillée" où l'on peut lire que la Constitution est "une violation manifeste" de son préambule des Droits de l'Homme. "Aux voûtes du Sénat est suspendue une liste civile de 35 millions". Selon ce philosophe de Rochetaillée, la source de tous ces maux trouve son origine :

*"dans cette espèce d'idolâtrie, que nous avons toujours eu pour une représentation, qui ne fut jamais nationale, puisque ce n'est point le peuple qui a nommé pour ses députés ces ci-devant privilégiés, qui ont fait faire à l'Assemblée nationale tant de pas rétrogrades[...] on a constamment souffert au sein de l'Assemblée, 290 députés décidément réfractaires, & ennemis déclarés de leur Patrie [les 290 députés ayant protesté contre la suspension du roi après la fuite du 20 juin] ; on a continué à les salarier au grand scandale de toute la nation"*⁹⁷

Utilisant cette lettre, y rapprochant l'exergue cité plus haut, les auteurs affirment que la Constitution est nulle puisque non ratifiée par les Français au complet⁹⁸. Le journal poursuit ses lamentations à propos des élections, déclarant entrevoir les "horribles calamités qui vont pleuvoir sur cette malheureuse cité" car les

des hommes bons & crédules, pour les prendre en les carressant. Nous les avons vu les manœuvres des prostituées à l'aristocratie, dite du Concert : en vain, le Surveillant ose nous dire qu'ils ont fermé le lieu de leurs séances, nous lui donnons le démenti le plus formel à cet égard [...] tout devient laid, tout devient dégoûtant, lorsqu'on a perdu sa liberté. Méfiez-vous de ces gens à belles manières, ce sont des empoisonneurs. Fuyez le Concert, c'est le Cheval de Troie, introduit au milieu de nos murs, qui recèle les soldats les plus aguerris de l'aristocratie [...]. Accordez plutôt votre confiance au Comité central, composé de citoyens, qui, comme vous, ont le plus grand intérêt à l'entière extinction des ministériels. SIGNE CARRIER"

⁹⁵ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°84 du 27 août 1791. La liste des élus de la Législative se trouve dans BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op. cit. page 77, page 169.

⁹⁶ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°88 du 5 septembre 1791.

⁹⁷ B.M.L. 116.252. *Ibid*.

⁹⁸ B.M.L. 116.252. *Ibid*.

"administrateurs machiavéliques des directoires iront remplacer les noirs de l'Assemblée nationale". Carrier et Laussel ont de quoi être déçus, sur 15 élus 6 sont administrateurs du département, un est administrateur du district de Lyon, et un du district de Roanne⁹⁹. La tardive campagne de propagande du *Journal de Lyon* a été sans échos aucun parmi le peu d'électeurs s'étant déplacés pour les élections. En octobre le journal fait état des premières séances de l'Assemblée législative, ne s'intéressant qu'aux députés de Rhône et Loire :

*"Nous avons été surpris qu'il ne se soit élevé aucune difficulté à l'égard des députés de Rhône et Loire ; nous ne parlerons pas ici du vice de plusieurs nominations, où non seulement toutes les lois, mais l'honnêteté & la décence ont été violées [...] ; quelle idée pouvons-nous concevoir du patriotisme & des électeurs & du peuple de Lyon, quand nous voyons un sieur Sage, admis sans aucune opposition à la législature ? ce même Sage, dénoncé depuis longtemps comme un brigand, un vrai scélérat, par les habitants de l'Arbréle ? [...] Ah ! Citoyens, vous est-il indifférent que les fonctions augustes de la législature soient remplies par des intrigants, des ambitieux, à qui les plus grands crimes ne coûtent rien quand il s'agit de s'avancer [...]. Et pourquoi donc fréquentez-vous les Clubs ? Est-ce pour aviser au salut de la chose publique, ou pour troubler par vos orrailleries le repos de vos voisins ?..."*¹⁰⁰

"Le découragement s'emparera de nos vertueux municipes, ils abdiqueront l'épithète [sic] civique, & pourquoi voudraient-ils être éternellement en butte à des scélérats ?"

La lecture du *Journal de Lyon*, si l'on ne parcourt aucune autre source, amène son lecteur à déceler partout la contre-révolution. Le périodique distille dans ses colonnes une atmosphère de paranoïa et complot général des administrateurs du département, séides des ministres, des députés à la législative, des tribunaux, du clergé insermenté. Celui-ci est durant octobre-novembre, accusé de vénalité, faisant payer baptême et enterrement à leurs ouailles. Le journal poursuit sa campagne en faveur de la municipalité, avec autant de hardiesse qu'approchent les élections. Mais dans cette évidente campagne, Carrier commet une erreur, en incriminant la municipalité de permettre qu'une "jeunesse inconséquente trouble l'ordre du spectacle" au théâtre. Carrier demande : "est-ce par un privilège d'ancien régime qu'elle [la municipalité] occupe aux premières un grand sofa cramoisi ? où est-ce pour maintenir l'ordre & la police ? Nous avons remarqué que le citoyen maire occupe une loge grillée sur le théâtre, dans laquelle il n'admet qu'un municipal favori ; est-ce une extension du privilège ; ou bien est-ce en qualité de médecin de la troupe ?"¹⁰¹ Cette remontrance envers les municipas ne passe pas inaperçue, aussitôt des reproches sont adressés au périodique. Le Club de Saint-Nizier notamment, qui avait défendu le journal dans ses démêlés judiciaires lors de l'affaire Fulchiron, s'indigne de cette

⁹⁹ BENDIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 168.

¹⁰⁰ B.M.L 115.252, *Journal de Lyon*, n°84 du 12 octobre 1791.

¹⁰¹ B.M.L 115.252, *Journal de Lyon*, n°87 du 19 octobre 1791.

"dénigralion" des "municipes". Camier est obligé de revenir sur ses incriminations, déclarant que "les meilleures intentions sont souvent mal interprétées", que son intention n'est pas de dénigrer la municipalité. Il déclare : "l'impartialité dont nous faisons profession nous engage à ne pas faire les occasions où la municipalité s'oublie, c'est ensuite au public à mettre tout dans la balance, le zèle infatigable d'un côté, les négligences de l'autre"¹⁰². Cette anecdote nous indique clairement ce qu'attendent les lecteurs du périodique : un soutien inconditionnel de la municipalité, et une dénigralion de ses adversaires.

Octobre 1791, le départ de Charles Joseph Caffé.

Le dernier article de Caffé, où sa signature est apposée, date du 8 août 1791. Il y annonce que l'invasion de la France est proche, et qu'il est temps de "Vivre libre ou mourir". Par la suite, alors qu'il écrit sans doute encore dans le périodique, sa signature n'apparaît plus. Nous ne savons pas quand il quitte la rédaction. Nous savons seulement que le 28 octobre 1791 un article "EVENEMENT" lui est consacré, ce qui semblerait indiquer qu'à cette époque il ne fait plus partie de la rédaction. Avant cette date il s'est engagé parmi les inscrits du second bataillon de volontaires du département de Rhône et Loire. Il suit ainsi sa vocation pré-révolutionnaire, l'armée. Sans doute espère-t-il porter les principes révolutionnaires en Savoie, libérer son pays. Espère-t-il aussi trouver durant la Révolution, l'avancement militaire que son ancienne carrière ne lui a pas offert ? Le 4 octobre il est élu Capitaine de la troisième compagnie de ce bataillon¹⁰³. Le 12 octobre Caffé brigue la place de Lieutenant colonel, mais les suffrages ne lui sont pas favorables.

Alors que Caffé s'affaire en France, le *Premier cri de la Savoie vers la liberté* se répand dans le duché savoyard¹⁰⁴. Les autorités s'intéressent alors à cet opuscule et le Sénat de Savoie saisit l'affaire le 30 novembre 1791.

*"Dans l'auberge de Claude Guillaume à Cherpillan, sous l'enseigne de La liberté française, [Caffé aurait] jacté, en présence de quelques sujets du roi qui étaient dans ladite auberge, qu'il avait des correspondances chez l'étranger, tendantes à troubler l'ordre public en Savoye ; qu'il était l'auteur des écrits séditieux, qui s'y étaient répandus, que c'était lui qui les avait adressés à plusieurs bourgeois de ce pays, [qu'il s'est] jacté d'être l'auteur de l'imprimé portant le titre de Premier cri de la Savoie vers la liberté & de celui de l'Adresse au prince héréditaire de Savoye"*¹⁰⁵.

¹⁰² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°90 du 25 octobre 1791.

¹⁰³ CORNIL (AV), *Un patriote savoyard pendant la Révolution française. Biographie de Charles Joseph Caffé*, F. Duchez imprimeur-éditeur, Moutiers-Tarentaise, 1882, page 47, citant un extrait du *Logographe* du 3 mai 1792.

¹⁰⁴ TRENARD (L.), *op.cit* page 70, p. 224-225.

¹⁰⁵ CORNIL (AV), *op.cit* p. 97, page 19, citant le récit des faits indiqués au Sénat de Savoie.

En conséquence le Sénat de Savoie condamne par contumace, le 16 décembre¹⁰⁶, Caffé à "être pendu et étranglé" en effigie à Chambéry. Tous ses biens sont confisqués, sa tête est mise à prix pour 8 000 francs et 500 livres tournois¹⁰⁷.

Pendant ce temps, sans doute vexé de son échec, Caffé manœuvre, usant de dénominations dont l'existence est plus que douteuse, pour faire démissionner sept officiers de son bataillon¹⁰⁸. La dénomination plus ou moins fondée est une façon de dénigrer ses adversaires, opération dont-il a reçu un bon apprentissage aux côtés de Laussat et Carrier. Cette anecdote nous est connue parce qu'elle est publiée dans le *Journal de Lyon*, ce qui nous indique que Caffé est toujours en relation avec sa rédaction. Par la suite Caffé (en garnison à Lagnieu, en Bugey) se vante de pouvoir surprendre ses officiers (les frères Sériziat, visiblement) en train de rembourser, en papier monnaie, des prêts qui leur ont été accordés en numéraire¹⁰⁹. Par revers de fortune, Caffé va être victime de ses propres procédés. Son zèle à vouloir dénoncer pour destituer des officiers qu'il juge corrompus, et à le clamer haut et fort avant de le faire, lui attire sans doute suffisamment d'hostilité pour que l'on cherche à se débarrasser de lui. L'occasion fournie par l'arrêté du Sénat de Savoie est aussitôt saisie, et on le présente alors comme un "étranger remuant, duelliste, on murmure que sa condamnation en Savoie serait due à un double meurtre"¹¹⁰. Un procès verbal est rédigé par les officiers de son bataillon qui exclut l'encombrant personnage. Son exclusion n'est pas datée précisément, nous pouvons estimer qu'elle intervient entre le 16 décembre (date de l'arrêté du Sénat de Savoie) et le 15 janvier 1792 (date à laquelle il se plaint de son exclusion dans les pages du journal de Carrier). Nous reviendrons sur les aventures du "sieur" Caffé plus en avant dans notre étude du journal de Carrier.

¹⁰⁶ B.M.L. 116.252; *Journal de Lyon*, n°125 du 15 janvier 1792.

¹⁰⁷ CORNIL (AV), op cit page 97, page 21, citant l'arrêté du Sénat de Savoie.

¹⁰⁸ B.M.L. 116.252; *Journal de Lyon*, n°91 du 28 octobre 1791. Caffé, qui vient de perdre l'élection au poste de Lieutenant-colonel du Second bataillon des volontaires du département, demande à son vainqueur (Sériziat) de convoquer les officiers du corps pour qu'ils se justifient des "imputations contenues dans plusieurs lettres anonymes adressées au Département". Caffé déclare alors "je ne puis pas vous en faire la lecture parce qu'elles contiennent des dénonciations très graves contre plusieurs d'entre-vous, destitués peut-être de fondement. Quand à ce qui m'est personnel, on dit que je n'ai pu prendre rang parmi vous, étant étranger & non citoyen actif. Je suis né il est vrai en Savoie, mais je suis citoyen français par l'habitation; domicilié, je paie la contribution mobilière. Quand à ma conduite particulière, voilà les cartouches de mon service de terre & de mer [...] ; je désire que pour l'évaluation de nos concitoyens, des informations soient prises scrupuleusement par un comité [...] prouvant authentiquement que nous sommes sans reproche". Le *Journal de Lyon* indique qu'il a résulté des manœuvres de Caffé "la démission de sept officiers, dans ce nombre d'individus qui n'ont pu justifier leur bonne conduite".

¹⁰⁹ CORNIL (AV), op cit page 97, page 21-25.

¹¹⁰ CORNIL (AV), op cit page 97, page 25.

Des élections de novembre à l'appel à l'insurrection sanglante.

En novembre le *Journal de Lyon* poursuit sa campagne en faveur de la municipalité. Comme le directoire du département enjoint la municipalité de respecter la liberté de culte¹¹¹, y compris celui des réfractaires, le journal débat sur cette liberté de conscience. "A-t-on bien réfléchi, demande-t-il, sur les dangers de la tolérance d'une secte ou religion, comme il vous plaira, intolérante ?" La liberté de conscience, et de culte ne doivent étre accordées que dans l'hypothèse où celles-ci ne troublent pas l'ordre public. Pour la rédaction du journal il va de soit que les réfractaires, "perfides, aumônés par les imbéciles" troublent "les simples fidèles" en prêchant contre la Constitution et le nouvel ordre des choses. Le périodique soutient aussi la municipalité qui demande qu'aucune troupe de ligne ne soit casernée autour de Lyon. La lutte contre le "parasite ingrat" qu'est le *Surveillant* se poursuit plus violemment contre ses instigateurs, Royer, "digne pendant de l'abbé Royou" et Périsset du luc sont qualifiés des sobriquets les plus ridicules. Durant cette période Carrier signe des articles dans 8 feuilles sur 13, d'un ton las il hargue le peuple à sortir de sa torpeur. Le ton du journal monte graduellement en violence jusqu'au 15 novembre. En ce jour le Conseil général du département se prononce en faveur de la présence de troupes de lignes à Lyon, pour la liberté de culte dans les églises non paroissiales. La municipalité, et donc le *Journal de Lyon* sont en échec. Le 16 novembre, Laussier insufflé à un de ses articles une violence macabre dont il s'était abstenu depuis le mois de mai 1791 :

*"Vous voilà dans le gouffre, il ne vous reste plus que l'alternative, ou de subir un joug plus accablant, & plus honteux que celui de vos pères ont porté ; ou de vous armer de piques à la Carré [...] la plupart des administrateurs du département sont voués au pouvoir exécutif, qui nous trompe, le tiers de la législature est vendu à la liste civile, l'autre tiers est composé de gens nuls, sans talents [sic] ni conscience, qu'on a pas daigné même acheter[...] ; au premier signal des hostilités, instruits par nos propres malheurs que la clémence n'est plus de saison, nous renverserons tout, avec nos piques & nos bayonnettes [...]. Le peuple ulcéré, éventrera dans sa fureur les administrateurs infidèles, livrera leurs cadavres aux sinistres corbeaux, & mettant leurs boyaux en bandoulière, boira dans leurs crânes, & marchera conduit par le désespoir, droit à l'ennemi du dehors"*¹¹².

¹¹¹ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 78.

¹¹² B.M.E 116 262, *Journal de Lyon*, n°89 du 16 novembre 1791. L'ignominie de cet article frappera suffisamment la population pour que la rumeur populaire accuse Laussier de scandaler des phrases similaires lors d'assemblées dandadines : "Les temps sont proches, citoyens ! Il faut du sang à la régénération politique de la nation, il faut des cadavres à l'arbre de la Liberté ; car il convient de nager dans le sang des aristocrates le souvenir d'un esclavage de mille siècles ; car l'arbre de la Liberté doit nécessairement jeter ses racines dans les cadavres des ennemis de la liberté. Courage donc, frères, serrez vos rangs, étouffez dans vos cœurs le germe de toutes les divisions, des temps sont proches, réunissez-vous dans une seule et même pensée, sous un seul et même cri : Mort aux tyrans ! Aux armes frères ! le ennemi est à nos portes, aux armes ! massacrons tous les ennemis de la liberté. Allons chercher jusqu'au sein des femmes les fruits impurs des adulateurs amours, livrons ensuite les cadavres impurs à la voracité des sinistres corbeaux ; faisons plus, frères, en portant leurs boyaux en bandoulière, et buvons dans le crâne des victimes à la santé de l'avenir des hommes qui doivent tous être égaux devant les lois de la terre, comme ils le sont devant la Loi de Dieu" (voir A. BALLEYDIER, *Histoire du peuple de*

Il n'en fallait ni plus ni moins pour jeter de nouveau le périodique de Carrier à l'accusateur public.

CHAPITRE II : LA LIBERTE OU LA MORT.

(fin novembre 1791- août 1792)

1. NOVEMBRE 1791-JANVIER 1792 : CARRIER DECRETE DE PRISE DE CORPS.

Réactions après l'appel au carnage de Laussel.

Si les articles de Laussel ont jusque là été des plus violents, sa dernière harangue innove dans le morbide et le répugnant dans la description scabreuse. La plume de Laussel s'est-elle enflammée à l'idée que la Constitution qu'il déclare nulle ajoutée aux dernières décisions du Conseil général du département, suffiraient à endencher une journée révolutionnaire ? A-t-il pour cet article, l'approbation de Carrier ? Carrier est-il moins furibond que son co-rédacteur ? Écoutons-le écrivant (le 30 octobre), à propos de *"monstres enfantés par la rage & le désespoir"* qui distribuent des pamphlets contre la municipalité : *"n'exterminerez-vous pas cette race infernale, qui attire sur vos têtes les maux qui affligent depuis longtemps"* ¹¹³ ?

Deux numéros après la menace de massacre proférée par Laussel, Carrier est forcé de clarifier la position de son périodique ; l'article de Laussel a semble-t-il effrayé les lecteurs qui, horrifiés, ont adressé des lettres de stupéfactions au Bureau d'Avis de Carrier. Voici la justification de Carrier :

"AUX CITOYENS : Quel abîme s'ouvre sous vos pas ! dans quel aveuglement paraissez-vous plongés ? Inconscients, tranquilles au milieu des dangers qui vous menacent, vous dormez ! craignez un réveil funeste. O amour de la patrie, tu es donc éteint dans tous les cœurs ! des brigands, des assassins, des flous, inondent cette ville ; & les citoyens sont dans la plus grande léthargie ! Quelle sécurité ! qui donc avez-vous chargé de vos intérêts ? Est-ce nous ? & vous nous lisez avec une stupeur incroyable ! Nous nous empressons à répondre à votre conscience & votre sensibilité, ou plutôt votre inertie, vous fait oublier vos anciens malheurs, & vous désirez un nouvel esclavage ! Eh bien, servez, rampez, puisque les fers ont pour vous tant de charmes ; livrez vos têtes à l'échafaud qui vous est préparé. Pour nous, sentinelle du peuple, nos derniers vœux seront encore pour les ingrats : on est alarmé de l'horrible tableau inséré dans notre numéro 99 ; & ne voit-on pas que nous avons que trop prédit ce qui arrivera, si le peuple ne commence pas à reprendre l'énergie dont il a besoin pour ne pas s'aveugler ; & vous les administrateurs infidèles à entrer eux-mêmes ? Croyez qu'il nous en a coûté pour vous mettre sous les yeux de pareilles horreurs ; nous sommes loin de les prêcher ; mais le désespoir connaît-il un frein ? qu'ils rentrent dans le néant ; ces vils esclaves qui veulent nous asservir ; qu'ils vous montrent l'exemple ; qu'ils exécutent les lois, & vous les respecterez, que dis-je ? vous les aimerez. On parle de nous livrer à l'accusateur public ! Est-ce parce que nous avons eu assez de courage pour les avertir du danger qu'ils courent ? Les lâches ! C'est ainsi qu'ils agissent ; et bien ! nous sommes prêts à répondre. Pour vous, citoyens, pénétrez-vous mieux de votre état présent ; n'attendez pas que votre désespoir vous fasse commettre des

¹¹³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n° 92 du 30 octobre 1791.

crimes ; réunissez-vous, & forcez vos ennemis à venir s'humilier à vos pieds.
CARRIER¹¹⁴.

Si Carrier ne dément pas les écrits de Laussel, il n'est pas question de donner l'impression que le périodique revient sur ce qui a été écrit. Mais Carrier sent le besoin de modérer le sens de l'article de Laussel. De menace ouverte, il transforme l'article fautif en une sinistre prédiction de l'avenir si les corps administratifs ne corrigent pas leur conduite. En bref, mettez-vous au "niveau de la Révolution", ou le dérapage sera inévitable. Mais cette explication ne suffit sans doute pas, et Carrier revient sur l'affaire dans le numéro suivant. Cet article "a déçu", écrit-il le 23 novembre, *la fin surtout nous écrit-on, fait dresser les cheveux, on vous soupçonne, et l'on dit ouvertement que vous voulez exciter une sédition contre le département*. Carrier répond que "Saint Augustin, qui étoit philosophe quoique évêque, dit quelque part : *nemo ferre volens dicit observare*. Qui veut frapper ne crie pas grand garde ; Ainsi, quand nous retrouvons vivement à nos M. M. à grand jabot, quel est le dernier terme où peut conduire le résultat de leur travail, nous n'avons nullement envie que mal leur arrive, mais que bien ils fassent & que bien leur advienne [...]"¹¹⁵.

Malgré les précautions que Carrier prend pour rattraper la situation sans pour autant paraître désavouer Laussel, il semble que le journal ait dépassé les limites du tolérable pour beaucoup de gens. On murmure que le périodique va de nouveau être dénoncé à l'accusateur public. Des placards sont affichés pour contredire les affirmations contenues dans le journal, le directoire du département se plaint des railleries et attaques incessantes dont il est victime¹¹⁶. La situation du périodique est d'autant plus fragile que ses finances semblent être au plus bas.

Impasse financière.

La dette contractée par Carrier le 29 août 1791, se montant à 418 livres, n'est toujours pas réglée le 2 novembre. Carrier refuse de payer, protestant "de tout ce qui est à protester". Il refuse même de signer l'acte indiquant qu'il n'a toujours pas payé en novembre¹¹⁷. Des annonces publiées fin décembre et courant janvier sont peut-être lancées par Carrier lui-même. Le 26 décembre nous pouvons lire parmi les petites annonces que quelqu'un cherche une personne voulant bien prêter 600 livres, ou mille francs¹¹⁸. L'adresse à joindre est celle du Bureau d'Avis du journal. Le 28

¹¹⁴ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°101 du 21 novembre 1791.

¹¹⁵ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°102 du 23 novembre 1791.

¹¹⁶ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°108 du 7 décembre 1791.

¹¹⁷ A.O.R. 9.E.10 256, Protestation du sieur Brochet contre Carrier. Minutes de Pierre Bonnevaux, notaire de la paroisse de Saint-Nizier, 3ème semestre de 1791, en date du 2 novembre 1791. Voir annexe 12.

¹¹⁸ B.M.L. 116 252, Journal de Lyon, n°116 du 26 décembre 1791.

décembre, un "poêle en fayence" est mis en vente au Bureau d'Avis¹¹⁹. Cette annonce est publiée jusqu'au 8 février 1792, dans quasiment tous les numéros du journal. Le 8 et le 11 janvier, une hypothèque de 400 livres est proposée, l'on doit de même s'adresser au Bureau d'Avis¹²⁰. Le 16 janvier nous pouvons lire dans le périodique :

*"on désire trouver à emprunter 6 000 livres jusqu'à la Saint-Jean prochaine ; on donnera toute sûreté. S'adresser en notre Bureau d'Avis"*¹²¹.

Il est fort possible que ces annonces soient des annonces privées de Carrier, pour pallier à ses problèmes financiers.

25 novembre 1791, condamnation du *Journal de Lyon*.

Le 25 novembre 1791, le Comité de Contentieux rend un avis sur le journal de Carrier au Conseil général du Département de Rhône et Loire¹²² le dénonçant comme un périodique qui "présente tous les caractères prévus et pros crits par la Constitution", c'est à dire :

1°- *Provocation à désobéir à la loi*. Carrier a en effet, en de nombreuses reprises, conseillé à ses lecteurs de ne plus timbrer aucun titre sous prétexte que les agents du bureau des timbres étaient corrompus.

2°- *Avilissement des pouvoirs constitués*. "Il n'est pas une page des journaux n°78, 78, 84, 87, 94, 99, 101 et 102, qui n'offre des expressions tendantes à avilir ces pouvoirs. Le Corps Législatif, le Pouvoir Exécutif, les Corps administratifs, sont tour à tour l'objet des sarcasmes du folliculaire et de son penchant habituel à la calomnie. Il suppose la plupart des législateurs et des administrateurs nuls, foibles, avilis" et est "sans respect pour les objets du choix du peuple libre"

3° - *Incitation à la rébellion*. "L'Arrêté du Directoire qui établit la liberté de culte sert de prétexte à ce journaliste effréné pour s'ériger en apôtre de l'intolérance, pour provoquer la rébellion, pour appeler le feu homicide sur la tête" des administrateurs.

4°- Il est de plus reproché au périodique de contenir des "images obscènes", des "expressions deshonnêtes qui outragent les mœurs et font rougir l'innocence"¹²³.

¹¹⁹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°117 du 28 décembre 1791.

¹²⁰ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°122 et 123 des 8 et 11 janvier 1792.

¹²¹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°125 du 16 janvier 1792. Cette demande est renouvelée le 18 janvier (n°126).

¹²² A.D.R 1 L 489, Extrait du registre des rapports du Comité de Contentieux, dans la séance du Conseil Général du Département de Rhône et Loire, 25 novembre 1791.

¹²³ A.D.R 1 L 489, Extrait du registre des rapports du Comité de Contentieux, dans la séance du Conseil Général du Département de Rhône et Loire, 25 novembre 1791.

En conséquence le Conseil général arrête que le périodique de Carrier présente "la réunion de tous les abus de la liberté d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées" et qu'il sera livré à l'accusateur public ainsi que "leurs auteurs, fauteurs, participants et adhérents"¹²⁴. L'affaire est transmise le 28 novembre au Procureur syndic du District de Lyon avec charge de le communiquer au Tribunal de district¹²⁵.

Rapidement les abonnés au journal sont inquiétés. Ils reçoivent des assignations à comparaître face à l'accusateur public, ce qui nous laisse supposer que la liste des souscripteurs a, soit été saisie, soit a été recopiée¹²⁶. Cherchant sans doute à trouver l'origine des dénonciations contenues dans le journal (ou à prouver qu'elles sont seulement du fait des rédacteurs) l'accusateur public s'est certainement saisi des dossiers et documents servant à l'élaboration des articles. On accuse certainement Carrier de baser ses articles sur de fausses dénonciations. Le soupçonne-t-on de fabriquer lui-même les dénonciations ? Carrier, sans doute inquiet car la plupart des lettres qu'il reçoit et publie sont certainement sans indication d'auteur écrit dans son journal qu'il ne recevra dorénavant "aucune lettre qu'elle ne soit affranchie". "On m'a envoyé aussi", écrit-il, *plusieurs dénonciations importantes dont je ne puis faire usage, parce qu'il ne se trouve qu'une simple signature, ce qui ne peut suffire puisque les personnes me sont inconnues*"¹²⁷. Carrier, peu rassuré sur son avenir, essaye à ce moment de redresser la situation de son périodique. Il décide même de l'épurer des fameuses "images obscènes" dénoncées par le Conseil général du département. Ainsi il déclare que, sur des plaintes de ses lecteurs (il refuse d'avouer que la crainte de l'accusateur public le pousse à plus de correction) il retirera de son journal "les expressions obscènes qui s'y trouvoient", extraites des "mémoires de l'avoué Moulin"¹²⁸. Ce mémoire, fréquemment cité en fin du périodique, n'avait en effet pas d'autre intérêt que de décrire l'impuissance d'un notaire, et les contentements érotiques que sa femme allait chercher ailleurs. Et il arrivait même que le journal offre des explications techniques aux termes érotiques contenus dans l'ouvrage.

124 GILLES (G). *Procès verbaux des séances des Corps municipaux*, séance du Conseil général du Département de Rhône et Loire du 25 novembre 1791; page 264-265.

125 B.M.L. ms 2072, pièce n°2. Lettre du Procureur général syndic du Département de Rhône et Loire à Monsieur le Procureur syndic du District de Lyon, 28 novembre 1791. Voir annexe 14.

126 B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°107 du 5 décembre 1791 "Toute la bande joyeuse, la meute entière des chiens courants, lancé par ce fier seigneur, vont de parfon en parfon, donner à mes abonnés des assignations à comparaître par devant lui à l'effet de signer contre l'infortuné gacrier [...]. Y en auroit-il d'aussi lâches pour se laisser tromper ? CARRIER

127 B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°108 du 9 décembre 1791.

128 B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°108 du 9 décembre 1791.

Jean Antoine Revol, imprimeur du *Journal de Lyon*.

L'imprimeur du *Journal de Lyon* est sans doute lui aussi inquiet de la tourmente judiciaire qui trouble le périodique. Jean Antoine Revol semble être l'imprimeur du périodique depuis sa création. L'inscription "de l'imprimerie de Jean Antoine Revol & Carrier", place de la Fromagerie, apparaît en fin du journal depuis le 31 août 1791. La propriété de l'imprimerie est-elle effectivement partagée entre les deux hommes ? Depuis novembre 1791, Revol a monté son propre périodique, le *Journal du Peuple*¹²⁹. Cet ouvrage nous est seulement connu par l'intermédiaire du *Journal de Lyon*, qui le cite à plusieurs reprises en janvier 1792. Ce périodique a ses bureaux rue de la Saonnerie, n°32¹³⁰. Le 7 novembre 1791, on lit sur le périodique, "de l'imprimerie du Moniteur, au 3ème étage de la maison Dubois, n°50, place de la Fromagerie", qui semble être l'adresse personnelle de Carrier, et par la même occasion celle du Bureau d'Avis du périodique. On peut supposer que Revol, sur le point de créer son propre périodique, tient à dissocier son nom du *Journal de Lyon*. A partir du 9 décembre le nom de Revol réapparaît à l'emplacement de l'imprimeur, avec pour adresse : "Revol, place de la Fromagerie". Est-ce que l'accusateur public a fait remarquer que le périodique paraît alors sans nom d'imprimeur ?

Revol a certainement été convoqué au tribunal pour expliquer le flou régnant sur le rôle de chacun. Dans le numéro du 15 décembre Revol publie un avis dans lequel il se plaint d'être "accablé de lettres, tant anonymes que signées ; & toutes [le] qualifiant de rédacteur du *Journal de Lyon* ou *Moniteur du Département de Rhône et Loire* ; cette erreur est sans doute occasionnée par [son] nom qui se trouve au bas du journal". Revol précise que "le nom du citoyen Carrier se trouve toujours au commencement, puisque à lui seul en [le journal] appartient la propriété" et qu'il ne recevra plus les lettres qui lui sont adressées en la qualité de rédacteur de ce périodique. Il précise qu'il est rédacteur du *Journal du Peuple*¹³¹. Revol a-t-il été convoqué au tribunal ? Inquiet, il chercherait à se désengager du périodique par son avis publié le 15 décembre.

¹²⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°100 du 18 novembre 1791. Nous pouvons lire dans les annonces publiées en fin du *Journal de Lyon* : "On désire voir trouver une personne qui ait bien écrit correctement, on lui donnerait de l'occupation pour plusieurs mois. S'adresser au Bureau du *Journal du Peuple*, rue Saonnerie n°32". Cette annonce nous indique que le journal de Revol existe déjà le 18 novembre, ou est en train de se monter.

¹³⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°112 du 16 décembre 1791.

¹³¹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°112 du 16 décembre 1791.

Décembre 1791, Carrier décrété de prise de corps, la rédaction fuit Lyon.

Si Revol est inquiet pour sa tranquillité, Carrier, lui, a déjà quitté la ville. Le Tribunal du district de Lyon a en effet arrêté le 6 décembre :

*"Suivant le jugement rendu ce jourd'hui par le Tribunal de district de la ville de Lyon, à la requête de M. l'accusateur public, & ensuite des conclusions de m. le commissaire du roi, il est mandé au premier huissier, ou au sergent requis, prendre & saisir le sieur Carrier, auteur de l'écrit intitulé Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire, pour le conduire sous bonne garde dans les prisons de cette ville, pour être le dit sieur Carrier interrogé sur les faits & charges résultant du procès commencé contre lui [...]"*¹³²

Le décret de prise de corps est sans effet, Carrier est caché, quelque part dans la ville, ou à l'extérieur comme Laussel le prétend dans un article de janvier 1792¹³³ :

*"Comme le sieur Carrier craint un peu trop le ressentiment de M. l'Accusateur public, [...] pour ne pas s'exposer témérairement entre les mains des juges, ses ennemis notoires, & dont la probité lui est justement suspecte, vous répondra de loin, ainsi qu'il vous plaise, Messieurs articuler publiquement les chefs d'accusation, ainsi qu'il n'a pas craint d'articuler publiquement votre inconvénient & vos nombreuses prévarications, qu'il vous prouvera devant tel tribunal que vous voudrez choisir autre que ceux du département de Rhône & Loire, & qui ne sera pas entaché par l'opinion publique"*¹³⁴

Dans un autre article, Laussel assure qu'il se trouve lui aussi à l'extérieur de la ville, en raison de sa "sûreté individuelle"¹³⁵. Si Carrier est, comme nous le verrons plus en avant, effectivement parti à Paris, nous pouvons nous demander si Laussel a réellement quitté la ville. Si, comme il le prétend, il est à l'extérieur de la ville, qui s'occupe de livrer à l'imprimeur, Jean Antoine Revol, les textes à imprimer ? Marie Carrier, femme de l'éditeur en fuite, peut-elle s'en charger ? Cette situation peu commode pour l'impression du journal n'entraînerait-elle pas des retards dans la publication ? Durant les mois de décembre et janvier, nous ne remarquons aucun retard de parution. Néanmoins, nous pouvons remarquer que les articles publiés datent un peu. Le 2 février nous pouvons lire dans un article : *"nous apprenons aujourd'hui 26 janvier que [...]"*¹³⁶. Six jours séparent l'écriture de l'article de sa

¹³² B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792.

¹³³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792, (Laussel annonce que Carrier répondra "de loin" à ses accusateurs), dans le n°125 du 18 janvier Laussel précise que des erreurs dans les articles sont "fautes à faire, vu l'éloignement où nous sommes de la cité, & forcés pour notre sûreté individuelle à la retraite la plus rigoureuse".

¹³⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792. Dans cet article, Laussel retracer toutes les accusations portées par le journal de Carrier contre les juges qui sont chargés de son dossier, quitte à affirmer encore plus d'innocence entre Carrier et ses juges.

¹³⁵ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°117 du 28 décembre 1791. "Nous ne sommes point à l'abri des entreprises d'un assassin", écrit l'auteur de l'article qui demande la protection des gens des campagnes, ces "hommes simples sont fidèles à leurs promesses ! Malheur à quiconque troublera notre solitude". Nous pouvons, si l'on croit en la véracité du contenu de cet article, que les auteurs se sont effectivement mis en sûreté, à l'extérieur des murs de Lyon.

¹³⁶ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°125 du 28 janvier 1792.

¹³⁷ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°132 du 2 février 1792.

Décembre 1791, Carrier décrété de prise de corps, la rédaction fuit Lyon.

Si Revol est inquiet pour sa tranquillité, Carrier, lui, a déjà quitté la ville. Le Tribunal du district de Lyon a en effet arrêté le 6 décembre :

*"Suivant le jugement rendu ce jourd'hui par le Tribunal de district de la ville de Lyon, à la requête de M. l'accusateur public, & ensuite des conclusions de m. le commissaire du roi, il est mandé au premier huissier, ou au sergent requis, prendre & saisir le sieur Carrier, auteur de l'écrit intitulé Journal de Lyon ou Monteur du Département de Rhône et Loire, pour le conduire sous bonne garde dans les prisons de cette ville, pour être le dit sieur Carrier interrogé sur les faits & charges résultant du procès commencé contre lui [...]"*¹³².

Le décret de prise de corps est sans effet. Carrier est caché, quelque part dans la ville, ou à l'extérieur comme Laussel le prétend dans un article de janvier 1792¹³³ :

*"Comme le sieur Carrier craint un peu trop le ressentiment de M. l'Accusateur public, [...] pour ne pas s'exposer témérairement entre les mains des juges, ses ennemis notoires, & dont la probité lui est justement suspecte, vous répondra de loin, ainsi qu'il vous plaise, Messieurs articuler publiquement les chefs d'accusation, ainsi qu'il n'a pas craint d'articuler publiquement votre Involisme & vos nombreuses prévarications, qu'il vous prouvera devant tel tribunal que vous voudrez choisir autre que ceux du département de Rhône & Loire, & qui ne sera pas enlâché par l'opinion publique"*¹³⁴.

Dans un autre article, Laussel assure qu'il se trouve lui aussi à l'extérieur de la ville, en raison de sa "sûreté individuelle"¹³⁵. Si Carrier est, comme nous le verrons plus en avant, effectivement parti à Paris, nous pouvons nous demander si Laussel a réellement quitté la ville. Si, comme il le prétend, il est à l'extérieur de la ville, qui s'occupe de livrer à l'imprimeur, Jean Antoine Revol, les textes à imprimer ? Marie Carrier, femme de l'éditeur en fuite, peut-elle s'en charger ? Cette situation peu commode pour l'impression du journal n'entraînerait-elle pas des retards dans la publication ? Durant les mois de décembre et janvier, nous ne remarquons aucun retard de parution. Néanmoins, nous pouvons remarquer que les articles publiés datent un peu. Le 2 février nous pouvons lire dans un article : "nous apprenons aujourd'hui 26 janvier que [...]"¹³⁶. Six jours séparent l'écriture de l'article de sa

¹³² B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792.

¹³³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792. (Laussel annonce que Carrier répondra "de loin" à ses accusateurs), dans le n°128 du 18 janvier Laussel précise que des erreurs dans les articles sont "faciles à faire, vu l'éloignement où nous sommes de la cité, & forcés pour notre sûreté individuelle à le retraire la plus rigoureuse".

¹³⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°124 du 13 janvier 1792. Dans cet article, Laussel retraced toutes les accusations portées par le journal de Carrier contre les juges, qui sont chargés de son dossier, quitte à affirmer encore plus d'innocence entre Carrier et ses juges.

¹³⁵ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°117 du 28 décembre 1791. "Nous ne sommes point à l'abri des entreprises d'un assassin", écrit l'auteur de l'article qui demande la protection des gens des campagnes, ces "hommes simples sont Adèles à leurs promesses ! Malheur à quiconque troublera notre solitude". Nous pouvons, si l'on croit en la véracité du contenu de cet article, que les auteurs se sont effectivement mis en sûreté, à l'extérieur des murs de Lyon.

¹³⁶ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°126 du 25 janvier 1792.

¹³⁷ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°132 du 2 février 1792.

parution. Ce laps de temps serait-il le temps qu'il faudrait à Laussel pour communiquer ses articles de l'extérieur de la ville, à l'imprimeur ? Laussel est-il tout simplement caché quelque part à Lyon ? Prétend-il être à l'extérieur de la ville uniquement pour donner de mauvaises informations aux détracteurs du journal ?

Les auteurs du périodique se font en décembre une obligation de rassurer leurs abonnés. Le 5 décembre ils publient une "lettre de la municipalité de Lyon, au district de la ville de Lyon", en date du 2 novembre 1791. Cette lettre aurait pour objet de démentir un placard affiché par le district de la ville qui relevait et démentait des articles du *Journal de Lyon*. Les auteurs assurent que cette lettre leur a été amenée par un citoyen, à qui ils ont montré leurs dossiers. Le citoyen est censé avoir été convaincu de la sincérité des rédacteurs, s'être abonné sur-le-champ avant de se retirer en leur témoignant "son admiration"¹³⁷. Cette anecdote, dont nous ne pouvons vérifier la véracité, a pour unique but de rassurer les abonnés, et de faire remarquer que par ses placards, la municipalité soutient les affirmations contenues dans le périodique.

Le 12 décembre 1791 Mayeure, Procureur général syndic, et le district, écrivent à la municipalité (d'un ton de "président à mortier" selon Laussel) pour qu'elle sévisse contre le journal qui, malgré le décret de prise de corps, poursuit sa publication. La municipalité préfère se tenir à distance de cette querelle qui contribue à discréditer ses adversaires politiques. Elle rétorque assez froidement :

"Messieurs, nous avons reçu avec votre lettre, celle de M. le procureur général syndic du département, & nous nous empressons de l'assurer, ainsi que vous, que tous les moyens que la loi nous a confiés pour maintenir la tranquillité publique, ont été & seront constamment mis en usage par la municipalité. Ce n'est pas sans surprise que nous avons vu M. le procureur général syndic, nous parler de responsabilité, faute de réprimer les délits de la presse, lorsque la tranquillité publique n'est pas menacée. Nous serions au contraire responsable envers nos concitoyens, si usurpant un pouvoir que la loi ne nous a pas confié, nous nous occupions de la répression de prétendus délits, dont la connaissance est d'ailleurs exclusivement attribuée aux tribunaux par une loi formelle. Nous ne doutons pas que si M. le procureur général syndic eût consulté le directoire, il se serait abstenu de nous envoyer une *pacotille de journaux* ; lorsque nous sommes réunis en bureau ou en conseil municipal, nos moments sont trop précieux pour nous amuser à lire la gazette".¹³⁸

Laussel exulte de ce désaveu et raille le ton du Procureur général, qui lui sied (selon Laussel) "à peu près comme la berrette purpurine d'un cardinal sur l'occiput du

¹³⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°107 du 5 décembre 1791.

¹³⁸ B.M.L. 116.252, *ibid.*

familler de Saint Antoine relevant son groin. Il a même l'effronterie de trouver amusant de terminer son article par ces mots : *"à demain, M M des districts"*

La politique de Carrier, consistant à modérer le langage du périodique, à rassurer les abonnés... est vite mise à bas par l'inflexible Laussel. Durant le mois de décembre, sans que nous puissions en déterminer la date, Carrier quitte la région pour s'en aller défendre son périodique à Paris. La rédaction est laissée entre les mains seules de Laussel toujours aussi sulfureux. L'abbé ne peut s'empêcher de lancer encore quelques appels à l'insurrection, à peine voilés de justifications de pures formes,

"La paix est avantageuse au peuple, & nous n'avons que faire de le sermonner pour le lui apprendre, à le sent parfaitement, & sa patience le prouve assez. Le peuple ne sera jamais l'agresseur, mais il est si fortement provoqué, qu'il ne peut y résister, &... ce seroit un grand malheur si l'insurrection qui couve n'étoit que partielle. Que tout le peuple se lève, & ses ennemis disparaîtront [...] : il n'y a pas à balancer, il faut des piques ! des piques ! des piques !!!"¹³⁹.

Laussel accuse le directoire du département d'employer tous les moyens pour provoquer une insurrection, afin d'avoir un prétexte pour désarmer le peuple. L'ex abbé clame que le tribunal de district est *"gangrené d'aristocratie"*, il en dénonce *"l'immoralité & les nombreuses prévarications"*. Il propose les *"censures [des] ornements de ce tribunal"*. Pour l'un de ses membres *"le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur"*, un autre est un gargantua qui *"avale dans l'hiver pour 30 ou 50000 livres d'huîtres"*, qui *"rature les sentences"*¹⁴⁰... Laussel tente de rallier les clubs de la ville à sa cause, arguant que une fois le journal patriote éliminé *"il n'est qu'un pas pour pulvériser les clubs populaires"*.

Janvier 1792 : Carrier au Club des Jacobins.

Carrier est présenté le premier janvier au club des Jacobins, par Lanthenas qui le qualifie de *"seul journaliste qui amêât un peu l'aristocratie dans Rhône et Loire"*¹⁴¹. Carrier lit alors un *"interminable factum"* contre les corps administratifs de Lyon qui *"eut le don d'impatiser l'auditoire"*. Robespierre a, selon Maurice Wahl, des problèmes pour lui maintenir la parole¹⁴². Carrier obtient néanmoins 600 livres pour l'aider à soutenir les frais de son procès.

¹³⁹ B.M.L 115.252, *Journal de Lyon*, n°109 du 9 décembre 1791.

¹⁴⁰ B.M.L 115.252, *Journal de Lyon*, n°113 du 19 décembre 1791.

¹⁴¹ WAHL IM, op cit p 73, page 442.

¹⁴² WAHL IM, ibid, pages 442-443. Maurice Wahl cite à ce sujet le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution* n°120, 121, 126, que je n'ai pu consulter personnellement.

A Lyon, Marie Carrier semble se charger de trouver un avocat pour son mari absent. Mais comme le périodique n'a jamais été tendre avec la "basoche" et les tribunaux, aucun ne s'est présenté fin janvier¹⁴³. Si l'on en croit Carrier, le domicile où sa femme demeure durant son absence, est la cible d'intimidations plus ou moins agressives ; on jette des pierres dans les vitres, la porte de leur allée est brisée¹⁴⁴.

Nous ne savons quasiment rien à propos du retour de Carrier de Paris. A quelle date repart-il de Paris ? Rentre-t-il directement à Lyon, ou se terre-t-il quelque part dans la région ? Carrier écrit sans doute de Paris, quelques nouvelles paraissent alors sur les décisions de l'Assemblée nationale. Le 27 janvier une lettre de Carrier est publiée. Elle est datée du 16 janvier, écrite officiellement de Paris. Carrier y annonce son retour prochain. *"Je vole vous amener, écrit-il aux lyonnais, des principes sacrés de la société mère, à qui j'ai fait part de vos peines ; encourager par ses leçons de civisme, je vais présenter ma tête à mes persécuteurs, les confondre & vous sauver. S'il faut une victime, puisse mon sang cimenter le bonheur de mes concitoyens, mais au moins qu'ils profitent du sacrifice"*¹⁴⁵. Une nouvelle lettre de Carrier est publiée le 2 février. Curieusement elle est datée du 8 janvier (est-ce une erreur ?), et est censée avoir été écrite de Châlons-sur-Saône¹⁴⁶. Carrier est-il rentré le 11 février, quand il écrit dans le périodique un article (et non pas une lettre) pour se plaindre que ses vitres et la porte de son allée ont été brisées ?

Nous ne savons rien de la fin du procès intenté contre Carrier. Nous venons de voir que le 25 janvier sa femme n'a toujours pas trouvé d'avocat pour le défendre, donc le procès n'est sûrement pas terminé avant février. Aucune allusion au procès n'est publiée dans le journal. C'est seulement le 8 février qu'un article du périodique indique :

*"N.B. Nos lecteurs seront peut-être surpris de ne point trouver en nos feuilles des articles relatifs à l'affaire Carrier, éditeur de cette feuille, nous ne voulions point devancer le défenseur qui veut bien se charger de sa cause. D'ailleurs le public a jugé depuis longtemps nos juges, il est temps de les traduire au tribunal des lois ; c'est alors que nous reprendrons ad joviis principio. Les mêmes raisons à peu près nous engageant à renvoyer l'exposé des manœuvres départementistes contre la municipalité, & dont la suspension du municipale Châlier, est le premier fruit"*¹⁴⁷.

¹⁴³ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°135 du 25 janvier 1792. *"AVIS Le citoyen Carrier, éditeur de cette feuille, donne incessamment ses réponses sur le décret d'accusation qui lui a été signifié à son de trompe ; comme il lui faut un homme de loi ou un avocat pour ses défenses, que son épouse n'a pu encore s'en procurer, il invite ses messieurs du bureau, dont le patriotisme est reconnu, & qui voudront bien se charger de sa défense, de le leur faire savoir à son bureau d'avis, place de la Fromagerie"*.

¹⁴⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°135 du 10 février 1792.

¹⁴⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°130 du 27 janvier 1792.

¹⁴⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°132 du 1 février 1792.

¹⁴⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°135 du 8 février 1792.

Le *Journal de Lyon* dans le giron de la municipalité.

Nous avons vu précédemment que juste après la condamnation du périodique par le Conseil général du département (le 25 novembre 1791), le ton du journal s'était quelque peu modéré. Nous pouvons aisément imaginer Carrier expliquant à l'abbé Laussel qu'il leur fallait modérer la violence du ton, tout en conservant le contenu du périodique. Sitôt Carrier parti en exil forcé à Paris, le patriotisme dévorant de Laussel put s'exprimer de nouveau. Laussel poursuit la politique, désormais classique, de soutien de la municipalité dans ses luttes contre le directoire. Si nous prenons la "chronologie de la Révolution à Lyon" de Bruno Benoit et Roland Saussac pour les mois de janvier et février 1792¹⁴⁸, nous nous apercevons que les sujets de discorde entre les administrations rivales sont autant de thèmes d'articles pour le périodique. L'administration de la Caisse patriotique est dénoncée par les auteurs depuis le 28 décembre 1791¹⁴⁹. L'affaire Meynis, menée tambour battant par Chalier (et Champagnoux) depuis le début décembre, est suivie par le périodique. Quand Chalier est accusé par le département d'abus de pouvoir dans cette même affaire, Laussel s'empresse de prendre la défense de Chalier. Ce qui me paraît important de mettre en lumière dans cette affaire, n'est pas le soutien de Laussel à Chalier, et donc par la même à la municipalité qui se déclare elle aussi solidaire de Chalier¹⁵⁰. L'important est, selon moi, plutôt que Laussel et Chalier sont, à ce moment en correspondance. Je n'ai personnellement pas trouvé trace de cette correspondance, mais Salomon de la Chapelle cite deux lettres adressées par Laussel à Chalier¹⁵¹. L'une d'entre elles est datée de la fin janvier 1792, elle concerne visiblement la suspension de Chalier. Ce dernier a semble-t-il demandé à François Auguste Laussel de le soutenir dans les pages de son périodique. Cette lettre nous indique même que Laussel écrit des discours pour Chalier. Laussel promet même ses conseils à Chalier pour certains de ses projets. Mais nous pouvons remarquer que leur correspondance date au minimum d'octobre 1791, comme nous l'indique une autre lettre citée par Salomon de la Chapelle¹⁵². Cette lettre nous apprend que Laussel et Chalier

¹⁴⁸ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 72.

¹⁴⁹ B.M.L. 116 282, *Journal de Lyon*, n°117 du 28 décembre 1791.

¹⁵⁰ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 72.

¹⁵¹ SALOMON de la CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, 46 pages, page 9, publié dans *Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution*, édité par Gustave Verriest, 1886.

¹⁵² "Laussel au citoyen Chalier, salut,

Je vous félicite de l'heureuse découverte de l'intime complot. J'ai traité cet article dans ce numéro et je l'aurais mieux fait si j'avais su à peu près les griefs qui vous étaient imputés par Lecroix et sa bande. Je travaillerais au discours dont vous m'avez parlé, mais il me faudrait pour cela la collection de Prudhomme. Robert, ami de Biliat, pourrait vous la prêter ; il y a quelques autres ouvrages relatifs à cela que vous pourriez me faire passer à votre loisir. J'approuve fort votre dessein de restaurer le Comité Central ; je vous enverrai mes idées là dessus au prochain voyage..."

¹⁵³ SALOMON de la CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, ibid, page 8 et 9.

"L'abbé Laussel à Chalier officier municipal, Monsieur et cher ami

Je vous envoie le numéro 4 du *Surveillant* que vous me remettez avec vos observations sur l'article inséré. J'aime ce journal, contre le municipalisme. Tâchez de prendre des arrangements afin de pouvoir venir me voir dans mon hémicycle, aux fêtes de la Toussaint... Ma sœur me charge de vous assurer de ses respects. Quel qu'on

collaborent déjà en octobre, et nous pouvons supposer que cette complicité est utilisée pour la rédaction du *Journal de Lyon*. Cette complicité nous indique que le périodique ne pas prend seul le parti de défendre la municipalité. Ce parti pris est à double sens. Le périodique soutient la municipalité, à un tel point qu'il semble y avoir concertation avec des municipes et leur parti. Des officiers municipaux fournissent-ils discrètement les auteurs du *Journal de Lyon* en informations ? Nous pouvons par la même occasion signaler que Roland lui aussi se sert du journal. Le 6 avril 1791¹⁵³, le périodique fournit ses remarques sur des lettres écrites par Roland, sans pour autant que celui-ci ne paraisse les avoir transmises en personne aux auteurs. Il semble qu'il soit même abonné au périodique en juillet 1791¹⁵⁴. Le 18 juin 1791, les auteurs affirment que Bertrand est "un bon patriote"¹⁵⁵, le 23 juillet nous lisons dans les lignes du périodique que Chalier est "un patriote chaleureux et invariable, et par conséquent ennemi déclaré des monarchiens et de la monarchie"¹⁵⁶. Le 27 août le journal propose aux électeurs les personnes qu'il juge aptes à mériter le suffrage du peuple pour l'élection à la législature. Outre Brissot, nous y trouvons "Lanthenas (ami de Roland)"¹⁵⁷. Or Chalier est officier municipal depuis novembre 1790, Roland et L'Ange (abonné au journal) sont officiers municipaux depuis le 20 novembre 1791¹⁵⁸. Le journal peut donc compter sur un soutien (discret ou non) de la municipalité. C'est d'ailleurs Lanthenas qui présente Carrier au Club des Jacobins le premier janvier 1792¹⁵⁹. Si l'heure n'est pas encore à la division entre les futurs Chaliers et les futurs Rolandins, nous allons voir que la rupture entre Carrier et Laussac est, elle, consommée en janvier-février 1792.

ait pu dire et qu'on puisse dire à ce t égard que cela ne vous éloigne pas de notre demeure : nous aurons bien des explications à vous donner dans le silence des longues années. Nous serions d'ailleurs de laisser des impressions défavorables dans l'esprit de ceux qui sont dignes de notre estime : pour les autres, que nous importe ?

¹⁵³ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°3 du 6 avril 1791.

¹⁵⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°49 du 23 juillet 1791. Roland annonce à l'éditeur : "Je reçois, Monsieur, le numéro 24 de votre périodique [...] Il proteste d'ailleurs dans cette lettre que les auteurs se permettent d'interpréter ses lettres et ses dires. Les conclusions qu'il donne le périodique de ses lettres le gênent, mais bien qu'il annonce que ces interprétations sont un peu exagérées, il ne les désavoue nullement.

¹⁵⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°34 du 18 juin 1791.

¹⁵⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°49 du 23 juillet 1791.

¹⁵⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°64 du 27 août 1791.

¹⁵⁸ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, pages 119-120, 141, et 168.

¹⁵⁹ WAHL (M), op cit p 73, page 442.

2. DANS LA MOUVANCE JACOBINE : "LIBERTE DE LA PRESSE OU LA MORT".

Nous ne possédons que quelques uns des numéros du *Journal de Lyon* qui ont été publiés de février à août 1792¹⁶⁰. Nous ne possédons que 5 des 13 numéros publiés en mars¹⁶¹, 3 numéros sur 5 en avril¹⁶², 4 sur les 15 de mai (premier mois durant lequel le périodique paraît six jours sur sept)¹⁶³. La collection des Archives nationales est celle qui contient le plus de numéros sur la période couvrant juin et août 1792¹⁶⁴. Nous ne possédons, à Lyon, que 4 exemplaires du journal de Carrier pour ces deux mois. L'ensemble des exemplaires que j'ai pu consulter pour ces deux mois se monte à seulement 6 numéros sur 41 ! Il a été publié 24 numéros en août, or les archives n'en contiennent que 9¹⁶⁵. Sur les 24 numéros publiés en septembre, seulement deux sont consultables, dont un aux Archives nationales¹⁶⁶. Cette énorme lacune des sources nous est fort préjudiciable, car le périodique vit alors les derniers moments de l'union des jacobins et des girondins. De plus c'est une période de transition de la rédaction, puisque que Laussel la quitte en février et que Jean Louis Fain la rejoint en septembre 1792.

Février 1792, le départ de François Auguste Laussel.

Nous avons vu que depuis le 25 novembre 1791, un désaccord a pu naître entre Carrier et l'ancien abbé, quant au ton à donner au périodique. Le soutien à la municipalité patriote n'est pas remis en cause, mais le ton à employer (l'appel à l'insurrection sanglante essentiellement) est sans doute l'origine de dissensions entre les deux rédacteurs. Le manque de modération (dans le ton) de Laussel, les calomnies proférées contre les membres du Tribunal du district, durant l'absence de Carrier, ont peut-être porté préjudice pour l'instruction du procès de ce dernier. Cette attitude a-t-elle amené Carrier à congédier son rédacteur ? Carrier a-t-il signé

¹⁶⁰ Voir annexe 1, tableaux 1.6 à 1.9.

¹⁶¹ B.M.L. 116 571, *Journal de Lyon*, n°144 du 2 mars 1792.

B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°148 et 151 des 12 et 18 mars 1792.

A.N. 4 La 491, *Journal de Lyon*, n°148 et 149 des 7 et 12 mars 1792.

Collection personnelle, *Journal de Lyon*, n°150 du 16 mars 1792.

¹⁶² A.N. 4 La 491, *Journal de Lyon*, n°159 et 160 des 6 et 9 avril 1792.

B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°163 du 27 avril 1792.

¹⁶³ B.M.L. 116 571, *Journal de Lyon*, n°2 du 16 mai 1792.

Collection personnelle, *Journal de Lyon*, n°3 du 17 mai 1792.

B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°4 et 9 des 18 et 25 mai 1792.

¹⁶⁴ A.N. 4 La 491, *Journal de Lyon*, n°23-24, 30, 35, 38-39 et 41 pour juin ; n° 43, 46, 55, 57, 58, 61, 64 et 66 pour juillet 1792.

B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°35 et 36 des 23 et 24 juin ; n° 52-53 et 67 des 10, 14 et 31 juillet 1792.

Collection personnelle, *Journal de Lyon*, n°15 du 3 juin 1792.

¹⁶⁵ A.N. 4 La 491, *Journal de Lyon*, n°58 du 1er août 1792.

B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°70-71, 76-77-78, 80-81 des 3-4, 10-11-12, 15 et 18 août 1792.

A.M.R. 500 410, *Journal de Lyon*, n°62 du 18 août 1792.

¹⁶⁶ A.M.R. 500 410, *Journal de Lyon*, n°62 du 18 août 1792.

A.N. 4 La 491, *Journal de Lyon*, n°84 du 6 septembre 1792.

clairement à Laussel que le périodique se doit de changer de ton, entraînant ainsi le départ volontaire de l'abbé ? Rien ne nous permet actuellement de trancher.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons assurer que Laussel quitte la rédaction durant le mois de février. Il déclare dans sa brochure *L'honnête criminel* : "qu'on lise les numéros de ce journal que j'ai rédigé jusqu'au mois de février 1792 et l'on verra que je m'honorais déjà du titre de républicain"¹⁶⁷. Que fait-il par la suite ? Je dois avouer ne pas le savoir jusqu'au mois de mars 1792.

Le 25 mars il est élu à la cure de Saint-Bonnet le Troncy, district de Villefranche. Curé constitutionnellement élu, il prend possession de sa cure "à force armée". Il y est accueilli avec une violente hostilité. Malgré la garde nationale, il est forcé de quitter sa paroisse le jour même¹⁶⁸. De retour en plus grand nombre, la garde nationale est obligée de réinstaller Laussel, et d'assurer sa sécurité par la force¹⁶⁹. Mais le curé assermenté dû fuir une seconde fois sa cure. Visiblement la présence du curé constitutionnel et de la garde nationale occasionnent de tels troubles, qui perdurent durant le mois d'avril, que la municipalité de Saint-Bonnet le Troncy se plaint au directoire de district de Villefranche. Elle demande essentiellement le retrait des forces armées en promettant, en contrepartie, de consentir à accueillir et protéger Laussel¹⁷⁰. Le 7 mai, le directoire du district de Villefranche accepte la demande de la municipalité de Saint-Bonnet le Troncy, tout en maintenant une protection armée, plus réduite, pour assurer la sécurité, doutant des promesses de la municipalité du lieu¹⁷¹. Élu dans une paroisse où la population lui est en partie fortement hostile, nous pouvons nous demander si Laussel apprécie son nouveau ministère. Nous pouvons supposer que ses ambitions le portent plutôt à envisager une carrière politique, aux côtés de Chaliar¹⁷², et que cette nomination lui sied donc fort mal. Il écrit lui-même en 1793 :

¹⁶⁷ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 29, citant *L'honnête criminel*, n°4 de 8 pages publié à Paris en 1793, que je n'ai pu consulter personnellement.

¹⁶⁸ SALOMON de la CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, op cit page 110, page 10.

¹⁶⁹ A.D.R. 1 L 1110, Laussel ecclésiastique, Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Villefranche, département de Rhône et Loire, séance du 7 mai 1792. Voir annexe 15.

¹⁷⁰ A.D.R. 1 L 1110, ibid.

¹⁷¹ A.D.R. 1 L 1110, ibid.

¹⁷² SALOMON de la CHAPELLE, "Lettre de Laussel au citoyen Bihobel, Paris le 28 août 1792", *Notice sur l'abbé Laussel*, op cit page 110, pages 10-11. Dans cette lettre il indique à son interlocuteur : "Recommandez à vos électeurs de faire bon choix : désignez leur Chaliar, Alter, qui loge rue Royale, hôtel de la Paix, au 3ème, il fera honneur à votre ville, Steuve, curé d'Ampuis, le curé de Saint-Bonnet le Troncy, Boutat père, officier municipal de Villefranche, Prévost, chef de légion de la même ville, Anacharsis Clootz, dont je vous fait passer quelques écrits [...] écrivez moi ; combien a-t-on coupé de têtes à Lyon".

"Pour se défaire de moi sans doute, l'on me fit nommer curé d'un village, foyer du plus affreux fanatisme. Les volets du presbytère, criblés de coups de feu, attestent encore les dangers que j'ai courus..."¹⁷³.

Sans doute mécontent d'une nomination l'écartant de la vie politique lyonnaise, nous pouvons supposer que Laussel ne met pas toute sa bonne volonté à remplir sa tâche ecclésiastique. Il semble qu'il n'a rempli ses fonctions que quelque temps. Il part fin juillet, à la suite des fédérés, à Paris durant l'été 1792. Le dernier acte religieux où il officie date du 28 juillet. Après avoir quitté sa cure, il touche son traitement sur requête d'une dispense de résidence¹⁷⁴. Il prétend dans sa brochure, *L'Honnête criminel*, être arrivé à Paris le 6 août, et avoir été "des soldats du 10..."¹⁷⁵. Dans une de ses lettres¹⁷⁶, et dans *L'Honnête criminel*¹⁷⁷, il indique qu'il travaille alors pour Prud'homme, rédacteur des *Révolutions de Paris* et frère du (supposé) premier propriétaire du *Journal de Lyon*. Le 31 août Roland, ministre de l'intérieur pour la seconde fois¹⁷⁸, le charge d'une mission officielle dans le but de "*parcourir les départements de Rhône et Loire, de l'Isère, et autres voisins, et d'y perpétuer les lumières de la raison, des principes de l'égalité, enfin de la morale philosophique qui doit faire triompher la République et faire le bonheur de la postérité*"¹⁷⁹. En août, Laussel et Roland ne sont donc pas encore opposés. Mais assez rapidement les opinions divergent, de façon définitive. Le passage de l'abbé Laussel à Bourg-en-Bresse, nous donne une idée de ses prêches patriotiques. Le 10 octobre il se présente à la Société populaire des Amis de la Constitution séante à Bourg, en sa qualité "d'apôtre de la justice, de la morale et de la liberté" et y prononce un discours montrant "combien Louis XVI est coupable et mérite une punition exemplaire", discours qui suscite très peu d'adhésion chez son auditoire¹⁸⁰. Nous pouvons nous demander si la punition exemplaire que demande Laussel, n'est pas la peine de mort, punition qui ne peut plaire à Roland. Le 10 octobre, Roland lui retire son office, sous prétexte qu'il ne s'acquitte pas de cette mission avec la "mesure qui lui a été recommandée"¹⁸¹. Cette décision est confirmée le 15 octobre par le Conseil général du département. Laussel va alors entrer pleinement dans la politique lyonnaise, et,

¹⁷³ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 29, citant *L'Honnête criminel*, in°4 de 8 pages publié à Paris en 1793.

¹⁷⁴ SALOMON de la CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, op cit page 110, page 10.

¹⁷⁵ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 29, citant *L'Honnête criminel*, in°4 de 8 pages publié à Paris en 1793.

¹⁷⁶ SALOMON de la CHAPELLE, "Lettre de Laussel au citoyen Billot, Paris le 28 août 1792", *Notice sur l'abbé Laussel*, op cit page 110, pages 10-11.

¹⁷⁷ VINGTRINIER (A), *Histoire des journaux de Lyon*, op cit page 73, page 29, citant *L'Honnête criminel*, in°4 de 8 pages publié à Paris en 1793.

¹⁷⁸ BENOIT (B) et BAUSSEAC (R), op cit page 77, page 158.

¹⁷⁹ DUBOIS (E), *La Société populaire des Amis de la Constitution et des Sans-culottes de Bourg, 1791-1794*, Imprimerie V Berthod, Bourg-en-Bresse, 1930, 85 pages, pages 18 et 20.

¹⁸⁰ DUBOIS (E), *ibid*, page 20.

¹⁸¹ SALOMON de la CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Laussel*, op cit page 110, page 11.

comme nous le verrons plus en avant, ses pas vont alors croiser à nouveaux ceux des auteurs du *Journal de Lyon*, dans un contexte tout autre.

La rédaction du *Journal de Lyon*, le problème de François Joseph L'Ange.

Laussel a quitté la rédaction en février, Jean Louis Fain ne la rejoint qu'en septembre 1792. Un problème se pose alors : Carrier rédige-t-il seul le *Journal de Lyon* ? Ouvre-t-il seul ou avec un collaborateur ? Nous pouvons remarquer que durant les mois de février, mars, et avril, les textes du périodique sont moins étoffés, et font la part plus belle aux lettres, et aux plaintes des victimes du périodique. Carrier aurait-il moins de texte à fournir ? Si l'on se réfère à un article de Jean Louis Fain, écrit en 1793, nous pouvons lire : "*Deux coopérateurs célèbres, récompensés depuis par des places supérieures, avaient combattu avant moi les efforts de l'intrigue et de l'aristocratie*"¹⁸². Selon Fain, seul deux rédacteurs (Carrier excepté) l'ont précédé à la rédaction du périodique. Parle-t-il de Caffé et de Laussel ? Nous pourrions considérer que L'Ange aide Carrier à ce moment. Mais une fois de plus nous ne pouvons pas le prouver. Et puis, pourquoi chercher un collaborateur à Carrier ? Fain rédige seul de février à juin 1793, Carrier ne peut-il pas lui aussi rédiger seul le journal, après le départ de Laussel ?

Poursuite de la campagne contre les administrations du département.

La campagne se mène en fait sur le terrain des oppositions diverses entre la municipalité et le directoire du département. Les attaques ne sont plus directement portées contre le directoire, mais le combat se fait par institutions interposées. Il n'est plus besoin d'attaquer le directoire, puisqu'il est alors en constant affrontement avec la municipalité. Le 19 janvier la municipalité a ordonné qu'un contrôle soit effectué sur la caisse patriotique, et que la contre partie en assignats des mandats en circulation soit vérifiée¹⁸³. Le *Journal de Lyon*, qui dénonce ladite Caisse patriotique depuis décembre 1791 accuse ses administrateurs de rembourser les mandats en assignats dont la valeur a chuté depuis. Selon les auteurs il s'agit d'accapareurs qui font augmenter les prix des denrées pour "*aggraver la détresse du peuple*", de façon à ce que celui-ci rende la Révolution responsable de sa misère¹⁸⁴. Ces attaques contre la Caisse patriotique se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars au moins. Les actionnaires de cette institution font afficher des placards pour démentir les accusations du journal¹⁸⁵ et "*tranquilliser le public*" à propos des "*calomnies insérées contre eux*"¹⁸⁶. La querelle concernant l'effacement des blasons et armoiries des

¹⁸² B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°42 du 23 février 1793

¹⁸³ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op.cit page 77, page 72

¹⁸⁴ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°135 du 8 février 1792

¹⁸⁵ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°148 du 12 mars 1792

¹⁸⁶ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°151 du 18 mars 1792

monuments publics, qui oppose le directoire à la municipalité est elle aussi reprise, de même que l'affrontement dans l'affaire des "poignards Meynis", qui entraîne la suspension de l'officier municipal Challier. Mais dans toutes ces affaires, il semble que le périodique ait perdu le plus souvent l'initiative des dénonciations, il se fait juste le défenseur acharné de la municipalité. Nous trouvons par exemple peu d'articles portant sur la fermeture du théâtre, orchestrée par la municipalité¹⁸⁷. Une seule nouveauté est à noter pour ces quelques mois, l'attaque plus ouverte contre l'exécutif royal.

Des aspirations jacobines.

Depuis décembre 1791 les auteurs se présentant comme les frères des "pauvres ouvriers de Lyon"¹⁸⁸. Le 27 avril Carrier oppose aux mauvais patriotes et aux "honnêtes gens" les "administrateurs probes, fidèles à leurs serments, patriotes, amis du peuple.[...] la municipalité, les sans culottes, tous les factieux [le terme est en italique dans le texte], en un mot tous ceux qui aiment la révolution et ont juré la mort des tyrans". Nous avons vu que les événements survenant dans la région lyonnaise ne sont utilisés qu'à des fins de propagande partisane en faveur de la municipalité. En effet le *Journal de Lyon* n'a jamais été véritablement un organe d'information. Les informations nationales ne sont que rarement décrites dans le périodique, les informations régionales le sont brièvement¹⁸⁹ dans le but de les commenter et d'attiser les fureurs du peuple contre les administrations désignées comme coupables. Le message du périodique est le plus souvent simple : "Votre ville est devenue le repaire des brigands contre révolutionnaires ; des accaparements incouïs apportent la disette au milieu de nous; [...] la plupart des négociants calculent votre existence [...]. Les cafés sont remplis de mouchards d'outre Rhin [qui prèchent] la révolte & le mépris des nouvelles lois"¹⁹⁰. Le mot d'ordre politique qui découle de ces mises en garde est tout aussi simple : "Sortez de votre assoupissement"¹⁹¹, et soutenez la politique de la municipalité, seule rempart contre le retour de l'ancien-régime. Depuis décembre, les articles signés par Carrier sont des appels au peuple, pour qu'il se "veille", qu'il lutte contre l'administration départementale. Durant 1792, sont dénoncés et amalgamés les ennemis intérieurs départementaux, alliés au

¹⁸⁷ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°148 du 12 mars 1792. "Sans cesse la cabale trouble le spectacle ? Il semble que les directeurs prennent plaisir à alimenter les pièces empoisonnées du sceau de l'aristocratie [...]. On peut se passer de spectacle, tout fleur où la loi est impénétrable, ne doit pas exister, demandez qu'il soit fermé ou qu'il soit permis à la garde nationale d'y maintenir l'ordre, de concert avec la municipalité".

¹⁸⁸ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°117 du 28 décembre 1791.

¹⁸⁹ Il y a des exceptions à cette règle, ainsi le massacre de Polymieux a été largement décrit durant plusieurs numéros, mais les auteurs ont aussitôt attaqué la conduite des tribunaux, dans des articles tout aussi longs. Le massacre n'est en fait utilisé que dans le but de prouver l'attachement des tribunaux à la défense des contre-révolutionnaires de la "crique des Guilins".

¹⁹⁰ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°132 du 1 février 1792.

¹⁹¹ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°132 du 1 février 1792.

"Comité autrichien", et les adversaires de l'extérieur (princes étrangers et émigrés). Au centre de cette conspiration se tiennent le roi et ses ministres. Ce système de propagande est assez conforme à celle que développent Roland de la Platière, sa femme et François Xavier Lanthenas¹⁹². Nous pouvons remarquer des similitudes dans les actions propagandistes du *Journal de Lyon* et de *La Sentinelle* de J.B Louvet¹⁹³. Ce journal destiné à la propagande du ministère girondin présente durant l'été 1792 un style de mots d'ordre utilisés pour "dénoncer et mobiliser les énergies contre tous les ennemis de la Révolution, avant et après la chute du roi"¹⁹⁴ qui peut rappeler les arrangues de Carrier et Laussel. "*Français tenez-vous prêts pour les événements, jamais vous ne fûtes plus menacés... Français, vous surtout Parisiens, qu'on s'efforce d'égarer, ouvrez vos yeux : souvenez-vous de l'époque à jamais glorieuse du 14 juillet [...] Jetez l'épouvante dans le comité autrichien qui tâche de vous échapper en vous menaçant encore*"¹⁹⁵. Nous pouvons constater que ce style est proche de celui des "avis aux citoyens" que multiplie Carrier depuis octobre 1791. Le *Journal de Lyon* est donc bien un relais des aspirations des brissotins, et donc des jacobins, puisque la division avec les futurs montagnards n'est pas encore consommée officiellement.

Le Comité autrichien des Tuileries, et l'ennemi extérieur.

"Il est absurde que tout un peuple ait dit à un seul homme : commandez et nous vous obéirons". Nous pouvons nous rappeler que le journal, dès sa parution, a marqué le paysage du périodique lyonnais par la citation empruntée à Rousseau, ornant le premier numéro. Labrude, rédacteur du journal de la société populaire, écrit à ce sujet que l'auteur du *Journal de Lyon* se déclare ainsi ennemi du roi. En fait le périodique ne manifeste pas une hostilité des plus farouches à l'égard de la royauté. Par contre la défiance envers l'exécutif, les ministres nommés par le roi, est un cheval de bataille du journal. Il considère que cet exécutif doit être confié à des ministres patriotes. La fuite du roi n'amène jamais le périodique à demander la république. Si le roi est présenté, comme nous l'avons vu, en chose inutile à la

¹⁹² DORIGNY (M). *La sentinelle de J.B Louvet, un organe officieux du ministère girondin en 1792*, pages 267-272, page 267 (in *La Révolution du Journal 1788-1794*, publié sous la direction de Pierre RETAT, éditions CNRS, Décès (89), 1980). Ce cercle de trois personnes est à l'origine du "Bureau de l'esprit public", fer de lance de la politique brissotine envers les cadres du mouvement jacobin et envers les populations rurales des départements, dont bon nombre d'ouvrages seront imprimés par le "Cercle social", imprimerie des jacobins, bientôt monopolisée par les girondins.

¹⁹³ DORIGNY (M). *La sentinelle de J.B Louvet...*, ibid, page 267. *La Sentinelle* est crée en mai 1792 dans l'objectif de "prendre la tête du mouvement [révolutionnaire], pour ne pas laisser le champ libre aux journaux plus proches des classes populaires parisiennes". Créé de toute pièce par le couple Roland et Lanthenas pour soutenir le ministère girondin et la politique de ces mêmes hommes. Il peut donc être considéré comme l'exemple même d'une feuille dédiée à la gironde. Il est intéressant de la comparer au *Journal de Lyon* car, si celui-ci n'est pas alors salué par la gironde, nous pouvons voir que son style s'approche de ce que Roland recherche.

¹⁹⁴ DORIGNY (M). *La sentinelle de J.B Louvet...*, ibid, page 270.

¹⁹⁵ DORIGNY (M). *La sentinelle de J.B Louvet...*, ibid, page 270. Cet article, cité par M. Dorigny, est extrait du numéro 17, non daté précisément, mais de la mi-juin 1792.

Constitution, les auteurs proposent l'élection d'un monarque nouveau. Mais, à partir de janvier, les complots que le journal attribue aux administrations départementales, sont plus clairement mis en liaison avec les complots du "comité autrichien" des "Tuileries", de "Coblence". *"Toutes les vexations qu'éprouve la municipalité, sont une suite du plan combiné aux Tuileries, par le perfide comité autrichien ; quatre-vingts départements, chose sûre, sont ses correspondants[sic] & ses assidés"*¹⁹⁶. La nomination de Narbonne comme ministre de la guerre, déclenche en janvier, les fureurs de Laussel¹⁹⁷, Narbonne est pour lui *"le fruit de l'amour incestueux d'Adélaïde de Bourbon, avec Louis XV son père"*, qui compte, en déclarant la guerre *"ensevelir à jamais la liberté de sa patrie dans des flots de sang"*¹⁹⁸, *"Le roi se prête à des trames contre la constitution, juste sujet de le destituer & de délivrer le peuple François de ce prince imbécille[sic]. Que vos législateurs nomment eux-même leurs ministres"*. Le périodique demande que la guerre soit menée par un ministre patriote¹⁹⁹. Le périodique publie alors des lettres venant de l'étranger, il annonce par exemple que les consuls et ambassadeurs de France en Espagne jouent la contre révolution, *"secondés par nos agitateurs et autres ennemis de l'intérieur"*²⁰⁰. Les émigrés sont dénoncés à leurs tours. En mars, Camer annonce que *"le complot est formé"* et que *"l'irrévocable arrêt est porté : la constitution ou la mort"*²⁰¹. Le périodique adhère ainsi aux diatribes bellicistes que les Brissotins font retentir au Club des Jacobins. De la même façon, en demandant la nomination de ministres patriotes, le *Journal de Lyon* se fait l'écho des aspirations des futurs Girondins. *"Le 20 avril, après que les ministres Feuillant aient cédé la place à un ministère girondin à la mi-mars, la guerre est déclarée à l'Autriche"*²⁰².

¹⁹⁶ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°132 du 1 février 1792.

¹⁹⁷ Narbonne est ministre de la guerre le 6 décembre 1792. L'opinion lui est peu favorable. Selon Jean Tulard, il *"conduit et mal et sévère Mesdames les barbes du roi"*. Autrement dit, il s'arrange pour qu'elles luient le pays, Jean Tulard nous indique (discrètement en fin de l'article sur Narbonne) qu'en raison "de sa ressemblance physique étonnante avec Louis XV, on l'a dit fils naturel de ce dernier", il fut l'amant de Mme de Stael (un "grand ami" selon Jean Tulard) avec qui il fut en Angleterre après le 10 août. Voir : FAYARD (JF), PIERRO (A) et TULARD (J), *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française (1789-1799)*, Paris, Robert-Lafont, 1213 pages, page 1002. Cet article de Jean Tulard, est amusant à comparer avec les écrits de Laussel sur Narbonne Lara (voir note suivante).

¹⁹⁸ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°126 du 18 janvier 1792. *"On lit venir du fond du Quercy, un rustre nommé Lara, qui fut créé duc, sous le nom de Narbonne Lara, épousa une des suivantes de la princesse Adélaïde" et Narbonne (le ministre) "fut mis sur le compte de ce couple grotesque. Elevé dans le crime, Narbonne s'est efforcé de surpasser ses auteurs & ses maîtres. [...] Jamais la soie, dans ce siècle pervers, n'écartera de torse plus grands que les siens" il "médite depuis longtemps le projet d'ensevelir à jamais la liberté de sa patrie dans des flots de sang, il en a tracé le plan à Rome, où il a accompagné sa mère", qui fût "d'incestueux débauché". "Que le ministre abominable soit dénoncé par tous les arts & par toutes les pétitions : que la guerre ne se fasse que sous la conduite d'un ministre ami de la nation. [...] Qu'il soit emprisonné & traduit à la haute cour nationale, ou découvert des crimes qui rendront sa mort aussi juste qu'elle à l'exemple de tous les siècles".*

¹⁹⁹ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°126 du 18 janvier 1792. *"Un cheval de Troie se présente à Coblence : toutes les forces militaires sont réunies aux mânes qui doivent le faire entrer dans nos murs"*.

²⁰⁰ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°136 du 8 février 1792.

²⁰¹ B.M.L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°151 du 18 mars 1792.

²⁰² FAUCHOIS (Y), *Chronologie politique de la Révolution (1789-1795)*, Aleur (Belgique), Marabout Histoire, 1988, 426 pages, pages 135 et 140.

Mai 1792, l'information de guerre entraîne un changement de périodicité.

Jusque là le périodique n'a pas grand chose à voir avec un périodique d'information. Les auteurs se contentent de mener un combat politique, sous couvert d'impartialité ils œuvrent dans le sens des futurs Rolandins et des futurs Chaliers, contre les monarchiens. Les nouvelles ne sont utilisées que pour fournir matière à cette lutte des patriotes avancés contre le modérantisme du moment. Nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, le périodique change de périodicité le 15 mai 1792. L'argument avancé par le, ou les, auteurs est le manque de place. Il semble essentiellement justifié par *"les circonstances présentes où la guerre est déclarée : nous prévenons nos souscripteurs que la multiplicité des notes qui nous arrivent, & les nouvelles que nous allons nous procurer sur notre position à l'égard des cours étrangères, nous obligent à faire paraître cette feuille tous les jours à compter du 15 mai prochain"*²⁰³. Un nouveau prospectus est distribué, qui présente sans doute (aucun exemplaire n'est présent dans les archives de Lyon) les nouvelles orientations du journal. Le 28 mars, la devise *La liberté de la presse ou la mort* est apparue en gros caractères majuscules, au bas de la dernière page du périodique. Le 15 mai cette devise apparaît en tête du journal, en caractères majuscules plus petits, en tête de la colonne de gauche. Nous pouvons supposer que les souscripteurs sont invités à renouveler leur abonnement, prévu pour seulement trois publications par semaine.

Nous pouvons supposer que la modification que compte apporter Carrier à son organe, concerne essentiellement l'insertion fréquente de "nouvelles des frontières", "nouvelles des armées" et "nouvelles étrangères". Le périodique s'est jusque là peu soucié des problèmes extérieurs à la région lyonnaise. Carrier se doute très certainement que la guerre va être une préoccupation dont il devra se charger, s'il ne veut pas perdre rapidement ses souscripteurs.

Nous pouvons aussi nous demander si ce changement de périodicité n'est pas une des manifestations d'une éventuelle amélioration des finances du journal. Carrier prendrait-il le risque de décupler ses frais, s'il n'en avait pas les moyens ? Peut-être, juge-t-il que le changement de périodicité augmentera l'intérêt de son journal. Il compterait alors sur des souscriptions nouvelles. Espère-t-il alors une augmentation de la rentabilité de son ouvrage par une publication plus fréquente ?

Une autre question peut nous venir à l'esprit : où et comment Carrier escompte-t-il obtenir ses nouvelles informations ? À quels nouveaux informateurs fait-il allusion

²⁰³ B. M. L. 116 252, *Journal de Lyon*, n°193 du 27 avril 1792.

quand il écrit à propos des "nouvelles que nous allons nous procurer sur notre position à l'égard des cours étrangères" ? Ce sont autant de questions qui demeurent sans réponses assurées. Le 16 mai le périodique insère dans ses colonnes une lettre d'un lyonnais, provenant de Valenciennes²⁰⁴. Le 24 mai Carrier publie une lettre écrite le 18 par le "Comité de correspondance de la Société des amis de la Constitution de Lille" dans le but de le prévenir des déformations des informations qui peuvent parvenir au journal, et qui concernent le nord de la France²⁰⁵. Sont-ils en correspondance ?

Le périodique devient quasiment quotidien le 15 mai 1792. Nous ne possédons que trois numéros pour ce mois et deux pour juin. Il nous est donc peu aisé de saisir à coup sûr les modifications de contenu du journal. Nous pouvons néanmoins noter que les lettres aux rédacteurs (ajoutées aux lettres qui servent déjà de bases aux articles) "nouvelles de l'étranger", "nouvelles des frontières", et "nouvelles des armées", forment, pour 4 de ces 5 numéros, largement plus de la moitié des articles. Ainsi les articles entièrement rédigés par Carrier se font plus rares. La majorité de l'augmentation des informations provient de lettres citées telles quelles²⁰⁶. Carrier consacre donc alors une bonne partie de son périodique à des événements survenant hors du département, qu'il obtient par des lettres de voyageurs, de relations, et de lyonnais engagés dans les armées.

²⁰⁴ B.M.L. 116 252. Journal de Lyon, n°2 du 16 mai 1792.

²⁰⁵ B.M.L. 116 252. Journal de Lyon, n°5 du 24 mai 1792.

²⁰⁶ B.M.L. 116 252. Journal de Lyon, n°36 du 24 juin 1792. "Nouvelles étrangères. *Frankfort le 4 juil. 1792* : M. de Schoenfeld, général prussien, chargé du soin des subsistances pour les troupes Prussiennes qui doivent venir dans ces cantons est arrivé hier [...]. On dit qu'il partira aujourd'hui pour Coblenz : mais on ignore combien il restera ici. Le prix des avoines est augmenté de 40 à celui des fromens [sic] & seigles de 25 pour cent [...]. Monsieur de Bouillé est arrivé ici ce matin venant de Berlin. Deux heures après il a pris le route de Mayence". "Nouvelles des frontières" : "Lille le 19 juil. L'armée autrichienne se " trouve "bloquée par celles de MM Lafayette & Luckner" : elle ne peut "que se rendre ou en venir aux mains [...]. Ils ont fondus sur nous, on en est venu à l'arme blanche, 5 000 des nôtres ont été tués, mais nous sommes restés maîtres du champ de bataille" les autrichiens ont perdu trois fois plus de monde", "sièr les premières nouvelles nous vous les ferons passer".

3. L'ETE 1792 :

"LIBERTE, TOUTE LA LIBERTE, RIEN QUE LA LIBERTE OU LA MORT".

Depuis le 15 mars 1792, Roland est ministre de l'Intérieur, les alliés (Roland, Lanthenas) du *Journal de Lyon* sont donc dans les hautes sphères du pouvoir. La municipalité s'est plaint du département, son adresse est lue le 17 avril à l'Assemblée. Elle est portée 4 000 signatures²⁶⁷, ce qui constitue un fort soutien. Le *Journal de Lyon* défend maintenant des thèses qui ont un écho à Lyon, une application à Paris (puisque des patriotes sont au ministère), et se conforme à la politique jacobine. Les événements de juin, juillet et août 1792 amènent le *Journal de Lyon* à se soucier des informations nationales, tout en poursuivant sa propagande locale.

Juin juillet 1792, la lutte est essentiellement parisienne.

Nous ne possédons à Lyon que trois exemplaires du journal pour juin 1792²⁶⁸. Les exemplaires disponibles aux Archives nationales sont cités par Maurice Wahl. Alors que le directoire du département de Rhône et Loire envoie une lettre attristée à Louis XVI, sur les événements du 20 juin 1792, le *Surveillant* (dans le numéro du 5 juillet) s'offre de venger le roi²⁶⁹. Le 6 juillet, le *Journal de Lyon* reproduit l'adresse du *Surveillant* en la qualifiant d'appel à la guerre civile, de provocation à une Saint-Barthélémy :

"Citoyens, ferrauez ces insignes calomnieux, ces bas valets de l'aristocratie, prouvez à toute la France que les principes les plus atroces contenus dans cette adresse, qu'on ose envoyer en votre nom, ne sont pas ceux de tous les vrais et bons citoyens, et que le petit nombre de factieux qui déshonorent la seconde ville du royaume ne consiste que dans les auteurs de l'infâme corsaire Surveillant, et ses adhérents? Suivez l'exemple de vos frères du département de l'Ain"²⁷⁰.

²⁶⁷ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit page 77, page 73.

²⁶⁸ Collection personnelle, *Journal de Lyon*, n°18 du 3 juin 1791.

B.M.L. 115.252, *Journal de Lyon*, n°35 et 36 des 23 et 24 juin 1791.

²⁶⁹ WAHL (M), op cit p 73, page 536. Maurice Wahl cite cette adresse du *Surveillant* : "Sire, des larmes de sang ont brûlé nos paupères à l'horrible nouvelle des attentats dont notre douleur, autant que notre respect pour Votre Majesté, nous défend de lui retracer l'affreux image. Nous en venger les exécrables auteurs à la rigueur des loix, à un approbateur véritable, à la colère du ciel et des nations. Que votre bonté, sire, dont les méchants abusent, cesse d'enchaîner nos bras et un peuple immense vole aux pieds du trône en venger les outrages. Nous adorons notre roi, tout notre sang est à lui. Nous l'avons juré. Qu'il dise un mot et nous exécutons nos serments. Nous sommes avec idolâtrie et respect, sire, de Votre Majesté les très humbles et tout dévoués sujets, les auteurs du *Surveillant*, journal qui s'imprime à Lyon, au nom et à l'aveu de tous leurs concitoyens".

²⁷⁰ WAHL (M), op cit p 73, page 537. Maurice Wahl cite le *Journal de Lyon* du 6 juillet 1792, disponible aux Archives nationales.

DUBOIS (E), *La Société populaire...*, op cit page 114, séance du 24 juin 1792, pages 13 et 14. L'adresse des citoyens de Bourg-en-Bresse est datée du 24 juin, elle demande (après avoir énoncé les crimes du roi) le retour de Manuel et Pétion (l'un comme procureur de la Commune de Paris, l'autre en tant que maire de la même ville) et la convocation d'une Convention nationale de façon à modifier la constitution, en ce qui concerne le pouvoir exécutif.

Le 23 juin nous pouvons lire dans le périodique :

"AVIS IMPORTANT. A l'instant où nous mettons notre feuille sous presse, une personne venant en poste de Paris, nous atteste «> que les citoyens des faubourgs Saint-Marceau & Saint-Antoine sont sur le pied, que le peuple veut absolument la rentrée des ministres Servan, Roland & Clavière, les seuls d'il hautement, qui méritent notre confiance ; & qu'enfin plus de 100 000 hommes estoient réunis pour demander la suspension du veto, & que les sections sont permanentes>>. Nous ne garantissons point l'authenticité de cette nouvelle qui nous est parvenue qu'indirectement, mais en rapprochant tout ce qui vient de se passer à Paris, nous serions tenté de le croire"²¹¹.

Il est surprenant de constater que pour cette nouvelle, qui se révèle en fait être plus que véridique puisqu'elle concerne la journée du 20 juillet 1792²¹², Carrier prend des précautions quant à son authenticité. Carrier émet-il plus de réserve pour cet événement que pour ses habituelles annonces de rumeurs de contre-révolution, en raison de l'importance de cette journée révolutionnaire ? Le manque d'exemplaire nous empêche de connaître la poursuite de cette affaire dans les colonnes du journal. Nous possédons néanmoins le numéro du lendemain qui n'aborde absolument pas cette journée du 20 juin. Il se consacre aux dissensions existant entre les députés du département à l'Assemblée législative et le ministre Roland, ainsi qu'aux nouvelles étrangères des frontières. Jusqu'au 13 juillet 1792, nous ne possédons aucun exemplaire du journal. Le 13 juillet une lettre de Lille datée du 4 du même mois est publiée qui dénonce *"Lafayette dont l'astucieuse politique entraîne tous les bons soldats"*.

"C'est ce général, qui a fait subjuguier le notre [Luckner] , qui nous a contraints à la retraite honteuse dont nous rougissons tous [...] Nos chefs sont corrompus, ils ont juré de détruire notre liberté & la Constitution [...] Les officiers ont un air nant & satisfait ; tandis que nos frères d'armes gémissent entre le deuil & la tristesse la plus profonde. On nous dit que le bon Luckner se désespère depuis qu'il a vu qu'on l'avait trompé. Le camp de Gravelle se désorganise, les officiers y divisent les esprits par de faux rapports sur ce qui se passe à Paris"²¹³ [...] Que nous sommes malheureux d'avoir des nobles pour chefs"²¹⁴.

²¹¹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°36 du 23 juin 1792.

²¹² Contrairement à ce qu'indique Carrier dans son article, il n'est pas fait allusion d'une demande de retour du ministre grondin (congrédi le 12 juin par le roi) dans les écrits que Denis Richet, François Furet ou Yan Fauchois, font de la journée du 20 juin 1792. Pour eux elle ne concerne que le veto royal. Voir RICHET (D), *Journées révolutionnaires* page 213, in FURET (F) et OZOUF (M), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, tome Evénements, Mouchescourt (45), Champs Flammarion, 1992, 355 pages. Voir aussi FURET (F) et RICHET (D), *La Révolution française*, Paris, Hachette-Pluriel, 1995, 544 pages, page 153. Voir aussi FAUCHOIS (Y), *Chronologie politique de la Révolution*, op cit page 118, 426 pages, page 145.

²¹³ L'auteur accuse Lafayette d'avoir incité Luckner à dégarnir deux forteresses, sous prétexte de bloquer les prussiens en Belgique. Quand il parle de faux rapports il fait sans doute allusion à Lafayette, qui s'attaque aux factieux, proteste contre les participants de la journée du 20 juin 1792. Voir à ce sujet : FAUCHOIS (Y), *Chronologie politique de la Révolution*, op cit page 118, page 145.

²¹⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°52 du 13 juillet 1792.

Cette lettre est la première qui annonce des problèmes dans l'armée, que ce soit concernant les défaites ou la défiance envers les officiers nobles. Jusque là, les nouvelles des armées témoignaient d'une enthousiaste confiance dans la victoire de la liberté sur les ennemis de la patrie. Lafayette a été dénoncé à l'Assemblée depuis le 28 juin, le 30 juin Brissot et Jean Debry demandent sa mise en accusation²¹⁵. Le journal de Carrier l'accuse à son tour durant juillet. Il annonce que le roi va fuir "à Metz ou à Strasbourg, & là le constitutionnel, le feuillant, l'antijacobin Lafayette, avec les émigrés & les Prussiens, dicteront la capitulation"²¹⁶. Lafayette est ici qualifié de constitutionnel, ce qui est maintenant signe d'anti patriotisme, car maintenant le *Journal de Lyon* demande la révision de la constitution. Cette révision n'a qu'un seul but, la déchéance de la personne royale, de Louis XVI. Le renvoi des ministres girondins est déjà critiqué par Carrier mais depuis Pétion (maire de Paris) et Manuel (procureur de la Commune) ont été suspendus de leurs fonctions par le département de Paris. Ce renvoi fournit à Carrier une raison de plus pour attaquer Louis XVI. Mais une fois de plus, le périodique ne perd pas de temps à l'information, le principal des articles porte sur les harangues, la critique. Une fois de plus le journal se consacre à la propagande, et non pas à la relation d'événements supposés connus.

Le roi, ses valets des départements, et la "poupée parlante" de Marie Antoinette".

Le 13 juillet est publiée une lettre signée "Ch"²¹⁷. Cette lettre est datée du 9 juillet, elle indique au rédacteur du *Journal de Lyon* : "les papiers publics vous auront sans doute déjà appris la suspension des incorruptibles magistrats du peuple, Pétion & Manuel". "Les papiers publics vous auront encore appris comme votre digne évêque de Rhône & Loire, doublement payé par la nation, sert au besoin admirablement & affectueusement la cour & les traîtres". Il s'agit ici du fameux baiser de Lamourette pour réconcilier les partis de l'Assemblée. Le journal de Carrier qualifie cette journée de "journée des dupes" où Marie Antoinette "exhorte à la paix" avec l'appui de sa "poupée parlante" (Lamourette), pour endormir le peuple. Le journal demande que "cet être vil & corrompu, s'il paroît jamais à Lyon [...] soit couvert de crachats & de boue". Carrier dénonce aussi la "lettre mielleuse & insidieuse de nos députés à l'Assemblée nationale ; ainsi que celle du discours autrichien de la poupée parlante" comme une "farce autrichio-comique". Les suspensions du maire et du procureur de la Commune, ce "terrible attentat contre le vertueux, le sage [...] Pétion" à "électrisé toutes les têtes" de Lyon, selon Carrier qui ajoute que le département de Paris a "bien

²¹⁵ FAUCHAIS (Y), *Chronologie politique de la Révolution*, op cit page 118, page 146.

²¹⁶ B.M.L 118.252, *Journal de Lyon*, n°53 du 16 juillet 1792.

²¹⁷ Sachant que Chailier est à Paris durant ce temps, nous pouvons imaginer que cette lettre est peut-être de lui.

des frères dans les départements du roi. Celui de Rhône et Loire est frère utérin, comme la municipalité de Lyon est sœur de mère avec celle de Paris". Carrier déclare alors au roi : "oui nous mourons, scélérat infâme ! Nous mourons pour la liberté" mais "nous l'entraînerons dans l'abîme que tu l'es creusé, [...] tu mourras & nous vivrons".

"Il est arrivé, frère & ami, cet instant décisif qui doit à jamais décider du sort de tout un peuple & de celui d'un seul & de ses alentours : car puisse-je appeler du nom d'homme un roi qui foule aux pieds l'humanité & la raison ? puisse-je appeler homme celui qui n'aime que lui & la volonté, & qui ne voit dans les hommes qui le payent & l'honorent, que des animaux dont il tire sa subsistance, qu'il prétend enchaîner pour les écraser. [Le roi est un] monstre qui appelle d'une main tous les tyrans ses frères & leurs satellites, afin de remettre sous son sceptre de fer une nation généreuse & crédule qui s'est sacrifiée pour payer les dettes que sa brute insouciance & les vices crapuleux de sa famille exécrationnelle avoient accumulés, & qui lui alloue chaque année sur le produit de ses sueurs & la jouissance de ses domaines, 40 millions ? [Le roi est] un parjure, un valet, un fugitif ignoble [qui] d'un bras secoue les torches affreuses de la discorde, & de l'autre nous opprime avec une constitution qu'il déteste"²¹⁹.

Carrier conclut : Louis XVI est "né, il restera & mourra despote". Il est responsable de la guerre civile, de la division des partis. Selon le journal, "la Révolution arrêtée dans sa course, est bien loin d'être achevée", il faut réviser la constitution et en exirper le roi. Carrier annonce à ce sujet qu'il va publier les adresses concernant sa révision²²⁰. Ainsi pour Carrier, il ne manque plus que cette révision pour que la Révolution soit terminée.

Interdiction des journaux royalistes dans le département.

Le 5 août 1792 le conseil de la Commune arrête que les journaux dont les principes sont "inconstitutionnels", c'est à dire, l'Ami du roi, les Annales monarchiques, le Petit gazetier, le Rocambole des journaux, le Journal de Barneval, la Gazette de Paris, le Mercure, le Réviseur, la Gazette Universelle, l'Indicateur, et le Surveillant, "sont et demeurent interdits dans l'étendue de la municipalité de Lyon, et leur lecture prohibée dans les lieux publics"²²¹. Le Journal de Lyon, ennemi acharné du Surveillant, soutien inconditionnel des municipaux, proteste et désapprouve malgré tout la municipalité, au nom de la liberté de la presse.

"Que résulterait-il de cette mesure attentatoire à la liberté de la presse, si elle était transformée en loi ? Ah ! nous tremblons de l'avouer, la ruine de la liberté et le triomphe des modérés conspirateurs en seraient le fruit assuré"²²¹.

²¹⁹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°53 du 14 juillet 1792.

²¹⁹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°67 du 31 juillet 1792.

²²⁰ WAHL (M), op cit p 73, page 537.

²²¹ WAHL (M), ibid, page 537. Maurice Wahl cite ici le Journal de Lyon du 8 août 1792.

Août 1792 : la déchéance du roi, et la fin des constitutionnels.

Le *Journal de Lyon*, nous l'avons vu, est pressé par les événements internationaux (frontaliers plus exactement) et par les événements nationaux, liés à l'effervescence parisienne²²². A Paris les pétitions demandant la déchéance du roi se succèdent. Le 29 juillet 1792, Brissot dénonce les factions qui cherchent la déchéance du roi. Le 29 juillet, Robespierre plaide pour la déchéance, aux jacobins, et le premier août on débat aux jacobins de la radiation de Brissot de la société²²³. "Devant l'insurrection qui se prépare au grand jour, deux tactiques s'opposent de nouveau chez les bourgeois démocrates. Brissot et ses amis tentent de se rapprocher de la Cour et de désamorcer la mine par un changement ministériel. Robespierre, jusque là défenseur inflexible de la légalité, comprend que le mouvement est irréversible"²²⁴. L'été 1792 est funeste à l'union des patriotes. De quel côté se situe alors le *Journal de Lyon* ? Se situe-t-il déjà dans un des deux camps ?

Le périodique de Carrier se fait depuis fin juillet le transcritteur de pétitions, (*"adresses au peuple français"*, et *"d'avis aux français, et principalement aux abonnés du Journal de Lyon"*) pour exprimer son opinion sur le roi, sur la nécessité d'une nouvelle constitution et apprendre *"à la nation qu'elle doit-être sa volonté"*.

La déchéance du roi est clairement exprimée dans ces adresses. Le 10 août 1792, nous pouvons lire dans le périodique : *"Législateurs, Louis XVI est-il, ou non, dans le cas de déchéance prescrit par la Constitution ? [...] La solution sera le premier acte de souveraineté nationale envers le roi. [...] Toute la France vous crie que Louis XVI n'est plus roi [...] Il faut encore que l'Europe entière soit instruite que c'est véritablement le vœu réfléchi du peuple français qui se manifeste ainsi"* et que cette décision ne soit pas attribuée à une faction seule. Est-ce un moyen de demander l'appel au peuple, la convocation d'une nouvelle assemblée, ou un élan unanime pour la déchéance ? Quelques lignes plus loin la pétition précise : *"Louis, tu n'es plus roi ; aux termes de la constitution, tu as toi même abdiqué la royauté"*. Une longue liste de crimes commis par le roi est alors citée. Cette énumération se termine en annonçant que le peuple serait prêt à lui pardonner contre un serment de respect de la constitution. Mais *"il jure de bouche ce que son coeur, au même instant, désavoue"*, alors que *"des hordes d'esclaves se rassemblent sur nos frontières pour nous*

²²² Nous possédons dans les archives lyonnaises, seulement 8 exemplaires sur les 24 qui sont parus en août 1792 (voir annexes, tableau 1.9). Mais sur ces 8 numéros, nous pouvons constater que 4 contiennent un article "Assemblée nationale". Dans ces articles sur l'Assemblée sont contenues des nouvelles de l'étranger ; parmi les 4 numéros où il n'y a pas d'articles consacrés à l'Assemblée, il y a toujours des nouvelles des frontières, des armées et de la défection, ou de l'étranger.

²²³ FAUCHOIS (Y). *Chronologie politique de la Révolution*, op cit page 118, page 148-149.

²²⁴ FURET (J) et RICHET (J). *La Révolution française*, op cit page 122, page 155.

égorgé"²²⁵. Après le 10 août, le journal poursuit la publication des ces adresses. La pétition à l'Assemblée nationale indique alors :

"Augustes représentants ! Nous vous demandons la déchéance de Louis XVI. [Mais] Louis n'attend que cette déchéance pour voler entre les bras de sa race impie, à jouir du plaisir de nous dévorer. Pour éviter ce danger, gardons des otages, déclarons Louis et sa femme prisonniers d'Etat. [La pétition refuse alors la régence d'Orléans et demande la convocation] des électeurs élus en chaque district pour "choisir promptement celui qui sera le plus digne de la régence du royaume pendant la minorité de Louis futur II, roi des français"²²⁶

Il nous est assez difficile de savoir si "l'adresse au peuple français", et la "pétition à l'Assemblée nationale" sont réellement des écrits étrangers à la rédaction du journal²²⁷. Néanmoins il semble peu probable que la "pétition à l'assemblée nationale" soit le fait de Carrier. Il est surprenant que Carrier ait envisagé la possibilité d'une régence. Cette pétition semble plus modérée que "l'adresse au peuple français". L'adresse est plus semblable aux aspirations et au ton de Carrier. Cette adresse dresse tout d'abord un historique des événements français depuis 1787-88, reprenant les termes employés fréquemment dans le périodique. Elle proteste ensuite qu'une "classe d'individus, exclusivement privilégiés sous l'ancien régime", les ordres sacrés, soit exemptée du service personnel de la Garde nationale. L'adresse proteste que, la constitution ne reconnaissant pas de culte national, les prêtres jouissent d'un traitement de faveur (par rapport aux rabbins et personnel d'autres religions). "Des égoïstes odieux, des célibataires au moins insoucients, s'ils ne sont pas conspirateurs, peuvent indolemment reposer sur le duvet leur inutile personne pendant que tous s'envoient, tous s'agitent et partant" affronter des combats pour "cette caste de frelons importuns et nuisibles au bonheur de la république". "Ces conspirateurs sacrés, à l'ombre de nos boucliers, aiguïseront en paix les poignards du fanatisme" et sèmeront dans les foyers "les torches de la discorde" et apprendront aux femmes à haïr leur mari²²⁸. Cette hantise des citoyens appelés à partir pour l'armée, préfigure les massacres de septembre 1792.

Ici va se jouer la division des patriotes, des jacobins. Le peuple doit-il mener la Révolution ? Les élus doivent-ils ou non céder à la pression populaire ?

²²⁵ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n° 76 du 10 août 1792. Extrait de la "pétition à l'Assemblée nationale".

²²⁶ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n° 76 du 10 août 1792. Extrait de la "pétition à l'Assemblée nationale".

²²⁷ Officiellement la "Pétition à l'Assemblée nationale" est adressée au rédacteur le 31 juillet. Ceci peut expliquer le fait que l'on y propose la régence élective. Voir : B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n° 70 du 3 août 1792.

²²⁸ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n° 70 du 3 août 1792.

TROISIEME PARTIE :

**CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET POLITIQUE
DU JOURNAL DE LYON :**

DU MODERANTISME AU FEDERALISME

LIBERTE - EGALITE.

INTRODUCTION

L'été 1792 voit la fin de l'opposition entre les constitutionnels et les patriotes avancés. La politique patriote soutenue dans le *Journal de Lyon* est consacrée par la déchéance du roi, l'annonce de la réunion d'une Convention nationale, la destitution du département de Rhône et Loire le 14 août, et la réintégration de Châlier parmi les officiers municipaux. Châlier, revenant triomphant de Paris, est reconnu à Roanne. Il y harangue les foules : *"Abattez les têtes et vous serez libres. A bas les rois ! Mort au tyran !"*¹ De Paris, Laussel écrit le 28 août : *"tout se dispose à couper la tête aux gargantues et à faire une générale de tous les malveillants. Envoyez-moi ; combien a-t-on coupé de têtes à Lyon"?* Les divisions parmi le camp des patriotes se font jour aussitôt. "Le face à face entre les patriotes <<modérés>> et <<exagérés>> commence dès l'été 1792"². La crise économique et les problèmes d'approvisionnement de la cité accroissent les tensions sociales. On accuse l'accaparement des riches négociants, on soupçonne les régions voisines d'arrêter les convois de ravitaillement³. "Les ouvriers qui reçoivent leur salaire en assignats, quand ils ont un salaire, sont obligés de payer double", "Plus que jamais on crie à l'accaparement"⁴. La taxation du pain est réclamée au club de la section Juiverie. La situation de la ville est précaire, s'agissant autant de sa situation financière que de l'état d'esprit de sa population. Les défaites militaires d'août 1792 accréditent les rumeurs de complots. Cette crise crée des tensions sociales, auxquelles tentent de répondre les Rolandins comme les "Châlier". La "lutte sociale menée par les Châlier contre les riches commence dès août 1792"⁵. On prévient Roland que "des agitateurs se répandent dans la ville prêchant <<des principes incendiaires>> : [...] le Club central que Roland a fondé, est menaçant"⁶. En septembre la hantise du complot de l'intérieur, l'exemple parisien du massacre des prisons, amènent des citoyens à se diriger vers les prisons lyonnaises où trois officiers suspects sont massacrés. Le réfractaire Régnier est décapité. Un autre est massacré, un autre est pendu. Le 14 septembre les membres du Club des citoyennes de Lyon, qui réclament la taxation des denrées, pillent les marchés, et attaquent l'Hôtel de Ville le 17^e. Cette lutte sociale est un ferment fertile

¹ TRENARD (L.), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Saint-Amant-Montbrion (Cher), 1992, 818 pages, 342.

² SALOMON DE LA CHAPELLE, *Notice sur l'abbé Lacombe*, 48 pages, page 11, in *Documents historiques sur Lyon pendant la Révolution*, Gustave Verriest, 1884.

³ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *Guide historique de la Révolution à Lyon (1789-1799)*, Lyon, Éditions de Trévoux, 1988, 191 pages, page 21.

⁴ TRENARD (L.), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, op cit page 128, page 343.

⁵ GWAHL (M), *Les premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792)*, Paris, Armand Colin, 1894, 827 pages, page 604.

⁶ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *Guide historique de la Révolution à Lyon (1789-1799)*, Lyon, Éditions de Trévoux, 1988, 191 pages, page 22.

⁷ TRENARD (L.), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, op cit page 128, page 347.

⁸ TRENARD (L.), *ibid*, page 348.

pour que s'envenime l'opposition entre modérés partisans entre autres de la cohabitation du riche et du pauvre dans le respect de l'ordre social (de l'égalité de droit), et «exagérés» partisans de la poursuite de la Révolution. "Les Rolandins ne sont plus maître de diriger l'opinion à leur gré. Derrière Vitet qui siège à droite dans la salle du Manège, derrière les bourgeois que Madame Roland réunit [...], surgissent les militants du Club central et des Sections, turbulents, fanatiques, qui se grisent de leur verbe chargé de métaphores et qui veulent jouer un rôle de premier plan".

Nous avons vu que l'opinion du *Journal de Lyon* recouvre des aspects de politique rolandine comme "exagérée". L'agitation et la turbulence prêchées jusque là dans le périodique étaient selon Carrier nécessaires pour terminer la Révolution. Mais quand après août le parti des Chaliers prône la lutte contre le riche, l'accapareur, le contre-révolutionnaire, le *Journal de Lyon* prêche l'union nécessaire entre riches et pauvres. Il prônait il y a quelque mois les mêmes thèmes que Chaliier. Carrier insiste fin août sur le fait que les négociants ne trouveraient aucun intérêt à la ruine des ouvriers. Il tente par là même de "redorer le blason" des négociants, aux yeux des plus démunis. Il appelle aussi les négociants à regagner les sections et Clubs, de façon à contrecarrer les aspirations populaires par le biais des élections. Dans le même temps le journal se fait l'écho des aspirations jacobines, appelées à mobiliser les foules vers une politique radicale : la crainte de l'ennemi intérieur trouve sa place dans les lignes du périodique, la haine de l'officier noble dans l'armée. La déchéance du roi est prônée alors même que Brissot s'y oppose...¹⁰. Alors que s'affrontent deux camps (peut-on dire factions ?) patriotes, dès août 1792, nous pouvons nous demander si le journal de Carrier a déjà choisi son camp ? Y a-t-il engagement volontaire, implicite dans l'un de ces deux partis, ou n'est-ce pas plutôt la tournure de la lutte sociale, et peut-être nationale, qui pousse Carrier à choisir son camp ? Écoulons Carrier tentant de justifier sa politique, en 1793 :

Les jacobins sont divisés "en Rolandistes & en Maratistes. Je n'étois pas Maratiste, donc j'étois Rolandiste, voilà le jugement que l'on m'a porté ; est-il conséquent & ne peut-on pas être ni l'un ni l'autre"¹¹?

⁹ TRENARD (L), *ibid.*, page 350.

¹⁰ Voir à ce sujet la fin de la deuxième partie de cette étude.

¹¹ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°25 du 1^{er} février 1793. Nous devons noter ici que cet article est écrit alors que Carrier est accusé d'être salarié de Roland (et que l'affaire de l'armoire en fer est connue).

CHAPITRE I : DE L'APPEL A L'UNION AUX DESILLUSIONS.

(Septembre 1792-janvier 1793)

Nous possédons très peu d'exemplaires du *Journal de Lyon* pour les mois de septembre et octobre 1792. L'étude, à partir de ces quelques numéros, du contenu du journal pour ces seuls mois est donc assez hasardeuse. Nous prendrons donc le parti d'inclure leur étude avec celle de novembre à janvier. Contrairement à ce que nous avons fait pour les années 1791 et 1792 (jusqu'à août), nous pratiquerons, pour cette période, une analyse plus thématique que chronologique. Il s'agit néanmoins de consacrer quelques lignes à la chronologie du périodique, pour cela nous engloberons les mois allant de septembre à décembre 1792.

1. LA REDACTION DU JOURNAL DE LYON FIN 1792.

Nous avons vu dans la première partie de cette étude que Jean-Louis Fain, courtier de commerce âgé de 22 ans, et originaire de Paris, a rejoint la rédaction durant le mois de septembre. Nous ne connaissons pas quelle part il prend alors à la rédaction. Nous pouvons néanmoins supposer qu'il rédige le journal avec Carrier jusqu'à janvier 1793, au moins. Nous prendrons donc le parti de parler le plus souvent possible "des rédacteurs", car il est impossible de cerner réellement le travail apporté par chacun. Par contre nous possédons quelques indices qui nous indiquent quels sont les correspondants aux armées de Carrier et Fain. Caffé, lui-même, est encore en relation avec Carrier. Peut-on imaginer qu'il sert lui aussi de correspondant aux armées.

Des correspondants aux armées.

Nous avons vu précédemment que Caffé utilise en octobre 1791 la voix du journal de Carrier. En décembre 1791 il est exclu de son grade de Capitaine de la troisième compagnie du Second bataillon des volontaires du département de Rhône et Loire. Il écrit alors à Carrier et Laussel pour les prier de lui "accorder une place" dans les colonnes de leur périodique. L'article paraît le 16 janvier 1792. S'affirmant français de coeur depuis sa "tendre jeunesse", Caffé se plaint d'être la victime infortunée des "iniquités du despotisme" et de "l'injustice d'un sénat [de Savoie] musulman"¹². Le 14 mai

¹² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°125 du 16 janvier 1792. Le journal de Carrier ne donne par la suite aucune nouvelle de Caffé jusqu'à octobre 1792. Nous pouvons néanmoins préciser quel fut l'itinéraire du savoisien jusqu'à cette date. Le 16 janvier Caffé annonce la publication d'un mémoire justificatif destiné à l'innocenter des inculpations du Sénat de Savoie, et donc de lui permettre de réintégrer l'armée. L'affaire est portée devant l'Assemblée nationale. Le 3 mai 1792, l'Assemblée nationale le réintègre dans l'armée. Charles Joseph Caffé insiste pour être nommé dans un corps d'armée aux frontières, refusant de rejoindre un régiment où 28 officiers l'ont accusé de meurtre, et qui

1792 il est nommé Capitaine des Guides de l'armée du midi. Destitué en juin par Montesquiou, il va voir le général qui finit (devant son insistance) par lui confier (le 24 juin 1792) le commandement d'une Compagnie Franche, qu'il a charge de former seul. Le bouillant "savoisien" organise sa compagnie à Trévoux. C'est à cette occasion que nous retrouvons trace de Caffé dans le *Journal de Lyon*. Le périodique de Carrier publie en effet le 17 octobre 1792 une annonce reproduisant une affiche du "Capitaine Caffé, ce savoisien si connu par son civisme", pour le recrutement de sa Compagnie franche¹³. Il est possible que Caffé ait collaboré indirectement au journal de Carrier. Nous savons que les nouvelles sont fréquemment publiées sous forme de lettres de voyageurs à l'étranger, ou d'engagés dans les armées. Le 17 octobre 1792, jour même de la publication de l'affiche de recrutement de Caffé, est publiée une "lettre de Chambéry" datée du 12 octobre, qui annonce la création de clubs populaires en Savoie. L'auteur termine sa lettre par ces quelques mots : "je vous prie de m'excuser, si je suis laconique cette fois, mais j'ai beaucoup à faire"¹⁴. Le 31 octobre est publiée une seconde lettre de Chambéry, en date du 27 octobre, dont le sujet est la réunion des Etats généraux de la Savoie et la constitution d'une assemblée nationale souveraine. L'auteur précise que son père "est du nombre des députés à la Convention nationale des Allobroges"¹⁵. S'agit-il de Caffé ? Rien ne nous permet de l'affirmer avec certitude. Néanmoins nous pouvons remarquer que le contrôle des officiers, la demande de destitution des gradés suspects, prônée en octobre dans le journal, si elle n'est pas l'apanage de Caffé, est sans doute une de ses convictions. Les attaques de Carrier contre l'armée se font essentiellement au détriment de l'armée du midi (dont la Compagnie Franche de Caffé dépend) et de Montesquiou (qui ne l'oublions pas, a destitué Caffé de son poste de Capitaine des guides de l'armée du midi). Charles Joseph Caffé juge toujours bon de faire appel à Carrier pour publier des annonces le concernant, ne peut-on alors supposer qu'en retour il écrit des lettres aux rédacteurs qui serviraient de base à des articles.

semble le rejeter unanimement. Il espère sans doute obtenir dans un corps d'armée plus exposé, un avancement militaire plus prompt. Voir à ce sujet l'ouvrage de CORNIL (A.V.), *Un pasteur savoisien pendant la Révolution française. Biographie de Charles Joseph Caffé*, F. Duclos imprimeur-éditeur, Moutiers-Tarentaise, 1992, 100 pages, pages 43 à 63.

¹³ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°127 du 17 octobre 1792, "Le Capitaine Caffé, ce savoisien si connu par son civisme, a un ton [...] digne des républicains, dans son affiche pour le recrutement de sa Compagnie, nous croyons devoir en consigner un extrait : « accourez, venez vous ranger sous les étendards de la République naissante, dans les Compagnies Franches du Midi [...] laissons aux tyrans le soin de recruter leurs cohortes par l'appât du gain : le VIER REPUBLICAIN ne voit, ne calcule que le danger de la patrie [...] la Compagnie Franche forme la tête de l'avant-garde, on y reçoit & l'on y porte les premiers coups : on y recueille les premiers lauriers ».

¹⁴ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°127 du 17 octobre 1792.

¹⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°138 du 31 octobre 1792.

Nous nous devons de signaler de nouveau que le citoyen "Carrié cadet"¹⁶ et le Lieutenant colonel du premier bataillon de grenadiers de Rhône et Loire, Laffond¹⁷, sont visiblement en correspondance avec le périodique. Leur correspondance sert en décembre 1792 (au moins) à élaborer les articles du journal qui concernent les nouvelles des armées.

Nouvelles menaces financières pour Carrier.

Plusieurs indices nous indiquent que le périodique traverse en cette fin d'année 1792 une nouvelle crise financière. Fin septembre ou début octobre 1792, Carrier prévient l'administration du département que Pierre Bernard, imprimeur ayant succédé à Revol durant l'été 1792, songe cesser l'impression du *Journal de Lyon*, en raison des problèmes financiers de l'éditeur. Le procureur général syndic du département écrit à Bernard, précisant que cette "résolution seroit d'autant plus impolitique dans le moment, que la cessation de cet ouvrage, quelque momentanée qu'elle soit, en entraîneroit absolument la destruction, ce qui n'est point dans le vœu de l'administration"¹⁸. Carrier contracte en effet une dette de 814 livres auprès de son imprimeur pour l'impression de son journal, jusqu'au 25 décembre. Carrier établit une reconnaissance de dette payable courant janvier 1793¹⁹. Cette situation financière délicate oblige Carrier à faire appel aux subventions publiques. Dans sa lettre à l'imprimeur Bernard, le procureur général syndic précise que Carrier, dans un manuscrit, présente à l'administration du département son impasse financière. Le manuscrit est présenté aux administrations par le procureur. Le 20 novembre 1792 le Conseil général débat de cette adresse. Nous ne possédons pas l'adresse de Carrier, mais par cette séance du Conseil général nous savons qu'il veut y montrer que "presque depuis le début de la Révolution, il s'est dévoué à éclairer ses concitoyens sur les principes que doivent professer des hommes libres", qu'il y a "sacrifié le peu de fortune qu'il possédoit, et a contracté des dettes pour soutenir son journal"²⁰. Le Conseil général arrête, "considérant qu'il [Carrier] a développé dans ces journaux des 27, 28, 31 octobre dernier, et dans ceux du premier novembre et suivants, les vrais principes de liberté publique" et que "c'est avec l'arme de la raison que l'on rappelle aux citoyens trompés par des agitateurs²¹ leurs devoirs et leurs vrais intérêts", que (la

¹⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°178 du 17 décembre 1792.

¹⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°179 du 11 décembre 1792.

¹⁸ B.M.L. MS 2072, pièce n°18, Lettre de Meyria au citoyen Bernard. Voir annexe 16.

¹⁹ B.M.L. MS 2072, pièce n°20, Reconnaissance de dette de Carrier en faveur de l'imprimeur Bernard, en date du 31 septembre 1792. Voir annexe 17.

²⁰ Délibérations des corps municipaux, tome II, séance du Conseil général du 20 novembre 1792.

²¹ Dans la même délibération, le Conseil général de la municipalité, ou se trouve (entre autres) François Joseph L'Ange, affirme que le journal de Carrier est utile "pour tenir en garde les citoyens cultivateurs contre les impressions que des chefs de parti et des charlatans en patriotisme cherchent à répandre".

municipalité "n'ayant pas de fonds disponibles à la forme de la loi, pour soutenir ce journal") elle conseille au département "d'appliquer une somme de 3 000 livres" au journal. Le conseil général propose d'exonérer Carrier de ses dettes²². Si Carrier obtient un soutien de la municipalité, ce soutien n'est absolument pas effectif financièrement.

Carrier se vend-il ?

Le 21 novembre Carrier publie dans le *Journal de Lyon* deux articles :

" Réflexion sur les journaux. De tous les moyens d'échauffer & d'alimenter l'esprit public, le plus sûr et le plus prompt, c'est sans doute un journal dirigé sur des vues pures & impartiales. [...] l'homme y puise une instruction d'autant plus facile qu'elle n'a pas un apprêt fastidieux. [...] l'artisan apprend à lier son intérêt particulier à l'intérêt public. Il y a beaucoup de journaux, il n'y en a pas trop. On saisit avec avidité les journaux de Paris. Plus a porté que tout autre de publier les discussions intéressantes du corps législatif, il semble qu'ils suffisent pour les répandre dans toutes les parties de l'empire. Mais ne seroit-il pas à désirer que dans chaque département, un journal pu faire connoître aux citoyens les intérêts ou les événements locaux, de leur arrondissement. Au moyen d'une cotisation peu à charge à chaque municipalité, un journal dans chacun des départements ouvreroit une prompte relation entre les cantons du même arrondissement"²³.

Dans le second article, adressé "aux municipalités du département de Rhône et Loire" Carrier annonce que si son œuvre de "sentinelle du peuple" a "réchauffé l'esprit public" et apporté "l'amour de la liberté, le respect des lois", il se trouve dédommagé de ses travaux. Après cette formalité visant à signaler son dévouement pour la patrie et la liberté, Carrier en vient au sujet qui le préoccupe : il propose de donner à son journal "un nouveau degré d'utilité" par l'intermédiaire des municipalités. Il propose en effet de faire, en quelque sorte, de son ouvrage le périodique officiel du département, ouvrant ses colonnes aux "craintes", "espérance" et "observations" des municipalités. "Secondé par vous, écrit-il aux municipalités, le *Moniteur du département* pourra présenter le tableau des événements [...] une suite des idées particulières, ou sur la législation en général, ou sur les intérêts locaux de notre arrondissement"²⁴. Si l'article se termine ainsi, le message est des plus clairs, le *Moniteur* deviendrait l'organe officiel des municipalités du département, et en conséquence celles-ci lui accorderaient les finances qui lui font cruellement défaut.

Carrier propose donc de se mettre sous la tutelle des corps administratifs du département de Rhône et Loire. Ses problèmes financiers ne semblent pas s'arranger durant la fin de l'année 1792. Comme nous l'indique les tableaux de datations et

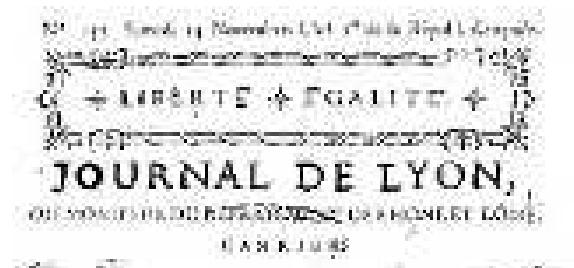
²² *Délibérations des corps municipaux*, tome III, séance du Conseil général du 20 novembre 1792.

²³ E.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°154 du 21 novembre 1792.

²⁴ E.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°154 du 21 novembre 1792.

numérotations établies en annexes de cette étude, de nombreuses non-parutions sont réparties de septembre à décembre 1792²⁵. Le 24 décembre, le contrat passé avec l'imprimeur Bernard, pour l'impression du journal prend fin. Le périodique cesse donc sa publication, prétextant brièvement que le 25 "*il ne paraître pas de numéro à cause des fêtes*". Le périodique ne reprend sa publication que le premier janvier 1793 et indique : "*les fêtes de Noël, les changements nécessaires dans la forme de notre journal, nous ont forcé d'interrompre la livraison pendant quelques jours*"²⁶. Ces excuses cachent certainement le refus de Bernard de poursuivre la publication, donc le changement d'imprimeur au profit de Faucheux. Le changement de forme est effectif, mais la réalité économique a certainement plus contribué à ce changement d'imprimeur.

Carrier, dans ses appels à la générosité financière des corps administratifs, s'emploie à signaler son attachement à l'amour des libertés et au respect des lois. Le conseil général, statuant le 20 novembre 1792, sur une éventuelle aide financière au périodique, précise que Carrier "*a développé dans ces journaux des 27, 28, 31 octobre dernier, et dans ceux du premier novembre et suivants, les vrais principes de liberté publique*" et est une arme pour propager l'instruction et la lutte contre des agitateurs. Quels sont ces articles ? Quelle est l'orientation du périodique en cette fin d'année, en ce début de Convention ? C'est ce que nous allons définir maintenant.



²⁵ Voir tableaux 1.10 et 1.11, en annexe 1. Il y a 2 non-parutions en septembre, 3 en octobre, 2 nouvelles en novembre, et 1 en décembre. La publication du périodique cesse le 25 décembre.

²⁶ B.N.L. 116.262, Journal de Lyon, n°103 (n°1) du 1er janvier 1793.

2. LES ESPOIRS DU JOURNAL : UNE SOCIÉTÉ UNIE DANS LA PAIX CIVILE ET LA GUERRE EXTÉRIEURE.

Dès le 30 juillet 1791, le *Journal de Lyon* a, par l'intermédiaire d'un article de Charles Joseph Caffé, accusé les *"riches capitalistes, coeurs de fers, âmes de bronze"* de préférer laisser leur *"avance sordide"* livrer aux *"traîtres piémontais"* la France et leurs propriétés²⁷. Depuis le *Journal de Lyon* n'a pas cessé d'exhorter les *"riches"* à faire des dons aux patriotes, aux Gardes nationales tout d'abord, aux armées par la suite. Le don aux armées se concrétise fin 1792. Il est le symbole de l'union des républicains, les riches devant participer à la guerre en secourant par des dons ceux *"qui versent leur sang pour nous assurer la liberté"*²⁸. Nous allons, pour étudier les espoirs fondés par Carrier et Fain en une société révolutionnaire unie et solidaire, devoir effectuer une analyse qui débute en août 1792. C'est en effet durant ce mois qu'apparaissent les premiers articles prônant l'union des différentes classes sociales.

Août 1792, les premiers appels à l'ordre social.

Tout en publiant les adresses pour la déchéance du roi, un ton nouveau se fait jour dans les articles du périodique de Carrier. Le samedi 4 août 1792 est publiée une adresse *"sur le paiement des contributions"*. Nous y lisons que *"le plus grand danger de la patrie est dans le retard du paiement des contributions publiques"*, contributions qui sont *"le fluide vital du corps politique ; si l'arbre social manque de ce suc vivifiant, il dessèche et périt"*. Le rédacteur indique : comment protéger *"notre commerce & nos côtes maritimes"*, *"nos personnes & nos propriétés"*, porter secours aux indigents, sans ces contributions²⁹ ?

"O chers concitoyens, nous devons tant à la révolution ! ne soyons pas ingrats, [...] semons pour recueillir ; Quelles que soient nos opinions politiques, ne perdons jamais de vue que la désorganisation de la société est le plus grand des fléaux. [...] Citoyens & frères que la fortune a favorisé, vos concitoyens moins aisés que vous paient de leurs vies le tribut qu'ils doivent à la patrie [et vous vous] abandonneriez sans secours à cette tendre mère aux coups de ses plus cruels ennemis ? [...] Si les autrichiens, dont le seul amour du pillage & du butin peut conduire sur notre territoire [...] entrent dans vos maisons, violent vos femmes, massacrent vos enfants, ravagent vos biens, [...] enlevaient vos trésors, ne maudiriez-vous pas alors votre retard à payer à l'État une modique parcelle de vos revenus ? Tous les intérêts sont dans l'intérêt général", "Payons

²⁷ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°62 du 30 juillet 1791.

²⁸ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°100 du 22 décembre 1792.

²⁹ B.M.L. 116.252. *Journal de Lyon*, n°71 du 4 août 1792.

*donc, payons promptement les contributions, surveillons, aimons nous, embrassons nous (non à Lamourette), ne faisons qu'un, & la patrie est sauvée*³⁰.

Le 11 août 1792 le journal publie un avis aux "citoyens négociants, manufacturiers & ouvriers de la fabrique de soie". Le journal indique que le "deuil des cours de Russie, de Suède & d'Autriche", la guerre, la "déréalisation sur les assignats" entraîne la hausse du prix des soies, et donc une "inactivité malheureuse" pour les "ouvriers". Le but de cet article est de préciser que :

"les négociants savent trop bien, par leur expérience journalière, que les ouvriers & les marchands ne peuvent avoir qu'un même intérêt, celui de faire prospérer leurs manufactures". S'ils "peuvent différer ensemble d'opinion politique, aucun d'eux ne doit être esclave de la façon de penser de l'autre, que chacun a sa manière de voir, qu'il est libre de la manifester tant qu'elle ne trouble pas l'ordre public".

Le journal précise que le négociant n'a aucun intérêt à laisser l'ouvrier sans moyens de subsistance, car cela entraînerait une dispersion des ouvriers à l'étranger, et surtout des "insurrections populaires" et des "troubles permanents dans la cité". Après avoir accusé des "ex-apprentis nobles" de chercher à éloigner les négociants des clubs, le journal demande à ceux-ci de les rejoindre :

"Nous conjurons M.M. les négociants de venir eux-mêmes aux Clubs. Rapprochons-nous les uns des autres, connoissons le prix de la fraternité". "Ne disons pas tel est riche, tel est pauvre, mais embrassons-nous (point de baiser à Lamourette)" autour "du berceau de notre sainte liberté".

Cet appel à la participation des marchands et négociants aux sociétés populaires est sans doute le signe que Carrier craint que seul le petit peuple, les citoyens passifs, ne prenne les rênes de la Révolution. La vision réconfortante d'une société dans laquelle chacun, pauvre et riche, tient sa place, est le maillon d'une chaîne formant l'ordre social, et n'est pas sans rappeler les aspirations de la gironde³¹. Les sections se réunissent le 26 août 1792, en assemblées primaires pour élire les députés lyonnais à la Convention. La désertion des négociants et marchands est redoutée par Carrier. De Paris, Laussel écrit à Lyon (au citoyen Billotet), lui demandant, à propos des élections des députés à la Convention, de recommander Chaliar, Allier... Anarcharis Cloutz, le curé de Saint-Bonnet le Troncy, c'est à dire lui-même³². Il est alors, comme nous l'avons vu précédemment,

³⁰ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°71 du 4 août 1792.

³¹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°77 du 11 août 1792.

³² SALOMON de la CHAPELLE, "Lettre de Laussel au citoyen Billotet, Paris le 26 août 1792", *Notice sur l'abbé Laussel*, op.cit page 128, pages 10-11.

chargé par Roland d'une mission de propagande dans le département de Rhône et Loire, et les régions avoisinantes.

Septembre 1791 : les élections de la Convention nationale.

En août, les articles publiés dans le *Journal de Lyon* par Carrier portent sur le fait qu'il ne reste qu'un pas à franchir pour l'achèvement de la Révolution. Ce pas est la convocation d'une Convention nationale destinée à établir une nouvelle constitution, dans laquelle la royauté n'aurait plus sa place. L'ouvrage constitutionnel de la Convention nationale marquerait donc l'achèvement de la Révolution ! Le journal prodigue ses conseils pour l'élection des députés de Rhône et Loire à la Convention nationale, les électeurs sont réunis le 2 septembre à Saint-Etienne³³. Comme le note Maurice Wahl, Carrier procède par exclusion : pas de députés sortant, les *"honnêtes députés de Rhône et Loire sont dignes par leur amour pour Lafayette et la liste civile d'aller siéger aux Etats généraux de Coblenz"*, pas de négociants car les spéculations de commerce *"fiévrissent l'âme et étouffent le sentiment"*, pas de prêtres, pas de juges (hommes de lois, notaires ou greffiers) qui *"traffiquent sans cesse de la confiance de leurs semblables et font un métier de défendre la vertu ou d'absoudre le vice"*. La partie positive est beaucoup plus vague, indique Maurice Wahl, Carrier indiquant juste aux électeurs : *"réunissez-vous chaque jour avant d'assister à l'assemblée électorale, ... discutez librement les qualités de chaque candidat et sans arrêter aucune liste, aucun choix, ce qui serait cabaler et blesser la liberté de votre confiance, formez un assentiment sur tel ou tel homme qui a des mœurs et un patriotisme éprouvé"*³⁴. Si les conseils sur les hommes à élire sont des plus flous, la liste des gens à ne pas élire est des plus longues. Nous notons ici la défiance habituelle de Carrier à l'égard des hommes de loi, de la *"basoche"*, et surtout ses a priori sur les qualités civiques des négociants et commerçants.

Les élections se déroulent le 10 septembre 1792. Les scrutins sont favorables aux Rolandins³⁵. Sont entre autres élus : le maire Louis Vilet, Jean Baptiste Prevassin, Procureur de la Commune. Ils doivent quitter Lyon pour Paris. La municipalité est affaiblie par le départ de ces hommes³⁶.

³³ WAHL (M), *Les premières années de la Révolution à Lyon*, op cit page 129, page 557.

³⁴ WAHL (M), *ibid*, page 595-596, citant le *Journal de Lyon* du premier septembre 1792.

³⁵ BENOIT (B) et SALISSAC (R), op cit 128, page 170. On note aussi les élections de jacobins tels que Cusset ou Javogues, ou du médecin François Xavier Lantierias, ami de Roland qui a présenté Carrier au Club des Jacobins en janvier 1791.

³⁶ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon...*, Cahiers de Rhône n°3, page 41. On note de même la démission de Champagnéux, appelé au ministère de l'Intérieur par Roland.

Un programme militaire jacobin : surveillance et démocratisation.

Comme le note André Voirin, *"l'étude du Journal de Lyon révèle l'importance accordée à l'armée"*. Les nouvelles des armées et des frontières, auxquelles l'on peut ajouter les retranscriptions des séances de l'Assemblée nationale (qui contiennent des nouvelles des armées) occupent plus de la moitié des articles des journaux publiés à la fin de l'année 1792. Quasiment tous les exemplaires de cette période contiennent un ou plusieurs articles concernant les opérations militaires.

Le journal de Carrier se fait l'écho des plaintes de *"plusieurs régiments d'infanterie & de troupes à cheval"* de l'armée du midi. Le principal grief retenu est la défiance envers les officiers nobles de l'armée, et la lenteur du remplacement *"des Colonels, Lieutenants-colonels émigrés"* ayant quitté leur régiment en raison des reproches d'incivisme qui leur sont adressés, et des rumeurs de *"correspondances suivies avec les émigrés d'outre-Rhin & de Savoye"*. Les régiments se plaignent, d'après le journal, de *"l'incompétence crasse dans la tactique militaire"* de leurs officiers. Le journal encourage en réponse ses *"frères d'armes"* à préparer une pétition à l'Assemblée nationale demandant *"l'élection de tous les officiers des bataillons"* et d'attacher *"à chaque armée des membres commissaires de l'Assemblée nationale, renouvelés tous les trois mois, afin de surveiller l'administration militaire"*. Les rédacteurs proposent aussi de créer des écoles de commandement de façon *"à être à jamais délivrés de ces nobles"* et de déclarer les bataillons nationaux ceux de ligne³⁷. Ce système de surveillance nous amène à évoquer (de façon anachronique) le système des représentants en mission auprès des armées, délégués par la Convention en 1793. Avant l'heure le *Journal de Lyon* inaugure une volonté de démocratisation, écho des aspirations jacobines envers une armée de sans culottes. La défiance contre les officiers des armées nécessite une épuration des gradés nobles ou suspects, un contrôle du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Comme le souligne André Voirin, cette proposition de réforme est proche des aspirations des montagnards favorables à la démocratisation de l'armée³⁸.

Cet idéal d'armée patriotique, d'aspiration jacobine et montagnarde, est renforcé par les attaques portées contre les généraux. Protestant contre le mauvais état des camps de l'armée du midi le journal accuse Montesquiou, *"frère et ami de Gilles-César Lafayette"*, de *"marquis calculateur"*, de trafiquer *"avec les directeurs des vivres, et les entrepreneurs"*, de n'aimer *"que la gent des fourriers"*, et de correspondance avec

³⁷ A.M.L. 500.410, *Journal de Lyon*, n°92 du 2 septembre 1792.

³⁸ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, in *Cahiers du Rhône* 89 n°1, page 26.

Coblence³⁹. *"Nous avons droit de douter de tout. Pourquoi Montesquiou dissémine-t-il de côté et d'autres nos bataillons épars ? Montesquiou, si, comme tu le dis, tes intentions sont pures, si tu chéris la République, ne t'enivres pas des fumées d'une vaine gloire [...] mais tremble toi même, si tu concertais avec eux [les seigneurs étrangers] : tu as vu le sort des traîtres, un génie tutélaire les a dénoncés, le même sort t'attend si tu es coupable"*⁴⁰.

Une aspiration girondine : la guerre républicaine à vocation humaniste.

Le journal se consacre toujours aux nouvelles étrangères, publie des lettres provenant des armées aux frontières. Les informations données au sujet de la guerre renforcent la thèse de la guerre à vocation humaniste. L'extension des idéaux révolutionnaires est une thèse girondine dont Jean-Louis Fain se fait "la relai provincial"⁴¹. L'idéal d'une guerre juste est soigneusement entretenu par les nouvelles de l'adhésion de la Savoie, les nouvelles de généraux libérant près de Valenciennes des villages où "de malheureux habitants", les recevant par "des cris d'allégresses", dressent des "arbres de la liberté". Le même jour le journal décrit des prisonniers de guerre menés à Tarascon, criant "*vive la liberté, l'égalité, la République*"⁴². Les rédacteurs citent le 16 décembre une lettre décrivant l'entrée des bataillons de l'armée du Rhin dans la ville de Mayence. La lettre indique à propos des habitants : "*ils désireroient être français pour toute leur vie*", ils ont formé "*deux bataillons de volontaires*" et un club patriotique⁴³. Les lettres publiées assurent le soutien des populations étrangères. Le 22 novembre les rédacteurs assurent que "*les habitants de Bruxelles, ont chassé les émigrés, ils veulent la Constitution*"⁴⁴. A propos de l'Angleterre, nous lisons le 17 décembre : "*Georges tremble, une guerre intestine pourroit faire diversion à ses projets*". Comme il fait approcher des troupes de Londres, Carrier (ou Fain) précise que "*c'est le rapprochement des troupes près de Paris, qui commença la Révolution en 1789*"⁴⁵.

La guerre est d'autant plus juste que les ennemis de la France sont discrédités aux yeux de l'opinion publique. Les armées ennemies, opposées à l'armée républicaine, sont

³⁹ A.M.L 500.410, Journal de Lyon, n°92 du 2 septembre 1792.

⁴⁰ A.M.L 500.410, Journal de Lyon, n°117 du 4 octobre 1792.

⁴¹ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon...* loc. cit. page 138, page 25. "Toujours conquérantes, toujours victorieuses, les armées françaises battent un ennemi lâche, ignorant, servile, guidé par des princes orgueilleux et pusillanimes : on évoque la « vieille mégère du Nord » et le « jeune imbécile de Bohême » devient le « pauvre petit empereur »."

⁴² B.M.L 116.262, Journal de Lyon, n°140 du 2 novembre 1792.

⁴³ B.M.L 116.262, Journal de Lyon, n° 175 du 18 décembre 1792.

⁴⁴ B.M.L 116.262, Journal de Lyon, n°185 du 22 novembre 1792.

⁴⁵ B.M.L 116.262, Journal de Lyon, n°170 du 17 décembre 1792.

*des trésors à des traîtres. ... Nous oublions votre crédulité coupable, [...] reconnaissez votre erreur, [...] soulagez cette classe infortunée, mais respectable, quelque fois égarée, mais toujours juste*⁵⁰.

Les menaces d'insurrection sont présentes dans cet article, mais, à la différence de celles de Laussel de 1791, l'insurrection n'est pas souhaitée. Les girondins comptent sur la participation volontaire des riches pour l'organisation de secours en faveur des indigents. L'égoïsme et l'avarice sont dénoncés dans le *Journal de Lyon*, qui menace les riches des fureurs populaires s'ils n'aident pas les pauvres. Le don volontaire est, pour le journal comme pour les girondins, le seul palliatif à la taxation des riches prônée par les jacobins.

L'oisiveté est condamnée par Fain et Carrier qui, comme les girondins, redoutent l'embrigadement des pauvres par les discours agitateurs des jacobins du Club Central.

*" C'est de la cessation des travaux que viennent tous les désordres. C'est elle qui par l'indigence & l'oisiveté laisse l'artisan désespéré en proie à toutes les séductions, [est une] calamité publique"*⁵¹.

Faut-il dire que Carrier et Fain adhèrent totalement aux aspirations girondines ? Malgré leur peur d'une indigence rendant le peuple réceptif aux agitations jacobines, la défiance envers le riche subsiste fortement. Malgré les appels à l'humanisme de ceux-ci, le périodique se méfie fortement des riches. Le journal indique que les "riches" souhaiteraient que les charges municipales ne soient pas salariées, ce qui en exclurait le petit peuple. Fain et Carrier rétorquent qu'ils commencent à se persuader qu'avec la Révolution "l'aristocratie des riches avait succédé à celle des nobles"⁵².

Le *Journal de Lyon* aspire comme les girondins à une paix sociale, assurée par la cohabitation paisible et complémentaire du riche et du pauvre. Nous l'avons déjà vu, chacun a sa place dans la société. Le riche contribue par sa fortune et son aisance au secours contre l'indigence du menu peuple et à la guerre par les dons patriotiques aux armées. Le pauvre, lui, vole aux frontières défendre la nation, les propriétés et les personnes. Le travail fourni par les manufactures est nécessaire à la subsistance de la classe ouvrière. Le luxe est lui même nécessaire.

⁵⁰ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n° 139 du 31 octobre 1792.

⁵¹ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n° 139 du 31 octobre 1792.

⁵² B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n° 139 du 31 octobre 1792.

"Le seul luxe peut en créant des jouissances factices, animer l'industrie, & donner des ressources à une sorte d'hommes qui trouvent dans leurs facultés industrielles une fortune non moins sûre que les propriétés territoriales".

"Ce seroit une question bien importante, bien épineuse que de savoir si le luxe est plus utile que nuisible..."⁵³

Novembre 1792 : une campagne électorale menée contre les "agitateurs".

Depuis les élections des députés à la Convention nationale, la mairie est occupée par deux suppléants, n'ayant pas reçu de mandat des citoyens. Face aux troubles qui secouent Lyon, la municipalité manque de fermeté et de légitimité, si bien que les élections municipales sont annoncées pour novembre 1792. Mais la révolution radicale prônée par Chaliier entretient l'agitation populaire depuis septembre 1792. Le *Journal de Lyon* a beau prôner l'apaisement social, l'union des différentes classes de citoyens, les élections annoncées lui font sans doute pressentir une victoire jacobine

" Qu'une sainte ligue nous unisse contre ceux qui prêcheront le meurtre, la dictature, le triumvirat, l'arbitraire, [ceux qui ne diront pas] la République est une & indivisible, [...] les personnes, les propriétés sont inviolables, [...] nul ne peut se soustraire, ni même ne doit être soustrait à la loi"⁵⁴.

Les rédacteurs du *Journal de Lyon* lancent une campagne électorale qui, sous l'apparence de ne lutter contre aucune personne désignée, est dirigée clairement à l'encontre du parti des Chaliiers et des orateurs du Club Central. Le 2 novembre, après s'être félicité de l'élargissement du corps électoral français, Fain met en garde l'électeur contre les candidats, *"l'homme en place est différent du candidat"*. *"Depuis plusieurs mois les agitateurs ont tout tenté pour porter parmi nous le désordre",* ils *"soulèvent le peuple, l'agitent en tout sens, le flattent pour mieux l'égarer et le portent à des excès dont bientôt il est puni lui-même"*.

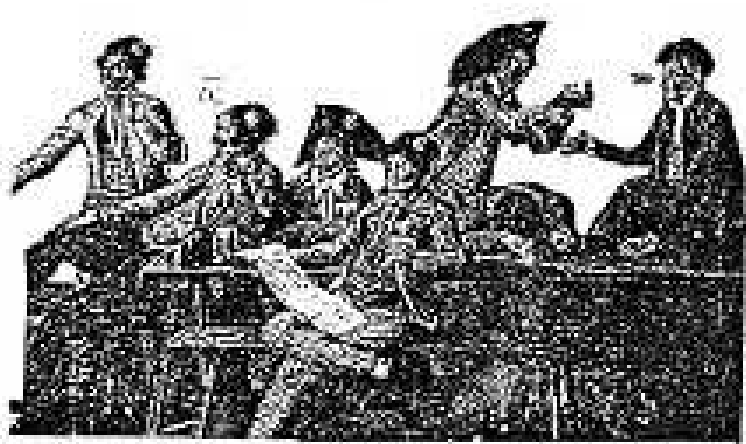
Le 3 novembre le journal proteste avec une mauvaise foi apparente, que les commis de magasins soient acceptés aux assemblées. Le prétexte invoqué contre cette pratique est que la loi *"prononça qu'il ne faut pas être en état de domesticité"* pour y participer. La peur de l'adhésion des commis aux principes jacobins est sous entendue dans l'article par une accusation méprisante : les commis sont d'après le rédacteur *"la plupart très bornés & très peu réfléchis"* et ils croient avoir *"fait leurs preuves de civisme, quant ils*

⁵³ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n° 142 du 9 novembre 1792.

⁵⁴ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°142 du 9 novembre 1792.

ont arboré une ample cocarde, un bonnet rouge, ou qu'ils ont hurlé une chanson patriotique du ton où ils chantaient *Marlborough*⁵⁵.

Le patriote sans-culotte est à son tour malmené par la plume des rédacteurs du *Journal de Lyon*. Le terme sans culotte est, selon Carrier et Fain, "une raillerie" imaginée par les ci-devant nobles. Le journal, moqueur indique que "les meilleurs patriotes se sont fait une gloire de s'appeler sans culottes" alors que ceux qui n'en avaient réellement pas "n'ont pas moins travaillé à s'en procurer". Le journal raille ce peuple passant toujours "d'un excès à l'autre", et qui naguère "respectoit l'habit sans penser aux vertus" et aujourd'hui fait de l'habit (du mouscadin) un crime, et de l'absence de culotte une vertu⁵⁶. Il suppose ainsi un décalage entre le menu peuple, qu'il nomme sans-culotte, et les agitateurs des clubs,



⁵⁵ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°141 du 3 novembre 1792.

⁵⁶ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°141 du 3 novembre 1792.

De la nécessité de l'instruction.

La manipulation des foules par des agitateurs est condamnée par le *Journal de Lyon*. Les rédacteurs reprochent que le corps électoral soit "furibulent et tumultueux, comme doivent l'être tous ceux composés de jeunes gens". A propos des jeunes commis de magasins le journal précise que certains ont des talents et des idées utiles, qu'il faut les "attacher aux droits des membres de l'Etat" de façon à leur inspirer le civisme. Il faut donc les instruire à la vie du citoyen, leur faire respecter les lois. "C'est surtout sur la jeunesse [...] que l'on doit en ce moment porter toute son attention"⁵⁷. Ces quelques lignes extraites du journal de Carrier, rapprochées aux espérances qu'il fonde dans l'utilité d'un périodique⁵⁸, nous indiquent que les rédacteurs du journal pensent que l'instruction publique du peuple doit se faire, entre autres, par l'intermédiaire des journaux. La politique, laissée aux soins de spécialistes, députés, officiers municipaux, journalistes, ne doit pas se déterminer dans des assemblées tumultueuses où tout un chacun s'exclame et se laisse manipuler par les meneurs jacobins du Club Central.

⁵⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°141 du 3 novembre 1792.

⁵⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°154 du 21 novembre 1792. "De tous les moyens d'échauffer & d'adoucir l'esprit public, le plus sûr et le plus prompt, c'est sans doute un journal dirigé sur des vues pures & impartiales, [...] l'homme y puise une instruction d'autant plus facile qu'elle n'a pas un aspect fastidieux, [...] l'artisan apprend à lier son intérêt particulier à l'intérêt public".

3. DESILLUSIONS NATIONALES ET LOCALES.

Novembre 1792 - janvier 1793.

*"La Convention Nationale est ouverte... l'Assemblée Constituante a jeté les fondements ; la Convention Nationale achèvera l'édifice immortel de notre liberté..."*⁵⁹.

Nous l'avons vu précédemment, Carrier fondait en août 1792 tous ses espoirs sur l'ouverture de la Convention nationale. La nouvelle Constitution doit apporter la loi, l'ordre et le bonheur paisible du peuple. La Convention nationale fera donc le bonheur du peuple. André Voirin nous indique, dans son étude de l'opinion publique lyonnaise, que ce sentiment est partagé par la population lyonnaise⁶⁰. La population et les élites politiques (tous partis confondus) attendent de la Convention une aide de l'état pour résoudre la crise de subsistance lyonnaise. Les adresses envoyées à Roland en témoignent. La Convention attache elle aussi de l'importance à la cité lyonnaise et aux troubles qui l'agitent. Sa réputation de foyer contre-révolutionnaire n'y est sans doute pas étrangère. L'envoi fréquent de députés conventionnels en mission témoigne de cet intérêt, et des inquiétudes de la Convention à l'égard de Lyon⁶¹.

Tout d'abord il s'agit de remarquer que l'intérêt porté à la Convention se traduit dans le *Journal de Lyon* par la retranscription des séances et des travaux des conventionnels. André Voirin nous indique, lui, que sur les 48 numéros du périodique qu'il a consulté (du 26 septembre 1792 au 19 février 1793), 35 comportent "au moins un article rapportant les discussions et les décisions de l'assemblée ; près de 75 % des numéros consultés renseignent donc sur la quasi-totalité des séances de la Convention"⁶². Symbole de l'intérêt que portent les auteurs à l'Assemblée, ces chiffres nous indiquent que la volonté des auteurs est de poursuivre une politique d'information. Ces informations sur les séances de la Convention, ajoutées aux nouvelles étrangères et nouvelles des armées font du périodique un organe moins militant qu'auparavant. Les appels à l'union conservent au périodique un aspect propagandiste, mais le journal devient tout de même plus porté sur l'information. Mais il y a des irrégularités dans l'intérêt porté à la Convention. Si sur trois numéros d'octobre 1792, deux comportent un article Convention nationale, en tête du journal, le mois de novembre en compte beaucoup moins. Durant ce mois les retranscriptions de séances sont plus rares (3 articles, en comptant un article

⁵⁹ B.M.L. 168.671, *Journal de Lyon*, n°110 du 26 septembre 1792.

⁶⁰ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon...* Cahiers de Rhône n°3, loc. cit page 137, page 40.

⁶¹ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon...* Cahiers de Rhône n°3, loc. cit page 137, page 39.

⁶² VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon...* Cahiers de Rhône n°3, loc. cit page 137, page 40.

sur le procès de Louis XVI et un article protestant contre les divisions des conventionnels pour 17 numéros). Doit-on mettre cela sur le compte de la lassitude des rédacteurs Fain et Camier à l'égard des travaux des conventionnels, ou peut-on considérer que les élections lyonnaises mobilisent plus leur attention ? Camier et Fain semblent pourtant être confiants en la Convention. Quand les conventionnels Vilet, Legendre et Boissy d'Anglas se rendent à Lyon le journal salue ces "citoyens estimables", "exempts de tout esprit de parti". Il précise qu'il est "doux de voir la Convention nationale employer pour éclairer un peuple égaré, des hommes dont les vertus pures & le civisme pur" pourront "établir le règne de la loi", "combattre les factieux" et "réduire les agitateurs"⁶³.

L'impatience de l'établissement d'une constitution capable de faire régner la loi se ressent en fait dès octobre 1792. Le 4 octobre, les auteurs se réjouissent qu'il n'y ait plus de séance du soir, à la Convention : "le temps de ces séances, la plupart tumultueuses & trop peu réfléchies sera mieux occupé à des méditations préparatoires"⁶⁴. Le mercredi 17 octobre le journal mentionne que Marat "ne semble n'ouvrir la bouche que pour distiller son fiel" au sein de l'Assemblée⁶⁵.

Les travaux sur la constitution sont jugés trop lents. Pour Jean Louis Fain la Constitution sera garante de l'ordre, du respect de la loi. Il demande : "quand au retour de leurs conquêtes ils reviendront nous demander cette constitution que nous leur avons promise d'élaborer" que répondrons nous aux soldats ? Haranguant les législateurs Jean Louis Fain s'écrie :

*"hâtez-vous de presser l'achèvement de votre ouvrage. [...] On a droit de s'étonner [que] la vengeance du peuple n'ait pas encore été plus longue & plus meurtrière. Puisse-t-elle être terminée ; puissent des provocateurs ne plus le forcer à de nouveaux excès. La loi seule peut les prévenir ; législateurs, hâtez-vous de donner au pouvoir exécutif une organisation plus fixée"*⁶⁶.

La division des partis, la lutte des factions, sont désignées comme les causes du retard de l'élaboration de la Constitution : "jetons les yeux sur l'intérieur [du pays] & nous verrons qu'il est permis de trembler des suites funestes que peuvent entraîner les

⁶³ B.M.L. 118 252, *Journal de Lyon*, n° 142 du 6 novembre 1792.

⁶⁴ A.M.L. 500 410, *Journal de Lyon*, n°117 du 4 octobre 1792.

⁶⁵ B.M.L. 118 252, *Journal de Lyon*, n°127 du 17 octobre 1792.

⁶⁶ B.M.L. 118 252, *Journal de Lyon*, n°148 du 14 novembre 1792.

divisions de ceux qui ne savent pas user de la liberté. [...] La plaie s'agrandit, s'envenime tous les jours ; par elle nos forces s'épuisent, par elle nous périrons⁶⁷.

"Hommes impudens [sic] & fougueux, faites silence un moment du fond de vos cœurs, [...] étouffons les personnalités de l'amour propre. [...] L'intérêt personnel, l'égoïsme ambitieux, l'orgueil chatouilleux, ont entravé les opérations de l'Assemblée constituante. [...] Si Marat, si Robespierre se sont flattés un moment d'un espoir coupable mais frivole : laissez leur imagination complaisante se repaître d'une chimère impraticable, laissez à l'opinion publique le soin de les juger & de les punir, [si comme Lamieth et Lafayette ils] sont coupables, elle saura proscrire encore Marat & Robespierre. Des lois ! des lois ! voilà l'arme la plus sûre que l'on puisse opposer aux conspirateurs"⁶⁸.

Cet article, sous couvert de dénoncer les divisions des Conventionnels, indique enfin les personnes coupables aux yeux de Fain et Carrier. La politique montagnarde de Robespierre est habilement accusée, et qualifiée de "chimère impraticable". Les exagérés parisiens, les sections parisiennes sont visées par l'intermédiaire de Marat. Dans un autre article Fain indique que la France est divisée en deux partis. D'un côté il y a les contre révolutionnaires et "les calculateurs égoïstes [qui] ne voyent que l'influence particulière de la Révolution sur leurs intérêts". De l'autre se tiennent les plus nombreux, ceux qui approchent "le plus de la vérité". Mais il faut modérer la "fougue impudente" qui dirige son "enthousiasme, & la liberté n'aura pas de plus fidèles, de plus chauds adorateurs". Mais ce parti de patriotes est, selon le *Journal de Lyon*, égaré par les ennemis de la patrie avec qui "il viole la tolérance qu'il prêche, outrage les lois qu'il respecte, méconnoît la liberté qu'il adore". "On le craint beaucoup trop. Ses intentions sont pures, chaque manœuvre de ses ennemis l'éclaire". Il y a donc le "zèle inconsidéré d'une part, [la] froideur coupable de l'autre"⁶⁹.

Marat est encore à l'honneur le 21 novembre, la doctrine que le journal lui attribue nous renseigne sur la peur des auteurs : la peur d'un gouvernement tenu réellement par le menu peuple.

"Quand on connoît Marat, [...] l'homme & ses ouvrages, quand on l'a vu dans sa première comparution à l'Assemblée, accueilli d'une réprobation universelle, on s'étonne de le voir chef de parti. [...] Ses déclamations énergiques séduisent la multitude qui n'obéit qu'à de sottes impulsions. Marat qui dit du mal de tout le monde, excepté de lui, a dit quelques fois la vérité, et une de ses prédictions accomplie, entre mille, l'a fait respecter, comme les bonnes femmes respectent les prédictions hasardées d'une tireuse de cartes. Marat prêche la dictature. [...] Marat seul n'eût pas été dangereux, un homme qui a essez d'impudence pour oser avouer dans une assemblée législative [...] qu'il a demandé 260

⁶⁷ B.M.L 116.262, *Journal de Lyon*, n°146 du 14 novembre 1792.

⁶⁸ B.M.L 116.262, *Journal de Lyon*, n°151 du 18 novembre 1792.

mille têtes pour assurer la Révolution ; un tel homme n'est pas dangereux. Le bras se lasse bientôt du meurtre. Après un tel aveu, il eût fallu renfermer Marat dans une cage de fer. [...] Si Marat possédait son bon sens, il eût été un des plus chauds défenseurs de la liberté que ses excès outragent. [...] La doctrine maratiste est malheureusement propre à séduire toutes les assemblées nombreuses. L'exercice du pouvoir exécutif flatte plus un peuple infébrilé que les travaux paisibles de la législation. [...] Rallions nous à la Convention nationale ; concourons tous à la formation d'une loi qui nous engage tous, oublions ces partis qui n'existent souvent [pas]. On se demandera à chaque élection : est-il maratiste ou brissotin⁶⁹?

En décembre 1792, le journal de Carrier fait part de ses déceptions quant à la lenteur des travaux de la Convention. *"Quand on réfléchit au vide de ses délibérations, à la lecture des travaux constitutionnels, on frémit des dangers auxquels nous expose la complication des rouages déjà ébranlés par tant de secousses". "Trois mois se sont écoulés [et] et on ne voit plus depuis cette époque un seul décret constitutionnel", l'esprit de parti fait perdre de vue le but de la Convention nationale⁷⁰. "On a déterminé que le procès de Louis XVI serait discuté pendant deux jours de la semaine, & on n'a même pas déterminé une seule séance pour les travaux constitutionnels", se plaignent les rédacteurs. On théorise sur l'insurrection, *"qui ne doit être qu'un mouvement spontané, violent, mais qui doit disparaître avec la cause"*, alors que c'est une *"législation libre que l'on devrait étudier"*⁷¹. Le journal reproche aussi qu'une grande partie du temps soit *"consumé à des rapports verbaux"*, à des interruptions pour les comptes rendus des armées. Selon lui la séance du jour se borne à entamer une discussion sans cesse interrompue : *"et bientôt on la quitte pour un décret relatif à la vente des bois du domaine de Versailles ; on la reprend, on la quitte..."*⁷². Carrier et Fain se plaignent que l'on projette de présenter la Constitution en un seul bloc. Ils professent que ceci empêchera une réelle discussion sur la Constitution. Cela empêchera que l'on puisse la commenter au fur et à mesure des débats, et la comparer à la Déclaration des droits de l'homme⁷³. Carrier redoute certainement que, la Constitution présentée en bloc, on ne puisse plus que l'accepter, ou la refuser en bloc. Il est impossible, dans le cas d'une présentation en bloc, de ne refuser qu'une partie de la Constitution. Peut-on voir dans cette attitude du journal un prémice de défiance envers une assemblée qui risque d'obéir à la pression populaire parisienne ? La défiance envers Paris se signale, dans le *Journal de Lyon*, le 5 décembre 1792. Cette mise en garde contre Paris est due au*

⁶⁹ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n° 154 du 21 novembre 1792.

⁷⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°165 du 4 décembre 1792.

⁷¹ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n° 166 du 5 décembre 1792.

⁷² B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°162 du 24 décembre 1792.

⁷³ B.M.L. 116.262, *Journal de Lyon*, n°162 du 24 décembre 1792. André Voisin note que les sans-culottes lyonnais s'étaient justement prononcés en faveur d'une présentation en bloc.

renouvellement de la commune de Paris, dans laquelle entrent des enragés, Jacques Roux et Hébert, et des jacobins tel que Chaumette⁷⁴. *"Le dernier scrutin a plusieurs voix pour le père Etemel, le diable, le grand sultan, le Père Duchesne & Marat ; ces plaisanteries indécentes tiennent-elles au caractère de l'homme libre" ?* Paris est mis en cause, le journal dénonce la *"froideur dans l'esprit public"* qui écarte les votants des scrutins, et donc facilite l'élection des membres des Cordeliers (qui ne sont pas cités ouvertement). *"Où sont les hommes du 14 juillet ?* clame le journal, *vous avez abattu la monarchie, Faites en plus, sachez être libres"*⁷⁵. La peur de la pression des sections, des meneurs des Cordeliers, appuyés sur les couches sociales les plus pauvres, transparait dans ce cours article. Peut-on y voir un prémice de l'accusation portée contre Paris en juin 1793, à savoir la thèse de la Convention prisonnière des sections parisiennes ?

Durant le mois de janvier 1793, les articles portant sur la Convention nationale occupent une place importante du périodique. Sur 24 numéros, 12 débutent par la rubrique *"Assemblée nationale"*. Par trois fois cette rubrique occupe plus de deux pages d'un exemplaire. En tout, sur 24 numéros 39 colonnes sont consacrées aux rubriques Convention nationale, soit environ 20 % de la contenance du journal durant ce mois. Mais pour la plupart de ces rubriques, l'auteur se contente maintenant de relater les séances, et les nombreuses dénonciations. Seul le procès de Louis XVI est réellement sujet à discussion. La lassitude a gagné le rédacteur. Depuis fin décembre les dénonciations se multiplient, Roland est accusé : *"à Paris [...] dans le sein des jacobins, & dans la Convention nationale on se plaint de Roland, on accuse Roland, on dénonce Roland, & l'on ne parle même pas de jeter un coup d'oeil sur la réforme de ce conseil exécutif provisoire [qui] fait mouvoir seule notre république naissante"*⁷⁶. *"On reprend la discussion sur le procès de Louis Capet, indique le journal à propos de la séance du 3 janvier 1793, des dénonciations l'interrompent bientôt ; Gasparin dénonce Vergniaux, Guadet & Gensonné ; Robespierre le jeune dénonce le ministre de l'intérieur, qui est mandé à la barre"*⁷⁷.

"Encore une séance vide, encore une séance perdue pour notre constitution républicaine [...] Après 4 ans de secousses, de combats, d'efforts, au moment où des puissances fraîches vont attaquer nos forces, [...] il [e patriote] voit la Convention nationale consumée par des divisions funestes, le ministère sans confiance, & par conséquent sans autorité, des généraux ou fatigués par la désorganisation de leur armée, ou douteux dans leurs

⁷⁴ FAUCHOIS (Y), *Chimie politique de la Révolution (1789-1793)*, Aleur (Belgique), Marebut histoire, 1987, 426 pages, page 157.

⁷⁵ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°196 du 5 décembre 1792.

⁷⁶ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°192 du 24 décembre 1792.

⁷⁷ B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n° 7 du 9 janvier 1793.

principes, ou despotes dans leurs conduites, des autorités subalternes presque toutes paralysées, ou au moins découragées par le provisoire qui leur fait envisager à tout moment leur abolition, des sociétés populaires oubliant le but de leur institution, livrées à des vociférations irréfléchies, à des inimités incertaines, passionnées par quelques hommes indignes de leur confiance, dès qu'ils veulent la posséder exclusivement, en disposer à leur gré [...]"⁷⁸.

"Le côté droit, le côté gauche de l'Assemblée constituante n'ont jamais peut-être eu de discussions aussi violentes, de luttes aussi scandaleuses que la montagne & la vallée de la Convention, la raison en est simple, jamais querelle ne sera aussi vive entre un franc aristocrate & un franc patriote, qu'entre deux patriotes qui ne diffèrent entre eux que sur des nuances. Plus ces points de différence seront minuteux, plus ils mettront de passion dans la lutte"⁷⁹.

Décembre 1792, installation de la nouvelle municipalité.

Le 5 décembre 1792, Nivière Chôl est maire de Lyon⁸⁰. Joseph Chalier a été battu fin novembre. Mais les jacobins obtiennent néanmoins la majorité dans le conseil municipal et le conseil général de Lyon⁸¹, où se trouvent Hiddin et Gaillard⁸². Bertrand et Sautemouche sont officiers municipaux. Chalier est président du tribunal de district, où les jacobins sont aussi majoritaires⁸³. Laussel est procureur de la commune. Ces jacobins sont les orateurs du Club Central. Ils ont, "par l'intermédiaire de la municipalité, notamment par la place de procureur de la commune, le pouvoir de police". Laussel est donc "une pièce maîtresse dans l'édifice jacobin puisqu'il délivre les actes d'emprisonnement ou de libération"⁸⁴. Selon André Voirin, c'est cette place qui vaut à Laussel d'être la cible désignée du *Journal de Lyon*⁸⁵. La première attaque contre les "Chaliers" est effectivement portée à l'encontre de Laussel⁸⁶.

Le 29 novembre le *Journal de Lyon* déclare, "sans prétendre à diriger, ou à influencer le choix" des lyonnais, "éclairer leur jugement" sur les candidats. Après avoir annoncé que les élus sont tous "purs et bien intentionnés", le journal fait remarquer que ces élus doivent réunir "les talents au civisme", la pureté des vues, et ceci

⁷⁸ B. M. L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°12 du 15 janvier 1792.

⁷⁹ B. M. L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°12 du 15 janvier 1792.

⁸⁰ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op. cit 128, page 76.

⁸¹ TRENARD (L), *La Révolution française dans la région Rhône Alpes*, op. cit page 128, page 354.

⁸² TRENARD (L), *Ibid*, page 370.

⁸³ TRENARD (L), *Ibid*, page 370.

⁸⁴ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792 mai 1793*, Cahiers du Rhône 89 n°5, page 89.

⁸⁵ VOIRIN (A), *Ibid* cit page 148, page 89.

⁸⁶ Nous devons apporter quelques éléments de l'activité de Laussel jusqu'à cette élection. Nous avons vu qu'il a été chargé de mission par Roland. Il renseigne le ministre de l'intérieur. Nous noterons que durant le mois de septembre, dans ses comptes rendus au ministre des troubles agitant Lyon, Laussel indique que les femmes réclamant la taxation sont de "mauvaise vie". Il s'oppose au Club Central à la taxation qu'elles réclament (voir HERRIOT (E), *Lyon plus plus*, tome 1, page 78). Laussel se brouille avec Roland fin octobre, Roland le destitue de sa mission, et une violente inimitié les oppose dans leur correspondance (HERRIOT (E), op. cit, page 95).

"spécialement" pour un procureur de la commune. Le journal publie ensuite une longue diatribe contre l'ancien abbé, qui mêle astucieusement la politesse hypocrite et la raillerie injurieuse⁸⁷. Laussel est présenté comme un exalté, victime infortunée de son enthousiasme patriotique, inutile maintenant que l'aristocratie est arrêtée.

Le même jour, le journal critique ouvertement une motion que Challer soutient le dimanche 25 novembre à l'assemblée électorale. Cette motion vise à rémunérer les électeurs. Le *Journal de Lyon* raille cette proposition : *"la motion aura des partisans, & bientôt en nous rendant dans nos sections nous demanderons le petit écu. Car nous quittons aussi notre domicile. Il faudra par la distance de la maison à la section adjuger à chacun tant par toise à raison de 15 sous par lieue de poste"*. Le journal critique cette motion, protestant officiellement contre une *"avidité si peu républicaine"*⁸⁸. Cet article est intéressant car il suscite des réactions. *"Nos réflexions sur l'arrêté porté dimanche dernier par l'assemblée électorale, ont excité de vives réclamations"*, écrit le rédacteur à qui ont protesté que cette motion n'a pas encore été ratifiée. Le journal reconnaît son erreur⁸⁹. L'article marque une des premières critiques ouvertes contre les jacobins et leur politique. Durant décembre, le journal se fait un devoir de citer les élus un à un, selon leur poste, sans trop de commentaires. Même la nomination effective de Laussel n'est pas agrémentée de commentaire désobligeant pour l'ancien abbé⁹⁰. Le 8 décembre le journal retranscrit avec satisfaction le discours de Nivière Chôl prononcé le 5 décembre 1792, proclamant : *"liberté, égalité, fortune, industrie, talent"*, tout ceci serait perdu si la

⁸⁷ n°161 du 29 novembre 1792. "On y désigne [à ce poste] l'abbé Laussel, intendant du Journal de Lyon pendant longtemps, nous devons le connaître, & nous devons à nos concitoyens de publier notre opinion. Nous ne dirons pas que l'abbé Laussel n'est pas éligible, parce que nous croyons que l'élection ne doit avoir d'autres bases que la confiance, nous ne dirons pas que l'abbé Laussel fut colporteur de la Gazette ecclésiastique, qu'un mois avant la Révolution il rêva qu'il était gentilhomme, & se flatta de l'appât d'être cherché comme de Lyon [...]. Le patriotisme fougueux, dont la fièvre le brûle, a bien expié ces faiblesses. L'abbé Laussel a rendu de grands services à la Révolution. Les impulsions violentes de son enthousiasme, étoient peut-être nécessaires pour réveiller l'esprit paresseux du plus grand nombre des patriotes & combattre l'aristocratie insolente, qui devoit alors une tête superbe. Mais aujourd'hui [...] est-ce à des hommes impétueux qu'il faut confier ces opérations tranquilles ? Ils se créeroient toujours en état de guerre, & prolongeraient, par leur imprudence, des débats que le salut doit éteindre. L'abbé Laussel, a-t-il cette tranquillité d'esprit, ces vertus paisibles que l'état doit exiger de ses administrateurs ? Les persécutions que lui ont suscitées & dans Lyon, & dans sa paroisse, des ennemis de la patrie, ont usé une âme naturellement fougueuse. Comme Marat, victime de l'aristocratie & du fanatisme, son esprit exalté ne rêve que proscriptions, incendies. Citoyens, engagez-le à retourner dans sa paroisse. Là, lorsqu'il aura pris dans les habitudes paisibles du village un sens plus rare, l'abbé Laussel pourra rendre à la patrie de nouveaux services. [...] Pourquoi priver les campagnes du pasteur le plus capable de combattre le fanatisme [avec] une tendresse paternelle. [...] C'est parce que nous sommes ses amis, c'est parce que nous l'estimons sincèrement, que nous lui donnons ces conseils. Dans un an il pourra être utile & bien mériter de la patrie, à présent il seroit dangereux. Connaissant le pouvoir exécutif, & a prouvé ce que nous avançons, ses fautes ne sont pas de lui. Laussel a un caractère exalté, joint à une faiblesse qui le livre à toutes les impulsions ; une année de résidence au milieu de ses villageois paisibles, fera ses idées, épuisera son patronisme. [...] "

⁸⁸ B.M.L. 115.252, *Journal de Lyon*, n°161 du 29 novembre 1792.

⁸⁹ B.M.L. 115.252, *Journal de Lyon*, n°163 du 1er décembre 1792.

⁹⁰ B.M.L. 115.252, *Journal de Lyon*, n°165 du 8 décembre 1792.

"bon ordre et la tranquillité" ne renaissent pas. "Il existera une éternelle alliance entre ceux qui ne connoissent que les besoins, et ceux qui ont des ressources"⁹¹. Le 16 et le 19 décembre, le journal publie un discours de Grandchamp⁹² prêchant "l'union de toutes les classes de citoyens", dans la société comme dans les administrations. Le journal critique tout de même une phrase de cet "orateur homme de bien". Grandchamp aurait dit : "toutes les routes que vient de parcourir l'esprit public ne sont que des sections de la route principale qui vient de Paris". Le rédacteur rétorque qu'il n'y a pas de capitale dans une République, et lui reproche de faire l'éloge de Paris⁹³. Le lendemain le journal retranscrit un discours de Meynis, procureur général syndic du département, qui dénonce les dangers des divisions intestines et prône la tranquillité publique⁹⁴. C'est seulement le 21 décembre qu'un discours des Chaliers trouve place dans les colonnes du journal. Ce jour là, il publie un discours de Laussel. Dans ce discours Laussel promet de : "protéger les personnes et les propriétés, devenir tout à tout le défenseur de l'innocence, la terreur et l'effroi du coupable, du liberticide ; être en un mot l'ange tutélaire de tous, faire respecter le coffre inutile de l'avarice et le salaire sacré du manoeuvrier, telle est la tâche" qu'il s'impose. Laussel termine son discours par : ce "sera la réponse à mes calomniateurs"⁹⁵. Le Journal de Lyon répond que "c'est commencer une administration sous les auspices les plus favorables que de professer des principes aussi purs"⁹⁶. Mais le journal ne peut s'empêcher de jouer un mauvais tour au procureur de la commune. Le même jour il publie un article intitulé "mariage des prêtres" dans lequel il félicite Laussel : "le citoyen Laussel, procureur de la commune, ci-devant curé de Saint-Bonnet, s'est marié lundi avec une ancienne connaissance"⁹⁷. Le journal profite de cette occasion pour se féliciter des mariages des prêtres, qui

⁹¹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°169 du 8 décembre 1792. Ce discours est publié sur 4 colonnes et 3/4 de colonnes.

⁹² BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 139. Guillaume Robert Grandchamp est président du département depuis le 5 décembre, il démissionne le 8 mai 1793. Modéré, Chaligny ne le porte pas dans son cœur : "fiat de sa passion et du travail de son impuissance... son âme épuisée".

⁹³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°177 du 19 décembre 1792. Cette critique intervient après que le journal ait annoncé le renouvellement de la commune de Paris, où sont élus Hâben, Cheumette, Jacques Roux.

⁹⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°178 du 20 décembre (le numéro porte officiellement la date du 19 décembre, c'est une erreur de datation). Meynis, procureur général syndic du département est la personne qui s'est chargée de présenter la demande d'aide financière que Camier a effectuée auprès des corps administratifs.

⁹⁵ SALOMON de la CHAPELLE, op cit page 128, page 13.

⁹⁶ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°179 du 21 décembre 1792.

⁹⁷ La date exacte du mariage de Laussel demeure assez vague. Si l'on croit le Journal de Lyon, il se serait marié le lundi 17 décembre 1792. Salomon de la Chapelle date le mariage de début janvier 1793. Le "Bulletin de mariage de Laussel François Jureff", (A.M.L. 13.5), qui n'est déclaré pour note à la mairie que le 11 mai 1845, indique la date du 18 décembre (qui n'est pas un lundi, comme l'indique le journal du Crocier). L'"ancienne connaissance" avec qui Laussel se marie se nomme Elisabeth Pommier, il semble que cette femme soit la "prétendue sœur" avec qui Laussel vit depuis fort longtemps, et pour qui il fut accusé de rapports incestueux. Le bulletin de mariage de Laussel nous indique que le procureur de la commune habite alors rue de la Bergère. Marié place des Terreaux, les témoins du mariage de Laussel sont Miviere Chôl et des officiers municipaux.

améliorent les "rapports moraux" et évitent les "unions adultères"⁹⁸. Comme les auteurs n'en sont plus à une calomnie prêt, ils publient une lettre, selon eux adressée à Laussel par l'évêque du département, qui le félicite de son mariage. "La philosophie veut anéantir le sacerdoce en France", indiquerait cette lettre, mais grâce au mariage, le sacerdoce est inoculé dans les familles. Le journal clame lui que "l'ordre de la succession presbytérale" sera coupé comme l'a été "la tige des Capets"⁹⁹. Laussel est un bon sujet de calomnie, le journal trouve en lui une façon aisée de discréditer le parti jacobin. Celui-ci n'est plus pris à parti durant la fin du mois.

En janvier 1793 (le 13 et le 14), une Adresse à la Convention nationale est rédigée par Laussel, acceptée par les Corps administratifs et judiciaires, et envoyée à la Convention. Les citoyens sont invités à la signer¹⁰⁰. La pétition réclame le jugement de Louis Capet, et sa mort¹⁰¹. Le *Journal de Lyon* publie le 18 janvier 1793, un numéro comportant exceptionnellement 8 pages (au lieu de 4), entièrement consacré à l'événement¹⁰². Avant d'aborder les réflexions inspirées par cette pétition au rédacteur, nous allons revenir quelque peu en arrière pour évoquer les débats publiés jusque là sur le procès du ci-devant roi.

98 B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°178 du 21 décembre 1792. Les rédacteurs du *Journal de Lyon* utilisent le terme "ancienne connaissance" et font mention des "unions adultères", dans le but évident de discréditer Laussel, et de rappeler les rumeurs courant sur son compte. La rumeur d'inceste a en effet poursuivi Laussel à Lyon, puisque, écrivant à Châler en octobre 1791, il lui indique "ma sœur me charge de vous accuser de ses respects. Quoi qu'on ait pu dire et qu'on puisse dire à cet égard, que cela ne vous éloigne pas de notre demeure ; nous aurons bien des explications à vous donner dans le silence des longues cordes. Nous serons déçus de laisser des impressions défavorables dans l'esprit de ceux qui sont dignes de notre estime ; pour les autres, que nous importe" (voir Salomon de la Chapelle, op.cit., pages 8-9). Carrier n'ignore rien de cette accusation d'inceste. Il a travaillé durant quasiment un an aux côtés de l'abbé, il est donc évident qu'il en connaît la fausseté. Le moins que l'on puisse dire est que cette attaque solumoise de Fain et Carrier n'est pas des plus glorieuses...

99 B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°178 du 21 décembre 1792.

100 BENOIT (S) et SAUSSAC (R), op.cit. 126, page 77.

101 TRENARD (L), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, op.cit. page 128, page 371.

102 B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°14 du 18 janvier 1793. Une seule colonne n'est pas consacrée à cet événement.

Le procès de Louis Capet : "*oh ! b  ni soit    jamais le 10 ao  t*"¹⁰³.

Les discussions concernant le proc  s de Louis XVI sont sujettes aux m  mes critiques, et    la m  me lassitude de la part des auteurs du Journal de Lyon, que les autres s  ances de la Convention¹⁰⁴. Il n'est sans doute pas utile de revenir sur cette lassitude. Nous allons en cons  quence aborder les r  flexions offertes par les r  dacteurs sur le proc  s.

Les premi  res r  flexions du Journal de Lyon    propos du jugement de Louis XVI sont publi  es le 17 d  cembre 1792. Apr  s avoir d  crit l'attitude de Louis XVI, paraissant    la barre comme "*un criminel devant son juge*" avec une "*froide apathie*" et une "*insensibilit   stupide*", le r  dacteur livre directement son avis sur la peine    infliger. Reconnaisant "*que le jugement sera un cri de justice*" et le "*pardon un acte de cl  mence*", la mort, si elle n'est pas demand  e avec "*le cri f  roce d'un homme avide de sang*", sera pour la R  publique "*le plus s  r avantage*" de voir "*le commencement des travaux sur une constitution*" plus que n  cessaire, qui calmera les divisions politiques. Le d  bat lanc   par le journal d  bute en r  alit   le 3 janvier 1793, il porte essentiellement sur la proc  dure et les emb  ches juridiques du proc  s. Le journal indique que si l'assemblée se r  f  re    la Constitution de 1789, elle ne peut que d  cr  ter la d  ch  ance royale. Si une autre peine est envisag  e, "*Louis sera jug   par les tribunaux ordinaires comme tout fonctionnaire parjure    ses serments*". La troisi  me solution est celle d'un jugement par un tribunal exceptionnel, car ses crimes ont "*compromis la s  ret   de tout l'  tat*" ! Dans ce cas de figure, ce sont "*toutes les parties de la R  publique*" qui doivent "*  galement concourir    l'instigation de la peine*" ! Cette derni  re solution est la th  se girondine, demandant l'appel au peuple, dans l'espoir que celui-ci opterait pour la cl  mence. La solution de l'appel au peuple a   t   pr  sent  e tour    tour par Buzot, Vergniaud, Brissot, Gensonn   et P  ton, du 25 d  cembre 1791 au 3 janvier 1792,    la tribune de l'assemblée¹⁰⁵.

Nous revenons    la s  ance du 13 janvier des corps administratifs, et    la p  tition envoy  e    l'assemblée. "*J'ai sign   cette p  tition, d  clare Jean Louis Fain, peut-  tre est-il tardif de pr  senter mes observations*". Fain pr  cise que refuser sa signature, "*s'  toit exciter*" contre lui "*l'indignation de tous*" ses concitoyens, et donc "*revir tout secours, tout appel, tout moyen*" de s'exprimer et d'  tre   coute   par la suite. Le r  dacteur reproche    la

¹⁰³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n   164 du 2 d  cembre 1792.

¹⁰⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n   166 du 5 d  cembre 1792. "*La discussion du proc  s de Louis XVI, a encore   t   abord   dans 2 s  ances,    le m  me point de la question n'a pas   t   fait*", le journal excuse la "*divagation dans l'instruction*" qui retarde "*l'ach  vement d'un code cond  rant    difficile      difier*".

¹⁰⁵ SOBOUL (A), *Le proc  s de Louis XVI*, Saint-Amand (Cher), Collection Archives, 1980, 267 pages, pages 145-146.

pétition d'avoir été signée "par des enfants dans le ventre de leur mère". Il dénonce la validité de la pétition. Mais la principale critique de Fain ne porte pas ici sur le jugement demandé par la pétition. C'est ici que se fait la jonction entre le procès du roi, et les oppositions locales. Le rédacteur ne s'attache en fait, dans ce numéro, qu'aux hommes responsables de la pétition, et à leurs opposants.

"Parmi les patriotes, il en est ouvertement deux classes ; l'une qui se dit à la hauteur des circonstances, invoque les grands principes ; l'autre qui ne voit dans le règne de la liberté que le règne de la loi, invoque les bons principes. Dans la première classe on distingue des meneurs, des hommes dont les poulmons plus fortement constitués, & dont les muscles sujets à des crispations fréquentes, impriment sur leur front & dans leurs manières un état habituel d'inspiration, qui, dans une salle vaste, dans une assemblée nombreuse, peut avoir une forme séduisante. Mais qu'on les examine de près, qu'on les suive dans leurs déclarations, & on verra que c'est chez eux une habitude fectice [...] Ce sont eux qui distribuent les brevets du patriotisme, & malheureusement le peuple écoute plutôt les déclamations d'un charlatan de place que les conseils de l'homme utile, qui, après avoir étudié longtemps dans un angle obscur, les causes de nos maladies, se flatte à peine d'en connaître une, au lieu de prétendre les guérir toutes.

Plus humble dans sa marche, moins bruyante dans ses méditations, la secte aux bons principes pense que la hache destructive a fait assez de ravages, & qu'il est temps de construire. Elle s'occupe de former des plans, de tracer des lignes. [...] Quelle est la plus nominale des deux sectes, je crois que c'est la seconde, & c'est pour cela que je ne désespère pas du succès de notre révolution. La force des voix surpasse peut-être à l'ouïe seule le nombre des voix modestes de la seconde. Mais au dénombrement, les partisans des bons principes seront les plus nombreux"¹⁰⁶.

Dans le même article, Paris et la Convention sont désignées comme les initiatrices des désordres que le journaliste attribue au petit groupe de meneurs populaires, jacobins ou enragés des sections populaires. Mais l'auteur annonce, par métaphore, la fin prochaine de ces hommes à la hauteur de la Révolution.

Il faut l'avouer cependant, la classe des grands principes a fait de fortes recrues depuis quelque temps, & il est à remarquer, qu'à mesure qu'elle a perdu de son discrédit dans le sein de la Convention & dans Paris, elle a haussé dans Lyon, & peut-être dans tous les départements... Ainsi lorsqu'une pierre est lancée dans un bassin, l'eau repoussée, rejette sur ses rayons, & cette ondulation passagère expire bientôt sur les bords"¹⁰⁷.

Le rédacteur assure que ce parti d'agitateurs n'est qu'un "petit comité de frénétiques dont les accès de fièvre dureront d'autant moins que leur violence est plus marquée"¹⁰⁸. Cet article marque sans doute la rupture définitive et officielle du journal avec les sections et sociétés populaires, le périodique devient suspect de royalisme. Accusé, le

¹⁰⁶ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°14 du 18 janvier 1793.

¹⁰⁷ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°14 du 18 janvier 1793.

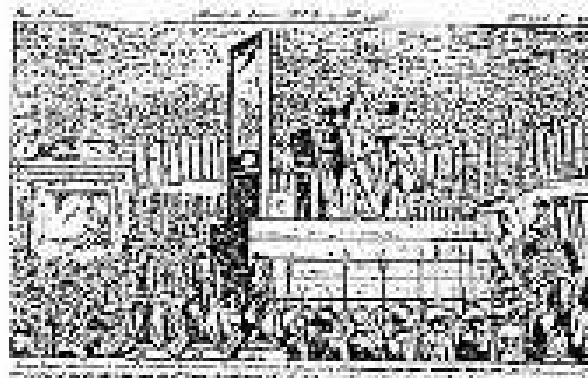
¹⁰⁸ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°14 du 18 janvier 1793.

rédacteur répond le 24 janvier : *"je ne suis pas royaliste, non je ne m'apitoie pas sur le sort de Louis Capet, parce qu'il fut roi, parce que pendant 16 années de règne il se livra aux perfides insinuations d'une femme à la fois, voluptueuse & cruelle, parce qu'il lui livra le subsistance du peuple¹⁰⁹. Je ne m'occupe du sort de Louis, que comme un homme, & à ce titre, fut-il coupable, il a droit à trouver en moi ce cri de l'humanité".* Fain réclame alors de nouveaux l'appel au peuple.

La discussion sur le jugement de Louis Capet tourne cours, le 24 janvier, on lit un petit article sobre :

"Paris, le 21 janvier 1793, dix heures et demie du matin. Louis, ci-devant roi des français, vient de perdre la tête sur l'échafaud ; Paris est tranquille, & et le peuple paroît content. Hier on a assassiné Pelletier Saint Fargeau¹¹⁰.

Quelques jours plus tard, Laussel commence à être accusé de corruption. La lutte contre les jacobins lyonnais s'engage. Les alternolements de l'automne et de l'hiver 1792, l'ambiguïté du journal entre les thèses jacobines (montagnardes) et girondines a pris fin. La lutte va se porter essentiellement sur le terrain des dissensions lyonnaises.



¹⁰⁹ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n° 18 du 24 janvier 1793. Nous pouvons nous demander si, en accusant Marie Antoinette d'être l'instigatrice de tous les crimes d'un Louis XVI manipulé, Fain ne plaide pas l'innocence du roi. Est-ce une maladresse de sa part ?

¹¹⁰ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n° 19 du 24 janvier 1793. Le lendemain le journal poursuit sa retranscription des séances de la Convention, comme il est en retard dans celle-ci, on trouve encore les débats de l'assemblée sur le jugement de Louis XVI, après sa mort.

CHAPITRE II : DE LA LUTTE ANTIJACOBINE AU FEDERALISME.

Le début de l'année 1793 marque l'affrontement des "Chaliers" et des modérés. La mort de Louis XVI est un triomphe pour les jacobins¹¹¹, et une amère défaite pour le maire Nivière Chôl qui avait plaidé la modération pour la pétition demandant la mort du roi. "Le maire n'a pu imposer son autorité ni à son Conseil municipal, ni à ses administrés", son attitude modérée "interpelle" les jacobins, il n'a plus leur confiance¹¹². Le *Journal de Lyon* a de la même façon exprimé son opposition à la pétition demandant la mort du roi. En même temps il a influé dans son article une violente critique à l'encontre des "Chaliers" et la crédulité des citoyens écoutant leurs "vociférations" au Club Central. Le rédacteur, qui semble être alors Jean-Louis Fain, est suspecté lui aussi, et doit protester qu'il n'est pas royaliste. La rupture avec les clubs est-elle consommée ? Le journal est-il encore un vecteur de l'opinion lyonnaise ? Nous allons tenter de le déterminer en étudiant les quelques mois qui séparent la ville de Lyon de son écrasement par les troupes de la Convention nationale.

1. LA LUTTE LOCALE CONTRE LES "ANARCHISTES".

(de janvier au 14 mai 1793)

Propagande antijacobine.

Après la mort du roi le journal poursuit la retranscription des séances de la Convention. L'exécution passée, le journal ne revient pas sur le jugement de Louis XVI, il semble se soumettre à la décision nationale. Aucune description de l'exécution, aucun commentaire, le journaliste se tait¹¹³. Fain publie juste, le 8 février, une lettre de François Lanthénas aux citoyens de Lyon, dans laquelle le député indique pourquoi il a refusé de

¹¹¹ TRENARD (L). *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, op cit page 128, page 371. "Devant l'arbre de la Liberté, place des Terreaux, Châlier triomphe : "le sang du Tigris a coulé mais il y a encore parmi vous 500 filles qui méritent le sort du tyran, il faut exterminer tout ce qui existe sous le nom d'aristocrates, de feuillants, de modérés, d'égoïstes." Laussel dénonce lui aussi "la caste sacerdotale, ennemie inséparable de la Liberté".

¹¹² VOIRAIN (A). *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, Cahiers du Rhône 89 n°3, loc cit page 137, page 50.

¹¹³ "Les silences qui encadrent l'annonce du verdict sont les premiers d'une série qui rythme la semaine. Silence de la Convention sur l'exécution : nulle description, nul discours ; tout au plus une brève allusion de Barrère : "vous avez fondé la république le 21 septembre, elle a été affirmée aujourd'hui à onze heures". Mutisme également d'une partie de la presse sur les circonstances de l'exécution. Le Journal de Lyon annonce tôt la mort du roi, le 25 janvier, mais en deux lignes, parmi les nouvelles locales ; puis elle est comme oubliée dans les numéros suivants." Voir : GAYE (C), REYNAUD (D), WILLEMART (D), DURANTON (H). *1793. L'Exercice des journaux*, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 1993, 345 pages, page 18.

voter la mort du roi¹¹⁴. Mais il n'y a pas de polémique exprimée sur la mort. Le périodique annonce le 29 janvier la démission de Roland, et critique les accusations portées à son encontre¹¹⁵.

Fain adopte fin janvier début février une attitude consistant à s'emparer des projets sociaux des jacobins pour expliquer leur inutilité, ou affirmer qu'ils sont impraticables. A propos de la loi agraire, le journal indique son origine romaine, et précise qu'elle ne fut destinée qu'au "partage des terres conquises" et qu'elle fut impraticable en raison du "principe, base fondamentale de toute société, la conservation des droits & des propriétés". Le journal indique que la loi agraire ne peut jouer que sur les biens de l'Eglise, car celle-ci est détachée de la société¹¹⁶. Fain poursuit les appels à l'union, engage les citoyens à payer l'impôt, qui est vital pour la société. Il publie quelques articles pour mettre en avant les dons de citoyens, et engager la pratique à se développer¹¹⁷. Fain reproche avec sarcasmes la tournure et la construction des poèmes récités par Hiddin, lors d'une cérémonie en l'honneur de Le Pelletier Saint-Fargeau. Fain engage à profiter de "ces solennités civiques" réunissant la population pour que les citoyens jurent le respect à la loi, "l'union, le salut de la patrie"¹¹⁸. Le journal ne s'insurge pas contre les visites domiciliaires effectuées les 5 et 6 février¹¹⁹, alors que Nivière Chôl est encore maire de Lyon.

"La visite domiciliaire s'est terminée mardi soir. La plus grande tranquillité règne dans la ville. MM Palerne Savy, Totozan, Confians, Miege, Daresté ont été arrêtés & sont détenus à la maison commune. [...] Une grande partie des personnes arrêtées par soupçon dans la visite domiciliaire, ont été relâchées après examen. [...] Citoyens, fiez-vous sans réserve à la surveillance de vos magistrats ; ils veillent pour vous, jouissez de leur ouvrage & ne déconcertez pas leurs projets"¹²⁰.

En raison de ses diatribes contre la population qu'il accuse d'être manipulée par les "agitateurs" du Club Central, en raison de son attitude face au jugement de Louis Capet,

¹¹⁴ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°30 du 8 février 1793.

¹¹⁵ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°22 du 29 janvier 1793.

¹¹⁶ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°25 du 1er février 1793.

¹¹⁷ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°30 du 26 février 1793 et n°26 du 2 février.

¹¹⁸ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°27 du 5 février 1793.

¹¹⁹ BENOIT (B) et SAUSSAG (R), op cit 128, page 70.

¹²⁰ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°29 du 7 février. On lit dans le numéro 28 du 6 février (A.D.R. 1L460) : "On a commencé cette nuit & on continue ce matin des visites domiciliaires. Depuis plusieurs jours la municipalité instruite de différentes circonstances qui avoient alarmé sa surveillance, étoit sollicité d'ailleurs de prendre cette mesure indispensable pour assurer la tranquillité de la ville. [...] Le citoyen Sautemouche, officier municipal avoit été joué d'une attaque par quatre brigands [...]. Cette attaque faite de nuit à un fonctionnaire public ôlé de son échappe, confirmait les complots dont on avoit déjà quelques soupçons. [...] Sur la réquisition du citoyen Lausset, procureur de la commune, le conseil général se constitua en assemblée générale permanente, les notables furent convoqués à bas bruit, & la visite commença".

le journal semble perdre la confiance d'une partie de la population. Les relations de Carrier avec Roland, dont nous ne savons quasiment rien, mais elles durent être effectives, portent préjudice au journal. Carrier est forcé de se justifier de ses relations avec le ministre démissionnaire (le 22 janvier)¹²¹. Carrier indique même dans cet article qu'il ne se rend plus aux sociétés populaires, qu'il a perdu l'estime de leurs membres.

"Il ne suffit pas d'être pur, il faut ne pas être suspect, je l'avois dit à Roland, je l'avois dit de lui-même. Ami de la liberté & de l'égalité, je connois, je ne cherche, je n'adore qu'elles. Les hommes ne sont rien pour moi ; leur règne passe, la liberté seule ne passera pas. [...] J'ai fréquenté les sociétés populaires, tant que j'ai possédé leur estime [...] leur faveur s'est refroidie, je m'en suis exclu. [...] On m'a dit gagé de Roland, stipendié par les Rolandins... Roland n'est plus, il s'est condamné lui-même à l'ostracisme : il y e longtemps qu'il eut dû le faire. J'ai personnellement à me plaindre de Roland, ceux mêmes qui m'accusent, ne peuvent pas l'ignorer ; je pourrais aujourd'hui lui donner le coup de pied de l'âne"¹²².

Le 10 février la section du Port du Temple proteste contre le *Journal de Lyon* qui a affirmé que les officiers de leur bataillon ont été arrêtés lors de la visite domiciliaire du 5 février "avec les preuves d'un complot formé contre les magistrats". La délibération, signée par plus de 200 citoyens est portée au juge de paix, pour qu'il ordonne à Carrier de se rétracter¹²³.

Nouveau départ de Carrier pour Paris.

Officiellement Carrier est l'unique rédacteur du *Journal de Lyon*. Son nom seul apparaît sur le périodique. En fait il est certain que Louis Nicolas Carrier est durant le début de l'année 1793, absent de Lyon. Le 31 janvier il semble encore être à Lyon, puisque le Conseil générale du département lui donne une lettre à remettre au président de la Convention¹²⁴. Une étude des archives nous indique qu'il est ensuite à Paris. Il écrit le 31 mars aux représentants du peuple en mission à Lyon, de Paris¹²⁵. En avril il n'est toujours pas de retour, puisque le 10 avril sa femme déclare qu'elle est, depuis le départ de son époux, seule avec sa sœur et son oncle¹²⁶. Le 20 avril il est toujours dans la

¹²¹ FAUCHOIS (Y), op.cit page 146, page 177.

¹²² B.M.L 116.252, *Journal de Lyon*, n°25 du 1er février 1793.

¹²³ B.M.L. Fonds Coite. 111.240, Délibération de la majeure partie des citoyens du Port du Temple, en assemblée de section, 10 février 1793. Voir annexe 10.

¹²⁴ B.M.L. Fonds Coite. 350.564, Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale, samedi 29 avril 1793. Voir annexe 25.

¹²⁵ B.M.L. M8 2072, pièce n°22, Carrier aux représentants du peuple en mission à Lyon, 31 mars 1793, Paris. Voir annexe 24.

¹²⁶ B.M.L. M5 2072, pièce n°26, [Marie] Carrier aux citoyens de la Convention, Lyon, 10 avril 1793. Voir annexe 27.

capitale, puisqu'il présente une pétition à la Convention¹²⁷. Le père de Jean-Louis Fain indique, dans une lettre adressée à son fils, que Carrier part fin mai pour la Picardie, et ne revient pas à Paris avant le 8 mai 1793¹²⁸. Il n'en repart pas avant le 15 mai (puisque à cette date il dîne chez le père de Fain, à Paris)¹²⁹. Que fait Carrier à Paris ? Nous n'en avons aucune idée précise. Il est possible qu'il s'y rende uniquement pour obtenir du Conseil exécutif 3 000 livres pour son périodique¹³⁰. La seule chose dont nous sommes sûrs s'est que Carrier est parti pour Paris début février, avec une lettre du Conseil général du département, pour obtenir des fonds pour son journal. Il ne rentre visiblement pas avant le mois de juin 1793. Durant cette période Jean-Louis Fain est donc l'unique rédacteur du journal de Carrier.

Mi-février 1793 : la lutte ouverte s'engage entre le journal et les "Chaliers".

Les différents entre le journal et les "Chaliers" éclatent franchement à partir du 12 février. Dans la nuit du 6 février, le Club Central vote, sur proposition de Laussel, la création d'un tribunal révolutionnaire, "la guillotine doit être placée sur le pont Morand, pour que les têtes tombent directement dans le Rhône, en particulier celle de Nivière Châl"¹³¹. Nivière Châl démissionne, la querelle entre le département et le conseil général de la commune s'envenime¹³². Le 10 février, le journal annonce la démission du maire, et le 12 il relate avec hypocrisie les rumeurs circulant à propos de la réunion secrète du Club Central du 5 février au soir¹³³.

*"Pourquoi ces craintes, ces terreurs paniques ? La visite domiciliaire s'est faite avec ordre. Des arrestations nombreuses : [...] n'ont jeté dans les fers qu'un petit nombre de brigands désavoués de la société. Les propriétés, les personnes ont été respectées, pourquoi donc cette terreur panique ? On parle de motions sanguinaires, faites dans la société centrale ; on parle d'une séance à huit clos, d'un serment fait par les membres de ne rien révéler de ce qu'ils entendraient. On parle d'un projet de pillage à six heures... Châlier, on te calomnie, j'aime à le croire, déments ces bruits que tu ne peux ignorer. J'aime ton énergie, j'admire ton âme incorruptible, ton impartialité sévère : [...] mais toi qui punis les infractions des lois, prêche le respect à tes concitoyens, lève le glaive, prend la balance. [...] Non, non, des défenseurs de l'égalité ne doivent pas être les prédicateurs du meurtre"*¹³⁴.

127 B.M.L. Fonds Coste, 350.554, Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale samedi 20 avril 1793. Annexe 28.

128 A.D.R. 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils, Paris, 21 mai 1793. Annexe 30.

129 A.D.R. 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils, Paris, 21 mai 1793.

130 B.M.L. Fonds Coste, 350.554, Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale samedi 20 avril 1793. Annexe 28.

131 BENOÎT (B) et BAUSSAC (R), op cit 128, page 76.

132 BENOÎT (B) et BAUSSAC (R), op cit 128, page 78.

133 B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°32 du 10 février et numéro 33 du 12 février 1793.

134 B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°33 du 12 février.

Le 13 février 1793 les sections sont convoquées pour élire un nouveau maire. Le *Journal de Lyon* appelle les citoyens à l'union : "*Citoyens de toutes les classes, de toutes les conditions, de toutes les fortunes, volez aux assemblées primaires. Courage & prudence, voilà les vertus que vous devez désirer dans le premier magistrat d'une ville agitée par tant de passions contraires*"¹³⁵. Le même jour Fain attaque le jacobin Hiddins. Le 18 février, il critique l'idée d'une loi du maximum sur les fortunes, qui serait selon lui une atteinte à la liberté et à l'ambition. Selon Fain "ces choses se s'établissent d'elles même dans les républiques où les vertus sont honorées"¹³⁶. Le 18 février Nivière Chôl est réélu avec une écrasante majorité de 8 097 voix sur 10 746 votants¹³⁷. Les sections de la ville se déclarent permanentes. La journée est émaillée de frictions avec les officiers municipaux jacobins qui sont "pris à parti par la foule", on crie "à bas Chalier"¹³⁸. Gilibert, à la section de la Liberté, accuse le parti des "Chaliers" et les clubs d'être responsables du désordre qui s'est emparé de la ville¹³⁹. Dans la nuit le Club Central est saccagé par les sections modérées de la ville, on cloue l'effigie de Jean Jacques Rousseau sur l'arbre de la liberté, place des Terreaux. Les "Chaliers" sont menacés par les sections modérées. Ils font appel à la Garde nationale, mais l'arsenal refuse de leur donner les canons ! Nivière Chôl refuse le lendemain (19 février) de reprendre sa charge de maire de la ville¹⁴⁰. Les jacobins "emploient sans hésiter la force armée pour dissoudre les assemblées de citoyens" et le mouvement des sections modérées. ils arrêtent les présidents des sections récalcitrantes¹⁴¹. Par cette attitude, les jacobins offrent au *Journal de Lyon* matière à les attaquer et à moraliser. Chalier est clairement accusé d'être un "maniaque" à la tête d'une "ligue cannibale" tenant des "séances obscures et liberticides".

"Quelques voix indignés de l'audace coupable de cet homme [Chalier] trop célèbre, disoient : à bas la tête de Chalier, montons chez lui ; non s'écrient d'autres, respectons les personnes, les propriétés ; si Chalier est un coupe-tête, ne le soyons pas, nous ne sommes pas des Chaliers. [...] On se porte dans la salle du Club, tout est fracassé, les bancs sont brisés. [...] Ces rassemblements doivent inquiéter le conseil de la commune. Une force armée rassemblée, renforçait l'Hôtel de Ville.[...] La foule se portoit sur la rue Garef ; les avenues étoient occupées par des gardes ; ils fondent sur ces hommes désarmés, les dispersent ; des coups de feu se font entendre. On ne dit pas que personne soit péri"¹⁴².

¹³⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°34 du 13 février 1793.

¹³⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°37 du 18 février 1793.

¹³⁷ TRENARD (L.), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, op.cit page 128, page 371.

¹³⁸ BENDIT (B) et SAUSSEAC (R), op.cit 128, page 78.

¹³⁹ BENDIT (B) et SAUSSEAC (R), op.cit 128, page 78.

¹⁴⁰ BENDIT (B) et SAUSSEAC (R), op.cit 129, page 79.

¹⁴¹ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, Cahiers du Rhône 69 n°5, op.cit page 140, page 72.

¹⁴² B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°38 du 19 février 1793.

"Pourquoi ces canons braqués, pourquoi cette force armée investissant avec l'appareil de la guerre les magistrats du peuple"¹⁴³? Le 20 février le journal consacre toutes ses colonnes aux événements de la nuit du 18 au 19 février. Fain relate les déboires de la municipalité jacobine. Il minimise la responsabilité des citoyens des sections modérées. Indiquant que des royalistes se sont trouvés dans les incidents il précise que cela prouve *"assez qu'un attroupement populaire, quoique régulier et bien intentionné dans son principe, devient toujours une occasion que les malveillants saisissent pour favoriser leurs complots"*. Le journal formule des reproches au saccage du Club Central, au nom du respect de la propriété. Fain reconnaît même (très brièvement) que si *"l'on accuse les membres de la société centrale de former des projets attentatoires à la sûreté des propriétés, des personnes [...] jusqu'à présent on ne peut guère accuser cette société exaltée que de projets alarmants ; car il n'y a pas de voie de faits prouvés"*. Fain déclare qu'il est juste de punir les auteurs du saccage du Club Central car toute propriété est sacrée, celle de *"l'aristocrate comme du patriote, celle du coupe-tête [Chalier] comme celle de l'homme sage"*. Mais il faut aussi punir les auteurs des pillages de septembre 1792. En un mot, une foule pacifique et désarmée a élevé une protestation contre les *"Chaliers"* qui ont rappelé la ville au calme. La responsabilité des sections dans le saccage du Club Central et de l'effigie de Rousseau est minimisée par l'hypothèse d'infiltration du mouvement par des royalistes. Fain accuse les jacobins de se défendre avec des troupes extérieures à la ville. Profitant des rumeurs circulant, il accuse de nouveau Chalier, lui demandant de s'expliquer sur la réunion secrète du Club Central.

"Veuillez interpellier le citoyen Chalier, à dire s'il a tenu ces discours ou quelque chose de semblable dans le comité central de la société des amis de la liberté & de l'égalité ; qu'il appelle des sans-culottes. [...] Chalier s'est tut ; l'opinion publique prononcera. Son silence n'est pas le sentiment noble & fin de l'innocence. Est-ce du moins le cri de remords"¹⁴⁴?

L'élection du maire est remise en question, les électeurs appelés à voter de nouveau. Les violences verbales sont engagées entre Jean Louis Fain et Chalier. Provoqué par le journaliste, Chalier aurait rétorqué :

"Le folliculaire Fain m'accuse d'avoir voulu créer un tribunal de sang... Oui, je l'ai voulu de sang, de sang pour punir les monstres qui en boivent... Misérable ! que t'importe ? Tu

¹⁴³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°38 du 19 février 1793.

¹⁴⁴ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°40 du 21 février 1793.

ne trais pas qu'on verse le fien ? Tu n'as que de la boue et du virus dans les veines... Les modérés ont du jus de pavot..."¹⁴⁵.

Intimidations et premières réponses des "Chaliens" contre Fain et Carrier.

Le 21 février une première perquisition est effectuée au domicile de Carrier. Carrier est, nous l'avons vu précédemment, absent depuis le début du mois¹⁴⁶. Le lendemain, 22 février la visite est renouvelée. *"On constata ce que l'on savait déjà, ce que l'on avait appris la veille, l'absence du citoyen Carrier ; on demanda le nom du coopérateur, mêlant sur son travail des réflexions obligeantes"*¹⁴⁷. Jean-Louis Fain indique que l'on s'empara des quelques journaux. *"C'est sans doute pour s'instruire qu'ils s'en sont emparés"*, ironise le rédacteur. Fain précise que des *"avis obligeants"* l'on avertit que le procureur de la commune comptait lui faire passer quelques jours aux arrêts.

*On m'accuse de "pervertir l'esprit public ? Je n'ai pas au moins inondé, comme Roland, la République de mes comptes marseux. Mais toi, citoyen Laussel, mais toi qui, décoré aujourd'hui de l'écharpe civique, prononce ainsi des sentences dictatoriales, si la révision des dénonciations nombreuses du bureau que tu présides, te laisse un moment de loisir, jette un coup d'oeil sur ce que tu écrivois, il y a quelques mois ; mais ces phrases dégouttantes, où provoquant contre une administration coupable, il est vrai, les armes de tes concitoyens, tu leur disois : faites-vous des bandoulières avec les boyaux de ces administrateurs infidèles ; buvez dans leurs crânes... la plume se refuse à retracer ces tableaux horribles, sur lesquels tu t'arrêtois avec complaisance. [...] Quelques jours de cave te punirent-ils, lorsque pour trouver un remède au désœuvrement des ouvriers, ton âme humaine & charitable ne trouvoit que le moyen bien simple de brûler le quartier de la Pêcherie. [...] S'étoit alors qu'il falloit quelques jours de cave, pour mûrir les observations. Compare tes écrits & les miens, juge, Laussel, juge qui de nous deux a droit à la protection de la loi, à l'estime de ses concitoyens.[...] Pourquoi ces deux visites chez le citoyen Carrier ? Ignorais-tu, que la responsabilité ne pesoit que sur moi, que je m'y suis toujours offert ? Lance ton mandat d'arrêt, déchaînes les mouches, condamne-moi arbitrairement comme autant d'autres, à quelques jours de cave ; mais du fond du cachot, je ferai retentir le cri de l'humanité ; la loi sera mon asile, elle a prosrit tous les despotes..."*¹⁴⁸.

¹⁴⁵ BALLEYNIER (A), *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, Paris, 1886, 3 vol., volume 3 page 126.

¹⁴⁶ Hugh Gough indique : *"il semble probable que l'abbé Laussel, procureur de la commune, fut à l'origine de la perquisition de février, dans le but d'éliminer le journal de Carrier, car lui-même se préparait à lancer un Journal du département de Rhône et Loire au commencement de mars, projet qui n'aboutit pas"* (voir : GOUGH (H), *La presse provinciale et le fédéralisme en 1793*, in *"Les fédéralismes, réalité et représentations 1789-1874"*, Actes du colloque de Marseille de septembre 1983, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 448 pages, page 260 note 5). Il semble au contraire que le prospectus cité [A.D.R. 1 L 460, prospectus du *Journal du département de Rhône et Loire*], soit en fait de la main de Jean-Louis Fain, l'écriture de ce prospectus est similaire en de nombreux points à celle de Fain, et totalement différente de celle de Laussel. Ce plus Fain nous apporte lui-même la preuve du fait qu'il est l'auteur du prospectus. Dans son interrogatoire du 4 brumaire an 2, nous lisons : *"l'écrit qui est prospectus de journal & lui présenté, écrit de sa main, n'a jamais été imprimé"*[A.D.R. 42 L 12, *Premier interrogatoire de Fain Jean-Louis*, 4 brumaire an 2].

¹⁴⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°42 du 23 février 1793.

¹⁴⁸ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°42 du 23 février 1793. Les expressions de l'article qui ne sont pas en italiques sont celles qui sont en italiques dans l'article original. Ces expressions sont censées être celles de Laussel. Fain en abuse ouvertement.

Jean-Louis Fain, se cache quelque part dans Lyon, évitant de paraître¹⁴⁹. Malgré la politique d'intimidation dont les visites domiciliaires sont la manifestation, le journal poursuit sa publication. Le 28 février au soir des officiers municipaux ordonnent à l'imprimeur Faucheux de ne plus imprimer le *Journal de Lyon* du lendemain. Ils brisent les formes de l'imprimerie. Jean-Louis Fain s'exclame que l'on viole la liberté de la presse. Par défi, il signe les numéros du journal à partir du 2 mars 1793.

Février-mars 1793 : du "droit de geôle" et des "caves municipales".

*"Si j'ai menti dans les faits, rectifiez mon récit. Si j'ai dit vrai, fermez vos caves ; abdiquez un pouvoir dont vous abusez"*¹⁵⁰.

Le mouvement sectionnaire modéré est certainement un encouragement pour le périodique. Plus qu'un encouragement, c'est même une aubaine. Pour les jacobins "les citoyens ont un droit essentiel à exercer qui est le contrôle de l'action de leurs mandataires", si l'administration de ceux-ci indisposent, "les sans-culottes ont le devoir de leur signifier leur démission"¹⁵¹. L'insurrection des sections, certes modérées, est un fabuleux désaveu que le journal peut exploiter contre la municipalité jacobine.

Le 19 février 1793 les électeurs ne parviennent à départager Bertrand et Gilibert pour le poste de maire¹⁵². Le lendemain, à la Convention nationale, Tallien présente Lyon comme un foyer de contre-révolutionnaires. La Convention décrète l'envoi de trois commissaires.¹⁵³ La politique d'incarcération menée par le procureur de la commune est, lui aussi, un outil de propagande pour Jean-Louis Fain. Les visites domiciliaires chez Carrier lui permettent de se présenter en martyr victime de la privation de la liberté de la presse. De nouvelles élections sont organisées, et "par prudence", Laussel délivre un mandat d'amener au nom de Gilibert. Gilibert est élu par une faible majorité, mais il est depuis deux jours aux prisons de Roanne¹⁵⁴.

¹⁴⁹ B.M.L. Fonds Coste 350.564, Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale, 20 avril 1793, créant une lettre de Marie Carrier. Cette lettre indique que Fain revient dîner chez eux alors qu'il croit le "système de persécution" dirigé contre lui arrêté. Ceci implique que depuis quelque temps, il préférait, ou ne pas sortir, ou se cacher quelque part.

¹⁵⁰ B.M.L. 115.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 2 mars 1793.

¹⁵¹ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, in *Cahiers du Rhône* 88 n°2, loc.cit page 137, page 45.

¹⁵² BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op.cit 128, page 78. Bertrand Antoine Mado, marchand de soierie, officier municipal depuis novembre 1790, il est partisan de Châlier. Le second candidat, Gilibert, est la personne citée précédemment qui attaque Châlier à la section de la Liberté, le 19 février 1793.

¹⁵³ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op.cit 128, page 78.

¹⁵⁴ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op.cit 128, pages 78-79.

*"Gilbert est maire. Gilbert est maire et Gilbert est dans les prisons de Saint-Joseph / Profite de cette façon, citoyen estimable. Victime de l'arbitraire, tu apprendras à respecter la liberté individuelle. Que la confiance de tes concitoyens soutiennent ton courage"*¹⁵⁵.

Le *Journal de Lyon* entame une longue série d'articles attaquant la politique d'incarcération menée par les Chaliers, par l'intermédiaire de Laussel, procureur de la commune.

*"Présider le bureau des dénonciations, ou assister le président, n'est pas un rôle bien difficile. Un municipal clairvoyant en dévoilait le mystère, disait-il dernièrement, je suis comme Margot la pie : «à la cave, à la cave, à la cave». Assurément Margot la pie pourrait tenir elle seule le bureau"*¹⁵⁶.

Après avoir ridiculisé le système de dénonciations, il reste au journal à s'attaquer aux hommes qui en sont responsables. Le 2 mars, des jacobins sont accusés de corruption. Pour se "décaver" des caves municipales, il suffit, selon Fain, de payer le "droit de géôle". Le journal incrimine la mère du commissaire national Hiddin, impliquant par la même le commissaire national. Laussel est lui aussi accusé :

"Lettre au rédacteur. Le citoyenne Laussel, femme du procureur de la commune, tient boutique dans la rue Longue, où elle traite avec les parents ou amis des détenus. La somme convenue étant payée, la citoyenne officieuse prévient son digne époux, et l'incarcéré est de suite en liberté [...]. Il est enfin reconnu que Laussel fait indistinctement arrêter tous ceux dont il peut tirer de l'argent [...]".

*"Note du rédacteur : Le désintéressement connu du Procureur de la commune m'aurait fait douter de la réalité des faits que vous me communiquez. Cependant la rapidité injurieuse pour Laussel, avec laquelle ces bruits se sont accrédités, me fait penser que c'est en publiant votre lettre, que nous pourrions, ou venger le procureur de la commune outragé, ou le convaincre d'une vénaité coupable"*¹⁵⁷.

Le 3 mars Fain se plaint que les sections restent muettes à "l'encavement" de Gilbert. Attendait-il une insurrection contre les municipes jacobins ? Les "Chaliers" ont dénoncé Lyon comme un foyer de contre-révolution. Fain retourne le problème : "Laussel est-il payé par l'aristocratie [...] ou n'est-il guidé que par la scélératesse et l'avarice" ? "Diviser les patriotes, répandre l'alarme, chasser les consommateurs, enlever aux pauvres toutes les ressources de la pitié", dégrader la liberté "par un culte de sang", que "pourrait faire de plus l'aristocratie" ? Répondant au rapport de Tallien qui affirme que Lyon est en contre-révolution, Fain s'écrie dans le journal de Carrier : "ce n'est pas

¹⁵⁵ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 2 mars 1793.

¹⁵⁶ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 2 mars 1793.

¹⁵⁷ B.M.L. 116.252, *Journal de Lyon*, n°45 du 2 mars 1793.

la ville qui est en insurrection contre la municipalité, c'est la municipalité qui est en insurrection contre la majorité de la Commune"¹⁵⁸. Fain insinue que "ces grands patriotes persécutent moins les aristocrates que les patriotes modérés". Par l'intermédiaire de "Monsieur" Laussel l'ensemble du parti des "Chaliers" est visé. Le 13 mars Laussel est mis en état d'arrestation, pour corruption notoire. Le lendemain, Fain publie un article ironiquement intitulé "sûreté générale", dans lequel on lit : "*Nous le tenons ! il est à Roanne ; les preuves se recueillent, les dénonciations s'amoncellent*"¹⁵⁹. Fain publie dans le périodique de Carrier des extraits du rapport de Tallien sur les troubles à Lyon, lui enjoignant d'arrêter les contre-révolutionnaires qu'il dénonce et d'échauffer le "*froid égoïsme des modérés*" et des patriotes "*intimidés*" par les "*charlatans de place*" du Club central¹⁶⁰. Il dénonce Bertrand "*qui veut être maire malgré tout le monde*". Le 16 mars il publie une affiche de Carrier qui dément à son tour Tallien¹⁶¹.

Le 17 mars 1793, le journal demande d'oublier les divisions lyonnaises, la Patrie est déclarée en danger, la levée des 300.000 hommes est décrétée : "*Le registre des inscriptions volontaires s'ouvre demain. Aux armes, citoyens, la Patrie est en danger. La Belgique nous échappe*". "*Aux armes citoyens, écrit Jean-Louis Fain, secourons nos frères d'armes, levons nous tous... et que la chute des tyrans extérieurs, intimide parmi nous, ceux qui voudroient s'élever sur les décombres des trônes*"¹⁶². Le soir même une nouvelle perquisition est effectuée à minuit au domicile de Carrier¹⁶³. Fain assure que 400 livres ont été dérobées à Marie Carrier. Carrier écrit le 31 mars, de Paris :

*"On a outragé ma femme de la manière la plus scandaleuse, et à quelle heure ? à minuit, au nom de la loi ! des gens décorés d'une écharpe municipale ! lui ont volé, dit-on, un portefeuille contenant 400 livres, et c'est au nom de la loi ! mais ce qui est le comble de la barbarie, on l'a maltraitée ! une femme âgée de [17 ou 23 ans ?] ans, et enceinte de sept mois"*¹⁶⁴.

¹⁵⁸ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°48 du 5 mars 1793.

¹⁵⁹ B.M.L. 158.671, *Journal de Lyon*, n°55 du 15 mars 1793.

¹⁶⁰ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°47 du 4 mars 1793.

¹⁶¹ B.M.L. 158.252, *Journal de Lyon*, n°56 du 16 mars 1793.

¹⁶² B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°57 du 17 mars 1793. Quelques jours plus tard, le 21 mars (n°60), Fain poursuit ses harangues pour l'envolement dans les armées et termine son article par : "*aux armes, citoyens, guerre aux tyrans, République une & indivisible*". Il accuse aussi Chelier et le "grand patriote Gallard" de ne rien donner de leur fortune pour les armées. "*Les voilà ces patriotes qui prêchent ; voilà le cygisme de ces cabaleurs effrontés [...] qui tremblent quand il faut s'écarter du foyer de leurs intrigues*".

¹⁶³ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°63 du dimanche 24 mars. Fain précise que la nouvelle visite s'est effectuée "*la nuit du dimanche au lundi*". Ce journal étant publié le dimanche 24, la nuit en question est celle du dimanche 17.

¹⁶⁴ B.M.L. MS 2072 pièce n°22. Lettre de Carrier aux représentants en mission à Lyon, 31 mars 1793, Paris. Annexe 24.

2. VERS L'INSURRECTION ANTIJACOBINE.

Mars 1793 : un journal dénoncé à Paris comme à Lyon.

Nous avons vu que Carrier s'est rendu à Paris pour obtenir une aide financière pour poursuivre la publication de son ouvrage. En février il reçoit 600 livres du Ministre de l'Intérieur pour le dédommager de sa lutte contre les "ennemis de la chose publique"¹⁶⁵. Le département de Rhône et Loire adresse le 21 mars une nouvelle demande au ministre des Affaires étrangères Lebrun pour solliciter une aide en faveur de Carrier¹⁶⁶. Le Conseil exécutif¹⁶⁷ autorise le département de Rhône et Loire à subvenir aux besoins du périodique pour un montant de 3000 livres. Cette aide est décriée par les officiers municipaux jacobins, qui apprennent le 24 mars 1793 que le ministre des Affaires étrangères Lebrun, a communiqué l'accord du Conseil exécutif au département de Rhône et Loire¹⁶⁸. Le 22 mars, une "lettre des commissaires de la Convention, envoyés à Lyon" est lue à la Convention nationale. Les troubles occasionnés à Lyon sont censé avoir pour cause "la multitude des journaux inciviques et des écrits mensongers" et la multitude des "libelles périodiques dont on inonde le département".

*"L'une des causes les plus actives de la mauvaise disposition des esprits dans cette ville, est la distribution d'un journal connu sous le nom de Journal de Lyon. Ce journal est rédigé par Carrier, personnage dangereux, auquel le conseil exécutif vient de faire passer une somme considérable, comme nous l'a attesté la municipalité"*¹⁶⁹.

Certainement inquiet de se voir incriminé dans cette affaire, le ministre Lebrun écrit le 29 mars 1793 aux administrateurs du département de Rhône et Loire et indique : "Je vous prie de regarder comme suspendues les offres que je vous ai faites de la part du Conseil exécutif provisoire, jusqu'à ce que je vous fasse part de ce qui aura été décidé ultérieurement sur la réclamation élevée contre ses offres"¹⁷⁰. La lettre du ministre Lebrun est reçue le 2 avril à Lyon.

¹⁶⁵ GOUGH (H). *La presse provinciale et le fédéralisme en 1793*, op cit page 162, voir page 251.

¹⁶⁶ B.M.L. MS 2072 pièce n°19, Lettre de Lebrun, ministre des Affaires étrangères, aux administrateurs du département de Rhône et Loire, 29 mars 1793, Paris. Annexe 22.

¹⁶⁷ FAYARD (J.F), FIERRO (A), TULARD (J), *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française (1789-1799)*, Paris, Robert-Lafont, 1213 pages, page 672-673. Après la suspension du roi, le 10 août 1792, le pouvoir exécutif qui était le sien a été confié provisoirement à un "Conseil exécutif provisoire".

¹⁶⁸ GUIGUE (G). *Procès-verbaux des séances des corps municipaux*, tome IV, séance du 24 mars 1793.

¹⁶⁹ Réimpression de la *Gazette nationale ou Le Moniteur Universel*, Paris, Pion Frères, tome XV, n°81 du 22 mars 1793. Voir annexe 19.

¹⁷⁰ B.M.L. MS 2072 pièce n°19, Lettre de Lebrun, ministre des Affaires étrangères, aux administrateurs du département de Rhône et Loire, 29 mars 1793, Paris. Annexe 22.

Depuis le 26 mars 1793 au moins un mandat d'arrêt est lancé contre Jean Louis Fain¹⁷¹. Fain se cache. Entre le 3 et le 9 avril 1793, une douzaine d'hommes armés arrêtent Jean-Louis Fain alors qu'il dîne chez les Carrier¹⁷². Ils arrêtent aussi le citoyen Cunis qui vient dormir chez les Carrier sur demande de Marie Carrier (les fréquentes visites domiciliaires nocturnes n'y sont sans doute pas étrangères)¹⁷³. Deux autres personnes sont aussi arrêtées dans le domicile.

Le *Journal de Lyon* à Paris en mars 1793.

À Paris Carrier et le père de Jean-Louis Fain s'attachent à faire libérer le jeune journaliste. Carrier, de Paris, ne reste pas insensible aux troubles qui agitent Lyon. Le 6 mars il est convoqué au Comité de Sécurité de l'Assemblée nationale, sur dénonciation selon lui. Retenu durant cinq heures pour interrogatoire, il rencontre Collet d'Herbois, qui semble le connaître, et qui lui demande de rétracter les dires de son journal¹⁷⁴. Le 10 mars 1793 il fait placarder sur les murs de Paris une affiche contredisant le rapport de Tallien¹⁷⁵ à la Convention nationale¹⁷⁶. En mars 1793 il semble que la véracité des articles du *Journal de Lyon* soient l'objet d'une polémique entre le *Républicain*¹⁷⁷ et le *Bulletin des Amis de la Vérité* (un périodique Girondin issu du Cercle social)¹⁷⁸. Le 29 mars 1793 la Convention nationale adopte un décret punissant de mort toute personne ayant « composé ou imprimé des écrits qui proposent le rétablissement de la royauté en

¹⁷¹ B.M.L MS 2072 pièce n°21, Arrêté des deux sections de la section de la rue Neuve contre Carrier, Lyon le 26 mars 1793. Dans la marge de cet arrêté on lit : "N'y a un mandat d'arrêt contre J.L. Fain". Ceci nous indique que le mandat d'arrêt est lancé le 26 mars 1793 au plus tard. Annexe 21.

¹⁷² Il semble admis que l'arrestation survienne le 4 avril 1793, car après le numéro du 3 avril 1793, la publication cesse jusqu'au 30 avril. Si l'on tient compte de la dernière de parution du journal, le 3 avril 1793, ne peut-on plutôt considérer que Fain est arrêté le 3. Car s'il est arrêté le 4, le journal du 4 est déjà imprimé. Or il n'y a pas de journal ce jour là ! Donc, soit Fain est arrêté le 2, ce qui empêche l'élaboration du journal du 4, soit le journal ne paraît plus car Fain se cache. Une lettre de Fain, écrite des prisons de Roanne le 10 avril, indique qu'il est emprisonné depuis 36 heures ! (voir : B.M.L MS 2072 pièce n°24, Lettre de Fain aux citoyens législateurs, Lyon, 10 avril 1793). Ceci impliquerait qu'il ait été arrêté le 6 avril au soir. Alors comment expliquer la non parution du périodique après le 3 avril. Est-ce parce que Fain se cache ? Le 30 avril 1793 paraît le numéro 72 du *Journal de Lyon* indique que Fain a été emprisonné 15 jours. Si l'on tient compte de ces indications, Fain aurait été arrêté le 8 et libéré le 23 avril 1793. Le temps que le rédacteur et ses aides se remettent au travail pourrait expliquer le fait que le journal ne reparaisse que le 30 avril...

¹⁷³ B.M.L, Fonds Coste, 350.534, Pétition du citoyen Carrier, journaliste à Lyon, présentée à la Convention nationale, samedi 20 avril 1793.

¹⁷⁴ B.M.L 118.262, *Journal de Lyon*, n°52 du 13 mars 1793.

¹⁷⁵ FAYARD (A.P), FIER (A), TULARD (J), op cit page 166, pages 1110. Tallien Jean Lambert (1767-1820) : jeune cerc de notaire avant la Révolution, il demande la déchéance du roi après Varennes, participe à la journée du 10 août 1792, tient une part de responsabilité dans les massacres de septembre, il se range dans le camp des montagnards.

¹⁷⁶ B.M.L 158.671, *Journal de Lyon*, n°56 du 16 mars 1793. "Carrier, journaliste de Lyon à Tallien, membre du Comité de Sécurité générale et rapporteur de la prétendue contre-révolution de Lyon".

¹⁷⁷ FAYARD (J.P), FIERRO (A), TULARD (J), op cit page 166, pages 787. Charles François Marie (1750-1829) : conventionnel régicide, rédacteur du *Républicain* ou journal des hommes libres.

CAVE (C), REYNAUD (D), WILLEMART (D), DURANTON (H), op cit page 158, page 140. Le *Républicain* est un des seuls journaux à justifier la censure des journaux girondins.

¹⁷⁸ B.M.L MS 2072, pièce n°25, Lettre de Duval, député d'Ille et Vilaine, Paris, 28 mars 1793. "Le *Républicain* est en guerre ouverte avec le journaliste de Lyon, et son défenseur ici, le *Bulletin des Amis de la Vérité*". Annexe 23.

France, ou la dissolution de la représentation nationale"¹⁷⁹. Fain "père" s'inquiète lui aussi pour Jean-Louis Fain et, selon ses lettres, fait lui aussi imprimer (par l'intermédiaire de Gorsas) une pétition demandant la libération de son fils¹⁸⁰. Il la remet à Gorsas et à Prud'homme, pour qu'elle soit publiée¹⁸¹.

Mai 1793 : résistance à l'oppression et "force à la loi".

*"C'est dans les jacobins de Paris qu'on hurle tous les jours des cris de proscription contre les périodistes qui ne sont pas montés sur des échasses aussi hautes [c'est à dire, qui ne sont pas à la hauteur de la Révolution] ; c'est dans les jacobins de Lyon, trop fidèles imitateurs [...] qu'hier encore on discutait contre les périodistes, même impartiaux, une liste de proscription. Ce sont des jacobins députés qui m'ont enchaîné pendant 15 jours sans motif ; c'est dans les jacobins de Lyon qu'on a applaudi une détention illégale, qu'on m'a menacé d'une captivité sans terme"*¹⁸².

Jean-Louis Fain, au sortir des prisons de Roanne poursuit son dénigrement des autorités jacobines lyonnaises avec la même fougue que les mois précédents. Mais Fain envisage (ou ose enfin espérer expressément) une insurrection contre les autorités municipales. Nous pouvons supposer que Marseille sert d'exemple à Jean-Louis Fain. Le 5 mai 1793 le journal publie un article où le cas marseillais est évoqué¹⁸³.

*"Si l'on en croit les lettres de Marseille, peu fidèles aux instructions des comités d'insurrection, les braves habitants de cette ville, vrais amis de la Révolution, ont montré qu'ils voulaient en défendre les principes. [...] Les sections assemblées combattent l'anarchie, & l'ordre renaît. L'armée révolutionnaire qui devoit purger la terre à son passage, est employée plus utilement à maintenir la tranquillité dans le département, & se prépare par des évolutions fréquentes à combattre les ennemis de l'intérieur"*¹⁸⁴.

Dans le même numéro du journal de Carrier, Fain publie une adresse des "républicains de Marseille", qui s'insurgent contre les impositions forcées. Le 7 mai 1793

¹⁷⁹ Gazette nationale ou Le Moniteur Universel, 3ème série, tome II, n°90 du 31 mars 1793, relatant la séance de la Convention nationale du 29 mars 1793.

¹⁸⁰ A.D.R. 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils, Paris, 21 mai 1793. "Je pris le parti d'adresser au Comité de Législation la pétition y incluse, dont je fis faire quelques copies. J'en portais deux chez Gorsas, je le trouvai. Il me promit de la remettre et me faisant les compliments des plus flatteurs pour toi, il chargea un de ses collègues, en ma présence, de la remettre lui-même et de l'appuyer, il s'y engagea en ajoutant avec Gorsas, à l'éloge de tes talents et de ta fermeté". [...] Gorsas rappelle cette pétition dans ses feuilles". Cette pétition fut peut être présentée au Comité le 1 mai 1793, selon les dires du père de Jean-Louis Fain. Annexe 30.

¹⁸¹ A.D.R. 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils, Paris, 21 mai 1793.

¹⁸² B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°72 du 30 avril 1793.

¹⁸³ FAUCHON (Y), op.cit page 183, page 190. L'insurrection marseillaise débute le 29 avril 1793, un comité anti-montagnard est créé. La ville était depuis janvier sous domination de montagnards pratiquant les impôts forcés, des visites domiciliaires, des emprisonnements de suspects. Le 28 avril des représentants en mission, qui ont eux aussi arrêté un maire de tendance modérée, sont arrêtés, par les sections soulevées, de quitter la ville (voir à ce sujet : FAYARD (J.F), FIERRO (A), TULARD (J), op.cit page 186, pages 975).

¹⁸⁴ B.M.L. 118.252, Journal de Lyon, n°77 du 5 mai 1793.

le *Journal de Lyon* proteste de la création d'un tribunal révolutionnaire à Lyon. Fain, fort de l'exemple marseillais harangue la population lyonnaise : *"allez dans vos bataillons vous préparer la défense. Allez dans vos sociétés populaires parler au peuple le langage sacré de la Raison & de la loi ; fraternisez avec la classe laborieuse"*. Fain menace les jacobins : *"jacobins de tous les pays, si vous voulez vous ériger en despotes, souvenez-vous donc que la nature & les lois nous commandent la résistance à l'oppression"*. L'exemple marseillais est à nouvel indiqué le 9 mai 1793. Fain décrit le climat de la cité de Marseille après l'éviction des jacobins : *"Les sections sont fréquentées. La paix, la fraternité, la concorde qui y régnent offrent vraiment un spectacle enchanteur"*. *"La République une et indivisible, des lois sages et sur tout [sic] exécutées ; voilà le vœu des républicains marseillais"*¹⁸⁵. Ce tableau idyllique décrit par Fain est opposé à la vision des *"hommes féroces"* jacobins qui veulent régner sur les *"décombres fumants"* de Lyon. Le 10 mai le journal publie une adresse des sections marseillaises à la Convention nationale qui se termine par cette phrase : *"comptez que nous exterminerons sans miséricorde, quiconque seroit assez audacieux, pour porter des mains parricides, sur nos législateurs, ou pour attenter à la représentation nationale"*¹⁸⁶.

Les appels à la résistance à l'oppression, en un mot, à l'insurrection, ne laissent pas les jacobins indifférents. Lors d'un banquet des *"clubistes"*, le 9 mars 1793¹⁸⁷, il est fait lecture du numéro 78 dans lequel Fain appelle les sections à l'insurrection.

Le 13 mars 1793, les représentants à l'armée des Alpes, Dubois-Grancé, Albitte, Niuche et Gauthier, sont de passage à Lyon¹⁸⁸. Le lendemain, 14 mai 1793 les corps municipaux, réunis la veille par les représentants aux armées, arrêtent que : *"elle proscrie de l'étendue du département de Rhône et Loire les feuilles de Carrier, journaliste de Lyon, Gorsas et Brissot, ainsi que celles de la Quotidienne et toutes autres astucieusement hypocrites, qui seroient dans les mêmes principes"*. L'arrêt ordonne que ces feuilles soient brûlées. Le jour même le procureur général syndic du département est accusé par Gaillard d'avoir incité l'imprimeur Bernard à poursuivre

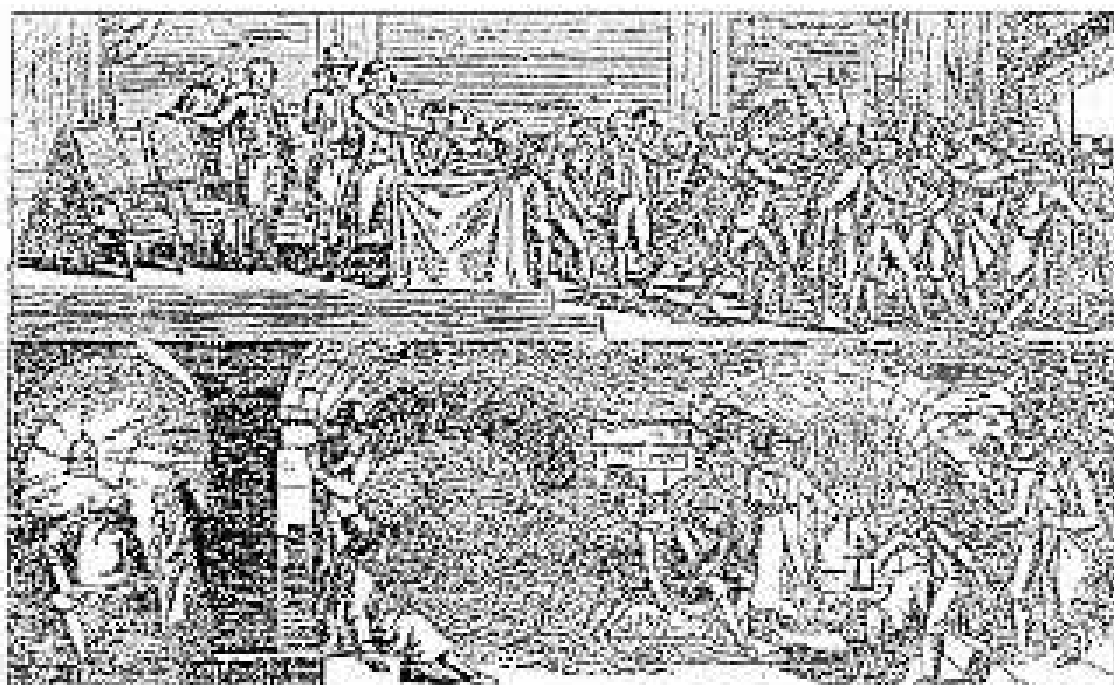
¹⁸⁵ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°80 du 9 mai 1793.

¹⁸⁶ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°81 du 10 mai 1793.

¹⁸⁷ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 80. Ce banquet est ridiculisé par Jean Louis Fain, qui prétend que l'on y but le vin *"trouvé dans les caves de Laussot, qui n'étoit sûrement pas destiné à cet usage"*. Il assimile les promenades des jacobins à celles d'un roi : *"après le dîner le souverain a fait une promenade bien sage pour faciliter la digestion. Tous les chapeaux se sont baissés devant lui, & après avoir reconnu son domaine, il est rentré chez lui"*. Comme les jacobins se sont concertés durant le repas de la création du tribunal révolutionnaire, le journal les raille ouvertement : un jacobin se rend au département et demande le guillotine (selon le journal), *"dans l'état où il se trouvait, il eut été bien imprudent de lui confier une arme offensive"*. Voir B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°82 du 11 mai 1793.

¹⁸⁸ GUIGUE (G), *Procès verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, séance du 14 mai 1793.

l'impression du journal de Carrier¹⁸⁹. Selon Fain, le procureur offre alors sa démission, qui est refusée, il est alors forcé de brûler lui-même les journaux proscrits¹⁹⁰. Des ouvrages historiques concordent pour affirmer que Jean-Louis Fain est de nouveau emprisonné à la suite de cet arrêté¹⁹¹, d'autres ouvrages ne mentionnent absolument pas cet emprisonnement. Il n'y est pas fait allusion dans le *Journal de Lyon* et dans les interrogatoires de novembre 1793¹⁹². Nous pouvons peut-être supposer que Fain n'a jamais été emprisonné en mai 1793, mais qu'il se cache de nouveau, ce qui expliquerait l'inquiétude de la société populaire de la Croizette en son encontre. André Voirin nous indique que le 21 avril la société populaire rédige une adresse à la Convention nationale dans laquelle elle s'inquiète du sort du journaliste. Le 22 avril "elle délègue deux membres pour lui rendre compte des bruits qui courent sur la liberté de Fain" et le 24 "elle salue celle-ci"¹⁹³.



Les jugements expéditifs de Lyon

¹⁸⁹ GUIQUE (G), *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, tome IV, séances du 14 mai 1793, page 251. Annexe 28.

¹⁹⁰ A.D.R. 1 L 460, *Journal de Lyon*, n°85, 86 & 87 du 4 juin 1793.

¹⁹¹ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op.cit. 123, page 128. André Voirin précise dans son étude sur l'opinion publique à Lyon, que la société populaire de la Croizette s'inquiète du sort du journaliste, mais il n'indique pas formellement que Fain est emprisonné (voir VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, 5ème partie : "L'échec jacobin", in *Cahiers du Rhône* 89 n°5, page 76).

¹⁹² A.D.R. 42 L 12, Premier interrogatoire de Fain Jean-Louis, 4 brumaire an 2.

A.D.R. 42 L 15, Second interrogatoire de Fain Jean-Louis, 8 brumaire an 2.

A.D.R. 42 L 12, Interrogatoire de Jean-Louis Fain, 11 brumaire an 2.

¹⁹³ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, in *Cahiers du Rhône* 89 n°5, loc.cit. page 149, page 76.

3. FEDERALISME ET ROYALISME : LE JOURNAL DE LYON N'EST PLUS.

Le *Journal de Lyon* vecteur de l'opinion lyonnaise ?

Quelle fut la part de responsabilité du *Journal de Lyon* dans l'insurrection lyonnaise du 29 mai 1793 ? Cette question équivaut à se demander qu'elle fut son influence sur la population lyonnaise. Le journal de Carrier est de janvier à mai 1793 le seul périodique lyonnais. La portion de la population qui fut abonnée au *Journal de Lyon* de Mathon de la Cour jusqu'en juillet 1792, a-t-elle renoncé à la lecture de la presse ? En juillet 1792, le journal de Carrier doit faire aux côtés de celui de Mathon de la Cour, figure d'agitateur public. Mais avec la modération du périodique de l'année 1792, nous pouvons nous demander si les abonnés de Mathon de la Cour ne se sont pas reportés sur l'organe de Fain et Carrier. Le *Journal de Lyon* jouit d'un monopole lyonnais, qui ne peut être concurrencé que par des périodiques étrangers à la ville. Nous savons que ceux-ci entrent abondamment dans Lyon. Le nombre d'abonnements proposé par Carrier en est la preuve. Mais nous ne savons rien du succès de ces journaux. Nous avons vu que Carrier ne propose que des abonnements à la presse girondine et modérée. Est-ce à dire que les jacobins lyonnais ne disposent d'aucun soutien périodique¹⁹⁴ ? Le rédacteur du *Républicain*, qui s'attache à contredire le journal de Carrier¹⁹⁵, indique le 14 mai 1793, après avoir parlé du *Journal de Lyon* : *"Nous ne cessons de le répéter, les journaux feuillants, modérés, aristocrates, etc., sont les seuls qui parviennent dans les départements, et ils finiront par allumer partout le feu de la guerre civile"*¹⁹⁶. Châlier, d'un ton las, se lamente à propos de l'opinion publique dans une de ses lettres, et écrit le 7 avril 1793 : *"la faction Roland a tout gangrené, un journaliste calomnieux [Carrier], payé par Lebrun, ministre des affaires étrangères, égare, pervertit l'opinion publique des âmes faibles, Prud'homme depuis longtemps est devenu mauvais, il a inséré dernièrement un tissu de mensonges contre moi, dans son journal numéro 91"*¹⁹⁷. L'enchaînement de perquisitions et de visites domiciliaires chez Carrier est une manifestation de l'importance accordée par les jacobins, au périodique. Prend-on le risque de se voir accusé de violer la liberté de la presse, si l'on n'estime pas qu'un journal est un danger pour l'opinion publique ? Mais ces perquisitions légitime les affirmations de Fain. L'exemple personnel du jeune journaliste ne donne que plus de conviction et de

¹⁹⁴ VOIRIN (A), *L'opinion publique à Lyon, septembre 1792-mai 1793*, Cahiers du Rhône 88 n°5, loc. cit. page 149, page 75. André Voirin indique dans cette étude que la société populaire de Belle-Croix est abonnée au journal de Marat.

¹⁹⁵ B.M.L. MS 2072, pièce n°26, Lettre de Charles Duval député d'Ille et Vilaine, Paris, 26 mars 1793.

¹⁹⁶ CAYE (C), REYNAUD (D), VALLEMART (D), DURANTON (H), op. cit. page 156, page 140, chant le *Républicain* du 14 mai 1793.

¹⁹⁷ B.M.L. MS 2072, pièce n°23, Lettre de Châlier au citoyen Renaudin, 7 avril 1793, Annexe 23.

vraisemblance à ses articles critiquant la politique d'emprisonnement des jacobins. Il serait intéressant de savoir si les sections modérées songent, entre avril et mai 1793, à une insurrection contre la municipalité. Fain, lui, s'y résout dès mai 1793, dès sa sortie des prisons de Roanne, et cite l'exemple marseillais. Une partie des sections est sans doute acquise au modérantisme, mais sont-elles dès le début du mois de mai à l'insurrection ? Si elles n'y sont pas encore, alors le journal de Carrier, les harangues de Fain, ont été facteur d'insurrection.

Mai 1793, les contacts de Carrier à Paris.

Durant le mois de juin 1793, Carrier regagne Lyon. Avant d'aborder ce mois de juin, il nous faut essayer de cerner quelques uns des contacts parisiens de Carrier. Nous avons vu qu'il semble être en contact avec des personnalités du Cercle social¹⁹⁸. Le *Bulletin des Amis de la Vérité* défend à Paris les thèses du *Journal de Lyon* face au *Républicain de Duval*¹⁹⁹. Il est donc fort probable que Carrier soit en relation avec les rédacteurs du *Bulletin des Amis de la Vérité*, liés eux aussi aux girondins du Cercle Social. Le père de Jean Louis Fain nous offre involontairement quelques renseignements sur les relations de Carrier. Tout d'abord, il a toutes les peines du monde à trouver l'éditeur du *Journal de Lyon*. Pour cela il se rend chez Legendre²⁰⁰ et chez Gorsas²⁰¹. Fain "père" écrit à propos d'une lettre à son fils : *"cette lettre écrite je la portais chez Gorsas que je ne vis point, mais on me promit de te la faire passer"*²⁰². Ceci nous confirme que Carrier et Fain sont en relation avec le journaliste de Paris. Quand l'imprimerie de Gorsas est saccagée, Fain

¹⁹⁸ Carrier a en effet fait de la publicité pour des ouvrages publiés par le Cercle social (imprimerie alors contrôlée par les girondins) durant janvier 1793 : *"Bulletin des amis de la vérité"*, la *"Feuille villageoise"*, la *"Chronique du mois, ou les Cahiers patriotiques"*, le *"Journal d'histoire naturelle"*. Voir : n°3 du 3 janvier 1793. Nous avons vu que son affiche sur le rapport de Tallien est imprimée par le Cercle social.

¹⁹⁹ B.M.L MS 2072, pièce n°26, *Lettre de Duval, député d'Ille et Vilaine, Paris, 26 mars 1793*. "Le Républicain est en guerre ouverte avec le journaliste de Lyon, et son défenseur ici, le *Bulletin des Amis de la Vérité*". Annexe 23.

²⁰⁰ FAYARD (J.F), FIERRO (A), TULARD (J), op cit page 166, page 943-944. Legendre, fondateur du club des Cordeliers aux côtés de Danton, jacobin ayant voté la mort du roi, il est à son retour de mission de Lyon larré de "modéré" aux Jacobins. Il est tout d'abord "porté à la conciliation entre Montagnards et Girondins".

²⁰¹ FAYARD (J.F), FIERRO (A), TULARD (J), op cit page 166, pages 853-854. Journaliste marseillais du *Courrier des 83 départements* il s'est distingué par ses diatribes contre le roi, et proclama en septembre 1792 : *"plus de roi, mort aux tyrans / Liberté, Égalité / que ce cri salutaire et sacré retentisse dans toutes les âmes"*. Il est proche des girondins. Nous pouvons ajouter à ces renseignements qu'il est fréquemment cité par le journal de Carrier, qui ne cesse de scander son nom, et semble faire appel à lui pour confier aux journaux parisiens les problèmes de la municipalité de Lyon dans sa lutte contre le département de Rhône et Loire, durant les années 1791-1792 (jusqu'en août). Il est possible que les deux journalistes soient en relation. "L'imprimerie des 83 départements", qui est celle de Gorsas imprime en 1792 un mémoire écrit par Charles Joseph Caffé, c'est un nouvel indice des relations entre les collaborateurs des deux journaux (voir WALTER (G), *Catégorie de l'Histoire de la Révolution française*, Paris, Bibliothèque nationale, 1936, tome 1, 595 pages, page 362). Son destin peut être mis en parallèle à celui de Carrier. De la même façon que le *Journal de Lyon*, il dénonce les "appels au crime de Marat". Son imprimerie est saccagée le 9 mars 1793. Quand le journal lyonnais est interdit dans le département de Rhône et Loire, le 14 mai 1793, celui de Gorsas l'est aussi. En octobre 1793, alors que Jean Louis Fain est l'un des premiers guillotines de Lyon, Gorsas est le premier conventionnel girondin à subir le même sort.

²⁰² A.D.R 42 L 75, *Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils*, Paris, 21 mai 1793. Annexe 30.

s'insurge²⁰³. Finalement, après avoir vu Prud'homme (celui des *Révolutions de Paris*), Fain "père" obtient trois contacts par qui apprendre l'adresse de Carrier²⁰⁴. Etant donné les difficultés à rencontrer Louis Nicolas Carrier, nous pouvons nous demander si celui-ci ne se cache pas ! Son périodique est pros crit du département de Rhône et Loire depuis le 14 mai, craint-il une arrestation à Paris ? Durant le début du mois de mai 1793 Carrier fait imprimer une seconde affiche retraçant sa version de la mission à Lyon des députés Bazire, Rovère et Legendre²⁰⁵. Le 14 mai 1793, Charles Duval note dans son journal, *Le Républicain* :

"Paris, le 12 mai. La ressemblance frappante qui existe entre le n°78 du Journal de Lyon, et une affiche de Boudoux, placardée hier au soir, où Basire, Legendre et Rovère sont traités de la manière la plus scandaleuse, développe la coalition des hommes d'état avec certains journaux"²⁰⁶.

Nous savons que Carrier est enfin de retour à Lyon le 27 juin 1793, puisque sa signature apparaît au bas de l'acte de naissance de sa fille²⁰⁷. L'arrestation des girondins le 2 juin, celles des journalistes brissotins et modérés n'incitent sans doute pas Carrier à rester plus longtemps à Paris.

Juin-août 1793 : le journal de Carrier, organe du soulèvement.

Les thèses défendues dans le *Journal de Lyon* ressortent victorieuses après la journée du 29 mai 1793. La nuit du 28 au 29 mai, 22 sections sur 32 forment un comité de sections. Elles se regroupent à l'arsenal, on crie "à bas la municipalité"²⁰⁸. Après de vaines tentatives de dialogue entre le comité insurrectionnel et la municipalité jacobine les combats s'engagent. A 19 heures les sections insurgées sont victorieuses²⁰⁹. "Ce mouvement sectionnaire modéré coïncide, pour le malheur de Lyon, avec le moment où

²⁰³ n°60 du 21 mars 1793. "200 brigands se sont portés chez trois journalistes patriotes, dont le seul crime étoit de présenter sous ses vrais couleurs, cette libellé si méconnue. [...] Tout est brisé, saccagé ; la honte se retire" Les termes employés dans l'article de Jean-Louis Fain rappellent sans conteste les termes employés par Prud'homme dans les *Révolutions de Paris* (voir : CAVÉ (C), REYNAUD (D), WILLEMART (D), DURANTON (H), op cit page 158, page 93).

²⁰⁴ A.D.R 42 L 75, Lettre du père de Jean Louis Fain à son fils, Paris, 21 mai 1793. Annexe 30.

²⁰⁵ WALTER (G), *Catalogue de l'histoire de la Révolution Française*, op cit page 172, voir page 387: "Commission des députés Bazire, Rovère & Legendre à Lyon". Paris, Imprimerie du Cercle Social, sans date d'impression. Nous pouvons supposer que cette affiche fut placardée durant le début du mois de mai, puisque la mission des trois conventionnels ne se termine que le 30 avril. De plus l'article du *Républicain* mentionne une affiche similaire collée sur les murs le 12 mai au soir (voir note suivante).

²⁰⁶ CAVÉ (C), REYNAUD (D), WILLEMART (D), DURANTON (H), op cit page 158, page 140. Le dénommé Boudoux n'est cité sans aucun des ouvrages utilisés pour cette étude. Le numéro 78 du journal de Carrier a été publié à Lyon le mardi 7 mai 1793. Cinq jours plus tard (le 12) elle inspire donc, à Paris, une affiche.

²⁰⁷ A.D.R [section moderne] 4 E 4485, Acte de naissance de Jeanne Marie Parola Carrier, 27 juin 1793. Annexe 31.

²⁰⁸ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 129.

²⁰⁹ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), ibid, page 28.

à Paris, les girondins sont mis en minorité par les montagnards²¹⁰. L'incarcération de Fain, les nocturnes visites domiciliaires au domicile de Carrier, et la participation de Jean-Louis Fain à la journée du 28 mai²¹¹, ne peuvent que favoriser leur image de combattant contre "l'anarchie" des jacobins. La preuve de l'accord qui règne entre les rédacteurs du journal et les citoyens de la journée du 29 mai, est l'envoi en mission à Paris de Jean-Louis Fain. Fain arrive le 4 juin à Paris, et y constate l'arrestation des députés girondins²¹². Il retourne à Lyon, rapporter l'amputation de la Convention nationale, et demander des consignes sur l'attitude que les députés dont il fait partie doivent adopter à Paris²¹³. Renvoyé à Paris le 10 juin, Fain ne revient à Lyon que le 28 juin 1793. Durant ce temps il abandonne la rédaction du *Journal de Lyon*²¹⁴. Sa signature apparaît de nouveau du 30 juin au 2 juillet, puis elle disparaît.

Durant le mois de mai, le journal de Carrier et de Fain s'est fait l'écho de l'insurrection antijacobine marseillaise, et a publié les adresses de ceux-ci. Durant le mois de juin 1793, seulement 11 journaux sont publiés. Sur ces 11 journaux, celui du 4 juin est un numéro triple, ceux des 27 et 30 juin sont doubles. Le journal ne paraît donc en réalité que 9 jours durant le mois²¹⁵. Le 4 juin 1793, Jean-Louis Fain reprend la plume. Il relate et déplore les effusions de sang du 29 mai 1793, et indique : *"aujourd'hui tout est calme, la loi règne. Les citoyens ont combattu avec courage un ennemi perfide, et conservant jusque dans l'ivresse du triomphe la loyauté française, ils abandonnent encore au glaive de la loi les meurtriers de leurs frères. Il faut le dire, si les sans-culottes, si les vils assassins couverts de ce nom, avoient eu l'avantage, auroient-ils eu la même*

²¹⁰ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *ibid*, page 26.

²¹¹ A.D.R. 42 L 12, Premier interrogatoire de Fain Jean-Louis, 4 brumaire an 2.

A.D.R. 42 L 75; Second interrogatoire de Fain Jean-Louis, 8 brumaire an 2.

A.D.R. 42 L 12, Interrogatoire de Jean-Louis Fain, 11 brumaire an 2.

²¹² BENOIT (B) et SAUSSAC (R), *op cit* 128, page 129.

²¹³ GUIGUE (G), *Séance des comités municipaux de la ville de Lyon*, tome IV, séance du 8 juin 1793. Le "citoyen Fain, venant de Paris, sur la demande de plusieurs membres du Conseil, a obtenu la parole et a fait un rapport étirgé sur la situation de cette ville : il a démontré que la représentation nationale avait été violée dans plusieurs de ses membres, et que les décrets, qui émanaient de la Convention, depuis l'arrestation des 34 membres députés, étant anéantis par les anarchistes et les factieux, ne doivent pas être reconnus et sanctionnés par les départements".

²¹⁴ A.D.R. 1 L 460, *Journal de Lyon*, n°15, 96 & 97 du 4 juin 1793. "Avis aux abonnés : chargé d'une mission pour Paris, je me repose sur quelques amis, pour quelques jours, du soin de la direction de ce journal". La direction du journal est laissée à des "amis", ceci indique que Louis Nicolas Carrier n'est certainement pas encore rentré de Paris. Par la suite aucun journal n'est plus avant le 13 juin 1793. Aucun n'est signé par Fain avant le 30 juin (numéros 96 et 97). A partir du 2 juin sa signature disparaît définitivement du périodique. Dans ses interrogatoires Fain prétend que l'on a copié sa signature sur les journaux sans son approbation [voir A.D.R. 42 L 12, Interrogatoire de Jean-Louis Fain, 11 brumaire an 2]. Ment-il ou non ? Les journaux signés Jean-Louis Fain, correspondent à la période durant laquelle il est de retour à Lyon. Par la suite son nom n'apparaît plus, sans doute parce qu'il a effectivement quitté le périodique ou alors parce qu'il y collabore avec Carrier.

²¹⁵ Voir annexes, tableau 1.15. La publication est interrompue du 5 au 12 juillet, ceci signifie-t-il que Carrier n'est toujours pas de retour à Lyon ?

générosité"? Le numéro suivant, publié le 13 juin reproduit une adresse de la municipalité de Marseille et une lettre d'un député de Lyon qui donne des nouvelles de Paris. Seul un article est élaboré, il annonce l'arrestation de Châlier, et énumère ses crimes²¹⁶. Le numéro du 14 juin ne présente pas beaucoup plus de renseignements sur les thèses des auteurs, puisqu'il ne contient quasiment que des lettres ou adresses étrangères à la rédaction²¹⁷. Celle des marseillais indique la décision de réunir une commission nationale à Bourges, *"dont la mission sera de protéger la Convention nationale; la dégager des factieux qui l'oppriment, et lui donner les moyens de travailler à la constitution"*²¹⁸. La fin du numéro indique *"ne soyons ni modéré ni frénétique"* et proteste contre la division de la Convention, incriminant les deux parties, girondines comme montagnardes. Le 19 juin 1793, le journal attaque la politique de Dubois Crancé, Albitte et Gauthier qui demandent à Lyon de donner *"10.000 fusils",* les munitions et les canons de l'arsenal de Lyon. Le journal rétorque : *"pourquoi ne demandent-ils pas la totalité des armes, et la totalité des hommes en état de les porter"* ? La réponse est fournie quelques lignes plus loin : *"ils craignent donc que nous puissions nous défendre en cas d'attaque"*, ils veulent donc désarmer la ville ! Le rédacteur fonde même des espoirs de rébellion dans les rangs de l'armée des Alpes dirigée par les trois représentants : *"les volontaires nationaux et les troupes de ligne, armés pour la défense de la patrie, pour vaincre les ennemis de la république"* refuseront sans doute d'obéir s'il leur est demandé de *"tourner leurs armes contre leurs frères & leurs amis"* de Lyon²¹⁹. Le 22 juin, le rédacteur se fait de moins en moins d'illusion sur l'issue pacifique du bras de fer qui oppose la Convention aux autorités insurrectionnelles de Lyon. Le journal manifeste son mécontentement à propos de la journée du 2 juin 1793 où les conventionnels girondins ont été arrêtés.

Les ennemis désignés coupables d'avoir divisé les patriotes, coupables d'être responsables de l'arrestation des conventionnels girondins, sont les jacobins. Marat en est le symbole, sur lui repose l'accusation de meurtrier en puissance voulant la dictature parisienne²²⁰. Le 26 juin 1793 le journal est enfin composé entièrement d'articles de Carrier dont le style est reconnaissable aux énergiques appels au peuple qu'il lance

²¹⁶ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°88 du 13 juin 1793.

²¹⁷ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°89 du 14 juin 1793.

²¹⁸ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°89 du 14 juin 1793. Nous noterons à propos de cette adresse des marseillais, que ceux-ci prient le journal de Carrier d'écarter leur situation aux yeux de l'opinion.

²¹⁹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°90 du 19 juin 1793.

²²⁰ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°91 du 21 juin 1793. *"V [Marat] dominera sur nos têtes : alors nous serons écrasés sous le joug municipal ; nous aurons des tyrans, nous serons esclaves"* [Suite de l'Adresse des Nantais]. Voir aussi le journal n°92 du 22 juin 1793 : *"Et toi, homme de bien, monstre qui te déshonore de sang & de mer le déshonneur, toi qui te complais à dépeupler le sol de la patrie pour en faire une vaste solitude ; toi enfin celui tribunal*

"L'HYDRE de l'anarchie est renversée ; mais le monstre existe encore, il secoue ses chaînes avec fureur, il espère les briser [...] les rassemblements ne se font plus publiquement & avec éclat, mais ils ne sont pas moins. [...] Vous avez arrêté une force départementale, gardez-la dans vos murs [...] revenez donc à cette armée révolutionnaire, levée en apparence pour terrasser nos ennemis, vous devez en trouver les listes dans chaque section. [...] Menacés par vos représentants [...] par ceux que vous aviez chargé de vous défendre, vous en avez tout à craindre puisqu'ils disposent encore de la force armée ; vous aviez cru en faire vos législateurs, & ils sont devenus des despotes [...] Et vous à qui la fortune a prodigué ses faveurs, [...] vous à qui vos richesses présumées n'auraient peut-être pas pu sauver la vie : c'est l'instant où vous devez montrer qu'elle n'est pas toujours aveugle ; réunissez-vous en masse ; que des ateliers mis en activité fassent gagner aux malheureux ouvriers, ce qu'il rougirait d'obtenir d'une autre manière ; ne croyez pas que la classe indigente soit la moins vertueuse : trop souvent c'est la vertu qui cause sa pauvreté. Tous n'étaient pas clubistes, & encore parmi ceux-ci, la plus grande partie étoit de bonne foi, d'autres ont pu être égarés, & il suffit à ceux-là de leur montrer le gouffre où ils alloient se plonger pour les faire frémir d'horreur"²²¹.

L'arrestation des girondins, à Paris, amène Carrier à assurer : "il est un fait constant, la représentation nationale n'est pas libre, [...] la Convention n'est plus entière"²²². Si la Convention est prisonnière, qu'elle fasse appel aux départements insiste-t-il. Lyon n'est pas présenté en révolte contre la Convention ou la République. Alors que Carrier indique que la Fête de la Fédération aura lieu le 14 juillet, il précise : "on y répétera le serment de résister à l'oppression, à l'anarchie, de défendre la République Une et Indivisible, les propriétés, les personnes, et la Convention nationale lorsqu'elle sera dans son intégrité"²²³. Il n'y a donc pas de trace d'une volonté fédéraliste, les quelques phrases lancées contre Paris sont destinées essentiellement aux jacobins. Ce n'est pas le centralisme qui est dénoncé, c'est le centralisme prisonnier de la pression des sections

aveugle vient de décharger des délits les mieux constatés. Moral ?... nous votons l'appel de ton jugement devant un tribunal extraordinaire, fixé pour cet objet à cent lieues de la ville qui tremble de les comtes".

²²¹ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°93 du 20 juin 1793. Trois articles composent ce journal, un premier sans titre, occupent les deux premières pages, et qui est à coup sûr de Carrier. Un second, de part son titre rappelle les anciens articles de Carrier au *Surveillant* ("mon dernier mot à Rovère, Bazire et Legendre") et la signature de Carrier est effectivement apposée : "Mon dernier mot à Rovère, Bazire et Legendre. Ils se taisent ! & tous les murs de cette cité, sur lesquels j'ai crayonné leurs forfaits les accusent. Ils se taisent [...] Et vous siégez encore au milieu des représentants du peuple ! Et la vengeance nationale ne s'est pas appesantie sur vos têtes coupables ! [...] Je vous ai accusé à la face de la nation ; répondez, ou vous êtes des lâches ou des traîtres. [...] Vous avez livré les trois quarts de cette grande cité à la merci des scélérats que vous protégez & dont vous êtes les complices. RÉPONDEZ. Vous vous dites les amis du peuple ! & vous l'avez insulté par un luxe intolérable. RÉPONDEZ. Vous vous dites des défenseurs de la liberté ! & vous en avez attaqué une des bases principales, en abusant de vos pouvoirs pour anéantir la liberté de la presse. RÉPONDEZ. Vous vous dites les amis de l'Égalité ! & vous êtes d'une intolérance & d'un orgueil insupportable : vous avez établi une ligne de démarcation entre la peuple & vous. [...] Mais je me trompe, c'est d'Égalité, ci-devant Orléans dont vous êtes les amis. RÉPONDEZ. [...] Vous vous dites sans-culottes ! & les cents livres que vous recevez par chaque jour, en numéraire, ne pouvaient suffire à vos dépenses. RÉPONDEZ. [...] Le sang qui vient de couler à Lyon est votre ouvrage ; le complot s'est fait sous vos yeux, l'Orléans de l'Orléans, voilà mon dernier mot. RÉPONDEZ". Le dernier article est l'habituelle "suite de l'adresse des Nantais".

²²² B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°96 du 3 juillet 1793.

²²³ B.M.L. 116.252, Journal de Lyon, n°108 du 10 juillet 1793.

populaires parisiennes qui est dénoncé. *"Paris est peut-être à nos yeux la dominatrice des départements ; c'est pour régner sur les autres français que les Parisiens ont voulu être libres ; ce n'est point la représentation nationale, ce sont les tribunes de Paris qui donnent la loi à la France"*²²⁴. Les sections parisiennes sont accusées, mais le centralisme de la Convention n'est pas remis en doute. Les sections parisiennes, manipulées par les agitateurs jacobins sont, selon le journal, à l'origine de l'amputation de la Convention, elle justifie le décalage entre Lyon et Paris²²⁵. Symbole de cette protestation contre l'arrestation des conventionnels girondins, Lyon accueille le député Birotteau *"à fui Paris depuis le 2 juin"*²²⁶. Birotteau s'est engagé au départ à défendre Lyon, il quitte la ville en juillet, refusant de collaborer avec les royalistes qui se mêlent aux modérés. Le 18 juillet, le *Journal de Lyon* apporte des corrections à cette attitude, et prend la défense de Précý, royaliste à qui l'on a confié le commandement des troupes lyonnaises²²⁷. Dans le journal aucune autre allusion n'est jusqu'à là faite à la participation des royalistes aux préparatifs de résistance. Est-ce une omission volontaire ? Carrier retranscrit juste les reproches de Birotteau : *"vous avez des royalistes qui entravent vos mesures, j'ai vu avec surprise que vous avez nommé pour généraux des hommes dont le seul nom donne un avantage à vos ennemis"*. Le journal répond vaguement, garantissant les aspirations républicaines de Précý derrière l'opinion générale : *"nous le disons d'après l'opinion générale, [Précý] a bien mérité de la patrie, et [ses] sentiments républicains ne sont pas équivoques"*²²⁸. Ce mutisme entretenu sur la présence des royalistes est sans doute une preuve de la gêne de Carrier vis à vis de ces personnes. Malheureusement, la pensée de Carrier sur la présence de royalistes nous échappe. Outre la défense timide et impersonnelle en faveur de Précý, justifiée par le choix des sections lyonnaises, il n'est fait aucune allusion à cette présence pourtant reconnue. Les commentaires de Carrier sont d'ailleurs fort rares de juillet à août 1793. Le plus souvent il se contente de retranscrire (avec retard), les séances des administrations lyonnaises, et les adresses des autres régions en révolte. Les articles trahissant ses pensées sont rares. Outre les maintenant classiques appels à l'union entre riches et pauvres²²⁹

²²⁴ GOUGH (H), *La presse provinciale et la fédéralisme en 1793*, op cit page 162, page 258

²²⁵ B.M.L 116 252, *Journal de Lyon*, n°119 du 20 juillet 1793. *"Dès qu'un représentant du peuple est arbitrairement incorporé par ses collègues ; dès qu'une majorité envieuse & présumée a ravi à des organes du peuple le droit sacré de remplir sa mission [...] il y a oppression contre le corps social, le pacte est violé, alors l'insurrection est nécessaire"*.

²²⁶ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 114.

²²⁷ BENOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 153.

²²⁸ B.M.L 116 252, *Journal de Lyon*, n°110 du 18 juillet 1793.

²²⁹ B.M.L 116 252, *Journal de Lyon*, n°114 et 115 des 23 et 24 juillet 1793. Carrier se désespère de voir qu'une fois de plus la solidarité des riches est bien piètre : *"trépidité pour les sacrifices pécuniaires, voilà la situation de la ville"*.

quelques critiques se font jour tout de même. Carrier prêche l'union avec Marseille, et reproche aux administrations provisoires lyonnaises leur lenteur :

"osez-donc, ou ne vous chargez pas d'un fardeau au-dessus de vos forces. Vous avez pris d'utiles, de grandes, de sages mesures, et on n'a rien exécuté, & vous vous laissez. Les intérêts du peuple sont entre vos mains, les autres administrations ont trahi la cause, de lâches délégués désertent leurs postes, & vous vous laissez. Vous vous composez avec les brigands ! Non. Déclarez leur donc la guerre, mettez-vous donc en état de défense... Marseille s'indigne... Mandataires du peuple, pouvez-vous, voulez-vous le sauver"²³⁰?

Si l'on a "pas assez d'audace pour employer les voies de force avec succès, il falloit au moins négocier avec plus de souplesse"²³¹. Carrier reproche aussi les divisions régnant dans les corps administratifs²³².

"Le partage et l'amour propre, voilà les deux grands ennemis de la Révolution", depuis plus de huit jours "la commission avoit arrêté la levée d'une force départementale ; depuis plus d'un mois et demi on la demande dans les sections, et l'arrêté étoit oublié, citoyens ! Marseille s'indigne, où sont donc, dit-elle, les hommes du 29 mai 1793"²³³.

Août 1793 : le Journal de Lyon n'est plus.

A la fin du mois de juillet, Carrier exprime un vif mécontentement à l'égard des corps administratifs de la ville de Lyon. Il offre aussi à partir de la fin du mois son avis sur la Constitution. Le 30 juillet les sections lyonnaises acceptent la Constitution. Carrier indique le 28 que : *"quoique la majorité de ces propositions, en elles-mêmes soient bonnes, comme la latitude des conséquences que l'on en peut tirer laisse un vaste champ à l'arbitraire".* En conséquence Carrier déclare que *"la Constitution de 1793 ne vaut rien"*²³⁴. Il déclare qu'il faut néanmoins l'accepter car elle *"consacre la République une et indivisible"*, mais il faut demander *"la convocation d'une législature nouvelle"* où les divisions des factions ne se perpétuent pas²³⁵. Il faut pour cela que l'on invite les citoyens *"à ne porter à la nouvelle assemblée, aucun des membres des trois législatures précédentes"*, ce qui étouffera les *"rivalités scandaleuses et libéricides"*²³⁶.

²³⁰ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°116 du 26 juillet 1793.

²³¹ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°116 du 27 juillet 1793.

²³² B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°119 du 28 juillet 1793. Reprochant la lenteur des décisions Carrier indique qu'elles sont motivées par *"le dissensus des opinions entre la commission & les corps administratifs"*.

²³³ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°109 du 17 juillet 1793.

²³⁴ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°119 du 28 juillet 1793.

²³⁵ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°119 du 28 juillet 1793.

²³⁶ B.M.L 116.252, Journal de Lyon, n°123 et 124 des 2 et 3 août 1793.

Les derniers numéros du journal se composent de notes journalières, sans doute prises à la hâte. Les combats avec l'armée entourant Lyon débutent le 8 août 1793²³⁷. Dès le 11 août, Carrier harangue les lyonnais, les assure de la victoire. Dans le numéro 129 du 13 août 1793, Carrier publie des notes sur le siège. "Du 8 août : Votre cause est juste, vous êtes dans les bons principes, vous exercez un droit sacré, un droit imprescriptible : la résistance à l'oppression". "Du 9 août : Courage lyonnais ! la lâcheté d'un patriote est un deuil pour la République" et les armées entourant Lyon "viendront se briser comme sur un mur d'airain"²³⁸. Le 10 août Carrier salue l'anniversaire du renversement du "despotisme royal", et constate qu'un an après on s'égorge entre frères.

"Lyon le 11 août : Continuellement au bivouac, il nous est impossible de voir tout par nous mêmes : attaqués par 5 à 6 côtés différents : en sentinelle de l'intérieur, lorsque nous n'avons à prévenir que les mouvements des malveillants, nous sommes restés fermes à notre poste ; aujourd'hui nous faisons double faction, & nous combattons nos ennemis & de tête & d'estoc : mais pour que nos lecteurs soient continuellement instruits des principaux événements du siège, nous réglerons nos relations sur le Bulletin de Rhône et Loire, que fait imprimer le département"²³⁹.

Le *Journal de Lyon* cesse sa publication le 13 août 1793. Les motivations sont sans doute essentiellement économiques. Hugh Gough précise, certainement à juste titre, que le journal était alors coupé de ses abonnés des campagnes²⁴⁰. Le 6 août 1793 le directoire de Châtillon (dans l'Ain) écrit à la municipalité de Neuville-les-Dames :

"Vous connaissez les circonstances où se trouve la ville de Lyon : la tranquillité de nos pays est singulièrement liée à son sort, et la sûreté publique exige que l'on intercepte avec elle les genres de communication qui peuvent nous nuire : de ce nombre ce trouve le *Journal de Lyon* qui, par ses foudres, son esprit et sa rédaction, ne peut que propager les mauvais principes et répandre les opinions les plus défavorables à la Révolution. Comme nous sommes informés que ce journal tombe dans le bureau de la poste de votre bourg, à l'adresse de différents citoyens, nous vous invitons, et en tant que de besoin, nous vous requerrons d'en arrêter la circulation et de vous en saisir à son arrivée à la poste, sans souffrir qu'il soit lu par qui que ce soit"²⁴¹.

²³⁷ BEVOIT (B) et SAUSSAC (R), op cit 128, page 85. Carrier indique dans son numéro 129 du 11 août 1793 "nous sommes attaqués, & Lyon est en ce moment cerné par quatre armées. La postérité pourra-t-elle jamais le croire ? On arme François contre François, [...] on porte par tout la mort, & l'effroi sans autre raison que l'ordre du plus perfide & du plus lâche des hommes. Lyonnais, rassurez-vous, le ciel veille sur la vertu, & vous allez être vengés. Déjà les patibules du Tyran Grand mordent la poussière [...]".

²³⁸ B.M.L. 158.671, *Journal de Lyon*, n°129 du 13 août 1793.

²³⁹ B.M.L. 158.671, *Journal de Lyon*, n°129 du 13 août 1793.

²⁴⁰ GOUGH (H), *Le presse provinciale et le fédéralisme en 1793*, op cit page 162, page 253.

²⁴¹ DUBOIS (E), *Journal de la Révolution dans l'Ain* - tome II, "La Convention- Fédéralisme", Bourg-en-Bresse, Librairie Brochet, 1853, page 358.

Cette lettre fut adressée à Dubois-Grancé. Celui-ci la transmet au département et le directoire de l'Ain interdit la diffusion du périodique dans tout le département²⁴². A cette nouvelle interdiction, qui restaure ainsi la volonté de l'arrêté du 14 mai 1793, s'ajoute le siège qui empêche de toute façon la diffusion du journal à l'extérieur de Lyon.

Le Bulletin du département de Rhône et Loire.

Ce journal, créé sur décision du Comité général de surveillance et de Salut public de Lyon, semble être de nouveau la propriété de Camier. Une lettre du journaliste, datée du premier septembre indique aux citoyens du comité que ses ressources sont épuisées. *"Il me reste des engagements à remplir, trois cents exemplaires du Bulletin ne seraient pas pour vous un grand sacrifice, et pour moi il est au-dessus de mes forces"*²⁴³. Cet organe a pour objet de justifier "la conduite des lyonnais" et leurs déceptions vis-à-vis de la Convention nationale²⁴⁴. Ce périodique est imprimé par Vatar de la Roche²⁴⁵, dernier imprimeur du *Journal de Lyon*. Ce journal est un organe officiel de propagande du Comité général destiné aux lyonnais. Composé de quatre pages in⁴, il est parfois affiché en format in-plano, il est publié du 8 août au 30 septembre 1793²⁴⁶.

Du devenir des collaborateurs du Journal de Lyon après la fin du siège de la ville.

Nous ne serons pas surpris de savoir que nous n'avons aucune indication sur le devenir de Louis Nicolas Camier et de sa famille. Cet homme semble devoir rester une énigme, tant en ce qui concerne son existence avant la Révolution, qu'en ce qui concerne son éventuelle survie au siège de Lyon et à la répression qui le suivit.

Nous sommes plus renseignés en ce qui concerne Jean-Louis Fain. Malheureusement pour lui nous retrouvons son nom parmi les victimes de la répression de la révolte lyonnaise. Il prend part au siège de Lyon du côté des défenseurs, et y fut blessé²⁴⁷. Il est arrêté le 18 octobre 1793 à son domicile de la rue de l'Enfant qui pisse, visiblement toujours blessé²⁴⁸. Fain est interrogé à trois reprises par Dorfeuille, du 4 au

²⁴² DUBOIS (E), op cit page 180, page 358.

²⁴³ A.D.R 1 L 63, *Camier aux citoyens composant le Comité de Surve du Comité de Salut Public du département de Rhône et Loire*, premier septembre 1793.

²⁴⁴ TRENARD (L), *Les périodiques lyonnais dans les luttes révolutionnaires*, in *La Révolution du Journal 1788-1793*, présenté par Pierre RETAT, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1989, 354 pages, page 302.

²⁴⁵ TRENARD (L), *ibid*, page 303.

²⁴⁶ LUCHE (M), *Les journaux imprimés à Lyon*, Auxerre, 1988, 29 pages, page 22.

²⁴⁷ A.D.R 42 L 12, *Compendium de témoins dans le procès de Jean-Louis Fain*. Témoignage du citoyen Macabeau : "Un nommé Fain, dans la journée du 20 mai dernier, se rendit à l'arsenal avec les rebelles et le lendemain à 4 heures fut un des premiers qui entra dans l'Hôtel Commun avec deux plateaux qui avoient été enlevés à l'arsenal, en disant nous «nous voici vainqueurs». Un autre rebelle me saisissant par le collet, Fain dit alors «il a été décidé que Macabée (?) ne serait pas mis en état d'arrestation, mais il faut prendre tous les officiers municipaux»"

²⁴⁸ A.D.R 42 L 75, *Compte rendu de l'arrestation de Jean Louis Fain*, 18 octobre 1793.

11 brumaire an 2 (du 23 au 31 octobre 1793) et le jugement de peine de mort est rendu le 13 brumaire, 3 novembre 1793²⁴⁹. Ce jugement laisse supposer qu'il ait participé à la rédaction du *Bulletin du département de Rhône et Loire*.

François Joseph L'Ange est lui aussi condamné à mort, et guillotiné le 15 novembre pour avoir libéré sans caution un citoyen ayant eu des contacts avec des royalistes.

Vatar de la Roche, dernier imprimeur du journal de Carrier, et du *Bulletin du département de Rhône et Loire* meurt durant le siège de Lyon, le 4 septembre 1793. Claude André Faucheux, imprimeur précédent du *Journal de Lyon* est lui aussi guillotiné.

Charles Joseph Caffé quant à lui, poursuit une carrière militaire très irrégulière. Le général Kellerman ayant remplacé Montesquiou à la tête de l'armée du midi²⁵⁰, Caffé est envoyé occuper le poste frontière de Lanslebourg (février 1793)²⁵¹. Sans se soucier des usages de la hiérarchie militaire, il harcèle Kellerman, lui envoyant fréquemment des plans pour attaquer le Piémont. Il obtient un poste de Commandant temporaire des troupes de la Haute Maurienne, ce qui atteste de ses valeurs militaires²⁵². Mais son caractère emporté lui joue encore des tours et il est mis aux arrêts le 25 mars 1793 sur six chefs d'accusations. Il aurait, entre autres, calomnié les Chasseurs allobroges, et déclaré qu'il "se foutait des décrets [sur la discipline militaire] et qu'il sauterait dessus à pieds joints"²⁵³. Innocenté, il est réincorporé le 6 septembre 1793 et regagne son armée alors en siège autour de Lyon. Sur la demande de son bataillon entier, il est remplacé²⁵⁴. Dubois-Grancé le fait arrêter le premier octobre 1793. Il est accusé de correspondance secrète avec Kellerman et est transféré à Paris. Il demeure enfermé au Luxembourg jusqu'au 15 décembre 1794. Réintégré dans l'armée, Kellerman lui confie le poste de Commandant de Faverges²⁵⁵. En 1800 il est prisonnier des autrichiens. Le 2 mars 1802 il est libéré et placé au commandement du Mont Cenis, dégradé au rang de capitaine²⁵⁶. Ses relations avec ses supérieurs se dégradent suffisamment pour qu'elles se réduisent à de longues lettres d'invectives. Il commande par la suite un bataillon de vétérans, dans

249 A.D.R. 42 L 12 et 42 L 75, Interrogatoires de Jean-Louis Fain, 4, 8 et 11 brumaire an 2.

A.D.R. 42 L 15, Condamnation à mort de Jean-Louis Fain, 13 brumaire an 2. Annexe 32.

250 FAYARD (P), FIERRO (A), TULARD (J) *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, op cit page 199, page 912.

251 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, page 72.

252 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, page 76.

253 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, pages 78 à 80.

254 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, pages 101-105.

255 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, pages 138-139.

256 CORNIL (A.V), *Un patriote savoyais*... op cit page 130, pages 150-155.

l'Isère. En 1806, âgé de 55 ans, il quitte la carrière militaire. Le 5 octobre 1806 il est nommé juge au tribunal de Valence, dans la Drôme. En 1811 il est président du Tribunal spécial et criminel de l'Ain. Puis il se retire dans sa propriété proche de Chambéry. Il meurt le 10 décembre 1835, aux Invalides, ayant demandé de finir ses jours auprès de ses anciens camarades²⁵⁷. Le rôle qu'il joua aux côtés de Carrier et Laussel dans les premières luttes du *Journal de Lyon* ne tient aucune place dans la biographie qui lui est consacrée. Celle-ci étant élaborée à partir des souvenirs qu'il conta à ses enfants, nous pouvons nous demander s'il y fit allusion. Par la même nous pouvons nous demander qu'elle importance il attribua à cette période de sa vie. Il faut ajouter que la biographie de Caffé est construite de façon à retracer uniquement sa carrière militaire, aucune indication, sur sa famille par exemple, sa femme... n'est mentionnée.

Si Fain reste durant la Révolution un symbole fort de la résistance contre la Convention et fait figure de jeune martyr courageux, François Auguste Laussel marque lui aussi énormément la mémoire lyonnaise. Il reste le symbole de l'arbitraire, de la corruption... les peu gracieux épithètes que l'on lui prête volontiers en témoignent. Procureur de la commune, Laussel est arrêté le 15 mars 1793, pour avoir vendu la liberté de prisonniers enfermés dans les caves municipales. Il est transféré dans les prisons de Paris, dans lesquelles il croupit, avec sa femme, jusqu'en novembre 1793. Grâce à cet emprisonnement, il échappe à l'insurrection anti-jacobine du 29 mai 1793. Sans cet emprisonnement à Paris, je pense que sa tête serait allée rejoindre celle de Chalier. A Paris il publia, pour se justifier de ses accusations une brochure intitulée *L'Honnête criminel*, dans laquelle il ressasse sans vergogne ses mérites et les persécutions dont il fut victime durant sa vie. En novembre 1793, il est acquitté par le tribunal révolutionnaire. Nous pouvons nous demander si l'insurrection lyonnaise ne joua pas en sa faveur ? Il tenta alors vainement de reprendre sa place de procureur de la commune à Lyon. En 1800 on retrouve Laussel, juge de paix à Gignac, sa ville natale. Destitué en 1802 il ouvre un pensionnat dans cette même ville, puis devient principal d'un collège de Clermont-Hérault, il écrit un manuel pour aider les enfants dans l'apprentissage de la lecture, et quelques pièces de théâtre. Il meurt à Gignac, chez son frère, en 1828. Il demeure sans conteste le rédacteur du *Journal de Lyon* qui donna le plus de fougue, le plus de violence au périodique. Nous pouvons penser que le journal n'aurait rien été sans la plume de Laussel. Il demeure l'antithèse de Jean-Louis Fain,

²⁵⁷ CORNIL (A.V), *Un petitère savoisien*... op cit page 130, pages 163-165.

CONCLUSION GENERALE.

Le *Journal de Lyon* fut un périodique de combat politique. Deux fois seulement, il adopte une attitude de journal d'information : une première fois après le début de la guerre, et une seconde fois après la convocation de la Convention. La déclaration de la guerre dicte des impératifs au journal, le périodique répond alors aux attentes d'un public attentif. La réunion de la Convention est un autre cas de figure, elle marque pour Carrier l'espoir de la fin de la Révolution, et le début d'une évolution pacifique, libre, vers l'égalité. Le combat n'est donc plus de rigueur, officiellement. Mais cette attitude marque tout de même une politique militante, celle de la gironde, prêchant la paix civile, et luttant contre ses adversaires montagnards. Malgré les apparences d'impartialité, malgré les appels à l'union des factions, le périodique de Carrier adopte une propagande d'instruction civique, destinée à rattacher les classes aisées d'une Révolution qui risque de déraiper sous la pression populaire. A cette "discrète" politique de dénigrement des meneurs populaires, viennent se greffer, entre autres, deux éléments majeur dans la vie du journal. Le premier de ces éléments est la question du châtiment du roi. Le second élément est l'arrivée au pouvoir, à Lyon, d'une municipalité jacobine. Le procès du roi divise la ville, exacerbe les tensions, et accroît la lutte entre girondins et montagnards. La gironde se "radicalise" vers le modérantisme, par anti jacobinisme. Alors se posent les questions du royalisme et du fédéralisme du journal.

Le silence soigneusement entretenu dans le journal quant à la participation de royalistes à la défense de la ville nous gêne pour statuer sur la question royaliste. Le *Journal de Lyon* est-il royaliste ? L'attitude du journal durant le procès du roi joue en sa défaveur. Quelques phrases des rédacteurs peuvent amener à conclure au mépris du peuple : *"les sans culottes" sont "une classe d'hommes pauvres par faiméantise, à qui la horde municipale avoit toujours promis le pillage de la ville"*²³⁸. Cette phrase lancée fin juillet 1793, alors que la peur de l'armée adverse (de la Convention) commence à se faire sentir, est-elle une preuve de royalisme ? Des affronts lancés aux sans-culottes peuvent être trouvés dans le journal. Mais combien en trouve-t-on sur environ 1500 pages ? Le procès du roi est la véritable pièce pouvant incriminer le journal. Dans le procès du roi, le journal propose, nous l'avons vu, la thèse girondine de l'appel au peuple, la justifiant par des principes judiciaires. Nous savons que pour ces girondins, l'appel au peuple a pour objet d'éviter l'échafaud à Louis Capet. Fain prêche-t-il la

²³⁸ B.M.L. 118.252, *Journal de Lyon*, n°121 du 31 juillet 1793.

clémence pour suivre la gironde, par humanisme envers un être humain (comme il le prétend), ou au nom de convictions royalistes ? Mais Fain n'est pas seul. Carrier est sans doute encore à Lyon en janvier. Peut-on supposer que Carrier, qui s'est esquivé pendant de longs mois aux côtés de Laussel, puis seul jusqu'en septembre, contre le roi, ait souhaité épargner le roi ? Peut-être que la déchéance suffit-elle à Carrier ? Peut-être faut-il juste y voir une des facettes de la lutte contre la Montagne, et contre les aspirations des sections populaires, parisiennes en particulier. L'accusation de royalisme est par contre une réalité, car dans l'opinion, la clémence fut jugée royaliste. Mais la rapidité avec laquelle le journal oublie, après la mort de Louis XVI, la polémique du procès, peut amener à douter du prétendu royalisme du journal. Jamais les jacobins, pourtant décriés, calomniés sur tous les sujets possibles, ne sont qualifiés de régicides par le périodique (et ce même durant la crise fédéraliste). Le journal peut par contre être accusé de minimiser, après la démission de Nivière Chôl, en 1793, les agissements des royalistes lyonnais. Mais reconnaître ces agissements, revient à légitimer les thèses jacobines. Nous pouvons nous demander si le journal ne se soucie pas plus de contrecarrer les discours jacobins, même si ceux-ci sont fondés. Reconnaître et condamner la participation de royalistes dans le mouvement sectionnaire de février 1793, reviendrait à risquer de condamner tout le mouvement modéré antijacobin.

La question du fédéralisme est plus aisée à saisir. Le *Journal de Lyon* est tout autant fédéraliste que Lyon, ni plus, ni moins. En tant qu'unique journal de la ville, il est bien sûr logique de l'accuser d'avoir perverti l'opinion. Il faut encore savoir ce que l'on dénomme fédéralisme. Y-a-t-il une volonté fédérative dans le journal de Carrier ? Non. Le fédéralisme qui transparait dans le périodique est essentiellement dû à son modérantisme, à sa haine des jacobins locaux. La défiance envers Paris ne provient pas d'un désir de fédération des départements : les espérances que la réunion de la Convention suscite en témoignent. On trouvera bien sûr dans le périodique des allusions, des reproches contre l'hégémonie parisienne. Mais peut-on, même à l'heure actuelle, trouver beaucoup de lyonnais qui ne sont pas jaloux du pouvoir parisien ? Cette jalousie est-elle un signe de volonté de fédérer la République ? Le fédéralisme du journal ne s'oppose absolument pas à la centralisation du pouvoir. Il s'oppose au pouvoir de la rue parisienne. Il s'oppose à la pression des sections parisiennes. Cette pression parisienne, et populaire, est perçue comme une ingérence dans la volonté des députés. Faire pression contre le député revient, selon le journal, à le pousser à agir contre sa volonté, donc contre celle de ses électeurs. Même si le journal ne cache pas, en 1793, sa déception envers la Convention et la lutte des factions qui l'habite, il ne remet pas sa

légitimité en doute, ne lui renie aucun pouvoir. En fait le fédéralisme s'exprime par l'anti-jacobinisme du journal. Il conduit celui-ci à ne pas reconnaître la légitimité de la Convention, dès que celle-ci consent à suspendre les députés girondins. A partir de là, il n'y a qu'un pas pour ne plus reconnaître les mesures jacobines décrétées à la Convention, et tomber dans le fédéralisme antijacobin. Le journal entre alors pleinement dans la révolte qualifiée de fédéraliste. Dès la révolte de Marseille, Fain fonde espoir d'une insurrection antijacobine. Durant le mois de juin 1793 il presse la coordination avec les régions insurgées. L'annonce de l'amputation de la Convention exacerbe encore anti-jacobinisme, la nécessité du rapprochement avec les militaires royalistes de l'armée départementale lyonnaise est inévitable. Le journal entre, comme Lyon, dans la crise fédéraliste. Mais il ne souscrit visiblement aucune aspiration fédérale.

Le *Journal de Lyon* est important sous plusieurs aspects. Il montre tout d'abord les évolutions totalement différentes de deux patriotes, Laussel et Carrier, qui choisissent chacun un camp différent après l'été 1792. Enfin le journal témoigne de l'opinion d'une part de la population lyonnaise, menée en 1793 vers la journée du 29 mai 1793, par paliers successifs. Ses fréquentes condamnations, et l'attitude jacobine à son égard, témoignent de la puissance d'une presse militante, extrêmement gênante pour ses victimes. L'empressement des montagnards à implanter, après le siège de Lyon, une presse jacobine montre à quel point la presse de propagande eut son importance. Daumale et Dorfeuille, qui ont condamné Jean-Louis Fain, participeront tout deux à la rédaction de cette presse jacobine. Il faut avoir lu le journal de Carrier avant tout autre ouvrage sur l'histoire de Lyon, pour se rendre réellement compte de la puissance de persuasion qui peut s'exercer sur une personne non renseignée, ou n'ayant que quelques brèves d'informations, des rumeurs, sur un événement précis.

SOMMAIRE

4	Avant propos.
8	Bibliographie.

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DU JOURNAL.

19	Introduction.
21	Chapitre 1 : ETUDE DES CARACTERISTIQUES DU JOURNAL DE LYON.
21	1. Identification.
21	Titre : Journal de Lyon ou Moniteur du Département de Rhône et Loire.
21	Sous-titre et devises.
23	Création et disparition du journal.
23	Parution et périodicité.
24	Pagination et numérotation.
25	Datation.
26	Cessation d'activité.
31	2. Diffusion du <i>Journal de Lyon</i> .
31	Souscription, évolution des prix et modalités d'abonnements.
32	Mode de distribution et distribution gratuite.
33	Lieu et aire de diffusion.
33	Milieu social des lecteurs.
39	Tirage du <i>Journal de Lyon</i> .
40	3. Description du journal.
40	Format.
40	Présentation typographique.
44	Supplément au Journal de Lyon.
45	Parution de numéros doubles ou triples.
47	Chapitre 2 : LES ANIMATEURS DU JOURNAL DE LYON.
47	1. Propriétaires.
47	Prud'homme Jean-Louis.
49	Carrier Louis Nicolas.
52	2. Les rédacteurs du <i>Journal de Lyon</i> .
53	Caffe Charles-Joseph.
57	François Auguste "De Salès", se faisant appeler Laussel.
61	Fain Jean-Louis.
61	L'Ange François-Joseph.
63	3. Imprimeurs et collaborateurs du <i>Journal de Lyon</i> .
63	Revol Jean Antoine.
65	Imprimeurs successifs : Bernard Pierre.
	Faucheux Claude André.
	Vatar-Delaroche Aimé.
67	Collaborateurs occasionnels du Journal de Lyon.
68	Correspondant aux armées.

DEUXIEME PARTIE : CHRONOLOGIE POLITIQUE ET HISTORIQUE DU JOURNAL DE LYON : UNE PRESSE MILITANTE.

- 70 Introduction.
- 73 **Chapitre 1 : UN PERIODIQUE DE PATRIOTES AVANCES.**
- 73 1. Avril-mai 1791 : création d'un périodique perturbant.
- 73 Création du journal.
- 74 Distribution ou affichage d'un prospectus.
- 76 Réticence du directoire des postes.
- 76 L'affaire Fulchiron.
- 78 Dédicace aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon.
- 81 2. Mai-juillet : attaques contre les pouvoirs constituants.
- 81 "Si la censure est juste, on doit s'y soumettre."
- 82 Guerre ouverte avec le directoire du département de Rhône et Loire.
- 86 La fuite du roi.
- 88 Du massacre de Poleymieux à la basoche.
- 89 Conspiration départementale.
- 90 L'appel aux volontaires.
- 91 3. Août-novembre 1792 : vers les appels à l'insurrection.
- 91 Dénigrement et désacralisation des prêtres.
- 92 Problèmes des origines des dénonciations et premières difficultés financières.
- 93 Les élections de l'automne 1791, et le Surveillant.
- 97 Octobre 1791, le départ de Charles-Joseph Caffé.
- 99 Des élections de novembre à l'appel à l'insurrection sanglante.
- 101 **Chapitre 2 : LA LIBERTE DE LA PRESSE OU LA MORT.**
- 101 1. Novembre 1791-janvier 1792 : Carrier décrété de prise de corps.
- 101 Réactions après l'appel au carnagode Laussel.
- 102 Impasse financière.
- 103 25 novembre 1791, condamnation du Journal de Lyon.
- 105 Jean Antoine Revol, imprimeur du Journal de Lyon.
- 108 Décembre 1791, Carrier décrété de prise de corps, la rédaction fuit Lyon.
- 108 Janvier 1792, Carrier au Club des Jacobins.
- 110 Le Journal de Lyon dans le giron de la municipalité.
- 112 2. Dans la mouvance jacobine : "liberté de la presse ou la mort".
- 112 Février 1792, le départ de François Auguste Laussel.
- 115 La rédaction du Journal de Lyon.
- 115 Poursuite de la campagne contre les administrations du département.
- 116 Des aspirations jacobines.
- 117 Le Comité autrichien des Tuileries, et l'ennemi extérieur.
- 119 Mai 1792, l'information de guerre et le changement de périodicité.

- 121 3. L'été 1792 : "liberté, toute la liberté, que la liberté ou la mort".
- 121 Juin-juillet, la lutte est essentiellement parisienne.
- 123 Le roi, ses valets des départements, et la "poupée parlante" de Marie Antoinette.
- 124 Interdiction des journaux royalistes.
- 125 Août 1792 : la déchéance de roi, et la fin des constitutionnels.

TROISIEME PARTIE : CHRONOLOGIE HISTORIQUE ET POLOTIQUE DU MODERANTISME AU FEDERALISME. LIBERTE EGALITE.

- 125 Introduction.
- 130 Chapitre 1 : DE L'APPEL A L'UNION AUX DESILLUSIONS.
- 130 1. La rédaction du journal de Lyon fin 1792.
- 130 Des correspondants aux armées.
- 132 Nouvelles menaces financières.
- 133 Carrier se vend-il ?
- 135 2. Les espoirs du journal : une société unie dans la paix civile et la guerre extérieure.
- 135 Août 1792, les premiers appels à l'ordre social.
- 137 Septembre 1791 : les élections de la Convention nationale.
- 138 Un programme militaire jacobin : surveillance et démocratisation.
- 139 Une aspiration girondine : la guerre républicaine à vocation humaniste.
- 140 Octobre 1792 : du respect de l'ordre social à la lutte contre les "factieux".
- 140 Nouveaux appels aux riches.
- 142 Novembre 1792 : une campagne électorale menée contre les "agitateurs".
- 144 De la nécessité de l'instruction.
- 145 3. Désillusions nationales et locales.
- 145 "La Convention nationale achèvera l'édifice immortel de notre liberté".
- 150 Décembre 1792, installation de la nouvelle municipalité.
- 154 Le procès de Louis Capet : "Oh ! béni soit à jamais le 10 août".
- 157 Chapitre 2 : DE LA LUTTE ANTI-JACOBINE AU FEDERALISME.
- 157 1. La lutte locale contre les "anarchistes".
- 157 Propagande anti-jacobine.
- 159 Nouveau départ pour Carrier.
- 160 Mi-février 1793 : la lutte ouverte s'engage entre le journal et les "Challiers".
- 163 Intimidations et premières réponses des "Challiers" contre Fain et Carrier.
- 164 Février-mars 1793 : du "droit de géôler" et des "caves municipales".

167	2. Vers l'insurrection antijacobine.
168	Mars 1793 : un journal dénoncé à Paris comme à Lyon.
169	Mai 1793 : résistance à l'oppression et "force à la loi".
172	3. Fédéralisme et royalisme : Le <i>Journal de Lyon</i> n'est plus.
172	Le <i>Journal de Lyon</i> vecteur de l'opinion lyonnaise ?
173	Mai 1793, les contacts de Carrier à Paris.
174	Juin-août 1793 : le journal de Carrier, organe du soulèvement.
179	Août 1793 : le <i>Journal de Lyon</i> n'est plus.
181	Le <i>Bulletin du département de Rhône et Loire</i> .
181	Du devenir des collaborateurs du <i>Journal de Lyon</i> après le siège de la ville.
185	Conclusion générale.
187	Sommaire.